

Programme
de mesure
de la performance
des services municipaux



Programme
de mesure
de la **performance**
des services municipaux

Publié par le
ministère des Affaires municipales et du Logement



Le présent document décrit les résultats du Programme de mesure de la performance des services municipaux (PMPSM) tirés des rapports d'information financière pour 2008 et comprend également les résultats pour un maximum de quatre années antérieures. Si la formule à utiliser pour prendre une mesure a été redéfinie, les résultats sont indiqués pour les années utilisant la même définition.

Les résultats aberrants, y compris les résultats qui semblaient renfermer une erreur de calcul, ont été exclus afin de fournir des statistiques plus représentatives. On ne peut substituer le présent document à une opinion juridique ou professionnelle, et les personnes qui s'en servent sont responsables de l'utilisation ou de l'application qu'elles font des données qu'il contient.

Les mesures de la performance des services municipaux sont autorisées aux termes de la *Loi de 2001 sur les municipalités*. Tous les ans, le ministre des Affaires municipales et du Logement écrit aux municipalités pour leur communiquer les exigences officielles du Programme, y compris une liste des mesures de la performance. La lettre du ministre et la liste des mesures de la performance sont affichées sur le site Web du ministère www.mah.gov.on.ca sous le titre « Programme de mesure de la performance des services municipaux ».

Table des matières

Partie I : Programme de mesure de la performance des services municipaux (PMPSM)

Avant-propos.....	PMPSM 1
Programme	PMPSM 4
Comité consultatif.....	PMPSM 5
Publication des résultats par les municipalités	PMPSM 5
Avantages	PMPSM 5
Tableau 1 : Avantages du PMPSM	PMPSM 6
Meilleures pratiques	PMPSM 7
Mesurer l'efficacité et l'efficacités.....	PMPSM 7
Tableau 2 : Comment différencier les mesures de l'efficacité et de l'efficacités	PMPSM 8
À qui revient-il de déclarer une mesure?.....	PMPSM 9
Présentation des résultats.....	PMPSM 9
Comment trouver le groupe auquel appartient une municipalité.....	PMPSM 10
Tableau 3 : Groupes de municipalités utilisés dans le rapport sommaire de 2008	PMPSM 10
Mesures de la performance effectuées sur une période d'un an	PMPSM 11
Tableau 4 : Liste de vérification aux fins de comparaison.....	PMPSM 12
Faire des comparaisons.....	PMPSM 13
Statistiques.....	PMPSM 14
Fourchette	PMPSM 14
Médiane	PMPSM 14
Évaluation des résultats	PMPSM 15
Nombre de municipalités déclarantes	PMPSM 15
Distribution des fréquences.....	PMPSM 15
Figure 1 : Exemple de la distribution des fréquences.....	PMPSM 16
Graphiques, tableaux et explications	PMPSM 17

Dépouillement des données brutes.....	PMPSM 18
Suivi des mesures de la performance	PMPSM 18
Examen des tendances année après année	PMPSM 18
Différence dans les statistiques d'ensemble de 2007 et des années précédentes	PMPSM 18
Facteurs influant sur les résultats d'une année à l'autre	PMPSM 19
Comparaison de la performance d'une municipalité aux statistiques sommaires	PMPSM 20
Mesures de l'efficience, mesures « globales »	PMPSM 20
Signification des résultats.....	PMPSM 20
Compromis entre l'efficience et l'efficacité	PMPSM 20
Établissement d'objectifs en matière de performance	PMPSM 21
En profondeur – Transmission des données à la province	PMPSM 22
Règles de contrôle	PMPSM 22
Contrôle de la qualité	PMPSM 23
En profondeur – Mesures de l'efficience : Coûts de fonctionnement.....	PMPSM 24
Déclaration des coûts en chiffres bruts	PMPSM 25
Exception : Soustraction des recettes reçues d'autres municipalités.....	PMPSM 26
Exception : Soustraction des recettes reçues pour les services d'incendie fournis hors du territoire de la municipalité	PMPSM 26
Exception : Soustraction des recettes tirées de la vente de ressources relatives à l'élimination et au recyclage des déchets	PMPSM 26
En profondeur – Coûts indirects	PMPSM 27
Standardisation de la méthode d'affectation des coûts indirects	PMPSM 27
État de l'affectation des coûts indirects	PMPSM 28
Tableau 5 : Méthodes d'affectation des dépenses de soutien aux programmes, 2008	PMPSM 31
Tableau 6 : État de la déclaration des coûts indirects au tableau 40 en 2007 et en 2008.....	PMPSM 32

En profondeur – Structure de fonctionnement des municipalités..... PMPSM 34

Comtés	PMPSM 34
Municipalités régionales	PMPSM 34
Municipalités à palier unique dans le Sud de l'Ontario	PMPSM 35
Nord de l'Ontario	PMPSM 35
Gestionnaires des services municipaux regroupés (GSMR) et conseil d'administration de district des services sociaux (CADSS)	PMPSM 35
Rôles et responsabilités des municipalités.....	PMPSM 36
Régies locales	PMPSM 38
Regroupement des activités financières d'une régie locale.....	PMPSM 39

Partie II : Sommaire des résultats pour 2008

Explication des tableaux des résultats et des graphiques

Comment interpréter un tableau des résultats	DONNÉES 2
Comment interpréter un diagramme à barres	DONNÉES 3
Comment interpréter un graphique de distribution des fréquences.....	DONNÉES 4

Administration générale

Coûts de fonctionnement liés à la gouvernance et à la gestion en pourcentage des coûts de fonctionnement totaux de la municipalité.....	DONNÉES 5-8
---	-------------

Protection

Services d'incendie	DONNÉES 9-12
Coûts de fonctionnement des services d'incendie par tranche de 1 000 \$ de l'évaluation foncière totale	DONNÉES 9
Services policiers	DONNÉES 13-26
Coûts de fonctionnement des services policiers par habitant....	DONNÉES 13
Taux de criminalité violente par millier d'habitants	DONNÉES 17
Taux de criminalité contre les biens par millier d'habitants	DONNÉES 19

Taux de criminalité global par millier d'habitants (infractions relevant du <i>Code criminel</i> , à l'exclusion des délits de la route)	DONNÉES 21
Nombre de jeunes inculpés par millier de jeunes.....	DONNÉES 24

Transports

Routes	DONNÉES 27-35
Coûts de fonctionnement des routes revêtues par kilomètre de voie de circulation.....	DONNÉES 27
Coûts de fonctionnement des routes non revêtues par kilomètre de voie de circulation	DONNÉES 29
Pourcentage de kilomètres de voies revêtues dont l'état est considéré satisfaisant ou très satisfaisant	DONNÉES 33
Routes – opérations hivernales	DONNÉES 36-42
Coûts de fonctionnement des opérations hivernales par kilomètre de voie de circulation	DONNÉES 36
Pourcentage d'opérations hivernales qui répondent aux niveaux de services municipaux en la matière ou qui les dépassent.....	DONNÉES 40
Transport en commun traditionnel	DONNÉES 43-48
Coûts de fonctionnement des services de transport en commun traditionnels par déplacement régulier.....	DONNÉES 43
Nombre de déplacements en transport en commun traditionnel par personne, par an, dans la zone desservie	DONNÉES 45

Environnement

Eaux usées	DONNÉES 49-64
Coûts de fonctionnement de la collecte des eaux usées par kilomètre de canalisation principale d'égout.....	DONNÉES 49
Coûts de fonctionnement de l'épuration et de l'évacuation des eaux usées par mégalitre d'eau traitée.....	DONNÉES 52
Coûts de fonctionnement de la collecte, de l'épuration et de l'évacuation des eaux usées par mégalitre (système intégré) ...	DONNÉES 55
Nombre de reflux de la canalisation principale d'égout par centaine de kilomètres de canalisation principale, par an	DONNÉES 59
Estimation du pourcentage d'eaux usées qui n'ont pas été traitées	DONNÉES 62

Eaux pluviales.....	DONNÉES 65-69
Coûts de fonctionnement de la gestion des eaux pluviales en milieu urbain (collecte, épuration et évacuation) par kilomètre de canalisation d'évacuation.....	DONNÉES 65
Coûts de fonctionnement de la gestion des eaux pluviales en milieu rural (collecte, épuration et évacuation) par kilomètre de canalisation d'évacuation.....	DONNÉES 67
Eau potable	DONNÉES 70-85
Coûts de fonctionnement du traitement de l'eau potable par mégalitre d'eau traitée.....	DONNÉES 70
Coûts de fonctionnement de la distribution de l'eau potable par kilomètre de canalisation.....	DONNÉES 73
Coûts de fonctionnement du traitement et de la distribution de l'eau potable par mégalitre d'eau traitée (système intégré).....	DONNÉES 76
Nombre pondéré de jours pendant lesquels le médecin hygiéniste a émis un avis de faire bouillir l'eau applicable à l'approvisionnement en eau de la municipalité.....	DONNÉES 80
Nombre de bris dans les conduites principales par centaine de kilomètres de conduites de distribution d'eau, par an	DONNÉES 83
Déchets solides	DONNÉES 86-123
Coûts de fonctionnement de la collecte des déchets par tonne	DONNÉES 86
Coûts de fonctionnement de la collecte des déchets par ménage	DONNÉES 88
Coûts de fonctionnement de l'élimination des déchets par tonne	DONNÉES 92
Coûts de fonctionnement de l'élimination des déchets par ménage	DONNÉES 94
Coûts de fonctionnement du réacheminement (recyclage) des déchets solides par tonne.....	DONNÉES 98
Coûts de fonctionnement du réacheminement (recyclage) des déchets solides par ménage.....	DONNÉES 100
Coûts de fonctionnement moyens de la gestion des déchets solides (collecte, élimination et réacheminement) par tonne.....	DONNÉES 104
Coûts de fonctionnement moyens de la gestion des déchets solides (collecte, élimination et réacheminement) par ménage	DONNÉES 106
Nombre de plaintes reçues concernant la collecte des déchets et des matières recyclables par millier de ménages, par an	DONNÉES 110

Nombre total d'installations de gestion des déchets solides appartenant à la municipalité et ayant reçu un certificat d'approbation du ministère de l'Environnement.....	DONNÉES 113
Nombre de jours par an pendant lesquels une ordonnance de se conformer et de prendre des mesures correctives rendue par le ministère de l'Environnement à l'égard d'une norme relative à l'air ou aux eaux souterraines était en vigueur dans une installation de gestion des déchets appartenant à la municipalité, par installation	DONNÉES 116
Pourcentage des déchets solides résidentiels réacheminés	DONNÉES 118
Pourcentage des déchets solides résidentiels réacheminés (par rapport au nombre total de tonnes de déchets d'origine résidentielle, industrielle, commerciale et institutionnelle)	DONNÉES 120
 Parcs et loisirs	 DONNÉES 124-161
Coûts de fonctionnement des parcs par habitant	DONNÉES 124
Coûts de fonctionnement des programmes de loisir par habitant	DONNÉES 127
Coûts de fonctionnement des installations de loisir par habitant	DONNÉES 130
Coûts de fonctionnement des programmes et installations de loisir par habitant (sous-total)	DONNÉES 133
Coûts de fonctionnement des parcs, des programmes de loisir et des installations de loisir par habitant (sous-total) ...	DONNÉES 136
Nombre total de kilomètres de sentiers	DONNÉES 139
Nombre total de kilomètres de sentiers par millier d'habitants ..	DONNÉES 141
Nombre d'hectares d'espaces ouverts	DONNÉES 144
Nombre d'hectares d'espaces ouverts par millier d'habitants ...	DONNÉES 146
Nombre total d'heures de participation aux programmes de loisir par millier d'habitants	DONNÉES 149
Nombre de mètres carrés occupés par des installations de loisir intérieures (appartenant à la municipalité)	DONNÉES 152
Nombre de mètres carrés occupés par des installations de loisir intérieures (appartenant à la municipalité) par millier d'habitants.....	DONNÉES 154
Nombre de mètres carrés occupés par des installations de loisir extérieures (appartenant à la municipalité).....	DONNÉES 157
Nombre de mètres carrés occupés par des installations de loisir extérieures (appartenant à la municipalité) par millier d'habitants.....	DONNÉES 159

Services de bibliothèque DONNÉES 162-178

Coûts de fonctionnement des services de bibliothèque par habitant	DONNÉES 162
Coûts de fonctionnement des services de bibliothèque par utilisation	DONNÉES 166
Nombre d'utilisations des bibliothèques par habitant	DONNÉES 170
Nombre d'utilisations numériques de la bibliothèque en tant que pourcentage du nombre total d'utilisations des bibliothèques	DONNÉES 173
Nombre d'utilisations non numériques de la bibliothèque en tant que pourcentage du nombre total d'utilisations des bibliothèques	DONNÉES 176

Aménagement du territoire..... DONNÉES 179-192

Pourcentage de nouvelles unités résidentielles qui sont situées dans des zones habitées	DONNÉES 179
Pourcentage de terres désignées comme terres agricoles qui n'ont pas été désignées à d'autres fins au cours de l'année de déclaration	DONNÉES 182
Pourcentage de terres désignées comme terres agricoles qui n'ont pas été désignées à d'autres fins, par rapport à l'année de base (2000)	DONNÉES 184
Nombre d'hectares de terres qui, initialement désignées comme terres agricoles, ont été désignées à d'autres fins au cours de l'année de déclaration.....	DONNÉES 187
Nombre d'hectares de terres qui, initialement désignées comme terres agricoles, ont été désignées à d'autres fins depuis le 1 ^{er} janvier 2000	DONNÉES 190

Partie III : Annexes

Mesures de la performance des services municipaux de l'Ontario pour 2007.....	ANNEXE 1
Municipalités par groupe	ANNEXE 5
Liste des sites Web	ANNEXE 20

Partie I : Programme de mesure de la performance des services municipaux (PMPSM)

Avant-propos

J'ai le plaisir de vous présenter les résultats du Programme de mesure de la performance des services municipaux (PMPSM) pour 2008, soit la neuvième année de déclaration depuis l'instauration de ce programme.

Le PMPSM est un système de mesure de la performance et de production de rapports qui favorise la transparence et la responsabilisation des administrations locales. Il constitue aussi un outil pour l'évaluation de l'efficacité et de l'efficience des services municipaux mis à la disposition des municipalités, qui peuvent ensuite se servir des résultats du PMPSM pour établir leur budget.

Toutes les municipalités de l'Ontario publient les résultats du PMPSM pour les services qu'elles sont chargées d'assurer et elles communiquent ces résultats une fois par année au gouvernement provincial par l'entremise de leur Rapport d'information financière (RIF). Les municipalités portent par ailleurs ces résultats à la connaissance du public, généralement en les affichant sur leur site Web.

Afin de mettre les résultats de la mesure de la performance de 2008 en contexte, des données sont présentées sur les tendances des cinq dernières années pour les mesures de l'efficacité et des quatre dernières années pour les mesures de l'efficience. Pour faciliter l'interprétation de ces données, le rapport comprend aussi des commentaires des municipalités sur les facteurs pouvant influencer sur les résultats de chacune des mesures de la performance.

Le présent document contient les résultats des mesures de l'efficience et de l'efficacité de tous les secteurs de services concernés par le PMPSM. Les résultats des mesures de la performance sont indiqués par groupes de municipalités, qui ont été établis selon la situation géographique, le type de municipalité et le nombre d'habitants. Les municipalités peuvent comparer leurs propres résultats à ceux d'un groupe de municipalités semblable au leur.

L'évaluation des données brutes constitue le point de départ de chaque mesure dont le présent rapport tend compte. Les éventuelles erreurs et les données aberrantes sont évaluées à l'égard de chaque mesure et supprimées s'il y a lieu en vue d'obtenir des résultats plus exacts. Les critères appliqués au dépouillement des données sont précisés mesure par mesure.

Le présent rapport ne comprend pas les résultats individuels des municipalités. Les membres du public peuvent consulter les tableaux du PMPSM de la municipalité qui les intéresse (soit les tableaux 90 à 95 du RIF) sur la page d'accueil du RIF (en anglais seulement), au <http://csconramp.mah.gov.on.ca/fir/Welcome.htm>. Les tableaux présentement affichés sur ce site sont ceux de 2005 à 2008 : nous nous efforçons d'y ajouter ceux des années antérieures. Nous invitons par ailleurs les personnes intéressées à prendre connaissance des résultats du PMPSM sur le site Web de leur municipalité et de communiquer avec celle-ci pour tout autre renseignement au sujet de ces résultats.

Le PMPSM vise à alimenter les discussions sur la prestation des services municipaux et à inciter les municipalités à se pencher sur les pratiques exemplaires, comme celles qu'on retrouve sur le site Web du Réseau d'échange des connaissances des municipalités de l'Ontario (RECMO). Le RECMO, qui est financé par le Ministère et administré par l'Association of Municipalities of Ontario, intègre des pratiques exemplaires à certains secteurs de services du PMPSM, comme les routes, l'eau potable et les eaux usées. Le site Web du RECMO se trouve à l'adresse suivante : <http://www.omkn.ca>.

Ce rapport sommaire sur le PMPSM présente un intérêt pour les administrateurs municipaux, les élus et la population, car il fournit un contexte pour l'évaluation des résultats déclarés dans le cadre du PMPSM. Les données recueillies dans le cadre du Programme peuvent servir aux municipalités lors des discussions sur le budget, car les données sur les tendances donnent un aperçu des progrès accomplis vers l'atteinte des objectifs liés aux services et de la corrélation entre les coûts de fonctionnement et les décisions en matière de services.

Le ministère des Affaires municipales et du Logement de l'Ontario et l'Association of Municipalities of Ontario (AMO) ont conjointement mis sur pied le Système d'analyse de l'information et des données municipales (SAIDM). Ce système est un outil d'interrogation et d'analyse en ligne donnant gratuitement aux municipalités de l'Ontario un accès aux archives du PMPSM et des RIF.

À partir du SAIDM, les municipalités peuvent faire le suivi de leurs propres résultats d'une année à l'autre pour surveiller les tendances

et les améliorations à l'interne. De plus, elles ont accès aux données des municipalités semblables, ce qui leur permet de comparer les coûts à l'unité et les résultats en matière de prestation de services. Le SAIDM améliore la capacité des municipalités d'utiliser les données du PMPSM lors de la prise de décisions touchant leurs politiques et leurs finances. Les municipalités de l'Ontario sont invitées à téléphoner à l'AMO, au 416 971-9856 ou, sans frais, au 1 877 426-6527, pour obtenir un nom d'utilisateur et un mot de passe aux fins du SAIDM.

Nous sommes toujours heureux d'entendre vos éventuels commentaires et suggestions.

Lisa Alfieri-Sladen, directrice
Direction des relations intergouvernementales et
des partenariats
Ministère des Affaires municipales et du Logement
Lisa.Alfieri.Sladen@ontario.ca
416 585-4260

Programme

Les administrations municipales fournissent nombre des services qu'utilisent quotidiennement les Ontariennes et Ontariens, dont les services de police, d'eau potable, d'égouts, de collecte et d'élimination des déchets, d'entretien des routes, de transport en commun, ainsi que les parcs et installations de loisirs. Il incombe aux conseils municipaux d'établir des priorités quant à l'utilisation des impôts municipaux, et notamment de déterminer combien d'argent sera affecté à chaque service et quels niveaux de service seront possibles, compte tenu des sommes affectées. Les décisions prises doivent également tenir compte de la réglementation en vigueur et de la nécessité de limiter les risques.

Toutes les municipalités de l'Ontario sont déterminées à fournir d'excellents services à leurs contribuables et à utiliser au mieux les deniers publics. Mais comment les contribuables, les conseillers municipaux et les administrateurs municipaux peuvent-ils évaluer les services municipaux?

Une solution est de surveiller la performance d'une municipalité année après année. On peut aussi comparer les résultats d'une municipalité avec ceux d'autres municipalités semblables.

Les municipalités fournissent depuis longtemps des données statistiques et financières à la province une fois l'année civile terminée. Ces renseignements permettent de déterminer combien d'argent une municipalité a affecté à certains services, comme les services de protection contre les incendies et la collecte des déchets. Toutefois, ces données ne permettent pas d'établir l'efficience ou l'efficacité avec laquelle une municipalité offre des services, ou de déterminer les circonstances avec lesquelles elle doit composer.

Pour permettre aux administrateurs et aux conseillers municipaux, ainsi qu'aux résidents d'évaluer la prestation des services, le gouvernement de l'Ontario a créé en 2000 un nouveau programme novateur pour mesurer la performance des municipalités. Toutes les municipalités de l'Ontario fournissent de l'information sur l'efficience et l'efficacité de leurs services dans douze domaines clés :

- Administration municipale
- Protection contre les incendies
- Services policiers
- Routes
- Transport en commun
- Eau potable
- Eaux usées (réseau séparatif)
- Gestion des eaux pluviales

- Gestion des déchets solides
- Parcs et installations de loisirs
- Services de bibliothèque
- Aménagement du territoire

On a sélectionné ces services parce qu'ils relèvent en grande partie des municipalités et représentent un fort pourcentage de leur budget. De plus, les municipalités recueillaient déjà la plupart des données requises pour déterminer la performance de ces services.

Comité consultatif

À la fin de la première année du Programme, le ministère des Affaires municipales a créé un comité consultatif pour orienter l'élaboration du PMPSM. Ce comité consultatif regroupe des représentantes et représentants d'associations municipales, comme l'Association of Municipalities of Ontario, l'Ontario Municipal Benchmarking Initiative (OMBI), le Réseau d'échange des connaissances des municipalités de l'Ontario (RECMO) et des membres du personnel d'un groupe de municipalités représentatives. Des groupes de travail spécialisés examinent chaque année toutes les mesures de la performance et formulent des recommandations détaillées afin de redéfinir et d'améliorer celles-ci et les instructions s'y rapportant.

Publication des résultats par les municipalités

Tous les ans, chaque municipalité fournit de l'information sur sa performance à la province et à ses résidents. De nombreuses municipalités affichent sur leur site Web de l'information sur leur performance. D'autres publient cette information dans les journaux, l'envoient par la poste ou l'ajoutent au relevé d'imposition foncière. On veut que les municipalités communiquent cette information à leurs contribuables afin d'alimenter les discussions entre les contribuables et leurs représentants élus à propos des priorités et des résultats locaux.

Avantages

Il est grandement avantageux de fournir au public de l'information sur la performance des municipalités. Cela permet non seulement d'accroître la reddition de comptes, mais aussi d'améliorer la prestation des services. En effet, ces renseignements devraient inciter les membres du public à s'informer des décisions que prend le conseil de leur municipalité et alimenter les discussions. En outre, les municipalités veulent savoir ce que font les autres municipalités et ainsi comparer officiellement leurs résultats avec les leurs et discuter des mécanismes qu'elles utilisent pour assurer la prestation de leurs services.

Tableau 1 : Avantages du Programme de mesure de la performance des services municipaux (PMPSM)

Programme de mesure de la performance des services municipaux

Le PMPSM :

- **Est un outil de gestion.**
Les municipalités peuvent suivre leur performance d'une année à l'autre.
- **Favorise les comparaisons.**
L'emploi de définitions et de formules standardisées favorise les comparaisons entre les municipalités.
- **Présente des renseignements équilibrés.**
Le PMPSM présente des renseignements à la fois sur la qualité et les coûts de la plupart des services.
- **Est universel.**
Toutes les municipalités de l'Ontario à qui il incombe d'offrir un service rendent compte de leur performance à l'égard de ce service.

Les mesures de la performance favorisent :

- **La reddition de comptes.**
En fournissant aux contribuables de l'information sur sa performance, une municipalité améliore sa reddition de comptes.
- **La communication.**
Les mesures de la performance encouragent la tenue de discussions entre les contribuables et le conseil municipal, et entre les municipalités.
- **L'établissement de priorités.**
Les mesures de la performance peuvent aider le conseil à établir des priorités et à affecter l'argent des contribuables aux services.
- **La surveillance du budget de la municipalité.**
Grâce aux mesures de la performance, une municipalité peut déterminer si elle a respecté les coûts budgétés et atteint les niveaux de service attendus.
- **La concentration des efforts.**
En portant attention aux résultats, on en vient à examiner de plus près la prestation des services, l'efficacité avec laquelle les services sont offerts, ce qu'il en coûte pour les offrir et leur incidence sur la collectivité.
- **L'établissement d'objectifs.**
On peut améliorer la performance simplement en fixant des objectifs clairs et mesurables.
- **L'adoption de meilleures pratiques.**
Grâce aux mesures de la performance, il est possible de cerner de meilleures pratiques, comme celles qu'a examinées et désignées le Réseau d'échange des connaissances de l'Ontario.
- **La prestation de services améliorés.**
L'amélioration des communications, l'établissement d'objectifs, les comparaisons, la concentration des efforts sur les services et l'accès à un répertoire des meilleures pratiques peuvent contribuer à une meilleure prestation de services.

Les mesures de la performance sont axées sur les résultats et peuvent aider un conseil municipal à déterminer dans quelle mesure ses décisions budgétaires ont contribué à la réalisation des buts de la municipalité. Le personnel de cette municipalité peut alors convertir ces buts en objectifs de performance. En examinant la performance d'une municipalité par rapport à ses buts, le conseil municipal peut déterminer s'il doit réaffecter les sommes consacrées à des services concurrents.

En mesurant régulièrement la performance d'un service de manière uniforme, on y porte une attention particulière, et c'est ce qui contribue initialement à son amélioration. Par amélioration, on entend la réduction des coûts de prestation d'un service, la modification des niveaux de service et la prestation améliorée d'un service.

Meilleures pratiques

Grâce aux mesures de la performance, il est aussi possible de cerner de meilleures pratiques municipales. Le Réseau d'échange des connaissances des municipalités de l'Ontario (RECMO), anciennement le Centre des meilleures pratiques municipales de l'Ontario, a créé une bibliothèque électronique virtuelle des meilleures pratiques municipales. Le RECMO utilise les résultats du Programme de mesure de la performance des services municipaux afin de déterminer les municipalités dont il effectuera un suivi détaillé. Le RECMO fait des recherches et désigne les meilleures pratiques, et les affiche sur son site Web : www.omkn.ca. On encourage les municipalités à examiner les pratiques qui y sont affichées et à déterminer lesquelles s'appliquent à leur situation. Cela permet ainsi aux municipalités d'échanger leurs expériences sur le plan opérationnel.

Mesurer l'efficacité et l'efficacités

Les mesures de la performance examinent deux aspects de la prestation d'un service – l'efficacité et l'efficacités.

Les mesures de l'efficacité d'un service présentent de l'information sur le coût de sa prestation. Par exemple, il est possible de mesurer les coûts quotidiens du traitement de l'eau potable et donc de disposer d'un barème standard qui s'applique à toutes les municipalités, peu importe leur population.

Cependant, les mesures de l'efficacité ne disent pas tout. Les résidents d'une municipalité veulent aussi savoir quelle est la qualité d'un service. Les mesures de l'efficacités décrivent la performance d'un service par rapport à un objectif. Par exemple, pour l'eau potable, les municipalités déclarent la mesure « Nombre pondéré de

jours pendant lesquels un avis de faire bouillir l'eau d'un réseau municipal d'approvisionnement en eau émis par le médecin hygiéniste était en vigueur ». Ensemble, les mesures de l'efficacité et de l'efficacités brossent un tableau plus complet des coûts de fonctionnement d'un service et des objectifs atteints, et ce, compte tenu des circonstances locales. De nombreuses municipalités donnent une brève description de ces circonstances dans le rapport qu'elles fournissent aux contribuables. Ces circonstances ont une incidence sur les résultats, et on devrait en tenir compte lorsque l'on compare les résultats des municipalités. Par exemple, la géographie et le microclimat ont une incidence sur l'efficacité et l'efficacités de l'entretien des routes en hiver.

Tableau 2 : Comment différencier les mesures de l'efficacité et de l'efficacités

Comment différencier les mesures de l'efficacité et de l'efficacités

Mesures de l'efficacité

- Ces mesures sont souvent décrites sous forme d'intrants/d'extrants.
- Les intrants sont en général exprimés en dollars.
- Ces mesures sont souvent exprimées sous forme de coût unitaire.
Coûts de fonctionnement pour les routes revêtues par kilomètre de voies.
Coûts de fonctionnement pour le réacheminement (recyclage) des déchets solides par tonne ou par ménage.

Mesures de l'efficacités

- Ces mesures portent sur la qualité d'un service.
- Elles indiquent à quel point un but a été atteint.
- Elles sont souvent exprimées en pourcentage.
Pourcentage de kilomètres de voies revêtues dont l'état est satisfaisant ou très satisfaisant.
Pourcentage de déchets solides résidentiels réacheminés.
- Elles sont aussi exprimées sous forme de taux à l'aide de 2 unités.
Nombre de crimes contre les biens par millier d'habitants.
Nombre de déplacements en transport en commun traditionnel par personne, par an, dans la zone desservie.

À qui revient-il de déclarer une mesure?

Selon le Programme de mesure de la performance des services municipaux, une municipalité déclare une mesure de la performance seulement si elle est responsable de ce service. Par exemple, si une municipalité régionale du Sud de l'Ontario est responsable de l'épuration des eaux usées, celle-ci est la seule à déclarer une mesure à cet égard. Les municipalités locales au sein de cette municipalité régionale ne la déclarent pas. Si une municipalité régionale et les municipalités locales qui la composent sont conjointement responsables de la prestation d'un service, comme l'entretien des routes en hiver, la municipalité régionale ainsi que les municipalités locales déclarent une mesure à cet égard.

Dans le Nord et le Sud de l'Ontario, les municipalités à palier unique sont responsables de tous les services municipaux offerts aux résidents, à l'exception des services sociaux et de santé offerts par les gestionnaires des services municipaux regroupés ou par les conseils d'administration de district des services sociaux. Qu'une municipalité à palier unique offre un service en sous-traitance, l'offre conjointement avec d'autres municipalités ou le fournisse elle-même, elle doit déclarer les mesures de la performance qui correspondent aux services qu'elle offre.

Présentation des résultats

Les municipalités sont tenues de communiquer annuellement leurs résultats à leurs contribuables. Cependant, certaines municipalités veulent disposer d'une analyse détaillée des résultats ne mettant pas en relief une municipalité en particulier. De nombreux facteurs locaux ont une incidence sur les résultats d'une municipalité, dont les caractéristiques démographiques, la géographie, la répartition urbaine/rurale et l'assiette de l'évaluation foncière. En regroupant les municipalités selon leur géographie, leur catégorie et leur population, il est possible de cerner des tendances. De plus, la fourchette et la médiane permettent aux municipalités de comparer leurs propres résultats avec ceux d'autres municipalités semblables.

Comment trouver le groupe auquel appartient une municipalité

Tableau 3 : Groupes de municipalités utilisés dans le rapport sommaire de 2008

Groupes de municipalités	Nombre de municipalités
Nord	
< 5 000	126
5 000 - 19 999	14
20 000 +	4
Sud	
Régions et anciennes régions	12
Comtés	22
Palier unique :	
< 10 000	5
10 000 – 99 999	15
100 000 +	6
Palier inférieur :	
< 5 000	64
5 000 - 9 999	69
10 000 - 19 999	62
20 000 - 39 999	21
40 000 - 99 999	12
100 000 +	13
Toutes les municipalités	445

Pour évaluer les résultats, on a créé deux groupes principaux : le Nord de l'Ontario et le Sud de l'Ontario. Le Nord de l'Ontario se distingue du Sud de l'Ontario à de nombreux égards. Il s'agit d'une région en grande partie rurale, où les peuplements sont plus dispersés et où les coûts de prestation des services municipaux sont plus élevés que dans le Sud de l'Ontario.

Les municipalités du Nord de l'Ontario sont à palier unique, à l'exception du district de Muskoka.

Dans le *Sommaire des résultats pour 2008*, les municipalités du Nord de l'Ontario sont réparties en trois groupes de population.

Dans le Sud de l'Ontario, il existe plusieurs formes d'administrations municipales : les municipalités à palier unique, de palier supérieur (régions et comtés) et de palier inférieur (ou municipalités locales). Pour en savoir davantage, consulter la section « En profondeur – Structure de fonctionnement des municipalités ».

Comme les municipalités de palier supérieur et à palier unique assument des responsabilités différentes de celles des municipalités locales, on a créé pour elles des groupes distincts. Le groupe « Régions et anciennes régions » comprend les municipalités à palier unique suivantes qui constituaient auparavant des administrations régionales : Toronto, Ottawa, Hamilton et Grand Sudbury.

Le district de Muskoka et la ville du Grand Sudbury sont situés dans le Nord de l'Ontario, mais le ministère les a traditionnellement considérés comme étant dans le Sud de l'Ontario aux fins d'analyse financière. Il est à noter que le district de Muskoka est une

administration régionale à deux paliers, bien qu'il porte le nom de district.

En outre, le comté d'Oxford fonctionne comme une municipalité régionale et a traditionnellement été analysé avec les municipalités régionales. Il fait donc partie du groupe « Régions et anciennes régions ».

Avec les résultats organisés selon la géographie, la catégorie de municipalité et la population, on peut immédiatement déterminer à quel groupe appartient une municipalité et comparer ses résultats à ceux de son groupe. La population signifie le nombre de personnes inscrit par chaque municipalité dans le tableau 2 du RIF.

L'annexe « Municipalités par groupe » dresse la liste des municipalités selon les groupes définis dans le présent rapport. Voir la page Annexe – 5.

Mesures de la performance effectuées sur une période d'un an

Les mesures de la performance sont basées sur des données couvrant une période d'un an – l'année civile. On se sert de l'année civile parce qu'elle correspond à l'exercice financier des municipalités. Ainsi, le nombre de crimes contre les biens par millier d'habitants est calculé à partir du nombre réel de crimes contre les biens signalés durant la période visée. Quelques mesures de la performance font état de cette période d'un an (comme la mesure « Nombre de reflux par 100 km de canalisation principale d'égouts par année »), mais la plupart n'en font pas mention. On précise dans ce cas-ci le nombre de reflux par année afin que l'on sache qu'il s'agit d'une mesure annuelle et non mensuelle.

Il y a deux exceptions qui concernent les mesures d'aménagement visant la préservation des terres agricoles. Ces mesures portent sur les changements, en hectares, entre l'année visée et l'année de base (2000). Cette période plus longue permet de voir l'impact des changements dans l'utilisation des terres.

Tableau 4 : Liste de vérification aux fins de comparaison

Liste de vérification aux fins de comparaison	
Circonstances locales	Caractéristiques démographiques et physiques. ✓ Population et croissance démographique. ✓ Caractéristiques démographiques. ✓ Géographie : Nord/Sud. ✓ Répartition urbaine/rurale. ✓ Climat. Coûts de prestation des services sur le plan local. ✓ Salaires, coût du matériel, coût du transport, existence d'un marché concurrentiel de prestation des services. ✓ Dispositions des contrats. Autres circonstances. ✓ Voir les notes afférentes aux résultats du Programme de mesure de la performance des services municipaux qu'une municipalité communique à ses contribuables.
Décisions du conseil et budget	Décisions du conseil en matière de niveaux de service. ✓ Niveaux de service. ✓ Prestation d'un service dans l'ensemble ou une partie de la municipalité. Exemple : service d'égouts sanitaires fourni seulement dans les secteurs urbains. Décisions du conseil en matière de prestation des services. ✓ Services offerts à l'interne ou en sous-traitance, entente de services communs conclue avec d'autres municipalités, etc. Budget de la municipalité. ✓ Importance du budget. ✓ Assiette d'évaluation : résidentielle, agricole et commerciale/industrielle. Croissance de l'assiette.
Structure municipale	Les responsabilités des municipalités varient selon leur structure ✓ Les municipalités ont des responsabilités différentes selon leur structure administrative. De la même façon, les régions qui sont devenues des municipalités à palier unique assument davantage de responsabilités et font partie du groupe « Régions et anciennes régions ». Administration à deux paliers dans le Sud de l'Ontario et responsabilités partagées. ✓ Si deux paliers municipaux au sein d'un système à deux paliers dans le sud de la province sont conjointement responsables d'un service, celui-ci aura une incidence sur les coûts de fonctionnement et l'efficacité.

Liste de vérification aux fins de comparaison	
Zone desservie mesurée	Facteurs afférents à chaque service. ✓ Consulter la liste des facteurs pour chaque mesure. Âge de l'infrastructure. ✓ Une infrastructure vieillissante peut contribuer à une hausse des coûts de réparation et de réfection, et avoir une incidence sur les mesures de l'efficacité. Exemple : routes revêtues.
Questions afférentes à la déclaration de données	Rapport d'information financière. ✓ Colonnes et lignes utilisées pour les coûts indirects liés à l'administration générale. Exemples de lignes concernant l'administration générale : gouvernance, gestion administrative et soutien aux programmes. Les colonnes utilisées pour les coûts indirects sont : Allocation des coûts de soutien aux programmes et Rajustements interfonctionnels. ✓ Méthode d'affectation à d'autres services des coûts indirects liés à l'administration générale ou à d'autres services. ✓ Inclusion des coûts administratifs d'un service. Exemple : Les coûts administratifs du service des transports sont-ils inclus dans les coûts pour les routes revêtues? ✓ Le fait qu'une municipalité fait ou non des paiements de transfert entre ses services et les enregistre en tant que rajustements interfonctionnels dans le Rapport d'information financière. ✓ Erreurs dans l'information fournie, y compris les erreurs de calcul. Exemple : mégalitres d'eau. ✓ Données estimatives ou données mesurées avec précision.
Statistiques sommaires	Nombre de municipalités déclarantes. ✓ S'il n'y a qu'un petit nombre de municipalités déclarantes, on ne peut guère utiliser les résultats aux fins de comparaison

Faire des comparaisons

Les municipalités ont été placées dans des groupes créés en fonction de la géographie, du type de municipalité et de la population. Dans *PMPSM : Sommaire des résultats pour 2008*, les groupes de municipalités sont déterminés selon la population indiquée par les municipalités elles-mêmes au tableau 02 du Rapport d'information financière.

Ces groupes facilitent les comparaisons entre des municipalités semblables. Le *tableau 4, Liste de vérification aux fins de comparaison*, donne une liste plus détaillée des facteurs à considérer pour déterminer avec quelles municipalités il convient de comparer les résultats d'une autre municipalité. La *liste de vérification aux fins de comparaison* compte six sections : circonstances locales, décisions du conseil et budget, structure

municipale, zone desservie mesurée, questions afférentes à la déclaration de données et statistiques sommaires.

Les décisions en matière de niveaux de service sont cruciales; elles sont liées à la taille du budget d'une municipalité. En outre, le budget est tributaire de l'assiette d'évaluation dont on se sert pour percevoir les impôts fonciers. Il y a d'importantes différences entre les municipalités, selon la répartition de leurs biens-fonds résidentiels, agricoles, commerciaux et industriels.

Les pratiques de déclaration financière, dont le traitement des coûts indirects, ont aussi une grande incidence sur les résultats. Pour en savoir davantage, consulter la section « En profondeur – Coûts indirects. »

Statistiques

Pour toute la province et pour chaque groupe de municipalités, on a indiqué la médiane, la fourchette et le nombre de municipalités déclarantes. Ces statistiques permettent à une municipalité d'évaluer ses propres résultats par rapport à ceux des autres municipalités. La médiane pour l'année visée est présentée sous forme de graphique à barres. En outre, le présent document comprend des graphiques de distribution des fréquences, qui donnent une vue d'ensemble des résultats de toutes les municipalités. Pour que les résultats soient significatifs, les données fournies par les municipalités dont les résultats sont aberrants ou qui semblent avoir fait une erreur de calcul sont exclues lorsqu'on établit ces statistiques. Les mêmes critères sont appliqués à toutes les années incluses dans le rapport. Les années précédentes sont incluses seulement si la formule d'une mesure n'a pas changé.

Fourchette

La fourchette représente la gamme des données à partir de la valeur la plus faible ou minimale jusqu'à la valeur la plus élevée ou maximale.

Médiane

Tous savent ce qu'est une moyenne. La médiane est différente d'une moyenne en ce sens qu'elle représente la valeur intermédiaire d'un groupe et n'est pas influencée par les valeurs extrêmes de celui-ci.

Dans un ensemble de données allant de la valeur la plus faible à la valeur la plus élevée, la médiane est la valeur du milieu. La moitié

des résultats se situeront en dessous de la médiane et l'autre moitié, au-dessus de celle-ci.

Évaluation des résultats

L'excellence des résultats varie d'une mesure de la performance à l'autre. Dans le cas des mesures de l'efficacité, les meilleurs résultats peuvent se situer au-dessus ou au-dessous de la médiane. Par exemple, dans le cas de la mesure « Nombre de crimes violents par millier d'habitants », un résultat inférieur à la médiane représente un meilleur résultat, tandis que dans le cas de la mesure « Pourcentage de déchets solides résidentiels réacheminés », un résultat supérieur à la médiane représente un pourcentage plus élevé de déchets solides réacheminés.

Nombre de municipalités déclarantes

Le nombre de municipalités déclarantes varie d'une mesure de la performance à l'autre. Ce nombre exclut les municipalités qui semblent avoir fait des erreurs de calcul et celles dont les résultats sont aberrants. Les conditions utilisées pour évaluer les données sont décrites dans le tableau des résultats de chaque mesure.

Avant de comparer la médiane avec les résultats d'une municipalité, il importe de connaître le nombre de municipalités déclarantes. Lorsqu'il n'y a qu'un petit nombre de municipalités déclarantes, les statistiques sommaires sont moins fiables aux fins de comparaison.

Ainsi, lorsque le nombre de municipalités dans un groupe est faible, la médiane peut changer sensiblement si le nombre de municipalités déclarantes change d'une année à l'autre.

Distribution des fréquences

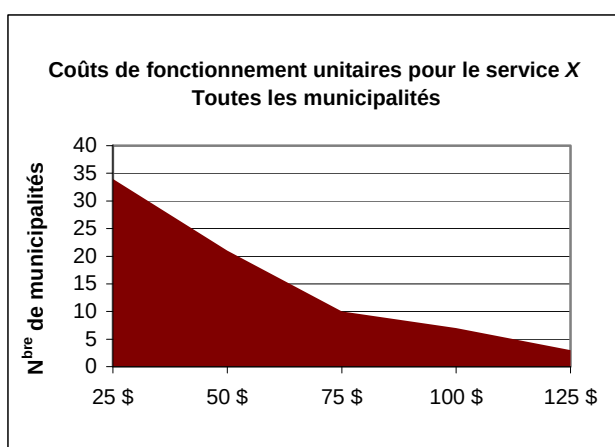
On indique chaque mesure de la performance dans un graphique de distribution des fréquences, et ce, afin de décrire la façon dont les résultats sont concentrés. Ainsi, les résultats sont classés par groupes et le nombre de résultats au sein de chaque groupe (fréquence) est compté.

Exemple : 75 municipalités ont déclaré une mesure d'efficience pour un service avec des coûts unitaires allant de 2,04 \$ à 121,50 \$. On crée alors des intervalles égaux où sont regroupées toutes les données. Ensuite, on compte le nombre de résultats correspondant à chaque intervalle – voilà ce qu'est la distribution des fréquences.

Intervalles	Fréquences	Marques de graduation sur l'axe des X
0,00 \$ à 25,00 \$	34	25 \$
25,01 \$ à 50,00 \$	21	50 \$
50,01 \$ à 75,00 \$	10	75 \$
75,01 \$ à 100,00 \$	7	100 \$
100,01 \$ à 125,00 \$	3	125 \$

Le graphique de distribution des fréquences du tableau ci-dessus apparaît à la Figure 1.

Figure 1 : Exemple de la distribution des fréquences



Les marques de graduation représentant le nombre de municipalités déclarantes figurent sur l'axe des Y, tandis que les coûts unitaires figurent sur l'axe des X. Chaque marque de graduation représente la valeur la plus élevée de l'intervalle.

Si on consulte le graphique ci-dessus, on peut voir qu'environ 34 municipalités ont déclaré des coûts unitaires de 0,01 \$ à 25,00 \$ et qu'environ 20 municipalités ont déclaré des coûts unitaires de 25,01 \$ à 50,00 \$.

Il est à noter que la distribution des fréquences varie d'une mesure à l'autre, ces mesures étant fondées sur les données fournies par les municipalités. À titre de référence, une « distribution normale » a une forme symétrique ressemblant à une cloche.

Lorsqu'une municipalité déclare un résultat de zéro, comme c'est le cas pour quelques mesures de l'efficacité, la première marque de graduation sur l'axe des X est zéro. La mesure du nombre pondéré de jours pendant lesquels un avis de faire bouillir l'eau était en vigueur en est un exemple. Pour toutes les autres mesures, la première marque de graduation sur l'axe des X constitue la valeur la

plus élevée du premier intervalle. Par exemple, si un intervalle s'étend de 0,00 \$ à 25,00 \$, c'est ce dernier chiffre qui représente l'intervalle sur l'axe des X. La deuxième valeur indiquée est 50,00 \$ et représente toutes les valeurs de l'intervalle, soit de 25,01 \$ à 50,00 \$.

Graphiques, tableaux et explications

Les résultats pour chaque mesure de la performance sont affichés sous forme de tableaux, de graphiques à barres et de graphiques de distribution des fréquences. Au début de la section où sont présentées les données, on explique comment interpréter les tableaux et graphiques. Dans la *Partie II, Sommaire des résultats pour 2008*, on explique, pour chaque mesure de la performance, l'objectif de cette dernière et on décrit les facteurs ayant une incidence sur les résultats. Les municipalités elles-mêmes décrivent ces facteurs dans les notes accompagnant les tableaux de mesure de la performance du Rapport d'information financière.



ASTUCE :

Les mesures de la performance sont des fractions. Consulter la formule pour chaque mesure.

Dépouillement des données brutes

Avant de préparer le présent rapport sommaire, on a dépouillé les données brutes afin d'en dégager les erreurs. Le personnel a examiné autant le numérateur que le dénominateur. Si l'un ou l'autre est erroné, cela peut entraîner des résultats artificiellement bas ou élevés.

Si un résultat semblait inhabituel, le personnel vérifiait le tableau des notes pour y trouver une explication. Si rien n'expliquait l'« aberration », le résultat était exclu.

Suivi des mesures de la performance

Examen des tendances année après année

La plupart des mesures d'efficacité pour 2008 sont fondées sur les mêmes formules et définitions que pour 2003. Les municipalités peuvent donc suivre leur propre performance année après année. La définition des coûts de fonctionnement au numérateur de toutes les mesures d'efficience a été modifiée en 2005 afin d'inclure les transferts externes. Cela signifie que les mesures de l'efficience de 2008 ne sont pas comparables aux résultats des années antérieures.

L'examen des tendances année après année est un outil d'analyse des plus utiles. En général, la performance d'une municipalité ne varie pas sensiblement d'une année à l'autre. Elle tend plutôt à changer graduellement, de manière positive ou négative. L'effet cumulatif d'une série de petits changements peut indiquer une tendance qu'il faudrait suivre de près.

Différence dans les statistiques d'ensemble de 2008 et des années précédentes

Pour chaque année incluse dans le présent rapport, les statistiques sommaires ont été tirées de la base de données du ministère, le Système d'analyse et de recherche sur les municipalités (MARS). Cette base de données étant en ligne, des municipalités additionnelles pourraient avoir signalé leurs résultats ou des municipalités pourraient avoir révisé leur Rapport d'information financière soumis précédemment. L'utilisation de la population inscrite par les municipalités dans le RIF plutôt que de la population présente peut également faire légèrement varier la composition des groupes utilisés pour les analyses. Ces changements influent sur les statistiques sommaires.

Par ailleurs, les conditions appliquées pour éliminer les valeurs aberrantes sont les mêmes pour chaque année présentée dans le rapport sommaire. Si les conditions ont été modifiées dans le *Sommaire des résultats pour 2008*, les résultats des années précédentes peuvent varier par comparaison aux sommaires des années antérieures.

Facteurs influant sur les résultats d'une année à l'autre

- Changements dans la méthode d'attribution du soutien aux programmes. La catégorie « administration générale » du soutien aux programmes correspond aux dépenses liées aux services qui sont utilisés par tous les services de la municipalité. Ces dépenses représentent des coûts indirects qui doivent être affectés à d'autres fonctions.
- Un examen plus attentif de la façon dont les dépenses sont déclarées dans le tableau 40 du RIF conduit à des changements dans la déclaration. Par exemple, si une municipalité a traditionnellement inclus les opérations hivernales dans la ligne relative aux routes du tableau 40, le fait de déclarer ces opérations séparément peut conduire à une déclaration plus précise et entraîner un changement dans les résultats de la mesure de l'efficience.
- Un changement du nombre de municipalités déclarantes par rapport à l'année précédente modifiera la médiane du groupe de municipalités.
- Correction des erreurs dans les unités, p. ex. les kilomètres, au cours de l'année de déclaration, sans rajuster les résultats des années précédentes en conséquence.
- Changements des priorités municipales résultant d'un changement du montant inscrit au budget pour un secteur de services.
- Changement du niveau de service.
- Changement de prestataire de service
- Changement des coûts de main-d'œuvre.
- Les conditions climatiques hivernales ont des répercussions sur les opérations hivernales et sur l'entretien des routes revêtues et non revêtues.
- La pluviosité peut avoir des répercussions sur les mesures de gestion des eaux usées et des eaux pluviales.
- La définition des activités incluses dans « routes revêtues et routes non revêtues » que donne le PMPSM se fonde sur les définitions fournies par l'Ontario Good Roads Association. Si une municipalité adopte ces définitions au cours de l'année visée, les

résultats seront sensiblement différents de ceux des années antérieures.

Comparaison de la performance d'une municipalité aux statistiques sommaires

La médiane et la fourchette permettent à une municipalité de comparer ses résultats à ceux d'une municipalité du Nord ou du Sud de l'Ontario de taille semblable et du même type. La distribution des fréquences peut aider une municipalité à comparer ses **résultats à ceux de toutes les municipalités déclarantes**.

Mesures de l'efficience, mesures « globales »

Selon le Programme de mesure de la performance des services municipaux, les mesures de l'efficience se basent sur les coûts globaux des principaux services d'une municipalité : services d'incendie, transport en commun traditionnel, collecte des déchets, etc. Ces mesures permettent de déterminer le coût global d'un service par unité. Au fil des ans, il se peut que l'on cerner une tendance. Il faut faire d'autres recherches pour déterminer pourquoi les coûts par unité ont changé. En bref, grâce aux mesures de la performance, on peut cerner les domaines nécessitant une attention particulière.

Signification des résultats

Il ne suffit pas pour une municipalité de conclure sommairement qu'elle a obtenu un bon ou un mauvais résultat. Une municipalité doit déterminer pourquoi sa performance est supérieure ou inférieure à ses attentes. Elle doit faire les recherches nécessaires, peu importe si elle a obtenu un résultat positif ou négatif.

Bien entendu, une municipalité veut savoir si sa performance est inférieure à ses attentes pour pouvoir trouver les moyens d'améliorer ses résultats. Mais elle devrait aussi vouloir savoir si sa performance est supérieure à ses attentes pour pouvoir répéter cette bonne performance et cerner les pratiques qu'elle pourrait mettre en œuvre ailleurs.

Compromis entre l'efficience et l'efficacité

Les tendances en matière de dépenses doivent être examinées en parallèle avec les résultats en matière d'efficacité. S'il y a eu diminution progressive des coûts par unité, quelle en a été l'incidence sur l'efficacité?

En évaluant autant l'efficience que l'efficacité d'un service, on peut mettre en relief les compromis entre les coûts d'un service et sa qualité. Il y a plusieurs façons d'équilibrer coût et qualité :

- Accroître l'efficacité en dépensant plus - coût unitaire plus élevé.
- Accroître l'efficacité tout en maintenant le coût unitaire au même niveau ou en le réduisant.
- Maintenir l'efficacité au même niveau tout en réduisant le coût unitaire.
- Accroître l'efficience en abaissant les normes d'efficacité ou les niveaux de service afin de réduire le coût unitaire.

Il est probable que la plupart des municipalités accordent leur préférence à la deuxième option et considèrent la dernière option comme la moins souhaitable, mais toutes ces options représentent pour une municipalité un moyen d'équilibrer coût et qualité.

Établissement d'objectifs en matière de performance

Les municipalités peuvent se fixer des objectifs en matière d'efficience et d'efficacité. Ce n'est toutefois pas parce qu'une municipalité se donne de tels objectifs qu'elle va toujours les atteindre. Cela veut simplement dire qu'elle met en place un processus d'établissement d'objectifs et de surveillance. En mesurant la performance d'un service, on y porte une attention particulière, ce qui peut mener à des améliorations. Autrement dit, lorsqu'on mesure la performance d'un service, on en assure la gestion.

Puisque les circonstances locales ont une incidence sur les objectifs, ces derniers devraient être réalistes. Pour établir des objectifs pour le prochain exercice, les municipalités devraient tenir compte de leurs plans stratégiques à long terme, des fonds dont elles disposent, des priorités du conseil en matière de politiques, de la demande et des circonstances locales.

EN PROFONDEUR

Transmission des données à la province

Les données utilisées dans le cadre du Programme de mesure de la performance des services municipaux sont recueillies par le biais du Rapport d'information financière (RIF) que les municipalités soumettent à la province chaque année. Le Rapport d'information financière comporte des tableaux distincts pour l'efficacité (tableau 92) et l'efficacités (tableau 91). Un tableau spécial pour les notes (tableau 93) permet aux municipalités de qualifier leurs données et de décrire les circonstances locales pouvant avoir une incidence sur l'efficacité et l'efficacités. Le RIF comporte aussi une section sur la prestation de services intersectoriels (tableau 95), qui précise le palier de gouvernement responsable d'un service et décrit les ententes contractuelles ou de services communs conclues entre les municipalités. On recueille également pour le RIF d'autres renseignements, comme la longueur du réseau routier municipal en kilomètres, grâce auxquels il est possible de vérifier les données du numérateur et du dénominateur (tableau 94). On fournit aux municipalités des instructions détaillées sur la façon de remplir ces tableaux.

Règles de contrôle

Les règles de contrôle sont des formules de vérification des données saisies, qui sont intégrées au Rapport d'information financière. Ces règles ont été créées précisément pour les mesures de l'efficacité et de l'efficacités. Un message d'erreur apparaît s'il y a saisie d'une donnée aberrante ou omission d'une information importante. Les règles de contrôle permettent à une municipalité de corriger elle-même une entrée avant que le RIF soit soumis à la province et de contribuer à la précision du Rapport d'information financière.

Bien que les règles de contrôle fassent ressortir de nombreuses erreurs, elles ne peuvent pas toutes les signaler. Il se peut également qu'il y ait une raison légitime pour laquelle un résultat est plus grand ou plus faible que les résultats d'autres municipalités au sein d'un même groupe. Les notes que les municipalités peuvent fournir dans la section sur les mesures de la performance du Rapport d'information financière peuvent aider le personnel du ministère à déterminer si une donnée aberrante est légitime ou attribuable à une erreur de calcul.

Dans la *partie II, Sommaire des résultats pour 2008*, chaque mesure fait l'objet de tableaux et de graphiques. Chaque tableau comprend

la liste des conditions qui ont été appliquées pour exclure les erreurs et les résultats aberrants. Les mêmes conditions sont appliquées aux données pour chaque année incluse dans le rapport sommaire.

Contrôle de la qualité

Avant de soumettre des données sur sa performance dans le Rapport d'information financière, une municipalité exécute diverses opérations de contrôle de leur qualité. Tout en tenant compte des facteurs figurant au tableau 4 du présent document, chaque municipalité compile ses données au moyen d'un certain nombre de mécanismes et de procédures qui permettent au personnel d'évaluer la qualité et la rigueur des données et de voir si toute l'information est fournie. Au fur et à mesure du déroulement de ces mécanismes et de l'évolution des normes et outils connexes de déclaration de la performance, il sera possible, grâce à la publication de rapports sommaires similaires au présent document, de tirer de nouvelles conclusions à propos de la performance des municipalités.

EN PROFONDEUR

Mesures de l'efficience : Coûts de fonctionnement

Dans le cadre du Programme de mesure de la performance des services municipaux, les mesures de l'efficience sont en général indiquées sous forme de coût unitaire et ne sont fondées que sur les coûts de fonctionnement.

Le rapport sommaire de 2008 ne tient pas compte des coûts d'immobilisations, parce que jusqu'en 2009, les municipalités étaient tenues de passer en résultat toutes les dépenses en immobilisations engagées pour acquérir un élément d'actif (bien-fonds, matériel, immeuble) au cours de l'exercice où l'acquisition a eu lieu. Les immobilisations s'entendent également des grands projets de construction, comme ceux ayant trait aux routes ou aux réseaux d'égouts. D'une année à l'autre, les dépenses en immobilisations peuvent sembler inégales. Elles sont gonflées certaines années, et faibles ou inexistantes d'autres années.

À partir de 2009, les municipalités devront inscrire dans le RIF leurs immobilisations corporelles en tant qu'immobilisations dans l'énoncé de situation financière et en tant qu'amortissement dans l'énoncé des opérations, conformément aux recommandations du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP).

Il sera ainsi possible de déterminer les coûts en immobilisations en fonction des mesures d'amortissement du PMPSM. À partir de l'année de déclaration 2009, le PMPSM présente pour chaque service mesuré un doublet de mesures de l'efficience soit, d'une part, les coûts de fonctionnement par unité et, de l'autre, les coûts totaux par unité. La mesure de l'efficience fondée sur les coûts totaux par unité ajoutent l'amortissement et les intérêts sur la dette à long terme aux autres dépenses incluses dans les coûts de fonctionnement.

Pour les années de déclaration 2005 à 2008, les mesures de l'efficience prévues par le PMPSM étaient fondées sur les coûts de fonctionnement suivants :

- ✓ Salaires, traitements et avantages sociaux.
- ✓ Matériel.
- ✓ Services offerts en sous-traitance.
- ✓ Loyers et dépenses financières.
- ✓ Transferts externes (à des particuliers et à des organismes).

- Transferts aux fonds propres (réserves, fonds de réserve, fonds de capital).
- ✓ Rajustements interfonctionnels (transferts entre différents services)
- ✓ Affectation des coûts de soutien aux programmes
- Principal et intérêts sur le passif à long terme.

Les coûts marqués d'un ✓ servent à calculer le numérateur pour mesurer l'efficacité d'un service que l'on décrit simplement par l'expression « coûts de fonctionnement ».

On notera que le principal et les intérêts sur le passif à long terme et les transferts aux fonds propres n'entrent pas dans la définition des coûts de fonctionnement. Ainsi, la façon dont une municipalité finance ses projets d'immobilisations ne peut avoir d'incidence sur les mesures de la performance.

Les transferts externes sont des paiements qui comprennent les transferts aux organismes et aux particuliers comme les prestations d'aide sociale générale. À compter de 2005, les transferts externes sont inclus dans le Rapport d'information financière au chapitre du calcul des coûts de fonctionnement.

Déclaration des coûts en chiffres bruts

Les coûts de fonctionnement déclarés au titre des mesures de l'efficacité sont des chiffres bruts. Ils comprennent les recettes tirées des droits d'utilisation et les subventions octroyées par les gouvernements provincial et fédéral. Les politiques sur les droits d'utilisation varient d'une municipalité à l'autre. Si une municipalité percevait de nombreux droits d'utilisation et que l'on soustrayait ces droits des données brutes, cette municipalité semblerait avoir des coûts unitaires moindres.

Les subventions provinciales comprennent les subventions octroyées pour des services particuliers et les subventions inconditionnelles qu'une municipalité peut utiliser comme elle l'entend pour respecter ses priorités. Les subventions varient d'une municipalité à l'autre, et les politiques relatives aux subventions changent à la longue. Par ailleurs, il est impossible de jumeler les subventions inconditionnelles à un service particulier. Les subventions ne sont donc pas soustraites des dépenses.

Exception : Soustraction des recettes reçues d'autres municipalités

Aux termes du Programme de mesure de la performance des services municipaux, si une municipalité est responsable de la prestation d'un service, elle doit déclarer sa performance à cet égard. Certaines municipalités sont responsables de la prestation d'un service, mais préfèrent acheter ce service auprès d'une autre municipalité et conclure une entente contractuelle appropriée. La municipalité qui fournit ce service reçoit un paiement (recettes) pour cette prestation. Cette municipalité a le droit de soustraire de ses coûts de fonctionnement les recettes qu'elle reçoit d'autres municipalités.

Exception : Soustraction des recettes reçues pour les services d'incendie fournis hors du territoire de la municipalité

Lorsqu'une municipalité fournit des services d'incendie hors de son territoire, à des conseils de bande, sur des territoires non érigés en municipalité ou des terres de la Couronne, les recettes reçues sont soustraites des coûts de fonctionnement.

Exception : Soustraction des recettes tirées de la vente de ressources relatives à l'élimination et au recyclage des déchets

Le groupe de travail municipal spécialisé, qui a examiné les mesures de la gestion des déchets solides, a noté l'importance, au sein du secteur municipal, des dispositions des contrats d'élimination et de réacheminement des déchets solides ayant trait à la vente de ressources. Parmi les possibilités de vente de ressources liées à l'élimination et au réacheminement des déchets, on trouve la production d'électricité, la collecte de gaz d'enfouissement ainsi que les crédits et redevances liés aux gaz d'enfouissement. En général, aux termes d'un contrat, les entrepreneurs conservent les recettes tirées de la vente de ressources liées à l'élimination et au réacheminement des déchets. Par conséquent, les recettes tirées de la vente de ressources sont soustraites des coûts de fonctionnement engagés pour l'élimination, le réacheminement et la gestion des déchets solides. Il est à noter que les redevances de déversement et les droits d'utilisation relatifs à la collecte des déchets ne sont pas soustraits des coûts bruts de fonctionnement puisque les droits d'utilisation ne sont pas soustraits des coûts de fonctionnement pour les autres services.

Les recettes provenant d'autres municipalités ne sont pas soustraites pour les mesures de gestion des déchets solides.

EN PROFONDEUR

Coûts indirects

Les coûts indirects sont des coûts engagés par de nombreux services municipaux, en général, au titre des ressources humaines, de la paie, de la salle du courrier, etc. La façon dont les coûts indirects sont affectés aux différents services qu'offre une municipalité peut avoir une incidence sur les résultats en matière d'efficience. Les coûts indirects peuvent être affectés à l'administration générale ou ils peuvent être intégrés aux coûts de chaque service.

Avant que les tableaux de mesure de la performance soient intégrés au Rapport d'information financière, aucune politique ne traitait des coûts indirects. Il revenait à chaque municipalité de décider si elle voulait les affecter à l'administration générale ou les intégrer aux coûts de chaque service. Si une municipalité décidait d'intégrer les coûts indirects aux coûts de chaque service, elle pouvait utiliser la méthode qu'elle choisissait.

Lorsque le PMPSM est entré en vigueur, il a fallu envisager la standardisation des rapports municipaux sur les coûts indirects pour améliorer la comparabilité des résultats du PMPSM.

En effet, si une municipalité inscrit tous les coûts indirects aux lignes de la gestion centrale et du soutien de programmes, mais n'attribue pas les dépenses de soutien aux programmes, elle obtient des coûts de fonctionnement inférieurs par unité pour tous les autres services. Dans un autre exemple, la mesure de gouvernance et de gestion en tant que pourcentage des coûts de fonctionnement totaux des municipalités est sous-évaluée pour les municipalités qui affectent des dépenses de gouvernance et de gestion par rapport à celles qui n'affectent que des dépenses de soutien aux programmes.

Standardisation de la méthode d'affectation des coûts indirects

Le ministère a reconnu la nécessité de standardiser la méthode d'affectation des coûts indirects pour qu'il soit possible de faire de véritables comparaisons sur le plan de l'efficience. Le ministère a examiné les méthodes d'affectation des coûts indirects ainsi que la manière de déclarer les coûts pour l'administration générale.

Le ministère était particulièrement intéressé par les travaux de l'initiative d'analyse comparative des services municipaux de l'Ontario (Ontario Municipal CAO's Benchmarking Initiative ou « OMBI »). L'OMBI proposait de répartir les coûts pour l'administration générale en trois catégories :

- Gouvernance.
- Gestion centrale.
- Soutien des programmes.

Les coûts au titre du soutien des programmes étaient les coûts indirects qu'on devrait affecter à d'autres services, comme les coûts relatifs à la gestion de l'information, à la paie et à l'impression. Les coûts au titre de la gestion centrale étaient les coûts administratifs qu'il est moins facile d'affecter ailleurs, comme les coûts relatifs au soutien juridique, aux investissements et aux communications. L'OMBI recommandait que les coûts engagés au titre de la gestion centrale ne soient pas affectés à d'autres services.

L'OMBI a aussi proposé que les grandes municipalités ayant une population d'au moins 100 000 habitants affectent les coûts indirects par une méthode fondée sur l'utilisation des différents services de soutien des programmes par les services municipaux. Par exemple, chaque service municipal devait se voir affecter un pourcentage des coûts d'impression en fonction du nombre d'impressions qu'il avait commandées. On appelle cette méthode tout simplement la « méthode OMBI ». Ces concepts ont été acceptés et sont utilisés dans le tableau 40 du Rapport d'information financière.

Les municipalités ayant une population inférieure à 100 000 habitants utilisent une méthode plus simple. Les coûts indirects sont attribués à chaque secteur de service en fonction du pourcentage des coûts municipaux globaux de ce dernier.

État de l'affectation des coûts indirects

Nous avons constaté que les municipalités ont adopté une méthode mixte pour l'affectation des coûts indirects déclarés à la ligne de l'administration générale du tableau 40 du RIF. Le tableau 6, *État de la déclaration des coûts indirects au tableau 40 pour 2007 et 2008*, présente la répartition des coûts indirects des municipalités au moyen des colonnes et les lignes sur l'administration générale.

Sur les 413 municipalités prises en considération en 2008, 112 n'ont pas affecté de coûts indirects à la ligne de l'administration générale. Ces municipalités n'ont pas déclaré de dépenses pour le soutien aux programmes.

Sur les 301 municipalités ayant affecté des coûts indirects, 207 ont exclusivement utilisé la colonne de l'allocation de soutien aux programmes, conformément aux instructions du RIF. Cette façon de faire comporte certains avantages. Le montant à attribuer est transparent et équivaut à la somme des dépenses correspondant aux salaires, traitements et avantages sociaux, au matériel, aux services contractuels, aux loyers et aux frais d'administration financiers, ainsi qu'aux rajustements interfonctionnels déclarés à la ligne du soutien aux programmes. La colonne de l'allocation de soutien aux programmes n'est utilisée que pour affecter des coûts indirects à d'autres services; cette colonne ne comprend pas les transferts interministériels.

Quatorze municipalités ont utilisé seulement la colonne des rajustements interfonctionnels pour affecter à d'autres fonctions les coûts relatifs à l'administration générale liés à la gouvernance et à la gestion.

Quatre-vingt municipalités ont utilisé la colonne de l'allocation de soutien aux programmes et celle des rajustements interfonctionnels pour l'affectation. Toutes les municipalités de ce groupe ont inscrit des dépenses à la ligne de soutien aux programmes.

La colonne des rajustements interfonctionnels sert à déclarer les transferts interministériels. Lorsque cette colonne est utilisée à la fois pour affecter les coûts indirects et enregistrer les transferts interministériels, ces résultats manquent de transparence puisqu'il est impossible par la suite de distinguer le montant des coûts indirects affecté à d'autres fonctions.

De plus, la nature des dépenses inscrites dans la colonne des rajustements interfonctionnels est inconnue; il n'existe pas de formule pour regrouper les montants déclarés aux colonnes des salaires, traitements et avantages sociaux, du matériel, des services contractuels, ainsi que des loyers et frais administratifs financiers aux lignes de l'administration générale.

Une fois le montant à affecter déterminé, il faut choisir une méthode d'affectation. Il est recommandé que les municipalités de moins de 100 000 habitants affectent les dépenses de soutien aux programmes dans la colonne Allocation de soutien aux programmes, selon le pourcentage des coûts de fonctionnement totaux de la municipalité pour chaque secteur de service. Les municipalités de plus de 100 000 habitants doivent affecter leurs dépenses selon les éléments de coût des divers secteurs de service du soutien aux programmes, une méthode mise au point par l'OMBI.

Les municipalités doivent indiquer la méthode d'affectation utilisée pour la colonne du soutien aux programmes. Par contre, lorsqu'on utilise la colonne des rajustements interfonctionnels, la méthode d'affectation n'est pas vérifiée. On attend des municipalités, et en particulier des grandes municipalités, qu'elles utilisent une méthode d'affectation plus simple pour un ou deux éléments de coût lorsqu'elles utilisent la colonne des rajustements interfonctionnels.

Le tableau 5, *Méthodes d'affectation des dépenses de soutien aux programmes, 2008* résume les méthodes utilisées par les municipalités pour affecter les dépenses de soutien aux programmes inscrites dans la colonne de soutien aux programmes. Bien que diverses méthodes soient utilisées pour l'affectation des coûts indirects, la majorité des municipalités a utilisé la méthode d'affectation recommandée en fonction de leur population.

En conclusion, l'affectation municipale des coûts indirects dans le RIF est loin d'être normalisée, ce qui nuit à la comparaison des résultats du PMPSM. L'affectation des coûts indirects influence les résultats du PMPSM, car le numérateur pour les mesures de l'efficacité, à savoir les coûts de fonctionnement, comprend les coûts indirects déclarés dans les colonnes de l'allocation de soutien aux programmes et dans celle des rajustements interfonctionnels. Pour que la déclaration soit la plus cohérente et transparente possible, les coûts indirects devant être affectés à d'autres services doivent être déclarés sur une seule ligne d'administration générale, celle du soutien aux programmes. Le montant à affecter doit être déterminé par l'addition des dépenses des colonnes de dépenses existantes. Cela permet de voir l'origine des coûts indirects. Pour des raisons de transparence, la colonne utilisée pour l'affectation des coûts indirects ne doit être utilisée qu'à cette fin et ne doit pas comprendre les transferts interministériels. La méthode d'affectation utilisée constitue aussi un facteur important pour faciliter la comparaison des résultats.

Tableau 5 : Méthodes d'affectation des dépenses de soutien aux programmes, 2008

Méthodes d'affectation des dépenses de soutien aux programmes, 2008			
	Nombre de municipalités de moins de 100 000 habitants	Nombre de municipalités de 100 000 habitants ou plus	
Pourcentage du total des dépenses	149	8	
Pourcentage modifié du total des dépenses	67	4	
Méthode de l'OMBI	5	18	
Autre méthode	14	1	
Aucune	21	0	
TOTAL	256	31	287
Conditions : ■ Sont inclus ci-dessus les municipalités qui ont affecté des dépenses de soutien aux programmes dans la colonne d'allocation de soutien aux programmes. ■ Le montant de l'affectation était supérieur à 1 \$. REMARQUES : ■ Le nombre total de municipalités ayant affecté des dépenses au soutien aux programmes en 2008 au <i>tableau 5</i> (287) est égal au nombre de municipalités (207) à la ligne 3.1 du <i>tableau 6</i> qui ont utilisé uniquement la colonne de l'allocation de soutien aux programmes pour affecter leurs coûts indirects, plus le nombre de municipalités (80) à la ligne 3.3 qui ont affecté leurs coûts indirects en se servant à la fois de la colonne relative aux rajustements interfonctionnels et de la colonne de l'allocation de soutien aux programmes. ■ Les municipalités de 100 000 habitants ou plus doivent obligatoirement utiliser la méthode de l'OMBI (l'initiative d'analyse comparative des services municipaux de l'Ontario) pour affecter les dépenses de soutien aux programmes. Cette méthode fait appel à différents facteurs pour différents secteurs de service du soutien aux programmes. Les municipalités de moins de 100 000 habitants doivent affecter les coûts indirects selon le pourcentage de l'ensemble des coûts pour chaque secteur fonctionnel du <i>tableau 40</i>. ■ Les municipalités ayant indiqué « Autre méthode » ont dit avoir basé leurs affectations sur les heures estimatives, le nombre de comptes créditeurs, le nombre d'employés, le total des salaires de chaque service, le total des salaires et des avantages sociaux, la charge de travail ou encore les dépenses des services (en pourcentage du budget). ■ Certaines des municipalités ayant indiqué « Autre méthode » ont réparti leurs dépenses de soutien aux programmes entre un nombre limité de catégories et basé leur affectation sur des facteurs variés. Elles ont par exemple affecté les coûts liés aux ressources humaines selon le nombre d'employés ou le total des salaires de chaque service, les coûts liés à la technologie selon le nombre d'ordinateurs, les coûts liés aux bâtiments selon la superficie en pieds carrés et les coûts financiers d'une autre manière encore.			

Tableau 6 : État de la déclaration des coûts indirects au tableau 40 pour 2007 et 2008

ÉTAT DE LA DÉCLARATION DES COÛTS INDIRECTS AU TABLEAU 40 POUR 2007 ET 2008		
	Nombre en	
	2007	2008
1.0 Municipalités n'ayant procédé à aucune affectation de coûts indirects	105	112
Ces municipalités n'ont pas utilisé les colonnes de l'allocation de soutien aux programmes et des rajustements interfonctionnels pour affecter des coûts indirects. ■ Aucune de ces municipalités n'a déclaré de dépenses de soutien aux programmes supérieures à 1 \$ à la ligne de l'administration générale. ■ Aucune d'entre elles n'a déclaré de montant en tant que valeur négative pour la gouvernance ou la gestion centrale dans la colonne des rajustements interfonctionnels qui attesterait d'une affectation à d'autres fonctions.		
2.0 Municipalités ayant affecté des coûts indirects à l'administration générale	287	301
TOTAL PARTIEL	393	413
3.0 Colonnes utilisées		
3.1 Municipalités ayant utilisé seulement la colonne de l'allocation de soutien aux programmes pour l'affectation de coûts indirects ■ Ces municipalités ont déclaré des dépenses à la ligne du soutien aux programmes dans la catégorie de l'administration générale et les ont affectées à d'autres fonctions en utilisant la colonne de l'allocation de soutien aux programmes. ■ 10 municipalités ont affecté des dépenses à la gestion centrale, dont 2 à la gouvernance et à la gestion centrale et 2 à la gestion centrale et au soutien aux programmes.	202	207
3.2 Municipalités ayant utilisé seulement la colonne des rajustements interfonctionnels pour l'affectation de coûts indirects ■ Ces municipalités n'ont déclaré que des montants en tant que valeurs négatives pour la gouvernance ou la gestion centrale, voire les deux, dans la colonne des rajustements interfonctionnels. ■ Ces municipalités n'ont déclaré aucune dépense concernant le soutien aux programmes.	13	14
3.3 Municipalités ayant utilisé à la fois la colonne de l'allocation de soutien aux programmes et celle des rajustements interfonctionnels pour l'affectation de coûts indirects ■ Ces municipalités ont déclaré des dépenses concernant le soutien aux programmes. ■ Ces municipalités ont aussi déclaré des montants en tant que valeurs négatives pour la gouvernance ou la gestion centrale, voire les deux, dans la colonne des rajustements interfonctionnels.	72	80
4.0 Type de dépenses d'administration générale affectées		
■ Municipalités ayant affecté des dépenses au soutien aux programmes ■ Municipalités ayant affecté des dépenses à la gestion centrale ■ Municipalités ayant affecté des dépenses à la gouvernance	274 82 21	287 89 23

**ÉTAT DE LA DÉCLARATION DES COÛTS INDIRECTS AU TABLEAU 40
POUR 2007 et 2008****Remarques :**

- Les lignes d'administration générale du tableau 40 sont : gouvernance, gestion centrale et soutien des programmes.
- Les coûts indirects qui ne peuvent être facilement affectés à d'autres services sont inscrits à la ligne de gestion centrale. Les coûts indirects qui doivent être affectés à d'autres services sont inscrits à la ligne de soutien aux programmes.
- Le montant à affecter est déclaré en tant que valeur négative dans la colonne de l'allocation de soutien aux programmes, à la ligne de soutien aux programmes. Le montant de l'affectation à la colonne du soutien aux programmes est égal à la somme des dépenses relatives aux salaires/traitements/avantages sociaux, matériel, services offerts en sous-traitance, loyers et dépenses financières, et rajustements interfonctionnels, multipliée par - 1.
- Certaines municipalités utilisent aussi la colonne des rajustements interfonctionnels pour affecter une ou plusieurs lignes relatives à l'administration générale. Les montants affectés à chacun des secteurs sont déclarés en tant que valeurs positives dans la colonne utilisée.

EN PROFONDEUR

Structure de fonctionnement des municipalités

La *Loi de 2001 sur les municipalités* reconnaît trois types de municipalités : les municipalités de palier inférieur et les municipalités de palier supérieur au sein d'une structure municipale à deux paliers, et les municipalités à palier unique qui ne font pas partie d'une structure municipale à deux paliers.

Dans une structure à deux paliers, la municipalité de palier supérieur, soit un comté ou une municipalité régionale, offre certains services aux municipalités locales de son territoire. L'objectif de cette structure est d'assurer la prestation des services utilisés par la totalité ou la plupart des municipalités locales de façon plus efficiente et efficace.

Les administrations municipales à deux paliers n'existent que dans le Sud de l'Ontario. Toutes les municipalités du Nord de l'Ontario sont à palier unique.

Aux fins d'analyse, on intègre traditionnellement les résultats du district de Muskoka et de la ville du Grand Sudbury à ceux des régions et des anciennes régions du Sud de l'Ontario. Le district de Muskoka a une structure municipale similaire à celle d'une municipalité régionale, alors que la ville du Grand Sudbury a été formée à partir de l'ancienne région de Sudbury et de la ville de Sudbury. Dans le rapport sommaire, le Grand Sudbury et Muskoka font tous deux partie du groupe « Régions et anciennes régions ».

Comtés

Les comtés sont traditionnellement une fédération de municipalités de palier inférieur d'un même secteur géographique. Les cités ne faisaient pas partie de la structure des comtés à l'origine, mais certaines en font partie depuis les dernières années. Bien qu'il fasse partie des comtés, Oxford possède une structure municipale similaire à celle d'une municipalité régionale. Dans le rapport sommaire, le comté d'Oxford fait partie du groupe « Régions et anciennes régions ».

Municipalités régionales

Les municipalités régionales sont une autre forme de municipalité de palier supérieur, dont les responsabilités sont beaucoup plus grandes que celles des comtés. Actuellement, il existe douze municipalités régionales, qui ont été créées dans les années 1960 et 1970.

Municipalités à palier unique dans le Sud de l'Ontario

En 2008, il y avait 26 municipalités à palier unique dans le Sud de l'Ontario. Ces municipalités ne sont pas représentées au conseil d'un comté. Cependant, dans le passé, elles ont collaboré pour fournir certains services communs, comme les foyers pour personnes âgées, par l'intermédiaire de régions locales communes. Les pouvoirs des municipalités à palier unique varient pour des raisons historiques, selon l'année où elles ont été créées et la façon dont elles l'ont été.

En 2001, un certain nombre de municipalités à palier unique ont été établies à partir d'anciennes municipalités régionales : Toronto, Ottawa, Grand Sudbury, Hamilton, Haldimand et Norfolk. Dans le rapport sommaire, Haldimand et Norfolk sont groupées avec les municipalités à palier unique parce que leur population est inférieure à 100 000 habitants. Les autres se trouvent dans le groupe appelé « Régions et anciennes régions ».

Nord de l'Ontario

Le Nord de l'Ontario compte onze districts territoriaux qui constituent des secteurs administratifs, et non pas des municipalités. Une grande partie du Nord de l'Ontario est composée de territoires non érigés en municipalités. Le ministère du Développement du Nord et des Mines aide les habitants de ces territoires à établir des régions locales des services publics qui ont pour fonction d'assurer la prestation des services de base.

Gestionnaires des services municipaux regroupés (GSMR) et conseil d'administration de district des services sociaux (CADSS)

La gestion des services municipaux regroupés a été instaurée en 1997 pour assurer la planification et l'administration régionales de certains services sociaux et de santé, peu importe s'il existe une structure municipale à un ou deux paliers. La gestion des services municipaux regroupés est assurée par les gestionnaires des services municipaux regroupés (GSMR) dans le Sud de l'Ontario et dans la ville du Grand Sudbury dans le Nord. Dans toutes les autres régions du Nord, la gestion des services municipaux regroupés est assurée par les conseils d'administration de district des services sociaux (CADSS).

Les GSMR dans le Sud de l'Ontario sont responsables de la prestation des services d'aide sociale, de garde d'enfants, de logement social, d'ambulance terrestre et de santé publique.

Dans le Sud de l'Ontario, on a établi 36 zones de service en 1997. Dans chacune de ces zones, une municipalité a été désignée comme GSMR. Toutes les administrations régionales (dont certaines sont devenues depuis des municipalités à palier unique) et de nombreux comtés ont été désignés à ce titre. Les municipalités à palier unique s'entendent avec la municipalité de palier supérieur de leur région quant à la désignation des GSMR. Dans certains cas, une municipalité autre que le GSMR a été désignée à titre d'agent de prestation des services d'ambulance terrestre.

Dans le Nord de l'Ontario, la ville du Grand Sudbury a été désignée comme GSMR, et dix conseils d'administration de district des services sociaux (CADSS) ont été créés pour servir le reste du Nord de l'Ontario. Les CADSS ont pour tâche de servir autant les municipalités que les territoires non constitués en municipalités. Les CADSS doivent, au minimum, gérer la prestation des services d'aide sociale, de garde d'enfants et de logement social. Ils peuvent aussi assurer la prestation des services d'ambulance terrestre et de santé publique.

Depuis 1998, les municipalités du Nord de l'Ontario et les territoires non constitués en municipalités peuvent former une régie régionale des services publics (RRSP), en vertu de la *Loi sur les régies locales des services publics du Nord*, afin de réduire le nombre d'organismes à but unique. Au minimum, les RRSP doivent offrir des services dans six domaines de base : aide sociale, garde d'enfants, logement social, ambulance terrestre, santé publique et foyers pour les personnes âgées. Les collectivités du Nord de l'Ontario peuvent structurer des RRSP qui ont la possibilité d'offrir d'autres services, dont les services policiers, la gestion des déchets, le développement économique, la gestion des aéroports, des routes et des ponts, la protection civile, l'aménagement du territoire et l'application de certaines parties de la *Loi sur les infractions provinciales*. Pour l'instant, aucune RRSP n'a été créée.

Rôles et responsabilités des municipalités

La *Loi de 2001 sur les municipalités* donne aux municipalités le pouvoir d'offrir tout service ou toute chose qui, de l'avis de la municipalité, est nécessaire, ou encore qui pourrait être désirable aux yeux du public.

Toutes les municipalités de l'Ontario peuvent également adopter des règlements municipaux sur les points suivants :

- structure de la gouvernance;
- responsabilité et transparence;
- gestion financière;

- biens publics;
- bien-être socioéconomique et environnemental de la municipalité;
- santé, sécurité et bien-être des habitants;
- protection des habitants et de leurs biens, y compris la protection des consommateurs.

De plus, les municipalités à palier unique ont un pouvoir élargi quant à l'adoption de règlements municipaux dans les domaines suivants :

- animaux;
- constructions, y compris les clôtures et les panneaux et les enseignes;
- délivrance de permis aux entreprises.

Dans le cas d'une structure d'administration municipale à deux paliers, la *Loi de 2001 sur les municipalités* dresse une liste des domaines de compétence et confie le pouvoir exclusivement à la municipalité de palier supérieur ou à la municipalité de palier inférieur. Ces domaines de compétence sont les suivants :

- voies publiques, y compris le stationnement et la circulation sur les voies publiques;
- réseaux de transport autres que les voies publiques;
- gestion des déchets;
- services publics;
- culture, parcs, loisirs et patrimoine;
- drainage et lutte contre les inondations, à l'exception des égouts pluviaux;
- constructions, dont les clôtures, les panneaux et les enseignes;
- stationnement, à l'exception des voies publiques;
- animaux;
- services de développement économique;
- délivrance de permis aux entreprises.

Ainsi, les municipalités locales sont souvent responsables de la collecte des déchets, tandis que les municipalités de palier supérieur sont chargées de l'élimination des déchets, de même que des questions élargies de gestion des déchets.

Certaines des responsabilités précisées dans la *Loi de 2001 sur les municipalités* peuvent être transférées d'un palier à un autre au moyen d'un vote à « triple majorité ». Les membres du conseil de la municipalité de palier supérieur et la majorité des membres des conseils des municipalités de palier inférieur doivent voter pour le transfert. En outre, les électeurs des municipalités de palier inférieur qui appuient le transfert doivent représenter une majorité d'électeurs du comté ou de la région.

D'autres lois donnent aussi des pouvoirs et des responsabilités aux municipalités, dont la *Loi sur l'aménagement du territoire* et la *Loi sur le code du bâtiment*, la *Loi sur la prévention et la protection contre l'incendie*, la *Loi sur les services policiers*, la *Loi sur le programme Ontario au travail* et la *Loi de 2000 sur la réforme du logement social*.

Régies locales

De nombreuses régies locales participent à la prestation des services locaux, dont les bureaux de santé, les régies de transport en commun, les sociétés d'aide à l'enfance et les conseils d'aménagement. Des mesures législatives administrées par différents ministères autorisent la création de régies locales. Par exemple, la *Loi sur la protection et la promotion de la santé*, administrée par le ministère de la Santé et des Soins de longue durée, prévoit la création de conseils de santé, tandis que la *Loi sur les bibliothèques publiques*, administrée par le ministère des Affaires civiques, régit les conseils de bibliothèques publiques.

Bien que les municipalités aient une grande souplesse à l'égard de la création, de la modification et de la dissolution des régies locales, certaines régies locales, comme les commissions de services policiers, sont obligatoires.

La *Loi de 2001 sur les municipalités* permet aux municipalités, conjointement ou seules, de créer des régies locales. Une municipalité peut donner à une régie locale le contrôle et la gestion des services et activités qui, selon elle, sont appropriés, en lui déléguant ses pouvoirs et devoirs. Les régies locales comprennent, entre autres, les commissions de services publics, les régies du stationnement et les régies de gestion des parcs.

Regroupement des activités financières d'une régie locale

Si une régie locale ne dessert qu'une seule municipalité, ses opérations financières sont entièrement intégrées à celles que la municipalité déclare dans le Rapport d'information financière. Si une ou plusieurs municipalités créent une régie locale commune, chaque municipalité inscrit les opérations financières de la régie locale dans son rapport, sur une base proportionnelle.

Partie II : Sommaire des résultats pour 2008

Comment interpréter un tableau des résultats

Les municipalités sont regroupées selon leur type, leur population et le fait qu'elles soient situées dans le Nord ou dans le Sud.

Mesure

Le nombre de municipalités déclarantes représente le nombre de déclarations après élimination des observations aberrantes et des erreurs de calcul.

La fourchette représente l'écart entre les données minimales et maximales.

Les statistiques comprennent le nombre de municipalités déclarantes, la fourchette et la médiane.

La médiane représente la valeur intermédiaire d'un groupe. Elle est moins influencée par des valeurs excentriques que la moyenne.

Les données des années précédentes sont déclarées si la mesure est la même que celle des années précédentes.

Coûts de fonctionnement des services policiers par habitant			2008	2007	2006	2005
Population	Nbre de municipalités déclarantes	Fourchette \$	Médiane \$	Médiane \$	Médiane \$	Médiane \$
NORD						
< 5 000	110	31 à 691	125	140	123	125
5 000 – 19 999	13	145 à 532	269	291	267	274
40 000 +	4	267 à 290	278	261	262	250
SUD						
Régions et anc. régions	10	143 à 266	219	211	203	191
Comtés	2	129 à 166	129	122	108	114
Palier unique						
< 10 000	4	189 à 498	325	306	322	303
10 000 – 99 999	14	141 à 418	241	230	220	201
100 000 +	6	231 à 359	234	232	209	201
Palier inférieur						
< 5 000	47	56 à 286	124	126	133	127
5 000 – 9 999	50	55 à 386	127	116	126	118
10 000 – 19 999	34	74 à 295	136	144	127	124
20 000 – 39 999	10	81 à 264	144	146	172	170
40 000 – 99 999	1	254	254	252	234	225
100 000 +						
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	305	31 to 691	148	153	144	143
Nbre de municipalités déclarantes			305	289	286	316

Référence – RIF : SLC 91 1203 13.

Le nombre de municipalités déclarantes dépend des conditions suivantes.

- Les municipalités de palier inférieur du Sud de l'Ontario ayant déclaré que les services policiers relevaient d'une municipalité du palier supérieur ne sont pas incluses.
- Les municipalités dont l'unique dépense déclarée est l'allocation de soutien aux programmes ne sont pas incluses.

REMARQUE :

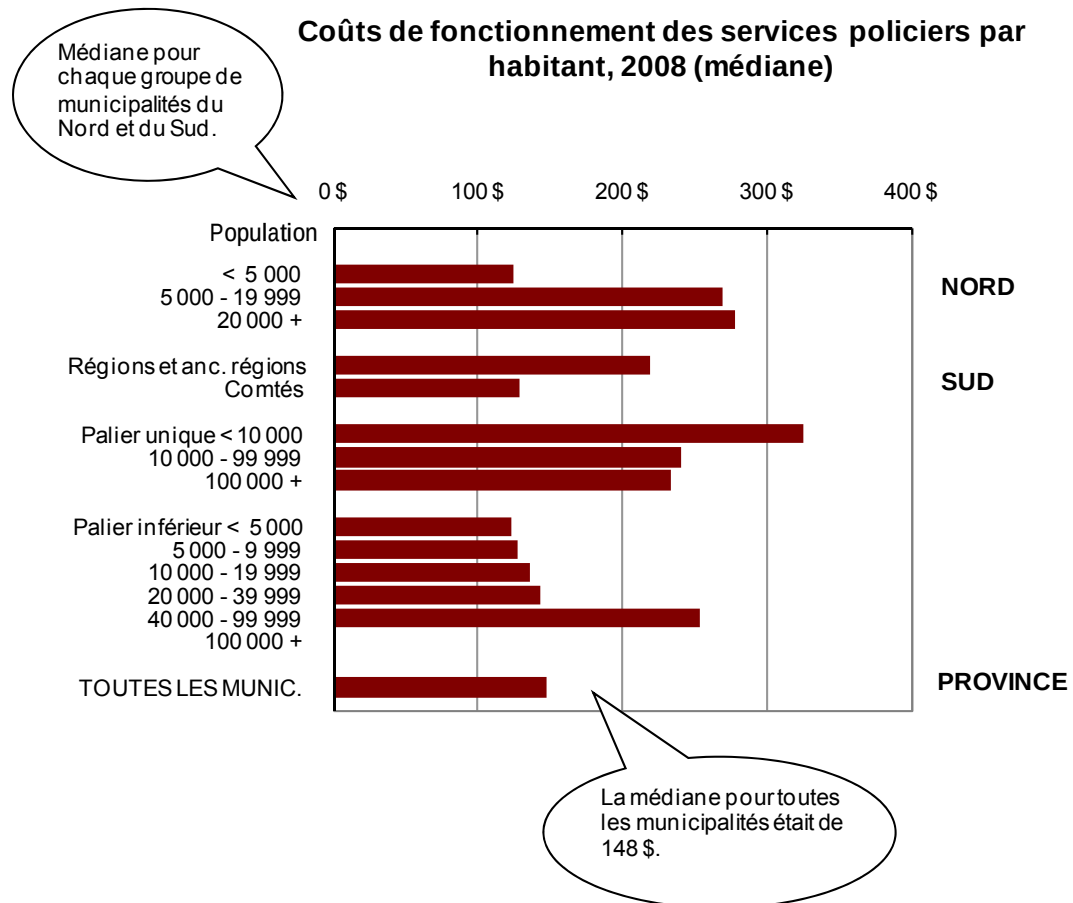
- Puisque la formule du numérateur (coûts de fonctionnement) a été modifiée en 2005 de façon à inclure les transferts externes, et que le dénominateur est passé des ménages à la population, il est impossible d'établir une comparaison avec les exercices précédents.

La rubrique « Nbre de municipalités déclarantes » indique le nombre total de municipalités déclarantes, selon certaines conditions.

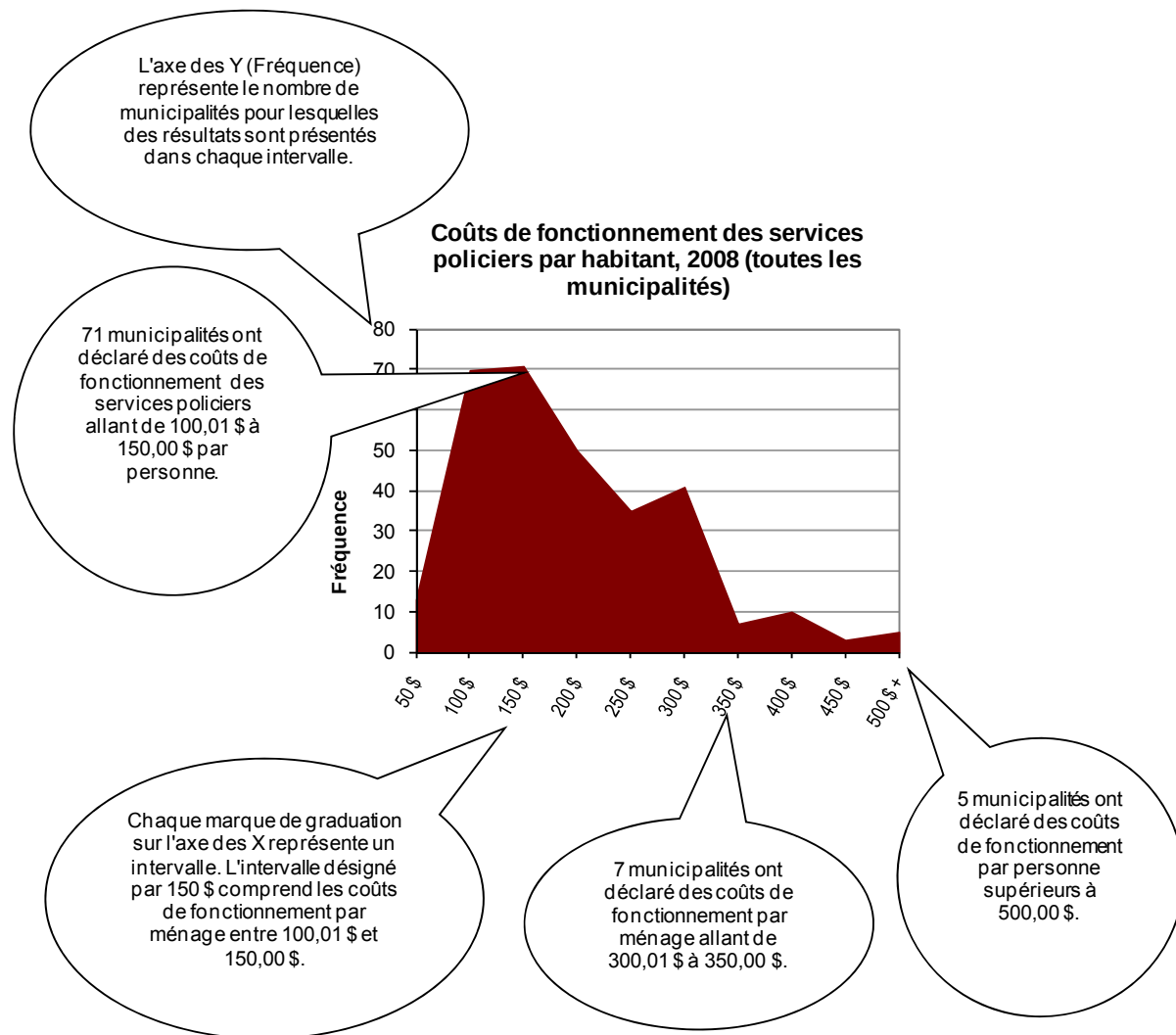
La « Référence – RIF » indique le tableau, la ligne, la colonne du Rapport d'information financière (RIF) d'où proviennent les données en matière de rendement.

Le tableau présente les conditions réunies pour exclure les erreurs des données.

Comment interpréter un diagramme à barres



Comment interpréter un graphique de distribution des fréquences



Administration générale : Efficience

Coûts de fonctionnement liés à la gouvernance et à la gestion en pourcentage des coûts de fonctionnement totaux de la municipalité

$$\frac{\text{Coûts de fonctionnement liés à la gouvernance et à la gestion}}{\text{Coûts de fonctionnement totaux de la municipalité}} \times 100$$

Coûts de fonctionnement liés à la gouvernance et à la gestion en pourcentage des coûts de fonctionnement totaux de la municipalité

			2008	2007
Population	Nbre de municipalités déclarantes	Fourchette %	Médiane %	Médiane %
NORD				
< 5 000	63	1,6 % à 24,3 %	7,4 %	7,6 %
5 000 – 19 999	8	2,0 % à 6,7 %	4,1 %	4,9 %
20 000 +	4	2,3 % à 4,8 %	3,1 %	3,0 %
SUD				
Régions et anciennes régions	9	2,5 % à 4,9 %	3,8 %	3,6 %
Comtés	19	1,0 % à 13,8 %	4,3 %	3,9 %
Palier unique				
<10 000	4	3,6 % à 8,5 %	5,2 %	7,2 %
10 000 – 99 999	11	1,0 % à 8,3 %	4,7 %	4,1 %
100 000 +	4	3,1 % à 4,8 %	3,7 %	3,6 %
Palier inférieur				
< 5 000	33	1,4 % à 25,9 %	6,9 %	6,6 %
5 000 – 9 999	38	1,3 % à 14,6 %	8,2 %	7,6 %
10 000 – 19 999	44	0,9 % à 18,7 %	7,7 %	7,4 %
20 000 – 39 999	15	1,2 % à 14,9 %	8,1 %	8,2 %
40 000 – 99 999	12	1,6 % à 10,0 %	7,3 %	5,8 %
100 000 +	11	2,3 % à 8,8 %	4,9 %	5,2 %
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	275	0,9 % à 25,9 %	6,4 %	6,3 %
Nbre de municipalités déclarantes			275	268

Référence – RIF : SLC 91 0205 13. Le nombre de municipalités déclarantes dépend des conditions ci-dessous. La formule du numérateur (coûts de fonctionnement) a été modifiée en 2007. Les paiements à la Société d'évaluation foncière des municipalités (SEFM) et les compensations et déductions fiscales déclarées au tableau 40 n'ont pas été déduits dans le calcul du numérateur ou du dénominateur. Conditions :

Conditions relatives à la déclaration des paiements à la SEFM :

- Les paiements à la Société d'évaluation foncière des municipalités (SLC 42 5210 01) doivent être comptabilisés dans le tableau 40 (Dépenses du fonds d'administration) à titre de services contractuels, à la ligne réservée de la gestion centrale (SLC 40 0250 04). Si les dépenses relatives à la SEFM sont déclarées à la ligne du soutien des programmes, les coûts de fonctionnement pour cette mesure seront sous-évalués en raison de la suppression des paiements à la SEFM.

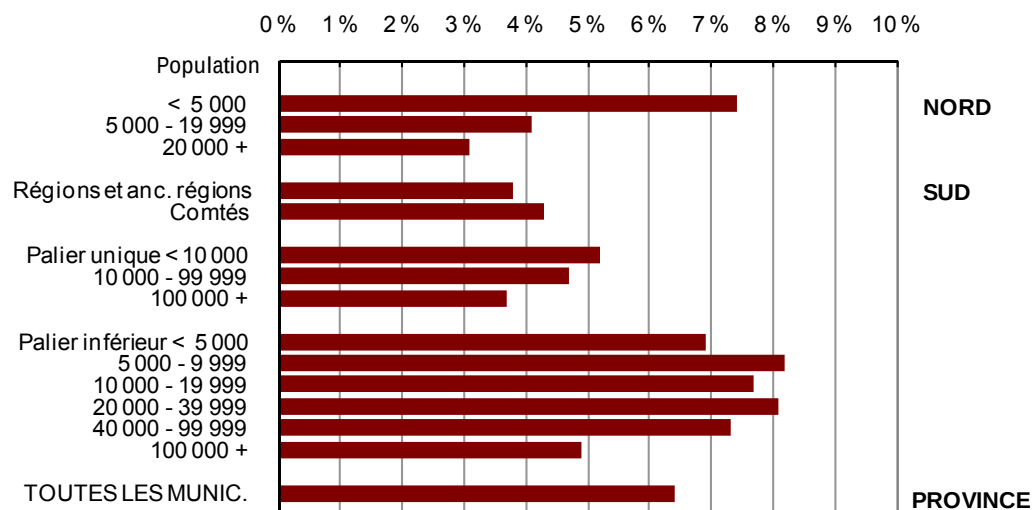
Conditions relatives aux frais généraux et aux rajustements interfonctionnels (transferts entre services) :

- Les municipalités qui n'ont entré aucune dépense à la ligne du soutien des programmes (SLC 40 0260 13 = 0) sont exclues, car cette ligne est réservée aux frais généraux qui seront répartis dans d'autres secteurs.
- Les municipalités qui ont entré des montants négatifs quant au soutien des programmes dans la colonne de la gouvernance ou de la gestion sont exclues. Seuls les montants à attribuer (SLC 40 0260 13) sont exprimés sous forme négative. Les montants de toutes les autres rangées des colonnes doivent être positifs, indiquant le soutien de programme accordé à ces secteurs. (N. B. : Le soutien aux programmes peut être attribué tant à la gouvernance qu'à la gestion; dans cette situation, les montants sont positifs.)
- Une municipalité est exclue si le numérateur de SLC 91 0205 10 est égal ou inférieur à zéro. Cela peut se produire lorsque des valeurs négatives sont inscrites pour l'allocation de soutien aux programmes du tableau 40, vis-à-vis la gouvernance (SLC 40 0240 13) ou la gestion centrale (40 0250 13). Cela peut aussi se produire lorsque des valeurs négatives sont inscrites pour les rajustements interfonctionnels de la gouvernance (SLC 40 0240 12) ou de la gestion centrale (SLC 40 0250 12).
- Une municipalité est exclue si le montant de l'allocation de soutien aux programmes de SLC 40 0260 13 était égal au montant de la gestion centrale de SLC 40 0250 13 moins 1. Cela peut se produire si une municipalité n'a pas affecté de soutien aux programmes à d'autres services.

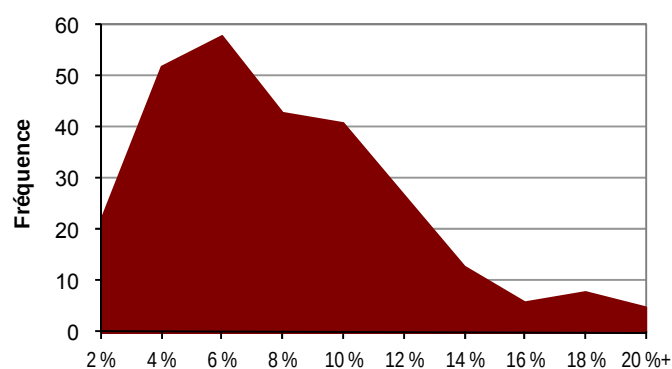
Administration générale : Efficience

Coûts de fonctionnement liés à la gouvernance et à la gestion en pourcentage des coûts de fonctionnement totaux de la municipalité

Coûts de fonctionnement liés à la gouvernance et à la gestion en pourcentage des coûts de fonctionnement totaux de la municipalité, 2008 (médiane)



Coûts de fonctionnement liés à la gouvernance et à la gestion en pourcentage des coûts de fonctionnement totaux de la municipalité, 2008 (toutes les municipalités)



Objectif	Administration municipale efficiente.
Remarques	Comme les données de l'administration générale sont exprimées sous forme de pourcentages, la proportion des coûts de fonctionnement totaux des municipalités affectés à l'administration générale est mesurée au lieu des coûts par unité. Pour la mesure de 2007, les paiements à la Société d'évaluation foncière des municipalités (SEFM) et les compensations et déductions d'impôt déclarées au tableau 40 n'ont pas été déduits du numérateur (coûts de fonctionnement pour la gouvernance et la gestion centrale) ou du dénominateur (coûts de fonctionnement totaux de la municipalité). La mesure peut donc correspondre à un résultat plus élevé.
Facteurs influençant les résultats	Les facteurs suivants ont une incidence sur les résultats : ■ La déclaration des frais généraux dans le tableau 40 du RIF. Lorsque des frais généraux sont déclarés au moyen d'une valeur négative à la ligne de Gestion centrale sous la colonne de rajustements interfonctionnels ou d'allocation de soutien aux programmes, les mesures sont sous-évaluées. Aux fins du présent rapport sommaire, les municipalités sont exclues lorsque les frais généraux de gouvernance à la ligne SLC 40 0250 13 ou de gestion centrale à la ligne SLC 40 0250 13 sont inscrits sous forme de valeurs négatives. Certaines municipalités déclarent des valeurs négatives pour la gouvernance et la gestion centrale dans la colonne des rajustements interfonctionnels ou la colonne des allocations de soutien aux programmes si elles prévoient affecter ces montants à d'autres fonctions. Toutefois, cette pratique n'est pas recommandée. Dans la partie I, voir la section « En profondeur – Coûts indirects ». ■ La méthode d'allocation de soutien aux programmes (frais généraux). ■ Le fait que la municipalité consigne des rajustements interfonctionnels (transferts entre services) au tableau 40 sous forme de valeurs négatives pour la gouvernance à la ligne SLC 40 0240 12 ou la gestion centrale à la ligne SLC 40 0250 12. Une municipalité peut entrer une valeur négative lorsque cette dépense est affectée à d'autres lignes du tableau 40. Les valeurs négatives font diminuer le numérateur, ce qui fait aussi diminuer la valeur associée à la mesure. ■ La proportion de conseillers à temps plein ou à temps partiel. ■ La responsabilité pour l'application de la <i>Loi sur les infractions provinciales</i>. ■ L'inclusion des montants déductibles aux fins de l'impôt dans les coûts de fonctionnement liés à la gestion.

- La centralisation par rapport à la décentralisation des services administratifs.
- Le fait d'inclure l'administration des secteurs fonctionnels dans la gestion centrale ou les secteurs fonctionnels.
- L'affectation d'une partie des salaires du personnel aux secteurs fonctionnels lorsque les employés s'acquittent de fonctions administratives et exécutives.

Services d'incendie : Efficience

Coûts de fonctionnement des services d'incendie par tranche de 1 000 \$ de l'évaluation foncière totale

Coûts de fonctionnement des services d'incendie

Évaluation foncière totale/1 000

Coûts de fonctionnement des services d'incendie par tranche de 1 000 \$ de l'évaluation foncière totale

Population	Nbre de municipalités déclarantes	Fourchette \$	2008 Médiane \$	2007 Médiane \$	2006 Médiane \$	2005 Médiane \$
NORD						
< 5 000	112	0,03 à 5,41	0,91	0,85	0,79	0,89
5 000 – 19 999	13	0,63 à 5,00	1,21	1,00	0,91	0,86
20 000 +	4	2,51 à 3,50	2,70	2,65	2,54	2,47
SUD						
Régions et anciennes régions	3	1,34 à 1,92	1,68	1,15	1,16	1,37
Comtés						
Palier unique						
< 10 000	4	0,33 à 1,70	0,84	0,66	0,71	0,62
10 000 – 99 999	13	0,52 à 3,24	1,95	2,02	2,02	2,07
100 000 +	6	1,47 à 2,04	1,60	1,61	1,47	1,59
Palier inférieur						
< 5 000	57	0,09 à 3,88	0,51	0,50	0,46	0,55
5 000 – 9 999	64	0,14 à 2,23	0,47	0,46	0,44	0,48
10 000 – 19 999	56	0,24 à 2,06	0,47	0,48	0,47	0,49
20 000 – 39 999	17	0,41 à 2,48	0,54	0,54	0,49	0,53
40 000 – 99 999	11	0,63 à 2,77	1,18	1,04	1,17	1,16
100 000 +	13	0,69 à 2,10	1,05	0,99	0,93	1,04
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	373	0,03 à 5,41	0,65	0,65	0,59	0,65
Nbre de municipalités déclarantes			373	343	361	374

Référence – RIF : Le nombre de municipalités déclarantes dépend des conditions suivantes.

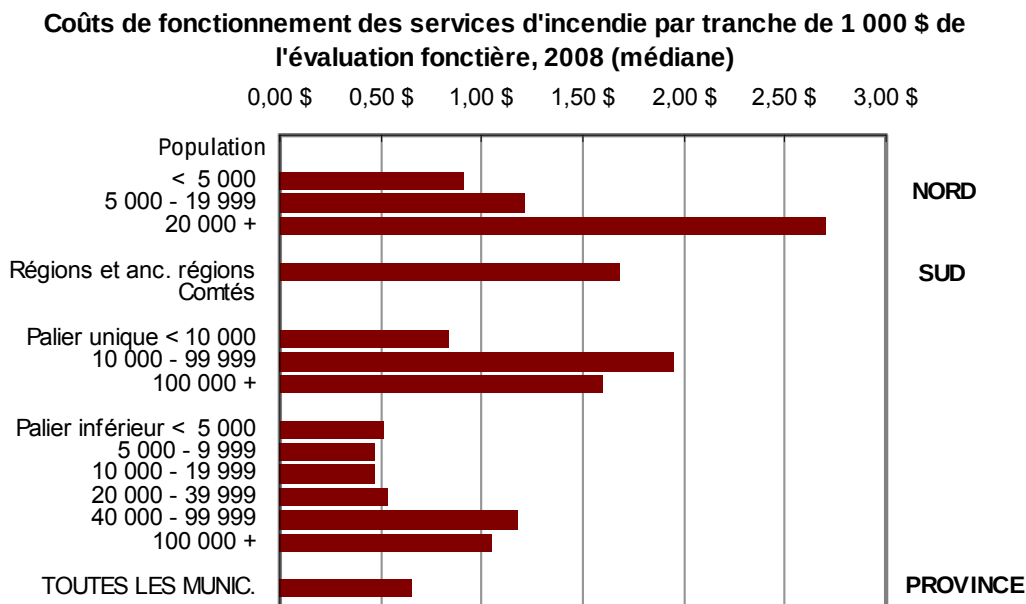
- La municipalité n'est pas de palier supérieur.
- Les municipalités sont exclues si la somme des salaires, traitements et avantages sociaux, du matériel, des services contractuels, des loyers et frais d'administration financiers, de même que des transferts externes est inférieure ou égale à zéro. Cette exclusion ne comprend pas les municipalités dont l'unique dépense déclarée est le soutien aux programmes.
- Les municipalités sont exclues si le dénominateur n'équivaut pas à l'évaluation foncière totale de la ligne SLC 90 9901 01 divisée par 1 000.

REMARQUES :

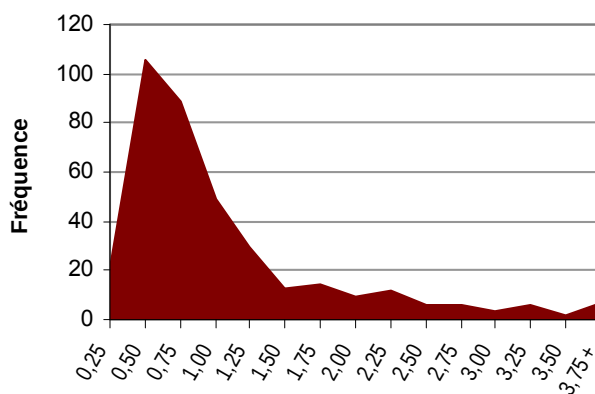
- Les services d'incendie relèvent des municipalités à palier unique et inférieur. Les municipalités déclarantes appartenant au groupe « Régions et anciennes régions » sont des municipalités à palier unique considérées auparavant comme des régions.
- La formule du numérateur (coûts de fonctionnement) a été modifiée en 2005 de façon à inclure les transferts externes.

Services d'incendie : Efficience

Coûts de fonctionnement des services d'incendie par tranche de 1 000 \$ de l'évaluation foncière totale



Coûts de fonctionnement des services d'incendie par tranche de 1 000 \$ de l'évaluation foncière, 2008 (toutes les municipalités)



Objectif	Services d'incendie efficaces.
Remarques	Les services d'incendie relèvent des municipalités à palier unique et des municipalités locales à l'intérieur d'une structure à deux paliers. Le dénominateur est fondé sur l'évaluation de la valeur marchande et il varie d'une municipalité à l'autre. L'évaluation foncière totale d'une municipalité tient compte des valeurs régionales, de la répartition des immeubles résidentiels, commerciaux et industriels ainsi que des caractéristiques urbaines ou rurales de la municipalité. Si l'évaluation totale est faible, la mesure du rendement peut sembler excessivement élevée, mais si l'évaluation totale est élevée, le résultat peut sembler faible. La mesure de l'efficacité sera négative si les coûts de fonctionnement utilisés au numérateur sont inférieurs aux recettes reçues d'autres municipalités pour la prestation des services d'incendie. Une municipalité a indiqué qu'elle se fixait comme objectif d'offrir des services d'incendie municipaux efficaces et de se conformer à la <i>Loi sur la prévention et la protection contre l'incendie</i>.
Facteurs influençant les résultats	Les facteurs suivants ont une incidence sur les résultats : ■ L'évaluation foncière totale. ■ La composition du corps d'incendie : employés salariés, volontaires ou les deux. ■ La répartition du personnel à temps plein et/ou à temps partiel. ■ Les grilles salariales. ■ La répartition urbaine/rurale. ■ La situation géographique de la municipalité. ■ La répartition des immeubles résidentiels, commerciaux et industriels. ■ La forme urbaine. ■ La densité. ■ La taille de la municipalité et du secteur de service. ■ Les dispositions en matière de services communs, y compris les accords d'entraide avec les municipalités avoisinantes. ■ Les feux de bâtiments et de végétation. ■ Le coût élevé des services d'appel. Le nombre de rappels au travail. ■ L'âge du matériel et des véhicules.

- Les décisions prises par le conseil municipal à l'égard des délais d'intervention et des autres services peuvent avoir une incidence sur le nombre de sapeurs-pompiers, le nombre de casernes et les niveaux d'équipement.
- Le fait d'inclure la coordination des opérations d'urgence et du centre des opérations d'urgence dans le budget des services d'incendie.
- Les services d'incendie offrent une vaste gamme de services, y compris la prévention et l'extinction des incendies, l'application du Code de prévention des incendies, les programmes de sensibilisation du public, les services de premier répondant, les services d'intervention immédiate en cas d'incident mettant en cause des matières dangereuses, le dégagement des victimes (véhicule), les opérations de sauvetage (plongée, nautique) et les services d'entraide aux autres municipalités. Certaines municipalités offrent des services spécialisés, comme des services de secours routiers ou de sauvetage en eaux glacées.
- Le fait d'inclure l'entretien des bornes-fontaines dans les services d'incendie ou les services d'eau.
- La prestation de services d'intervention d'urgence dans les aéroports.

Services policiers : Efficience**Coûts de fonctionnement des services policiers par habitant****Coûts de fonctionnement des services policiers****Population totale****Coûts de fonctionnement des services policiers par habitant**

			2008	2007	2006	2005
Population	Nbre de municipalités déclarantes	Fourchette \$	Médiane \$	Médiane \$	Médiane \$	Médiane \$
NORD						
< 5 000	110	31 à 691	125	140	123	125
5 000 – 19 999	13	145 à 532	269	291	267	274
20 000 +	4	267 à 290	278	261	262	250
SUD						
Régions et anciennes régions	10	143 à 266	219	211	203	191
Comtés	2	129 à 166	129	122	108	114
Palier unique						
< 10 000	4	189 à 498	325	306	322	303
10 000 – 99 999	14	141 à 418	241	230	220	201
100 000 +	6	231 à 359	234	232	209	201
Palier inférieur						
< 5 000	47	56 à 286	124	126	133	127
5 000 – 9 999	50	55 à 386	127	116	126	118
10 000 – 19 999	34	74 à 295	136	144	127	124
20 000 – 39 999	10	81 à 264	144	146	172	170
40 000 – 99 999	1	254	254	252	234	225
100 000 +						
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	305	31 à 691	148	153	144	143
Nbre de municipalités déclarantes			305	289	286	316

Référence – RIF : SLC 91 1203 13. Le nombre de municipalités déclarantes dépend des conditions suivantes.

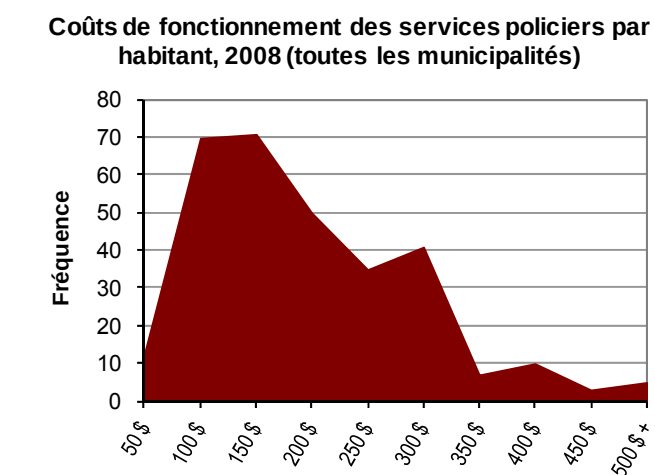
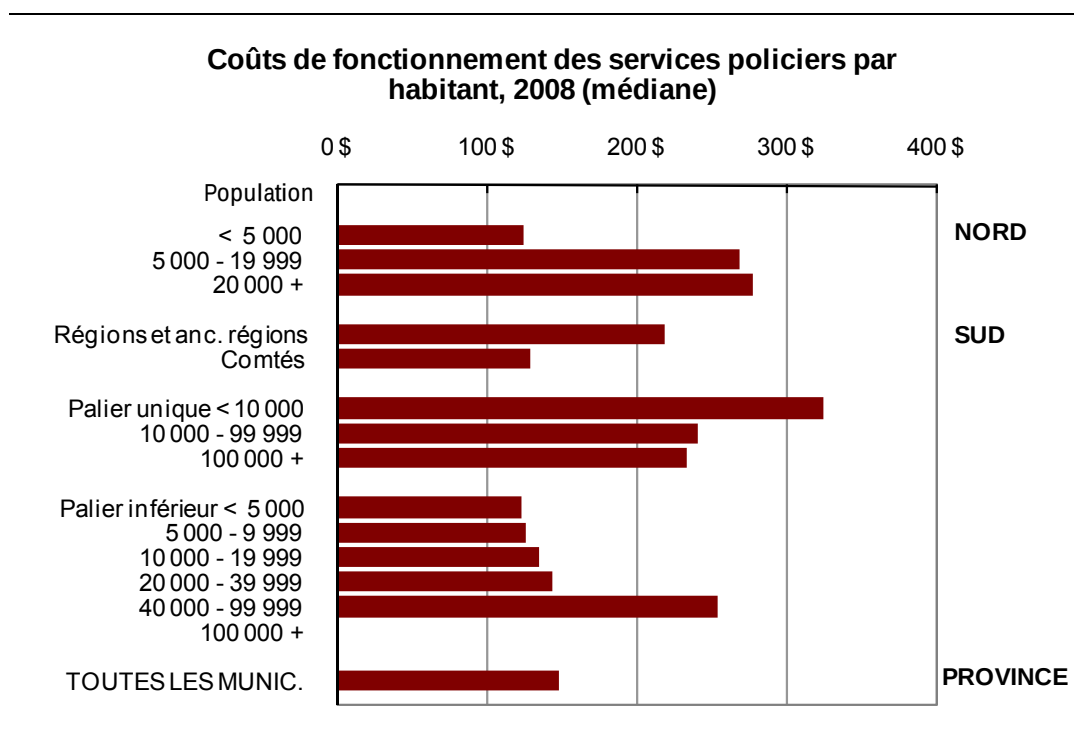
- Les municipalités de palier inférieur du Sud de l'Ontario ayant déclaré que les services policiers relevaient d'une municipalité du palier supérieur ne sont pas incluses.
- Les municipalités sont exclues si la somme des salaires, traitements et avantages sociaux, du matériel, des services contractuels, des loyers et frais d'administration financiers, de même que des transferts externes est inférieure ou égale à zéro. Cette exclusion ne comprend pas les municipalités dont l'unique dépense déclarée est le soutien aux programmes.

REMARQUES :

- La formule du numérateur (coûts de fonctionnement) a été modifiée en 2005 de façon à inclure les transferts externes, et le dénominateur est passé des ménages à la population.

Services policiers : Efficience

Coûts de fonctionnement des services policiers par habitant



Objectif	Services policiers efficaces.
Remarques	Une seule mesure de l'efficacité des services policiers est calculée pour chaque municipalité, même si ces services sont fournis par deux ou plusieurs forces policières (les secteurs de certaines municipalités fusionnées, qui étaient des municipalités distinctes avant la fusion, avaient conclu des contrats distincts). S'il incombe à un comté ou à une région de fournir des services policiers, les résultats des municipalités locales sont exclus. En effet, les coûts résiduels déclarés par une municipalité locale sont automatiquement calculés sous forme de mesure de l'efficacité, qu'une municipalité soit responsable d'un service ou non.
Facteurs influençant les résultats	Les facteurs suivants ont une incidence sur les résultats : ■ La zone desservie et la population. ■ L'afflux des véhicules et des habitants des régions environnantes (p. ex. les migrants journaliers, les touristes). ■ L'éventail des services, tels que les services de patrouille, d'enquêtes, de relations avec la collectivité, de prévention des crimes et de sécurité au tribunal, ainsi que les services spécialisés (intervention tactique et expertise judiciaire). ■ Le fait d'inclure les SMU et les services d'incendie dans la répartition des services. ■ Les ententes pour la prestation de services policiers communs. ■ Les coûts afférents aux installations, à l'entretien et au parc automobile. ■ Les coûts de la main-d'œuvre. ■ La répartition urbaine/rurale. ■ Le nombre et la proximité d'installations à haut risque (maisons de transition, établissements correctionnels et établissements de santé mentale) et d'installations à faible risque (bases militaires, principaux corridors hydroélectriques et attractions touristiques). ■ La composition de la force policière (p. ex. personnel en uniforme et police civile). ■ Les considérations géographiques (p. ex. le fait de devoir patrouiller un plan d'eau d'importance). ■ Les événements spéciaux ponctuels, comme l'arrivée d'un haut dignitaire. ■ Les événements peu fréquents (désastres naturels ou causés par l'homme). ■ Un nombre plus élevé de crimes plus complexes (p. ex. homicides) qui nécessitent des ressources supplémentaires.

- Les passages frontaliers vers les États-Unis.
- La prestation de services policiers contractuels dans un aéroport ou un casino. Il convient de noter que seules les recettes perçues pour des services fournis à d'autres municipalités et les recettes perçues pour des services fournis à l'extérieur des frontières municipales sont soustraites des coûts de fonctionnement. Les municipalités qui fournissent des services aux aéroports ou aux casinos auront des coûts de fonctionnement par habitant plus élevés.
- La modification des conventions collectives et le règlement de nouvelles conventions collectives qui comprennent des remboursements peuvent faire gonfler les coûts de fonctionnement de l'année sur laquelle porte le rapport.

Services policiers : Efficacité**Taux de criminalité violente par millier d'habitants**

Nombre total de crimes violents, y compris ceux perpétrés par des jeunes

Population/1 000

Taux de criminalité violente par millier d'habitants

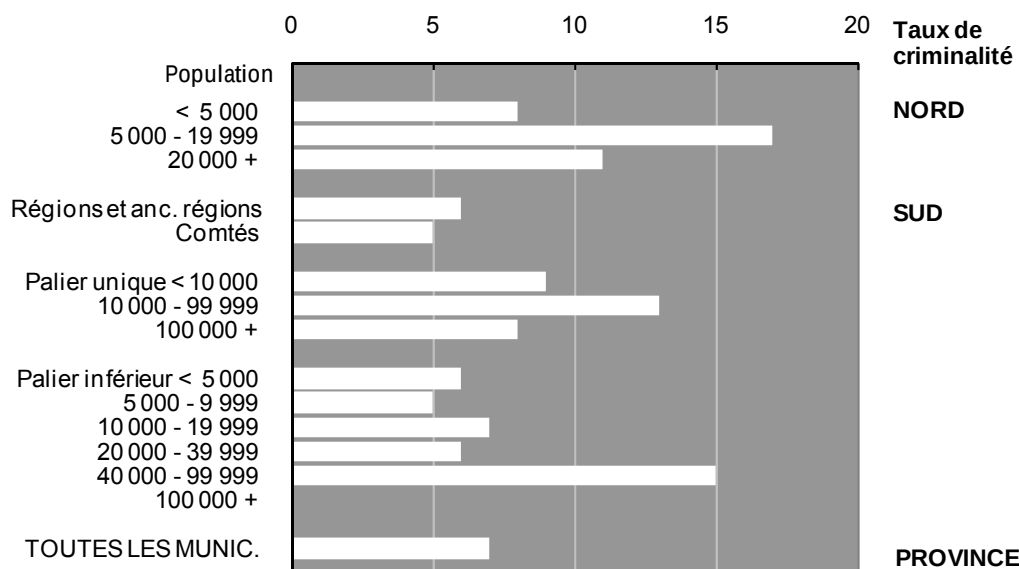
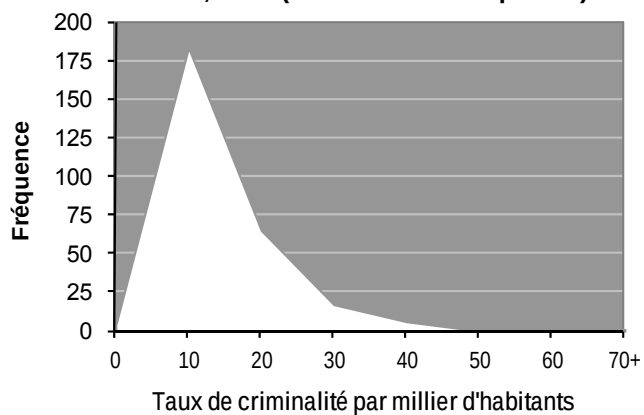
			2008	2007	2006	2005	2004
Population	Nbre de municipalités déclarantes	Fourchette Nbre de crimes	Médiane Nbre de crimes	Médiane Nbre de crimes	Médiane Nbre de crimes	Médiane Nbre de crimes	Médiane Nbre de crimes
NORD							
< 5 000	74	0 à 33	8	8	8	8	6
5 000 – 19 999	10	10 à 72	17	18	16	18	11
20 000 +	4	11 à 19	11	13	13	13	11
SUD							
Régions et anciennes régions	10	4 à 11	6	6	6	7	7
Comtés	3	4 à 6	5	4	5	4	4
Palier unique							
< 10 000	4	9 à 24	9	20	14	15	17
10 000 – 99 999	14	5 à 24	13	11	11	11	10
100 000 +	6	6 à 13	8	8	9	9	10
Palier inférieur							
< 5 000	52	0 à 31	6	5	6	5	5
5 000 – 9 999	52	2 à 23	5	5	6	5	5
10 000 – 19 999	33	2 à 25	7	7	7	5	5
20 000 – 39 999	13	4 à 15	6	7	6	6	7
40 000 – 99 999	1	15	15	15	14	14	15
100 000 +							
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	276	0 à 72	7	7	8	6	6
Nbre de municipalités déclarantes			276	278	286	301	296

Référence – RIF : SLC 92 1258 07. Le nombre de municipalités déclarantes dépend de la condition suivante.

- Le taux de criminalité basé sur les autres infractions relevant du *Code criminel*, à l'exception des délits de la route, est supérieur à zéro.

Services policiers : Efficacité

Taux de criminalité violente par millier d'habitants

**Taux de criminalité violente par millier d'habitants, 2008
(médiane)****Taux de criminalité violente par millier
d'habitants, 2008 (toutes les municipalités)**

Services policiers : Efficacité**Taux de criminalité contre les biens par millier d'habitants**

Nombre total de crimes contre les biens, y compris ceux perpétrés par des jeunes

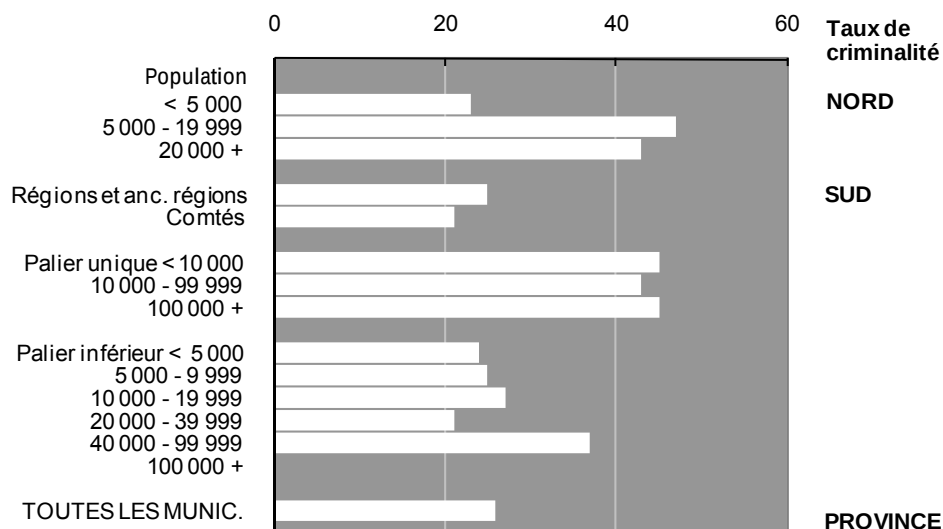
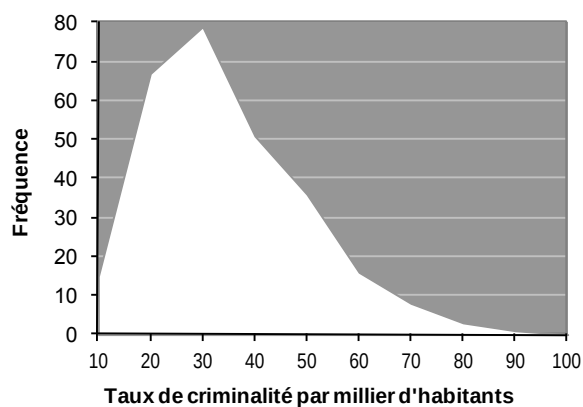
Population/1 000

Taux de criminalité contre les biens par millier d'habitants

			2008	2007	2006	2005	2004
Population	Nbre de municipalités déclarantes	Fourchette Nbre de crimes	Médiane Nbre de crimes	Médiane Nbre de crimes	Médiane Nbre de crimes	Médiane Nbre de crimes	Médiane Nbre de crimes
NORD							
< 5 000	74	4 à 81	23	25	27	17	19
5 000 – 19 999	10	24 à 62	47	41	44	36	35
20 000 +	4	42 à 49	43	42	46	46	48
SUD							
Régions et anciennes régions	10	17 à 41	25	24	27	31	36
Comtés	3	20 à 21	21	21	22	12	16
Palier unique							
< 10 000	4	44 à 64	45	43	40	28	43
10 000 – 99 999	14	32 à 72	43	43	46	42	43
100 000 +	6	27 à 51	45	44	51	47	46
Palier inférieur							
< 5 000	52	8 à 54	24	23	24	19	19
5 000 – 9 999	52	5 à 66	25	24	26	15	19
10 000 – 19 999	33	8 à 69	27	30	34	18	24
20 000 – 39 999	13	14 à 63	21	21	26	32	32
40 000 – 99 999	1	37	37	45	44	39	32
100 000 +							
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	276	4 à 81	26	26	28	21	23
Nbre de municipalités déclarantes			276	277	287	301	296

Référence – RIF : SLC 92 1259 07. Le nombre de municipalités déclarantes dépend de la condition suivante.

- Le taux de criminalité basé sur les autres infractions relevant du *Code criminel*, à l'exception des délits de la route, est supérieur à zéro.

Services policiers : Efficacité**Taux de criminalité contre les biens par millier d'habitants****Taux de criminalité contre les biens par millier d'habitants, 2008 (médiane)****Taux de criminalité contre les biens par millier d'habitants, 2008 (toutes les municipalités)**

Services policiers : Efficacité

Taux de criminalité global par millier d'habitants (infractions relevant du *Code criminel*, à l'exclusion des délits de la route)

Nombre total de crimes violents, de crimes contre les biens et d'autres infractions au *Code criminel*, à l'exclusion des délits de la route

Population/1 000

Taux de criminalité global par millier d'habitants (infractions relevant du *Code criminel*, à l'exclusion des délits de la route)

Population	Nbre de municipalités déclarantes	Fourchette Nbre de crimes	2008 Médiane Nbre de crimes	2007 Médiane Nbre de crimes	2006 Médiane Nbre de crimes	2005 Médiane Nbre de crimes	2004 Médiane Nbre de crimes
NORD							
< 5 000	74	6 à 135	38	39	44	43	41
5 000 – 19 999	10	48 à 245	77	99	77	82	79
20 000 +	4	62 à 94	72	79	75	66	72
SUD							
Régions et anciennes régions	10	29 à 61	47	47	49	56	63
Comtés	3	26 à 32	28	29	31	30	34
Palier unique							
< 10 000	4	59 à 173	96	73	80	99	91
10 000 – 99 999	14	46 à 150	77	88	84	82	88
100 000 +	6	50 à 81	71	73	76	70	82
Palier inférieur							
< 5 000	52	11 à 103	33	35	33	36	38
5 000 – 9 999	52	13 à 113	34	34	34	33	38
10 000 – 19 999	33	21 à 105	42	43	47	35	39
20 000 – 39 999	13	22 à 94	33	34	45	54	61
40 000 – 99 999	1	70	70	79	75	64	67
100 000 +							
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	276	6 à 245	39	43	44	42	44
Nbre de municipalités déclarantes			276	278	286	301	296

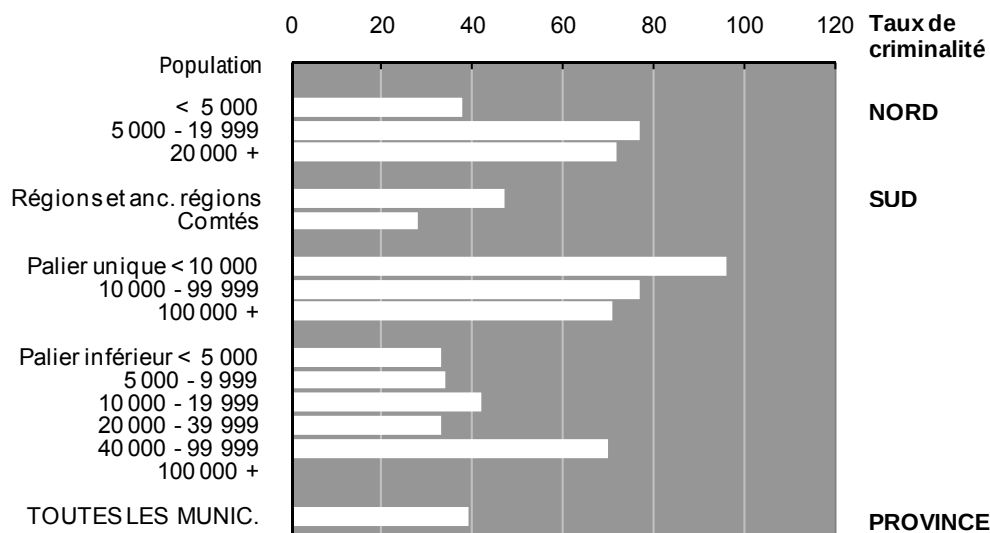
Référence – RIF : SLC 92 1263 07. Le nombre de municipalités déclarantes dépend de la condition suivante.

- Le taux de criminalité basé sur les autres infractions relevant du *Code criminel*, à l'exception des délits de la route, est supérieur à zéro.

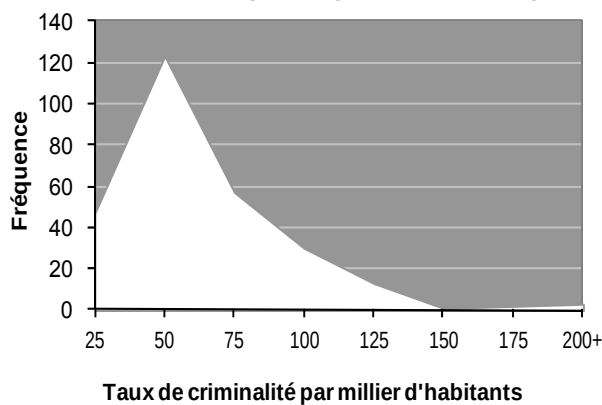
Services policiers : Efficacité

Taux de criminalité global par millier d'habitants (infractions relevant du *Code criminel*, à l'exclusion des délits de la route)

Taux de criminalité global par millier d'habitants (infractions relevant du *Code criminel*, à l'exclusion des délits de la route), 2008 (médiane)



Taux de criminalité global par millier d'habitants (infractions relevant du *Code criminel*, à l'exclusion des délits de la route), 2008 (toutes les municipalités)



Services policiers : Efficacité

Taux de criminalité contre les biens par millier d'habitants

Taux de criminalité violente par millier d'habitants

Taux de criminalité global par millier d'habitants (délits relevant du *Code criminel*, à l'exclusion des délits de la route)

Objectif	Collectivités sécuritaires.
Remarques	Pour qu'une municipalité soit incluse dans le rapport sommaire, elle doit avoir déclaré un nombre total de crimes supérieur à zéro. Le nombre total de crimes comprend les crimes violents, les crimes contre les biens et les autres infractions au <i>Code criminel</i>, à l'exclusion de celles concernant la circulation. Il ne comprend pas les crimes liés aux drogues ou qui constituent une infraction aux lois fédérales.
Facteurs influençant les résultats	Les facteurs suivants ont une incidence sur les résultats : ■ Les caractéristiques démographiques. ■ La densité de la population. ■ La mobilité de la population, par exemple les migrants journaliers et les touristes. ■ La répartition urbaine/rurale. ■ La répartition des immeubles commerciaux et résidentiels. ■ Les cycles économiques locaux. ■ Les programmes de prévention et de sensibilisation. ■ La participation de la collectivité et les partenariats. ■ Les priorités politiques ainsi que les initiatives particulières et ciblées en matière de maintien de l'ordre. ■ L'écart dans l'interprétation des lignes directrices de Statistique Canada. De plus, le nombre de crimes varie en fonction de la déclaration du nombre de crimes pour d'autres infractions au <i>Code criminel</i>, à l'exclusion de celles qui ont trait à la circulation.

Services policiers : Efficacité**Nombre de jeunes inculpés par millier de jeunes**

Nombre total de jeunes dont les dossiers ont été classés par mise en accusation ou sans mise en accusation

Population de jeunes/1 000

Nombre de jeunes inculpés par millier de jeunes

Population	Nbre de municipalités déclarantes	Fourchette Nbre de jeunes	2008 Médiane Nbre de jeunes	2007 Médiane Nbre de jeunes	2006 Médiane Nbre de jeunes	2005 Médiane Nbre de jeunes
NORD						
< 5 000	78	0 à 370	0	0	6	13
5 000 – 19 999	10	4 à 268	64	51	69	77
20 000 +	4	14 à 161	60	99	95	120
SUD						
Régions et anciennes régions	10	12 à 89	48	59	54	51
Comtés	3	3 à 8	7		6	12
Palier unique						
< 10 000	4	7 à 116	42	115	115	121
10 000 – 99 999	13	9 à 217	62	84	63	70
100 000 +	6	7 à 101	66	64	43	71
Palier inférieur						
< 5 000	53	0 à 739	2	0	7	10
5 000 – 9 999	48	0 à 148	5	8	13	11
10 000 – 19 999	33	0 à 188	10	14	28	17
20 000 – 39 999	12	4 à 182	14	23	43	36
40 000 – 99 999	1	38	38	32	51	58
100 000 +						
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	275	0 à 739	8	15	18	20
Nbre de municipalités déclarantes			275	217	280	294

Référence – RIF : SLC 92 1265 07. Le nombre de municipalités déclarantes dépend des conditions suivantes.

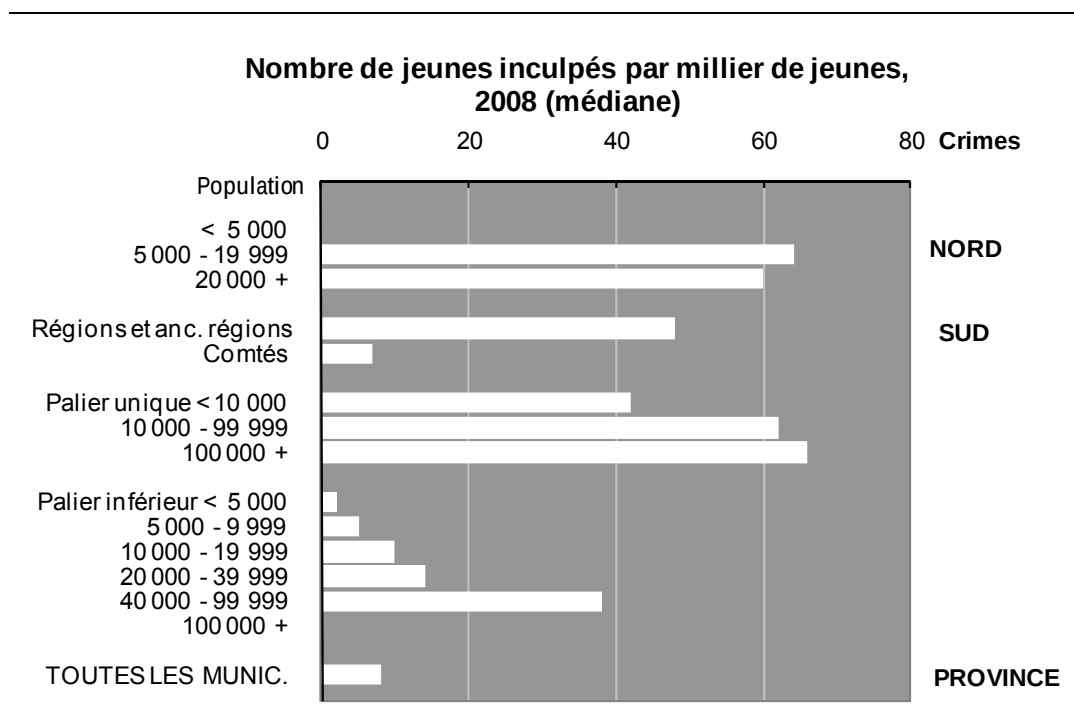
- Dans le dénominateur de cette mesure, le nombre total d'habitants/1 000 est supérieur au nombre de jeunes/1 000 (SLC 02 0041 01/1 000 > SLC 92 1265 06).
- Le nombre de crimes violents indiqué dans le numérateur de la mesure du taux de criminalité à SLC 92 1263 05 est supérieur à zéro.

REMARQUES :

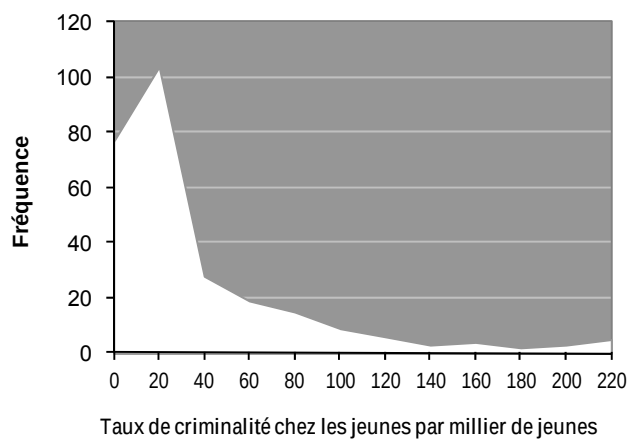
- La mesure de la criminalité chez les jeunes a été redéfinie en 2005 pour tenir compte du nombre de jeunes n'ayant pas été mis en accusation; la comparaison avec les années antérieures n'est donc pas possible.
- Lorsqu'un groupe est composé d'un petit nombre de municipalités, la modification du nombre de municipalités entraîne une modification de la médiane.

Services policiers : Efficacité

Nombre de jeunes inculpés par millier de jeunes



**Nombre de jeunes inculpés par millier de jeunes,
2008 (toutes les municipalités)**



Objectif	Collectivités sécuritaires.
Facteurs influençant les résultats	Le taux de criminalité chez les jeunes est influencé par les facteurs suivants : ■ La disponibilité des données. ■ Les caractéristiques démographiques. ■ La densité de la population. ■ La répartition urbaine/rurale. ■ La répartition des immeubles commerciaux et résidentiels. ■ Les cycles économiques locaux. ■ Les programmes préventifs et de sensibilisation. ■ La participation de la collectivité et les partenariats. ■ Les priorités politiques ainsi que les initiatives particulières et ciblées en matière de maintien de l'ordre. ■ L'écart dans l'interprétation des lignes directrices de Statistique Canada. ■ La LSJPA avec des ententes à l'amiable.

Routes revêtues : Efficience

Coûts de fonctionnement des routes revêtues par kilomètre de voie de circulation

Coûts de fonctionnement des routes revêtues

Nombre total de kilomètres de voies revêtues

Coûts de fonctionnement des routes revêtues par kilomètre de voie de circulation

			2008	2007	2006	2005
Population	Nbre de municipalités déclarantes	Fourchette \$	Médiane \$	Médiane \$	Médiane \$	Médiane \$
NORD						
< 5 000	70	23 à 16 845	1 109	1 309	1 050	1 231
5 000 – 19 999	10	1 228 à 13 872	2 959	2 956	2 563	2 190
20 000 +	4	825 à 6 676	2 573	1 890	2 315	2 359
SUD						
Régions et anciennes régions	10	826 à 4 065	1 311	1 385	1 327	1 211
Comtés	19	172 à 4 493	713	541	549	427
Palier unique						
< 10 000	4	678 à 11 615	1 260	1 043	757	902
10 000 – 99 999	12	473 à 7 223	1 477	1 363	1 599	1 152
100 000 +	6	586 à 2 214	1 208	1 137	1 082	958
Palier inférieur						
< 5 000	52	16 à 8 417	684	814	965	1 033
5 000 – 9 999	62	151 à 11 324	1 177	1 060	1 075	1 267
10 000 – 19 999	54	76 à 21 879	1 116	1 102	1 112	807
20 000 – 39 999	17	313 à 6 429	851	955	1 103	1 130
40 000 – 99 999	12	313 à 4 750	947	1 048	1 013	852
100 000 +	13	444 à 9 229	1 444	966	1 523	1 476
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	345	16 à 21 879	1 200	1 178	1 114	1 067
Nbre de municipalités déclarantes			345	351	351	356

Référence – RIF : SLC 91 2107 13. Le nombre de municipalités déclarantes dépend des conditions suivantes.

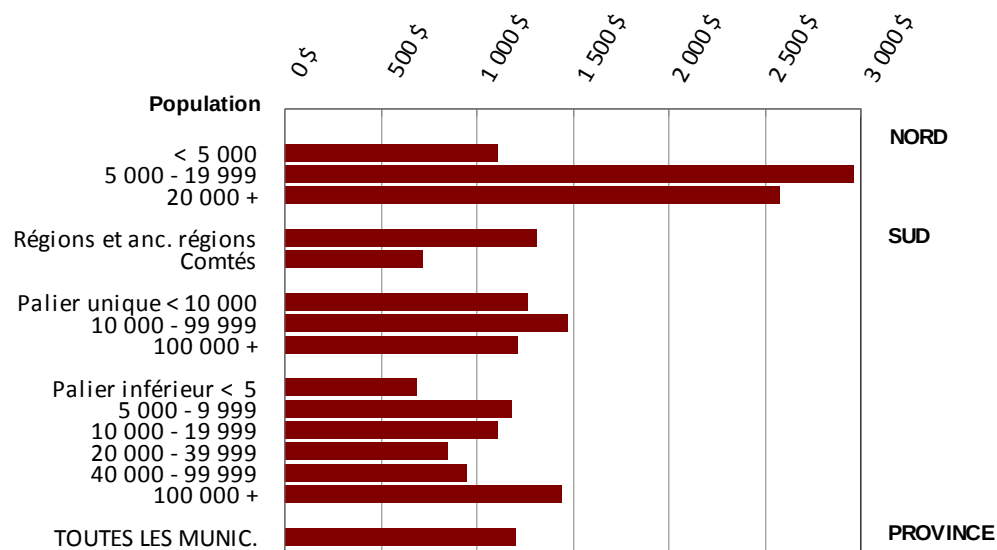
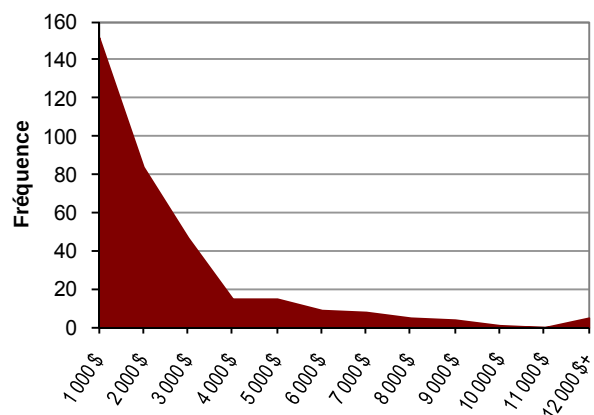
- Une municipalité est exclue si la somme des salaires, traitements et avantages sociaux, du matériel, des services contractuels, des loyers et frais d'administration financiers, de même que des transferts externes est inférieure ou égale à zéro. Cette exclusion ne concerne pas les municipalités dont l'unique dépense déclarée est le soutien aux programmes.
- Une municipalité est exclue si le nombre total de kilomètres de voies revêtues du dénominateur est supérieur au nombre total de kilomètres de voies du réseau municipal à SLC 94 2202 02.

REMARQUES

- La formule du numérateur (coûts de fonctionnement) a été modifiée en 2005 de façon à inclure les transferts externes.

Routes revêtues : Efficience

Coûts de fonctionnement des routes revêtues par kilomètre de voie de circulation

Coûts de fonctionnement des routes revêtues par kilomètre de voie de circulation, 2008 (médiane)**Coûts de fonctionnement des routes revêtues par kilomètre de voie de circulation, 2008 (toutes les municipalités)**

Routes non revêtues : Efficience

Coûts de fonctionnement des routes non revêtues par kilomètre de voie de circulation

$$\frac{\text{Coûts de fonctionnement des routes non revêtues}}{\text{Nombre total de kilomètres de voies non revêtues}}$$

Coûts de fonctionnement des routes non revêtues par kilomètre de voie de circulation

			2008	2007	2006	2005
Population	Nbre de municipalités déclarantes	Fourchette \$	Médiane \$	Médiane \$	Médiane \$	Médiane \$
NORD						
< 5 000	76	9 à 10 649	1 433	1 425	1 281	1 238
5 000 – 19 999	10	642 à 13 873	2 306	2 096	2 558	1 892
20 000 +	4	2 116 à 5 488	2 146	1 746	1 797	1 775
SUD						
Régions et anciennes régions	5	1 624 à 18 302	6 477	5 523	4 062	3 507
Comtés	6	1 073 à 7 756	1 758	1 570	2 291	2 008
Palier unique						
< 10 000	2	501 à 2 672	501	3 265	171	405
10 000 – 99 999	5	1 033 à 6 508	1 466	2 585	6 925	1 965
100 000 +	5	266 à 7 053	1 961	1 991	1 636	1 454
Palier inférieur						
< 5 000	53	87 à 3 920	1 315	1 177	1 201	1 005
5 000 – 9 999	58	207 à 11 384	1 475	1 510	1 542	1 412
10 000 – 19 999	47	144 à 20 733	1 912	1 495	1 609	1 473
20 000 – 39 999	14	1 236 à 15 041	2 308	1 968	2 173	1 570
40 000 – 99 999	10	1 690 à 18 181	3 020	3 281	3 292	2 576
100 000 +	7	3 895 à 16 370	6 443	4 550	5 299	4 028
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	302	9 à 20 733	1 670	1 626	1 631	1 412
Nbre de municipalités déclarantes			302	308	303	312

Référence – RIF : SLC 91 2108 13. Le nombre de municipalités déclarantes dépend des conditions suivantes.

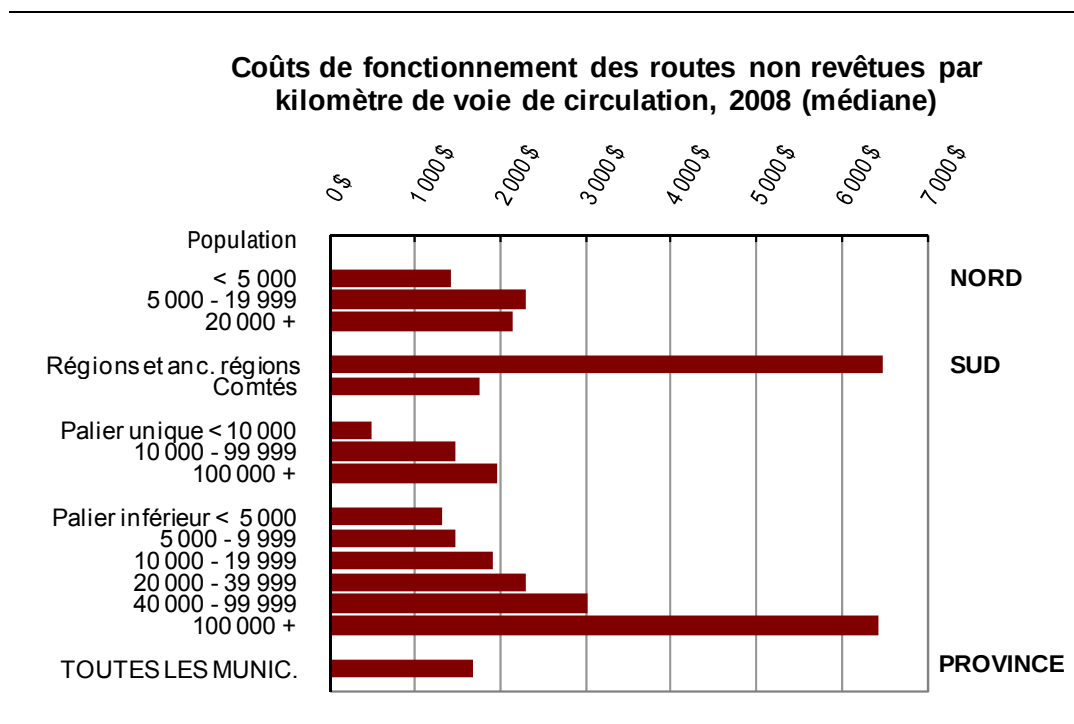
- Une municipalité est exclue si la somme des salaires, traitements et avantages sociaux, du matériel, des services contractuels, des loyers et frais d'administration financiers, de même que des transferts externes est inférieure ou égale à zéro. Cette exclusion ne concerne pas les municipalités dont l'unique dépense déclarée est le soutien aux programmes.
- Une municipalité est exclue si le nombre total de kilomètres de voies non revêtues du dénominateur est supérieur au nombre total de kilomètres de voies du réseau municipal SLC 94 2202 02.

REMARQUES :

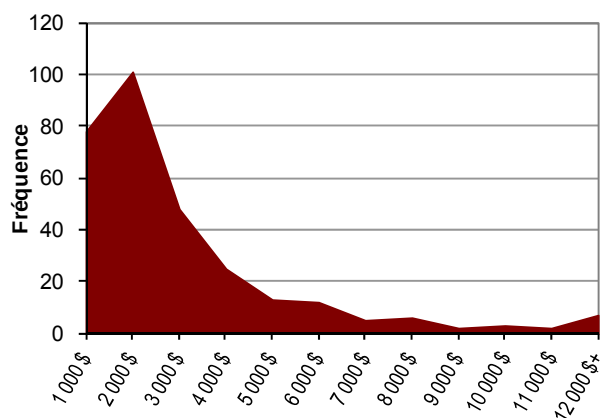
- Lorsqu'un groupe est composé d'un petit nombre de municipalités, la modification du nombre de municipalités entraîne une modification de la médiane.
- La formule du numérateur (coûts de fonctionnement) a été modifiée en 2005 de façon à inclure les transferts externes; la comparaison avec les années antérieures n'est donc pas possible.

Routes non revêtues : Efficience

Coûts de fonctionnement des routes non revêtues par kilomètre de voie de circulation



Coûts de fonctionnement des routes non revêtues par kilomètre de voie de circulation, 2008 (toutes les municipalités)



Routes revêtues et non revêtues : Efficience

Coûts de fonctionnement des routes revêtues par kilomètre de voie de circulation

Coûts de fonctionnement des routes non revêtues par kilomètre de voie de circulation

Objectif

Entretien efficient des routes revêtues et non revêtues.

Certaines régions ont indiqué que leurs objectifs en matière d'entretien des routes étaient les suivants :

- Éliminer les dangers qui menacent la circulation routière.
- Protéger l'investissement réalisé à l'égard du revêtement routier.
- Offrir une surface de roulement sûre et uniforme.
- Permettre aux véhicules de s'arrêter en toute sécurité en cas d'urgence.
- Empêcher l'accumulation d'eau sur la portion fréquentée des routes, de sorte à prévenir les défauts de surface et à en réduire le nombre.
- Fournir des soutiens latéraux à la fondation et à la surface de la route.

Remarque

Cette mesure ne comprend pas les dépenses en immobilisations.

Facteurs influençant les résultats

Les facteurs suivants ont une incidence sur les résultats :

- Les pratiques en matière d'information financière, notamment lorsque la municipalité tient des comptes distincts pour les routes revêtues et les routes non revêtues.
- L'inclusion des frais généraux d'entretien des routes, comme les coûts liés à la supervision, le soutien technique, la construction/l'entretien des stocks, la formation, les services publics, etc.
- La taille de la municipalité.
- Le nombre de kilomètres de voies de circulation.
- La précision des estimations du nombre de kilomètres de voies de circulation.
- L'incidence de la largeur des voies sur la surface entretenue.
- La proportion des types de route (p. ex. grande artère, routes locales ou avenues résidentielles).
- Le débit de circulation et la catégorie d'usagers.
- La proportion de camions lourds dans le courant de circulation.
- Le climat, y compris la fréquence et la sévérité des périodes de gel, de dégel et de précipitations.
- La répartition urbaine/rurale.

- La densité des logements, les plans d'aménagement, la forme urbaine.
- L'âge et l'état du réseau routier.
- L'âge du matériel.
- Les décisions prises par le conseil municipal en matière de niveaux de service, y compris les normes sur le revêtement et les normes d'entretien.
- Le fait de savoir si la fondation des vieilles routes rurales a été stabilisée (les conditions météorologiques hivernales peuvent causer la détérioration des vieilles routes rurales si leur fondation n'est pas stabilisée).
- La présence d'un programme proactif d'entretien préventif.
- L'ajout de trottoirs, de voies piétonnières et d'allées.
- Les dépenses engagées à la suite d'une catastrophe naturelle.
- Les projets de route spéciaux peuvent varier sensiblement d'une année à l'autre.
- Le fait de déclarer la collecte des feuilles comme une dépense liée aux routes ou aux déchets solides.
- La variation du coût de l'essence, de la main-d'œuvre et des contrats pour les activités d'entretien de la route.

État des routes : Efficacité

Pourcentage de kilomètres de voies revêtues dont l'état est considéré satisfaisant ou très satisfaisant

$$\frac{\text{Nombre de kilomètres de voies revêtues dont l'état est considéré comme satisfaisant ou très satisfaisant}}{\text{Nombre total de kilomètres de voies revêtues analysées}} \times 100$$

Pourcentage de kilomètres de voies revêtues dont l'état est considéré comme satisfaisant ou très satisfaisant

			2008	2007	2006	2005	2004
Population	N ^{bre} de municipalités déclarantes	Fourchette %	Médiane %	Médiane %	Médiane %	Médiane %	Médiane %
NORD							
< 5 000	73	4 % à 100 %	80 %	80 %	91 %	89 %	91 %
5 000 – 19 999	9	18 % à 100 %	70 %	68 %	70 %	67 %	69 %
20 000 +	4	12 % à 23 %	14 %	29 %	14 %	14 %	13 %
SUD							
Régions et anciennes régions	11	35 % à 89 %	64 %	62 %	67 %	67 %	67 %
Comtés	20	34 % à 100 %	67 %	67 %	67 %	62 %	65 %
Palier unique							
< 10 000	3	69 % à 85 %	71 %	71 %	65 %	79 %	79 %
10 000 – 99 999	12	36 % à 100 %	65 %	64 %	68 %	65 %	62 %
100 000 +	6	26 % à 71 %	56 %	59 %	58 %	56 %	58 %
Palier inférieur							
< 5 000	50	5 % à 100 %	76 %	82 %	85 %	80 %	83 %
5 000 – 9 999	61	12 % à 100 %	70 %	67 %	70 %	80 %	70 %
10 000 – 19 999	54	17 % à 100 %	70 %	70 %	68 %	68 %	70 %
20 000 – 39 999	15	40 % à 92 %	66 %	65 %	66 %	66 %	66 %
40 000 – 99 999	12	48 % à 85 %	65 %	69 %	71 %	70 %	71 %
100 000 +	13	38 % à 100 %	70 %	70 %	72 %	73 %	77 %
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	343	4 % à 100 %	74 %	70 %	71 %	74 %	74 %
N^{bre} de municipalités déclarantes			343	344	335	343	339

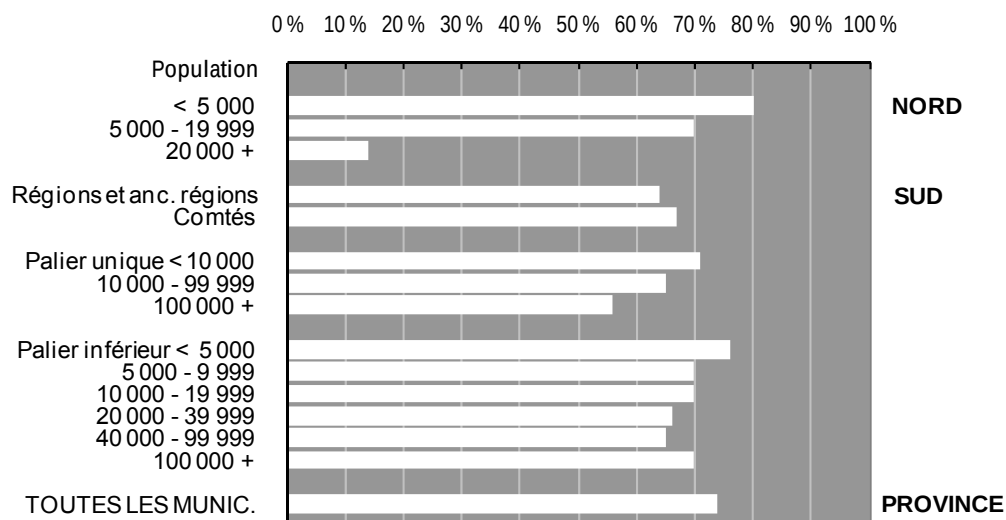
Référence – RIF : SLC 92 2152 07. Le nombre de municipalités déclarantes dépend des conditions suivantes.

- La mesure est supérieure à 0. La mesure est inférieure ou égale à 100 %.
- Une municipalité est exclue si le nombre total de kilomètres de voies revêtues du dénominateur est supérieur au nombre total de kilomètres de voies du réseau municipal à SLC 94 2202 02 une fois que SLC 94 2202 02 est remplie.

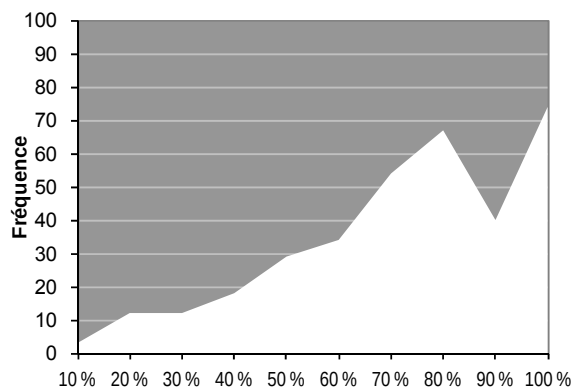
État des routes : Efficacité

Pourcentage de kilomètres de voies revêtues dont l'état est considéré satisfaisant ou très satisfaisant

Pourcentage de kilomètres de voies revêtues dont l'état est considéré satisfaisant ou très satisfaisant, 2008 (médiane)



Pourcentage de kilomètres de voies revêtues dont l'état est considéré satisfaisant ou très satisfaisant, 2008 (toutes les municipalités)



Objectif	Disposer d'un système routier dont la chaussée répond aux objectifs de la municipalité.
Remarques	Le ministère recommande que les municipalités évaluent l'état des chaussées en utilisant l'une des deux méthodes suivantes : ■ L'indice de l'état de la chaussée (PCI). ■ Le Système de gestion des infrastructures routières RIMS du ministère des Transports. ■
Facteurs influençant les résultats	Les facteurs suivants ont une incidence sur les résultats : ■ Les décisions municipales en matière de budget et de niveau de service. ■ L'analyse d'une partie ou de l'ensemble des kilomètres de voie. ■ La méthode d'analyse des kilomètres de voies de circulation (inspection visuelle, estimation ou utilisation d'un système officiel fondé sur l'indice de l'état de la chaussée ou le RIMS). ■ Les normes relatives aux services locaux. ■ La fréquence du classement de l'inventaire des routes. ■ Les types de route : artère, voie collectrice ou route locale. La valeur de l'indice de l'état de la chaussée peut être moindre pour que les voies collectrices et les routes locales soient considérées satisfaisantes. Par conséquent, le taux de l'état des routes pourrait être plus élevé si une municipalité a principalement des routes locales.

Routes – Opérations hivernales : Efficience**Coûts de fonctionnement des opérations hivernales par kilomètre de voie de circulation**

Coûts de fonctionnement des opérations hivernales

Nombre total de kilomètres de voies entretenues l'hiver

Coûts de fonctionnement des opérations hivernales par kilomètre de voie de circulation

			2008	2007	2006	2005
Population	Nbre de municipalités déclarantes	Fourchette \$	Médiane \$	Médiane \$	Médiane \$	Médiane \$
NORD						
< 5 000	79	122 à 5 803	589	505	507	462
5 000 – 19 999	10	576 à 5 953	2 151	1 810	1 671	2 009
20 000 +	4	1 582 à 5 728	3 831	3 132	2 150	2 746
SUD						
Régions et anciennes régions	10	1 655 à 6 691	4 528	3 845	2 219	3 425
Comtés	15	1 112 à 3 677	2 173	1 976	1 521	1 583
Palier unique						
<10 000	4	1 970 à 4 870	3 390	1 393	672	1 141
10 000 – 99 999	11	1 289 à 6 154	2 945	2 326	1 227	1 934
100 000 +	6	898 à 4 831	3 281	2 868	1 902	2 495
Palier inférieur						
< 5 000	50	3 à 2 570	602	545	510	532
5 000 – 9 999	57	93 à 6 046	712	565	483	552
10 000 – 19 999	51	236 à 4 557	1 036	848	523	715
20 000 – 39 999	13	689 à 2 186	1 355	1 091	709	1 017
40 000 – 99 999	11	1 505 à 3 458	2 122	1 519	780	1 270
100 000 +	9	2 247 à 6 236	4 356	2 968	1 413	1 940
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	330	3 à 6 691	934	821	640	699
Nbre de municipalités déclarantes			330	338	336	348

Référence – RIF : SLC 91 2204 13. Le nombre de municipalités déclarantes dépend des conditions suivantes.

- Une municipalité est exclue si la somme des salaires, traitements et avantages sociaux, du matériel, des services contractuels, des loyers et frais d'administration financiers, de même que des transferts externes est inférieure ou égale à zéro. Cette exclusion ne concerne pas les municipalités dont l'unique dépense déclarée est le soutien aux programmes.
- Une municipalité est exclue si le nombre total de kilomètres de voies entretenues l'hiver du dénominateur est supérieur au nombre total de kilomètres de voies du réseau municipal à SLC 94 2202 02 une fois que SLC 94 2202 02 est remplie.

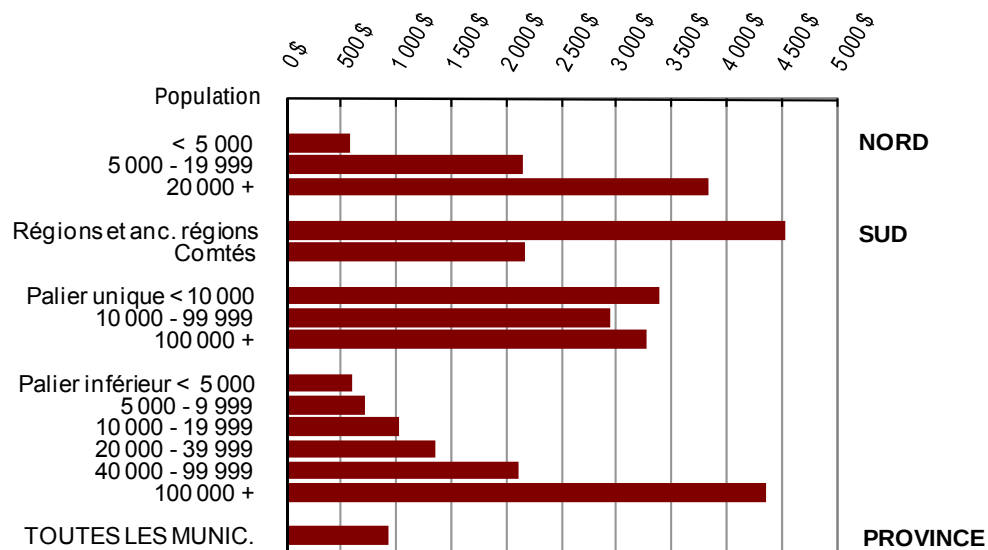
REMARQUES :

- La formule du numérateur (coûts de fonctionnement) a été modifiée en 2005 de façon à inclure les transferts externes; la comparaison avec les années antérieures n'est donc pas possible.

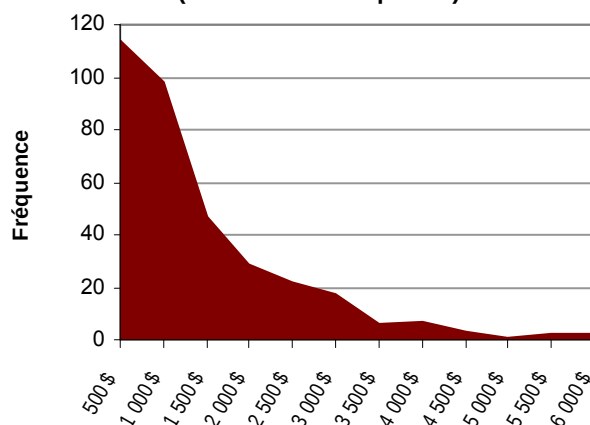
Routes – Opérations hivernales : Efficience

Coûts de fonctionnement des opérations hivernales par kilomètre de voie de circulation

Coûts de fonctionnement des opérations hivernales par kilomètre de voie de circulation, 2008 (médiane)



Coûts de fonctionnement des opérations hivernales par kilomètre de voie de circulation, 2008 (toutes les municipalités)



Objectif	Entretien hivernal des routes efficient.
Remarques	Les municipalités doivent s'assurer que le nombre de kilomètres de voies entretenues l'hiver déclaré au dénominateur n'est pas supérieur au nombre de kilomètres de voies entretenues l'hiver dans la municipalité (tel qu'il est déclaré au tableau 94). Certaines municipalités ont traditionnellement intégré les données sur les opérations hivernales aux données sur les routes qu'elles transmettent à la province. Il peut alors être plus difficile de déterminer les coûts des opérations hivernales utilisés dans les mesures de la performance. Dans certains cas, ces coûts peuvent être sous-estimés, particulièrement lorsqu'une municipalité ne fournit que les coûts afférents au matériel. La mesure de l'efficacité en matière d'opérations hivernales ne comprend pas le déneigement des trottoirs, des terrains de stationnement et des voies d'accès dans les propriétés des personnes âgées et handicapées lorsque de tels services sont offerts par la municipalité.
Facteurs influençant les résultats	Les facteurs suivants ont une incidence sur les résultats : ■ Les pratiques en matière d'information financière, notamment si les charges administratives sont incluses et si les frais d'exploitation hivernale sont déclarés distinctement de ceux des routes. ■ Les précipitations de neige moyennes et la fréquence et la violence des tempêtes hivernales. ■ Le nombre de cycles de dégel et de gel. ■ Le nombre d'opérations hivernales par rapport au nombre d'opérations prévu au budget. ■ Le nombre et la superficie des secteurs où la poudrierie basse est habituelle. ■ Le type de route (p. ex. grande artère ou route auxiliaire). ■ La répartition urbaine/rurale. ■ Le nombre de bâtiments. ■ La densité. ■ Le débit routier. ■ La taille de la municipalité et de la zone desservie. ■ Les décisions en matière de niveaux de service prises par le conseil municipal, p. ex. ordre de dégager les routes, seuil d'intervention en cas de tempêtes hivernales, condition de dégagement. ■ Le nombre de zones où on ne peut utiliser un chasse-neige latéral. ■ Le matériel utilisé – volume et prix.

- Les capacités d'intervention l'hiver.
- L'âge de l'infrastructure.
- L'âge du matériel et des véhicules.
- Le coût des contrats.
- Le coût des services d'appel.
- Les frais de carburant.
- Le coût des assurances.
- Les conditions du marché concurrentielles.

Routes – Opérations hivernales : Efficacité

Pourcentage d'opérations hivernales qui répondent aux niveaux de services municipaux en la matière ou qui les dépassent

Nombre d'opérations hivernales qui répondent aux niveaux de services municipaux en la matière ou qui les dépassent

Nombre total d'opérations hivernales

Pourcentage d'opérations hivernales qui répondent aux niveaux de services municipaux en la matière ou qui les dépassent

			2008	2007	2006	2005	2004
Population	Nbre de municipalités déclarantes	Fourchette	Médiane	Médiane	Médiane	Médiane	Médiane
NORD							
< 5 000	80	0 % à 100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
5 000 – 19 999	10	83 % à 100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
20 000 +	4	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
SUD							
Régions et anciennes régions	11	95 % à 100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Comtés	18	91 % à 100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Palier unique							
< 10 000	3	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
10 000 – 99 999	14	78 % à 100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
100 000 +	6	94 % à 100 %	98 %	98 %	100 %	100 %	100 %
Palier inférieur							
< 5 000	50	60 % à 100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
5 000 – 9 999	60	71 % à 100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
10 000 – 19 999	54	88 % à 100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
20 000 – 39 999	18	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
40 000 – 99 999	12	98 % à 100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
100 000 +	13	93 % à 100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	353	0 % à 100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Nbre de municipalités déclarantes			353	352	345	358	354

Référence – RIF : SLC 92 2251 07. Le nombre de municipalités déclarantes dépend des conditions suivantes.

- Le résultat ne doit pas dépasser 100 %.
- Le nombre d'opérations hivernales à SLC 92 2251 06 est supérieur à zéro.

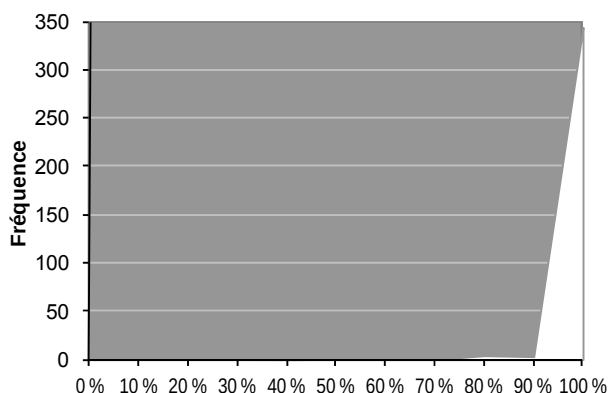
REMARQUES :

- Le diagramme à barres n'est pas inclus, car tous les groupes (sauf un) ont une médiane de 100 %.

Routes – Opérations hivernales : Efficacité

Pourcentage d'opérations hivernales qui répondent aux niveaux de services municipaux en la matière ou qui les dépassent

Pourcentage d'opérations hivernales qui répondent aux niveaux de services municipaux en la matière ou qui les dépassent, 2008 (toutes les municipalités)



Objectif

Assurer des opérations hivernales efficaces.

Facteurs influençant les résultats

Les facteurs influençant les réalisations en matière d'efficacité, dont les pratiques en matière d'information financière, le climat, le type de route, le débit routier, la structure des aménagements, l'état du matériel et les décisions des conseils municipaux en matière de niveaux de service, ont aussi eu une incidence sur les résultats liés à l'efficacité.

Afin de déclarer cette mesure avec exactitude, les municipalités doivent établir des normes en matière d'opérations et de contrôles hivernaux.

Les excellents résultats obtenus par les municipalités au titre de l'efficacité des opérations hivernales indiquent que la plupart des municipalités ont répondu aux normes en matière de niveaux de service établies par leurs propres conseils municipaux – normes qui doivent, au minimum, être conformes aux normes minimales en matière de niveaux de service établies par la province. Étant donné que les niveaux de service peuvent varier sensiblement d'une municipalité à l'autre, les normes municipales doivent être prises en compte avant de faire des comparaisons.

La médiane pour la province et pour tous les groupes de municipalités, sauf un, est de 100 %. Il faut examiner la fourchette de chaque groupe de municipalités. En 2008, 45 municipalités ont déclaré des valeurs inférieures à 100 %. Dans le graphique de répartition du nombre de municipalités, le groupe dont la médiane est de 100 % comprend des municipalités dont les résultats sont compris entre 91 et 100 %.

Transport en commun traditionnel : Efficience**Coûts de fonctionnement des services de transport en commun traditionnels par déplacement régulier**

Coûts de fonctionnement des services de transport en commun traditionnels

Nombre total de déplacements réguliers dans la zone desservie

Coûts de fonctionnement des services de transport en commun traditionnels par déplacement régulier						
Population	Nbre de municipalités déclarantes	Fourchette \$	2008 Médiane \$	2007 Médiane \$	2006 Médiane \$	2005 Médiane \$
NORD						
< 5 000						12,59
5 000 – 19 999	3	1,49 à 3,78	3,62	3,36	3,40	3,37
20 000 +	4	3,07 à 5,60	4,14	4,25	2,91	3,91
SUD						
Régions et anciennes régions	6	2,95 à 6,20	3,18	2,94	3,15	2,63
Comtés						
Palier unique						
<10 000						
10 000 – 99 999	9	2,03 à 8,20	3,86	3,78	3,22	3,46
100 000 +	6	2,35 à 4,59	4,11	3,69	3,62	3,36
Palier inférieur						
< 5 000				8,37	6,95	
5 000 – 9 999						
10 000 – 19 999	8	1,29 à 53,28	5,41	5,32	4,05	3,94
20 000 – 39 999	5	4,00 à 239,68	7,66	5,80	6,01	6,54
40 000 – 99 999	4	4,56 à 14,00	4,69	6,46	6,24	6,42
100 000 +	5	2,66 à 5,57	3,88	3,54	3,13	4,45
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	50	1,29 à 239,68	4,42	4,31	4,05	3,94
Nbre de municipalités déclarantes			50	53	51	54

Référence – RIF : SLC 91 2302 13. Le nombre de municipalités déclarantes dépend de la condition suivante.

- Une municipalité est exclue si la somme des salaires, traitements et avantages sociaux, du matériel, des services contractuels, des loyers et frais d'administration financiers, de même que des transferts externes est inférieure ou égale à zéro. Cette exclusion ne concerne pas les municipalités dont l'unique dépense déclarée est le soutien aux programmes.

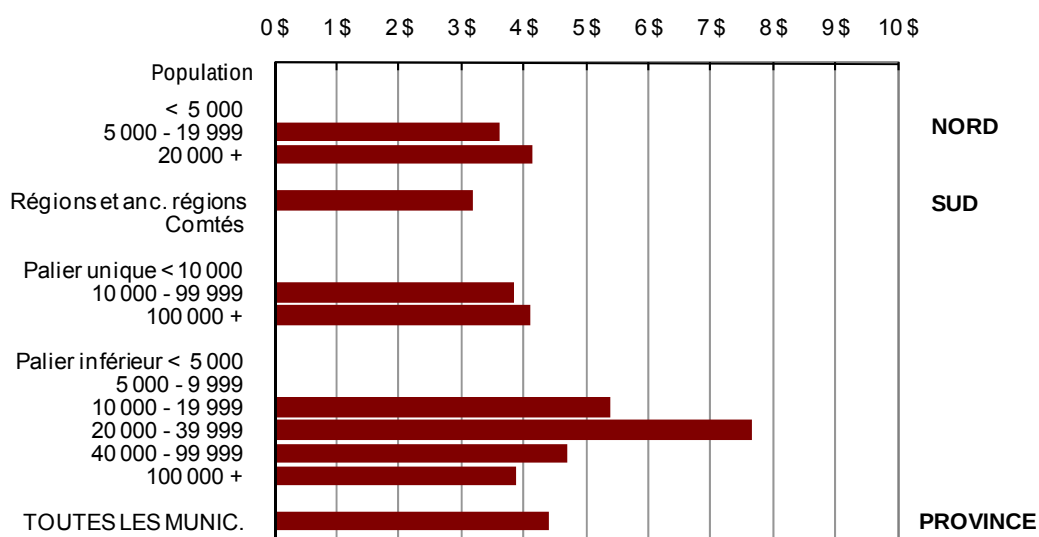
REMARQUES :

- La formule du numérateur (coûts de fonctionnement) a été modifiée en 2005 de façon à inclure les transferts externes; la comparaison avec les années antérieures n'est donc pas possible.

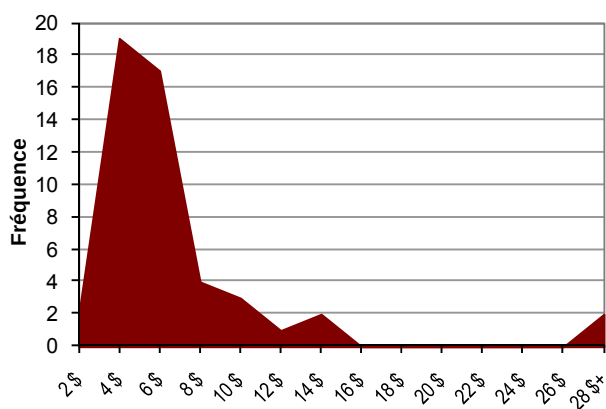
Transport en commun traditionnel : Efficacité

Coûts de fonctionnement des services de transport en commun traditionnels par déplacement régulier

Coûts de fonctionnement des services de transport en commun traditionnels par déplacement régulier, 2008 (médiane)



Coûts de fonctionnement des services de transport en commun traditionnels par déplacement régulier, 2008 (toutes les municipalités)



Transport en commun traditionnel : Efficacité

Nombre de déplacements en transport en commun traditionnel par habitant, par an, dans la zone desservie

Nombre total de déplacements réguliers en transport
en commun traditionnel dans la zone desservie

Population de la zone desservie

Nombre de déplacements en transport en commun traditionnel par habitant, par an, dans la zone desservie

Population	Nbre de municipalités déclarantes	Fourchette Nbre de déplacements	2008 Médiane Nbre de dépl.	2007 Médiane Nbre de dépl.	2006 Médiane Nbre de dépl.	2005 Médiane Nbre de dépl.	2004 Médiane Nbre de dépl.
NORD							
< 5 000					0,2	0,5	
5 000 – 19 999	3	9 à 12	10	9	9	9	6
40 000 +	4	21 à 38	26	24	24	23	28
SUD							
Régions et anc. régions	6	15 à 120	33	36	33	31	29
Comtés							
Palier unique							
<10 000							
10 000 – 99 999	9	3 à 37	13	12	10	11	15
100 000 +	6	7 à 63	31	29	27	26	25
Palier inférieur							
< 5 000	2	0,9 à 13	0,9	0,1	14		10
5 000 – 9 999							0,1
10 000 – 19 999	9	0,03 à 16	4	4	4	4	4
20 000 – 39 999	5	0,4 à 13	2	1	1	1	1
40 000 – 99 999	4	2 à 17	10	9	7	14	13
100 000 +	5	14 à 44	27	26	25	23	20
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	53	0,03 à 120	15	14	15	14	14
Nbre de municipalités déclarantes			53	54	52	55	56

Référence – RIF : SLC 92 2351 07. Le nombre de municipalités déclarantes dépend des conditions suivantes.

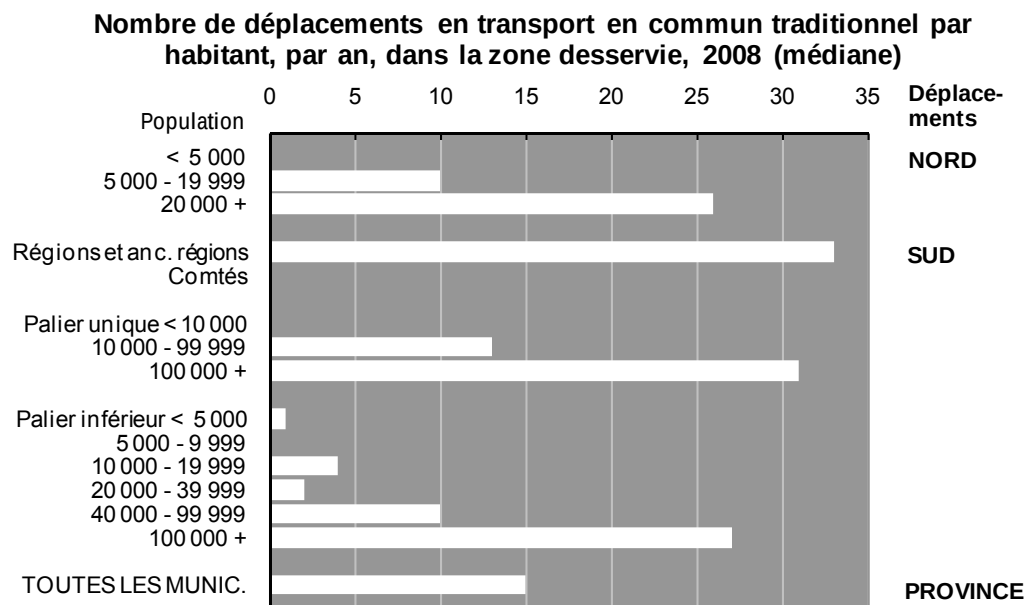
- Le nombre total de déplacements réguliers en transport en commun traditionnel dans la zone desservie à SLC 92 2351 05 (numérateur) est supérieur à zéro.
- Le nombre total de déplacements réguliers en transport en commun traditionnel dans la zone desservie à SLC 92 2351 05 (numérateur) n'est pas égal à la population de la zone desservie inscrite à SLC 92 2351 06 (dénominateur).

REMARQUES :

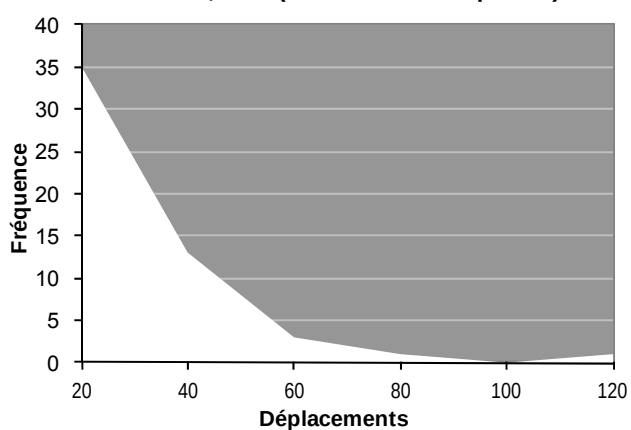
- Dans le Nord, au sein du groupe de municipalités de moins de 5 000 habitants, la mesure a été déclarée par une municipalité en 2005 et en 2006.
- Dans le Sud, au sein du groupe de municipalités de palier inférieur de moins de 5 000 habitants, la mesure a été déclarée par une municipalité en 2004 et en 2006 et par deux en 2007 et en 2008.
- Dans le Sud, au sein du groupe de municipalités de palier inférieur de 5 000 à 9 999 habitants, la mesure a été déclarée par une municipalité en 2004.

Transport en commun traditionnel : Efficacité

Nombre de déplacements en transport en commun traditionnel par habitant, par an, dans la zone desservie



Nombre de déplacements en transport en commun traditionnel par habitant, par an, dans la zone desservie, 2008 (toutes les municipalités)



Transport en commun traditionnel : Efficience et efficacité

Coûts de fonctionnement des services de transport en commun traditionnels par déplacement régulier

Nombre de déplacements en transport en commun traditionnel par habitant, par an, dans la zone desservie

Objectif	Efficience : Services efficaces de transport en commun traditionnel. Efficacité : Utilisation maximale du transport en commun.
Remarques	Les déplacements en transport en commun traditionnel comprennent tous les types de déplacement exigeant la perception de titres de transport, notamment les tarifs réguliers, les tarifs réduits, les déplacements gratuits, les abonnements et les billets. Les titres de correspondance ne comptent pas comme des déplacements en transport en commun. Le nombre de municipalités qui ont déclaré la mesure doit être pris en compte. Le fait qu'un groupe de population compte un petit nombre de municipalités déclarantes a une incidence sur les résultats. Les résultats pour Toronto ont été groupés dans « Régions et anciennes régions ».
Facteurs influençant les résultats	Les facteurs suivants ont une incidence sur les résultats : ■ Le nombre de clients. ■ L'estimation ou le compte du nombre de clients. ■ L'importance des investissements dans le transport en commun. ■ Les niveaux de service : parcours, heures de fonctionnement, fréquence du service. ■ La forme urbaine. ■ La densité. ■ La structure des aménagements. ■ La densité de la population. ■ La croissance de la population et de l'emploi. ■ L'âge des véhicules. ■ La distribution de la demande (périodes de pointe). ■ Les frais de carburant. ■ Le niveau salarial. ■ Le coût des assurances. ■ Le type de véhicule (p. ex. autobus à plancher surbaissé, trains légers sur rail, métro).

- Méthode d'affectation des frais généraux déclarés aux lignes portant sur l'administration générale. Il est à noter que la méthode est différente pour les municipalités de plus de 100 000 habitants.

Les niveaux de service ont une incidence sur les résultats. Par exemple, le fait d'offrir des services dans un secteur limité ou d'avoir peu de parcours a une incidence sur les coûts et le nombre de clients. Les heures de fonctionnement et la décision d'offrir des services le dimanche et les jours fériés ont aussi une incidence sur les résultats.

La forme urbaine a un effet sur les itinéraires et le nombre de clients. L'existence de centres-villes séparés tend à disperser les déplacements et les services, ce qui peut réduire le nombre de clients.

L'utilisation de véhicules vieillissants peut entraîner une augmentation des coûts de fonctionnement.

Collecte des eaux usées : Efficience

Coûts de fonctionnement de la collecte des eaux usées par kilomètre de canalisation principale d'égout

Coûts de fonctionnement de la collecte des eaux usées

Nombre total de kilomètres de canalisation principale d'égout

Coûts de fonctionnement de la collecte des eaux usées par kilomètre de canalisation principale d'égout.

			2008	2007	2006
Population	Nbre de municipalités déclarantes	Fourchette \$	Médiane \$	Médiane \$	Médiane \$
NORD					
< 5 000	17	99 à 11 455	1 671	902	1 123
5 000 – 19 999	9	917 à 20 937	9 830	3 093	3 697
40 000 +	3	5 070 à 7 566	5 120	4 945	5 413
SUD					
Régions et anciennes régions	10	3 604 à 19 256	5 920	5 550	4 928
Comtés					
Palier unique					
< 10,000	3	1 508 à 6 747	2 656	2 734	4 007
10,000 – 99,999	12	1 679 à 8 945	3 381	3 304	3 105
100 000 +	5	1 538 à 5 466	4 159	4 320	2 897
Palier inférieur					
< 5 000	8	942 à 24 935	4 061	3 500	2 459
5 000 – 9 999	31	47 à 14 636	2 473	2 852	2 770
10 000 – 19 999	36	893 à 14 869	4 585	5 105	4 605
20 000 – 39 999	15	59 à 33 439	7 005	4 148	3 738
40 000 – 99 999	6	1 283 à 29 055	6 590	4 734	4 478
100 000 +	7	3 667 à 8 697	4 614	6 984	4 389
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	162	47 à 33 439	4 409	4 181	3 742
Nbre de municipalités déclarantes			162	165	166

Référence – RIF : SLC 91 3110 13.

Le nombre de municipalités déclarantes dépend des conditions suivantes.

Les municipalités sont exclues si :

- Les coûts de fonctionnement de la collecte des eaux usées sont inférieurs à 2 \$.
- La municipalité a tenté de déclarer uniquement les résultats d'ensemble pour les eaux usées, mais a inscrit des dénominateurs à chaque mesure concernant la collecte des eaux usées ou l'épuration et l'évacuation des eaux usées.
- La somme des salaires, traitements et avantages sociaux, du matériel, des services contractuels, des loyers et frais d'administration financiers, de même que des transferts externes est inférieure ou égale à zéro. Cette exclusion ne concerne pas les municipalités dont l'unique dépense déclarée est le soutien aux programmes.

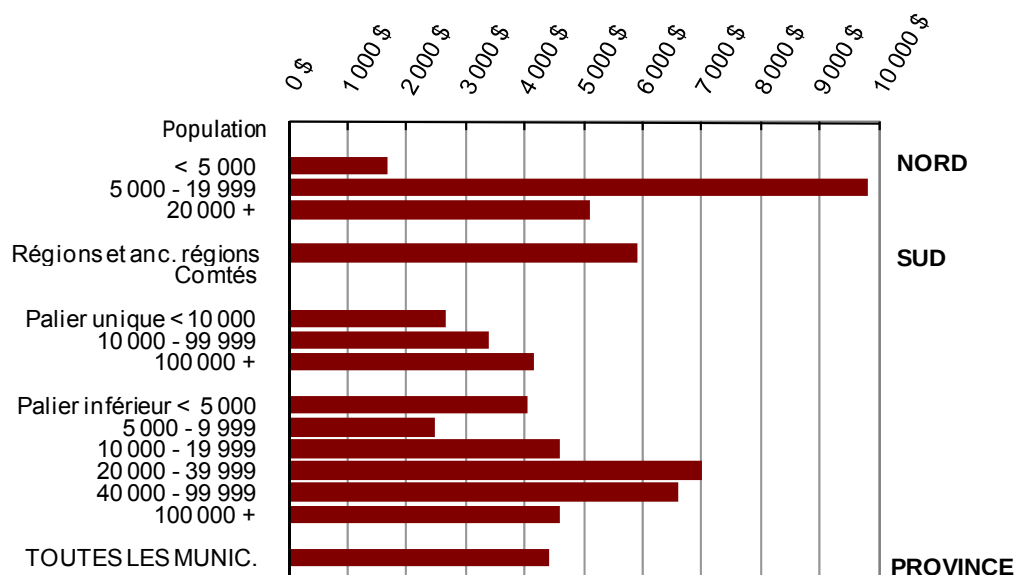
REMARQUES :

- Puisque la formule du dénominateur a été modifiée en 2006 de façon à exclure les raccords, la comparaison avec les années antérieures n'est donc pas possible.

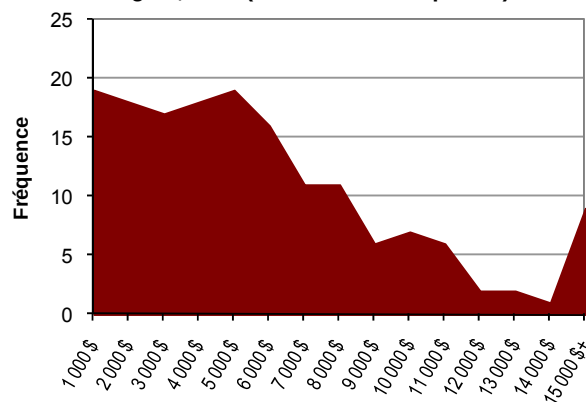
Collecte des eaux usées : Efficience

Coûts de fonctionnement de la collecte des eaux usées par kilomètre de canalisation principale d'égout

Coûts de fonctionnement de la collecte des eaux usées par kilomètre de canalisation principale d'égout, 2008 (médiane)



Coûts de fonctionnement de la collecte des eaux usées par kilomètre de canalisation principale d'égout, 2008 (toutes les municipalités)



Objectif	Services municipaux efficaces de collecte, d'épuration et d'évacuation des eaux usées.
Remarques	En matière d'efficacité, les municipalités ont déclaré les coûts de fonctionnement d'un réseau séparatif ou d'un réseau mixte (séparatif et égouts pluviaux). En 2006, la méthode de calcul du dénominateur a été modifiée et ne tient plus compte des raccords. La comparaison avec les exercices précédents n'est donc pas possible.
Facteurs influençant les résultats	Les facteurs suivants ont une incidence sur les résultats : ■ Réseau séparatif ou mixte. ■ Les coûts de fonctionnement de la collecte, de l'épuration et de l'évacuation des eaux usées sont déclarés distinctement ou sous forme d'estimations. ■ L'âge, l'état et la taille du système de collecte des eaux usées. ■ Le type de canalisation principale (p. ex. canalisation gravitaire ou sous faible pression). ■ Le nombre et la taille des stations de pompage. ■ Les variations de débit. ■ L'entretien général, les inspections et la surveillance du débit. ■ La fréquence des activités de nettoyage, de rinçage et d'élimination des obstructions. ■ L'ampleur des infiltrations d'eau dans les égouts. ■ La population et la densité de la zone desservie. ■ La répartition urbaine/rurale (p. ex. si les secteurs ruraux sont desservis). ■ Le niveau des précipitations et la violence des orages. ■ Usagers industriels. ■ La répartition des responsabilités pour la collecte des eaux usées entre les municipalités locales et la municipalité régionale. Par exemple, la municipalité locale peut être responsable de la collecte des eaux usées du tracé de la rue jusqu'à la canalisation principale. La municipalité régionale peut être responsable du transport des eaux usées de la municipalité aux usines d'épuration.

Épuration et évacuation des eaux usées : Efficience

Coûts de fonctionnement de l'épuration et de l'évacuation des eaux usées par mégalitre d'eau traitée

Coûts de fonctionnement de l'épuration et de l'évacuation des eaux usées

Nombre total de mégalitres d'eau usée traitée

Coûts de fonctionnement de l'épuration et de l'évacuation des eaux usées par mégalitre d'eau usée traitée

Population	Nbre de municipalités déclarantes	Fourchette \$	2008 Médiane \$	2007 Médiane \$	2006 Médiane \$	2005 Médiane \$
NORD						
< 5 000	22	157 à 1 723	310	374	389	358
5 000 – 19 999	9	90 à 416	270	275	287	303
20 000 +	3	144 à 239	178	229	204	156
SUD						
Régions et anciennes régions	11	128 à 886	278	279	260	217
Comtés						
Palier unique						
<10 000	3	258 à 355	278	313	184	222
10 000 – 99 999	12	118 à 371	201	240	199	192
100 000 +	6	105 à 662	244	228	189	170
Palier inférieur						
< 5 000	12	107 à 3 807	605	681	406	489
5 000 – 9 999	35	14 à 1 227	371	430	405	389
10 000 – 19 999	33	137 à 5 706	387	408	359	327
20 000 – 39 999	11	232 à 718	433	466	358	329
40 000 – 99 999	3	375 à 640	540	471	445	395
100 000 +	3	581 à 652	593	530	482	440
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	163	14 à 5 706	340	386	349	329
Nbre de municipalités déclarantes			163	170	165	162

Référence – RIF : SLC 91 3108 13.

Le nombre de municipalités déclarantes dépend des conditions suivantes.

Les municipalités sont exclues si :

- Le nombre de mégalitres d'eaux usées traitées inscrit à SLC 91 3108 11 est supérieur à 1,25 fois le nombre d'habitants déclaré à SLC 02 0041 01.
- Le nombre de mégalitres d'eaux usées traitées inscrit à SLC 91 3108 11 est inférieur ou égal à 5.
- Le nombre total de mégalitres traités ne correspond pas à la mesure de l'épuration et de l'évacuation des eaux usées ni à la mesure du système intégré, lorsque les deux mesures ont été utilisées.
- Les coûts de fonctionnement de l'épuration et de l'évacuation des eaux usées au numérateur inscrit à SLC 91 3108 10 sont inférieurs à 2 \$.
- La municipalité a tenté de déclarer uniquement les résultats d'ensemble pour les eaux usées, mais a inscrit le dénominateur d'une mesure concernant la collecte des eaux usées ou l'épuration et l'évacuation des eaux usées.
- La somme des salaires, traitements et avantages sociaux, du matériel, des services contractuels, des loyers et frais d'administration financiers, de même que des transferts externes est inférieure ou égale à zéro. Cette exclusion ne concerne pas les municipalités dont l'unique dépense déclarée est le soutien aux programmes.

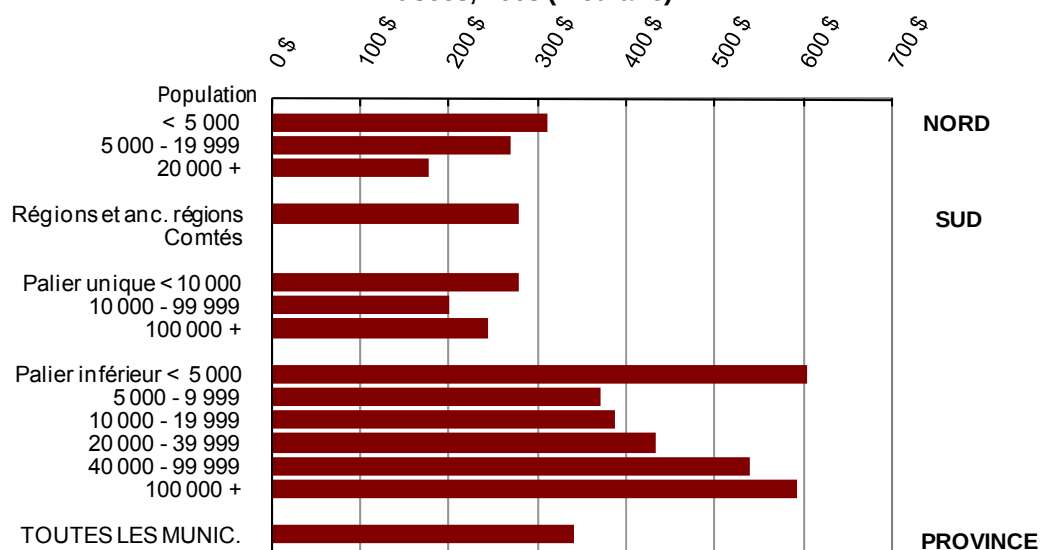
REMARQUES :

- La formule du numérateur (coûts de fonctionnement) a été modifiée en 2005 de façon à inclure les transferts externes; la comparaison avec les années antérieures n'est donc pas possible.

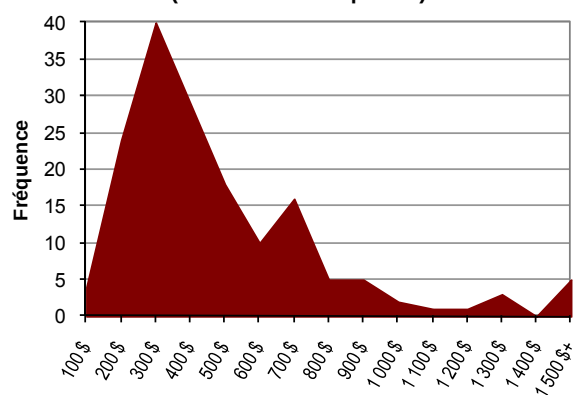
Épuration et évacuation des eaux usées : Efficience

Coûts de fonctionnement de l'épuration et de l'évacuation des eaux usées par mégalitre d'eau traitée

Coûts de fonctionnement de l'épuration et de l'évacuation des eaux usées, 2008 (médiane)



Coûts de fonctionnement de l'épuration et de l'évacuation des eaux usées par mégalitre, 2008 (toutes les municipalités)



Objectif	Services municipaux efficaces de collecte, d'épuration et d'évacuation des eaux usées.
Remarques	En matière d'efficacité, les municipalités ont déclaré les coûts de fonctionnement d'un réseau séparatif ou d'un réseau mixte (séparatif et égouts pluviaux).
Facteurs influençant les résultats	Les facteurs suivants ont une incidence sur les résultats : ■ Réseau séparatif ou mixte. ■ Les coûts de fonctionnement de la collecte, de l'épuration et de l'évacuation des eaux usées sont déclarés distinctement ou représentent des estimations. ■ La population et la densité de la zone desservie. ■ La superficie de la zone desservie. ■ La répartition urbaine/rurale (p. ex. si les secteurs ruraux sont desservis). ■ Le niveau des précipitations et la violence des orages. ■ L'ampleur des infiltrations d'eau dans les égouts. ■ Le nombre, la taille et l'importance des stations municipales d'épuration. ■ Les usines reçoivent des eaux usées et des eaux pluviales. ■ Le type d'épuration (épuration primaire, secondaire ou tertiaire ou lagune). ■ Les niveaux d'épuration. ■ La destination des effluents de la station (lac ou rivière). ■ La méthode d'élimination des boues d'épuration (enfouissement, incinération ou épandage). ■ L'augmentation du coût d'évacuation des biosolides. ■ Hausse du coût de l'unité d'électricité par kilowattheure. ■ Hausse des frais d'assurance liés à la réévaluation des coûts de remplacement. ■ Le volume et l'intensité des eaux usées industrielles. ■ L'analyse des eaux usées. ■ Les exigences afférentes au certificat d'approbation accordé par le ministère de l'Environnement pour chaque installation. Les critères peuvent varier d'une installation à l'autre, selon la fragilité écologique des eaux réceptrices. ■ Les erreurs dans le calcul des mégalitres. La municipalité utilise les mètres cubes dans sa déclaration.

Collecte, épuration et évacuation des eaux usées (système intégré) : Efficience

Coûts de fonctionnement de la collecte, de l'épuration et de l'évacuation des eaux usées par mégalitre (système intégré)

Coûts de fonctionnement de la collecte, l'épuration et l'évacuation des eaux usées

Nombre total de mégalitres d'eau usée traitée

Coûts de fonctionnement de la collecte, de l'épuration et de l'évacuation des eaux usées par mégalitre (système intégré)

			2008	2007	2006	2005
Population	Nbre de municipalités déclarantes	Fourchette \$	Médiane \$	Médiane \$	Médiane \$	Médiane \$
NORD						
< 5 000	22	195 à 2 030	344	534	499	393
5 000 – 19 999	9	205 à 850	489	492	470	405
20 000 +	4	249 à 388	282	348	305	296
SUD						
Régions et anciennes régions	10	219 à 1 107	374	452	352	368
Comtés						
Palier unique						
< 10 000	3	277 à 446	439	364	272	307
10 000 – 99 999	11	205 à 494	359	381	304	297
100 000 +	6	253 à 727	319	336	285	294
Palier inférieur						
< 5 000	12	258 à 3 521	716	806	608	599
5 000 – 9 999	34	137 à 1 921	468	551	486	522
10 000 – 19 999	33	256 à 7 310	582	634	477	517
20 000 – 39 999	11	394 à 982	659	665	592	591
40 000 – 99 999	3	628 à 855	674	718	644	599
100 000 +	3	675 à 779	731	658	612	568
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	161	137 à 7 310	489	556	470	466
Nbre de municipalités déclarantes			161	160	157	159

Référence – RIF : SLC 91 3109 13. Le nombre de municipalités déclarantes dépend des conditions suivantes.

Les municipalités sont exclues si :

- Le nombre de mégalitres est supérieur à 1,25 fois le nombre d'habitants déclaré à SLC 02 0041 01.
- Le nombre de mégalitres est inférieur ou égal à 5.
- Le nombre total de mégalitres traités ne correspond pas à la mesure de l'épuration et de l'évacuation des eaux usées ni à la mesure du système intégré, lorsque les deux mesures ont été utilisées.
- La somme des salaires, traitements et avantages sociaux, du matériel, des services contractuels, des loyers et frais d'administration financiers, de même que des transferts externes est inférieure ou égale à zéro. Cette exclusion ne concerne pas les municipalités dont l'unique dépense déclarée est le soutien aux programmes.

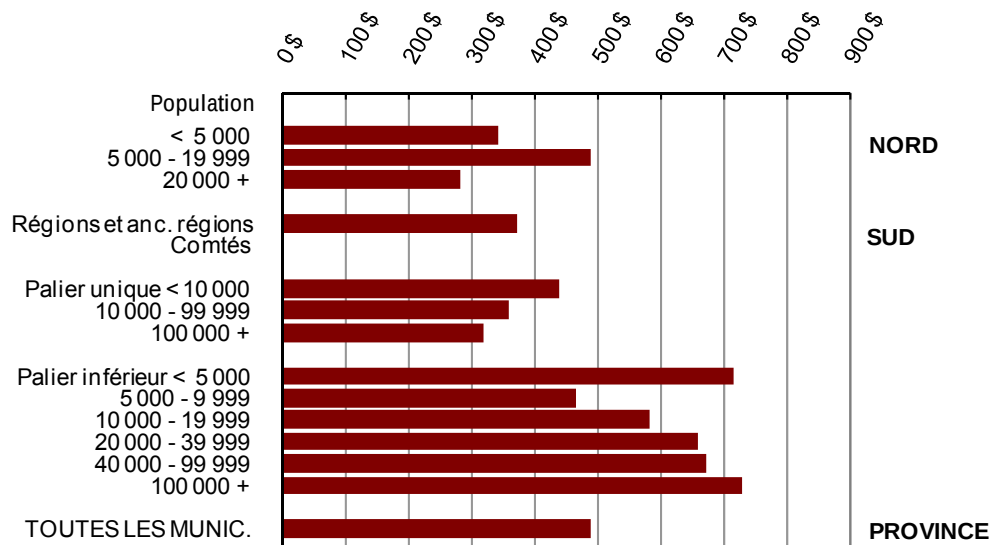
REMARQUES :

- La formule du numérateur (coûts de fonctionnement) a été modifiée en 2005 de façon à inclure les transferts externes; la comparaison avec les années antérieures n'est donc pas possible.

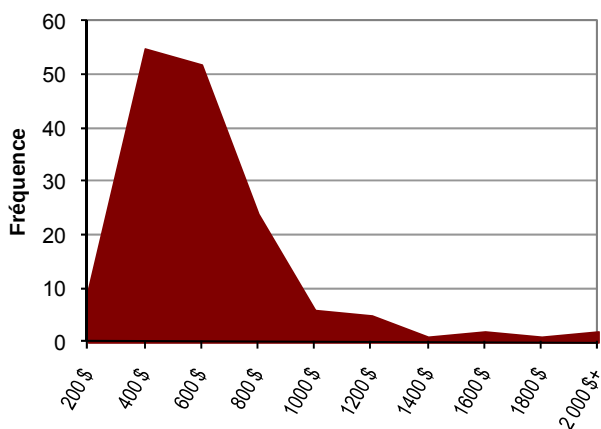
Collecte, épuration et évacuation des eaux usées (système intégré) : Efficience

Coûts de fonctionnement de la collecte, de l'épuration et de l'évacuation des eaux usées par mégalitre (système intégré)

Coûts de fonctionnement de la collecte, de l'épuration et de l'évacuation des eaux usées par mégalitre (système intégré), 2008



Coûts de fonctionnement de la collecte, de l'épuration et de l'évacuation des eaux usées par mégalitre (système intégré), 2008 (toutes les municipalités)



Objectif	Services municipaux efficaces de collecte, d'épuration et d'évacuation des eaux usées.
Remarques	En matière d'efficacité, les municipalités ont déclaré les coûts de fonctionnement d'un réseau séparatif ou d'un réseau mixte (séparatif et égouts pluviaux). Les municipalités disposant d'un réseau intégré d'égouts déclarent la mesure intégrée de collecte des eaux usées et d'épuration et d'évacuation des eaux usées, ainsi que les mesures individuelles. Les municipalités qui ne distinguent pas les dépenses liées à la collecte des eaux usées des dépenses liées à leur épuration et à leur évacuation avaient la possibilité de déclarer la mesure intégrée seulement.
Facteurs influençant les résultats	Les facteurs suivants ont une incidence sur les résultats : ■ Réseau séparatif ou mixte. ■ Les coûts de fonctionnement de la collecte, de l'épuration et de l'évacuation des eaux usées sont déclarés distinctement ou représentent des estimations. ■ La population et la densité de la zone desservie. ■ La superficie de la zone desservie. ■ La répartition urbaine/rurale (p. ex. si les secteurs ruraux sont desservis). ■ Le niveau des précipitations et la violence des orages. ■ L'ampleur des infiltrations d'eau dans les égouts. ■ La répartition des responsabilités pour la collecte des eaux usées entre les municipalités locales et la municipalité régionale. Par exemple, la municipalité locale peut être responsable de la collecte des eaux usées du tracé de la rue jusqu'à la canalisation principale. La municipalité régionale peut être responsable du transport des eaux usées de la municipalité aux usines d'épuration. ■ Les erreurs dans le calcul des mégalitres. Les facteurs suivants ont une incidence sur les résultats liés à la collecte des eaux usées : ■ L'âge, l'état et la taille du système de collecte des eaux usées. ■ Le type de canalisation principale (p. ex. canalisation gravitaire ou sous faible pression). ■ Les variations de débit. ■ L'entretien général, les inspections et la surveillance du débit. ■ Le nombre et la taille des stations de pompage.

Les facteurs suivants ont une incidence sur les résultats liés à l'épuration et à l'évacuation des eaux usées :

- Le nombre, la taille et l'importance des stations municipales d'épuration.
- Les usines reçoivent des eaux usées et des eaux pluviales.
- Le volume et l'intensité des eaux usées industrielles.
- Le type d'épuration (épuration primaire, secondaire ou tertiaire ou lagune).
- Les niveaux d'épuration.
- L'analyse des eaux usées.
- La destination des effluents de la station (lac ou rivière).
- La méthode d'élimination des boues d'épuration (enfouissement, incinération ou épandage).
- L'augmentation du coût d'évacuation des biosolides.
- Les exigences afférentes au certificat d'approbation.
- Les exigences liées au certificat d'approbation accordé par le ministère de l'Environnement pour chaque installation. Les critères peuvent varier d'une installation à l'autre, selon la fragilité écologique des eaux réceptrices.

Reflux de la canalisation principale d'égout : Efficacité

Nombre de reflux de la canalisation principale d'égout par centaine de kilomètres de canalisation principale, par an

$$\frac{\text{Nombre total de reflux}}{\text{Nombre de kilomètres de canalisation principale d'égout/100}}$$

Nombre de reflux de la canalisation principale d'égout par centaine de kilomètres de canalisation principale, par an

			2008	2007	2006	2005	2004
Population	Nbre de municipalités déclarantes	Fourchette Nbre de reflux	Médiane Nbre de reflux	Médiane Nbre de reflux	Médiane Nbre de reflux	Médiane Nbre de reflux	Médiane Nbre de reflux
NORD							
< 5 000	28	0,0 à 125,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
5 000 – 19 999	10	0,0 à 136,6	8,8	13,5	5,5	8,2	8,2
20 000 +	3	0,8 à 13,5	1,4	3,0	6,3	4,5	1,8
SUD							
Régions et anciennes régions	9	0,0 à 4,4	1,2	2,0	1,9	0,3	1,5
Comtés							
Palier unique							
< 10 000	4	0,0 à 6,3	0,0	9,1	3,3	8,7	3,3
10 000 – 99 999	14	0,0 à 5,4	1,6	2,6	2,7	3,8	4,2
100 000 +	6	0,6 à 14,8	1,7	1,0	1,0	1,4	1,5
Palier inférieur							
< 5 000	12	0,0 à 8,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
5 000 – 9 999	34	0,0 à 64,3	1,3	2,1	1,0	1,1	2,4
10 000 – 19 999	40	0,0 à 21,7	0,0	3,8	3,7	2,9	3,1
20 000 – 39 999	16	0,0 à 30,0	1,3	1,9	7,3	6,4	2,1
40 000 – 99 999	6	0,0 à 2,9	0,7	0,7	0,6	0,5	1,8
100 000 +	7	0,0 à 131,9	1,6	2,1	1,6	0,8	0,7
TOUTES LES MUNICIPALITÉS							
			189	189	188	185	183
Nbre de municipalités déclarantes			189	189	188	185	183

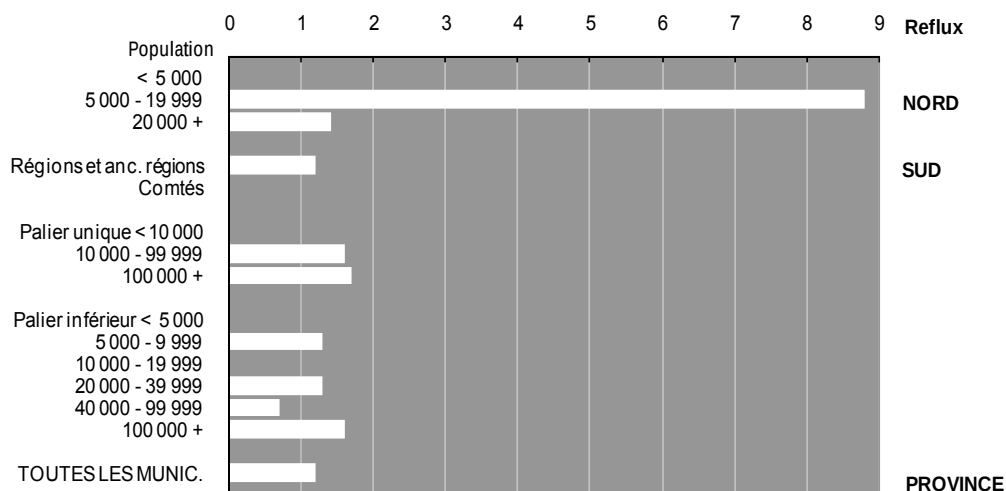
Référence – RIF : SLC 92 3154 07. Le nombre de municipalités déclarantes dépend de la condition suivante.

- Pour les exercices 2003 et 2005, le dénominateur de la mesure de l'efficacité n'a pas été reporté à la mesure de l'efficacité; en 2006 et 2007, il y a eu report. Par conséquent, une condition a été établie pour vérifier si les kilomètres de canalisation principale d'égout/100 du dénominateur de cette mesure d'efficacité sont inférieurs ou égaux au nombre de kilomètres de canalisation principale + (0,01 kilomètres fois le nombre de raccords) au dénominateur de la mesure d'efficacité, divisé par 100, lorsque cette mesure a été utilisée de 2003 à 2005.

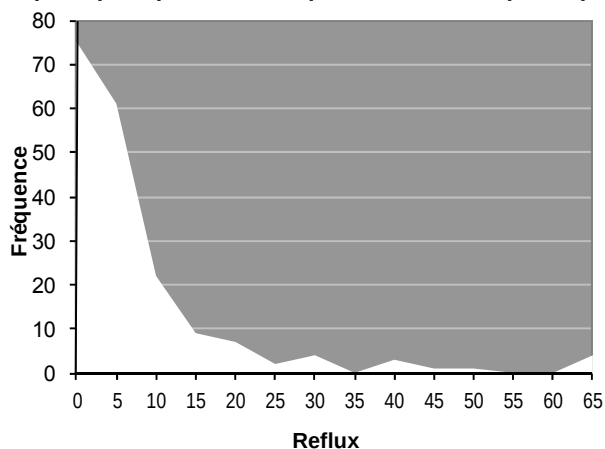
Reflux de la canalisation principale d'égout : Efficacité

Nombre de reflux de la canalisation principale d'égout par centaine de kilomètres de canalisation principale, par an

Nombre de reflux de la canalisation principale d'égout par centaine de kilomètres de canalisation principale, par an, 2008 (médiane)



Nombre de reflux de la canalisation principale d'égout par centaine de kilomètres de canalisation principale, par an, 2008 (toutes les municipalités)



Objectif

Les pratiques municipales de gestion des eaux usées protègent l'environnement et la santé.

Facteurs influençant les résultats

Les facteurs suivants ont une incidence sur les résultats :

- Les erreurs dans le calcul du dénominateur : nombre de kilomètres divisé par 100. Une condition a été établie pour éliminer cette erreur des statistiques du sommaire.
- Réseau séparatif ou mixte. La population et la densité de la zone desservie.
- La longueur en kilomètres du réseau d'égouts.
- La mesure dans laquelle l'eau s'écoulait ou s'infiltrait dans les égouts.
- Le nombre et la violence des orages.
- Les conditions de givre sévères.
- Le niveau des précipitations.
- L'âge et l'état du réseau de collecte des eaux usées et les matériaux avec lesquels il a été construit.
- Les raccords illégaux.
- Les descentes pluviales sont directement raccordées aux réseaux mixtes.
- L'activité près ou au-dessus de la canalisation principale.
- Le niveau des précipitations.
- La définition de ce qu'est un reflux et la méthode de calcul du nombre de reflux.

Eaux usées n'ayant pas été traitées : Efficacité

Estimation du pourcentage d'eaux usées qui n'ont pas été traitées.

$$\frac{\text{Estimation du nombre de mégalitres d'eau usée non traitée}}{\text{Nombre total de mégalitres d'eau usée traitée + l'estimation du nombre de mégalitres d'eau usée non traitée}} \times 100$$

Estimation du pourcentage d'eaux usées n'ayant pas été traitées

			2008	2007	2006	2005	2004
Population	Nbre de municipalités déclarantes	Fourchette	Médiane	Médiane	Médiane	Médiane	Médiane
NORD							
< 5 000	23	0,000 à 50,000 %	0,000 %	0,000 %	0,000 %	0,000 %	0,000 %
5 000 – 19 999	9	0,000 à 3,830 %	0,355 %	0,000 %	0,230 %	0,315 %	0,052 %
20 000 +	4	0,000 à 0,780 %	0,000 %	0,000 %	0,000 %	0,000 %	0,000 %
SUD							
Régions et anciennes régions	8	0,000 à 2,621 %	0,024 %	0,004 %	0,170 %	0,083 %	0,000 %
Comtés							
Palier unique							
< 10 000	3	0,000 à 0,021 %	0,000 %	0,000 %	0,000 %	0,011 %	0,000 %
10 000 – 99 999	13	0,000 à 3,849 %	0,046 %	0,000 %	0,017 %	0,000 %	0,002 %
100 000 +	6	0,000 à 1,726 %	0,002 %	0,000 %	0,238 %	0,296 %	0,010 %
Palier inférieur							
< 5 000	15	0,000 à 15,805 %	0,000 %	0,000 %	0,000 %	0,000 %	0,000 %
5 000 – 9 999	32	0,000 à 47,599 %	0,000 %	0,000 %	0,000 %	0,000 %	0,000 %
10 000 – 19 999	33	0,000 à 0,882 %	0,000 %	0,000 %	0,000 %	0,000 %	0,000 %
20 000 – 39 999	11	0,000 à 4,418 %	0,000 %	0,000 %	0,000 %	0,000 %	0,000 %
40 000 – 99 999	3	0,000 à 0,067 %	0,000 %	0,000 %	0,000 %	0,000 %	0,000 %
100 000 +	2	0,000 %	0,000 %	0,000 %	0,000 %	0,000 %	0,000 %
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	162	0,000 à 50,000 %	0,000 %	0,000 %	0,000 %	0,000 %	0,000 %
Nbre de municipalités déclarantes			162	160	168	170	164

Référence – RIF : SLC 92 3155 07. Le nombre de municipalités déclarantes dépend des conditions suivantes.

Les municipalités sont exclues pour les raisons suivantes :

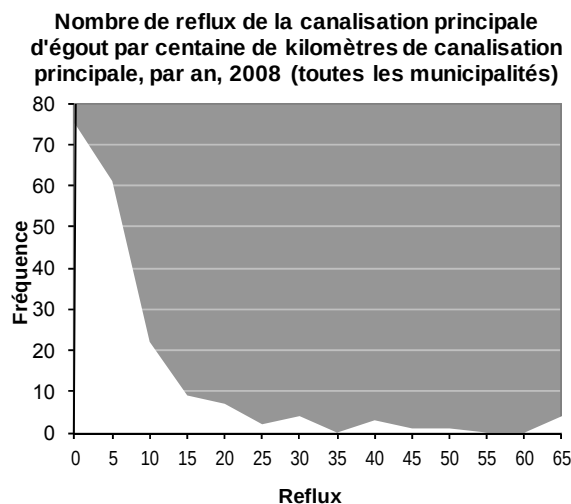
- La mesure est égale ou supérieure à 100 %.
- Le nombre total de mégalitres d'eau usée traitée + le nombre estimé de mégalitres d'eau usée non traitée déclaré au dénominateur est supérieur à 1,25 fois le nombre d'habitants déclaré à SLC 02 0041 01.
- Le nombre total de mégalitres d'eau usée traitée + le nombre de mégalitres estimé d'eau usée non traitée au dénominateur est inférieur à 5,0.
- Le nombre total de mégalitres d'eau usée traitée au dénominateur de la mesure d'efficacité du système intégré inscrit à SLC 91 3109 11 n'équivaut pas au nombre de mégalitres d'eau usée traitée obtenu en soustrayant le nombre estimé de mégalitres d'eau usée non traitée du numérateur de cette mesure inscrit à SLC 92 3155 05 et le nombre total de mégalitres d'eau usée traitée additionné au nombre total estimé de mégalitres d'eau usée non traitée au dénominateur de cette mesure inscrit à SLC 92 3155 06.
SLC 91 3109 11 ≠ [(SLC 92 3155 06 – SLC 92 3155 05) ± 1,5]

REMARQUES :

- Il n'y a pas de diagramme à barres parce que les médianes pour 2008 étaient de 0 % pour tous les groupes sauf quatre.

Eaux usées n'ayant pas été traitées : Efficacité

Estimation du pourcentage d'eaux usées n'ayant pas été traitées

**Objectif**

Les pratiques municipales de gestion des eaux usées protègent l'environnement et la santé.

Remarques sur les calculs

Certaines municipalités ont eu de la difficulté à calculer le nombre de mégalitres d'eaux usées qui n'ont pas été traitées. Un mégalitre est égal à 1 000 000 de litres ou à 1 000 mètres cubes.

Le dénominateur de la mesure est le nombre de mégalitres d'eau usée traitée plus le nombre estimatif de mégalitres d'eau usée non traitée. Aux fins de vérification, on a comparé le dénominateur, après en avoir soustrait le nombre estimatif de mégalitres d'eau usée non traitée exprimé au numérateur, au nombre de mégalitres d'eau usée traitée déclaré au titre de l'efficience.

Dans l'axe des X du graphique ci-dessus, le premier pourcentage est 0 %, le deuxième, 1 %, et ainsi de suite. Bien que les marques de graduation représentent en général un intervalle, on a sélectionné zéro (0 %) en tant que première marque de graduation parce que la plupart des municipalités n'ont déclaré aucun écoulement.

**Facteurs
influençant
les résultats**

Les facteurs suivants ont une incidence sur les résultats :

- Réseau séparatif ou mixte. Par exemple, dans une municipalité dotée de systèmes d'égouts combinés, les dérivations aux installations sont plus fréquentes, surtout aux périodes de forte pluviosité.
- La population et la densité de la zone desservie.
- L'ampleur des écoulements et des infiltrations d'eau dans les égouts.
- Les raccords illégaux.
- Les descentes pluviales directement raccordées aux réseaux mixtes.
- Le niveau des précipitations.
- Le nombre et la violence des orages.
- La capacité d'épuration de la station d'épuration.
- Les erreurs dans le calcul des mégalitres.

Gestion des eaux pluviales en milieu urbain : Efficience

Coûts de fonctionnement de la gestion des eaux pluviales en milieu urbain (collecte, épuration et évacuation) par kilomètre de canalisation d'évacuation

Coûts de fonctionnement de la gestion des eaux pluviales en milieu urbain

Nombre total de kilomètres de canalisation d'évacuation urbaine +
(0,005 km X nombre de bouches d'égout)

Coûts de fonctionnement de la gestion des eaux pluviales en milieu urbain (collecte, épuration et évacuation) par kilomètre de canalisation d'évacuation

			2008	2007	2006
Population	N ^{bre} de municipalités déclarantes	Fourchette \$	Médiane \$	Médiane \$	Médiane \$
NORD					
< 5 000	5	30 à 2 065	316	346	122
5 000 – 19 999	7	74 à 4 049	1 378	447	440
20 000 +	4	568 à 4 005	1 647	1 549	2 441
SUD					
Régions et anciennes régions	4	1 229 à 2 677	1 319	1 302	1 817
Comtés					
Palier unique					
< 10 000	1	718	718	516	1 364
10 000 – 99 999	11	300 à 8 463	1 372	1 459	1 501
100 000 +	5	669 à 2 436	1 971	1 977	1 723
Palier inférieur					
< 5 000	3	116 à 555	504	112	162
5 000 – 9 999	9	119 à 2 062	339	96	227
10 000 – 19 999	12	248 à 5 964	645	823	912
20 000 – 39 999	7	263 à 1 735	419	387	365
40 000 – 99 999	8	409 à 2 253	489	975	848
100 000 +	11	122 à 3 501	1 056	917	936
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	87	30 à 8 463	892	825	912
N^{bre} de municipalités déclarantes			87	92	90

Référence – RIF : SLC 91 3207 13. Le nombre de municipalités déclarantes dépend des conditions suivantes.

- Une municipalité est exclue si la somme des salaires, traitements et avantages sociaux, du matériel, des services contractuels, des loyers et frais d'administration financiers, de même que des transferts externes est inférieure à 20 \$. Cette exclusion ne comprend pas les municipalités dont l'unique dépense déclarée est l'allocation de soutien aux programmes ou qui déclare un montant minime dans l'une des autres catégories.
- Le kilométrage total de canalisation d'évacuation urbaine plus (0,005 km fois le nombre de bouches d'égout) au dénominateur de cette mesure inscrit à SLC 91 3207 06 est inférieur à 10 000.

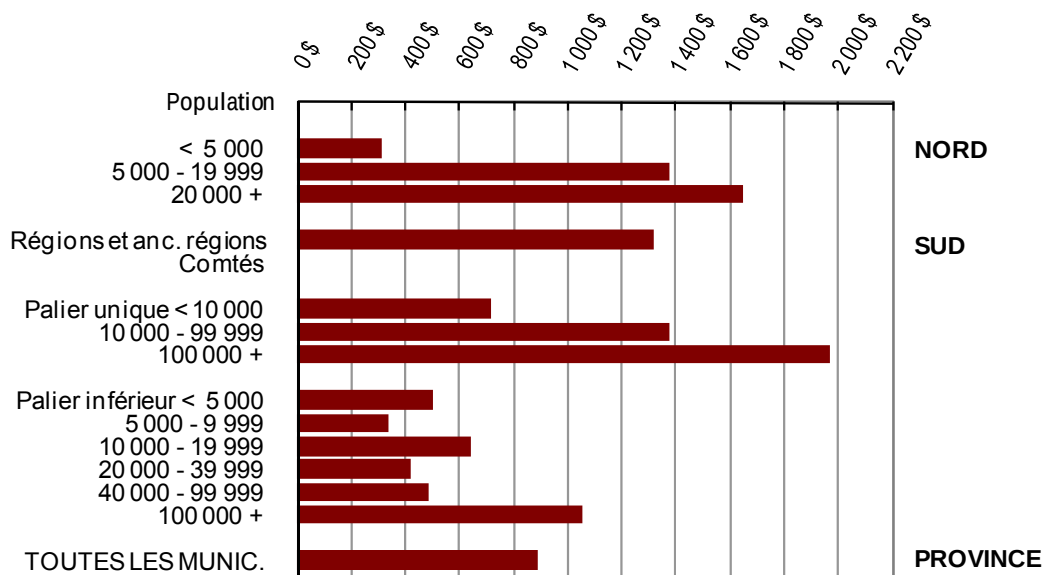
REMARQUES :

- Étant donné que la formule du dénominateur a été modifiée en 2006 de façon à exclure les raccords, la comparaison avec les années précédentes n'est pas possible.

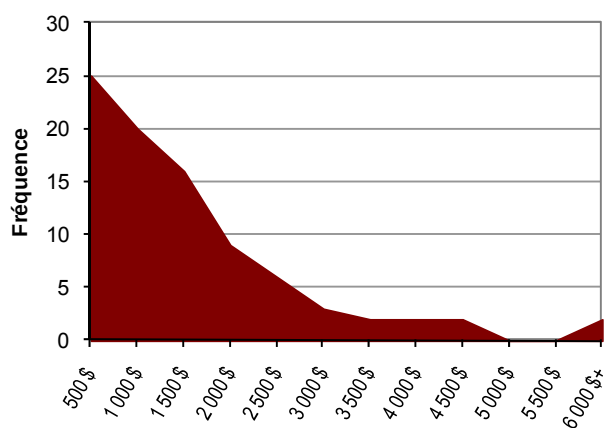
Gestion des eaux pluviales en milieu urbain : Efficience

Coûts de fonctionnement de la gestion des eaux pluviales en milieu urbain (collecte, épuration et évacuation) par kilomètre de canalisation d'évacuation

Coûts de fonctionnement de la gestion des eaux pluviales en milieu urbain par kilomètre de canalisation d'évacuation, 2008 (médiane)



Coûts de fonctionnement de la gestion des eaux pluviales en milieu urbain par kilomètre de canalisation d'évacuation, 2008 (toutes les municipalités)



Gestion des eaux pluviales en milieu rural : Efficience

Coûts de fonctionnement de la gestion des eaux pluviales en milieu rural (collecte, épuration et évacuation) par kilomètre de canalisation d'évacuation

$$\frac{\text{Coûts de fonctionnement de la gestion des eaux pluviales en milieu rural}}{\text{Nombre total de kilomètres de réseau de canalisation d'évacuation} + (0,005 \text{ km} \times \text{nombre de bouches d'égout puisards})}$$

Coûts de fonctionnement de la gestion des eaux pluviales en milieu rural (collecte, épuration et évacuation) par kilomètre de canalisation d'évacuation

			2008	2007	2006
Population	Nbre de municipalités déclarantes	Fourchette \$	Médiane \$	Médiane \$	Médiane \$
NORD					
< 5 000	4	27 à 906	30	1 201	81
5 000 – 19 999	4	54 à 661	74	119	165
20 000 +	1	263	263	284	
SUD					
Régions et anciennes régions	3	387 à 980	625	662	712
Comtés					
Palier unique					
<10 000					
10 000 – 99 999	4	96 à 1 342	240	160	163
100 000 +	2	209 à 495	209	219	285
Palier inférieur					
< 5 000	3	80 à 97	81	54	313
5 000 – 9 999	1	76	76	87	95
10 000 – 19 999	3	214 à 1 867	445	369	270
20 000 – 39 999	4	219 à 1 591	446	412	375
40 000 – 99 999	6	89 à 1 593	431	549	588
100 000 +	7	540 à 2 340	1 256	1 073	924
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	42	27 à 2 340	439	445	436
Nbre de municipalités déclarantes			42	43	40

Référence – RIF : SLC 91 3208 13. Le nombre de municipalités déclarantes reflète la condition suivante.

- Une municipalité est exclue si la somme des salaires, traitements et avantages sociaux, du matériel, des services contractuels, des loyers et frais d'administration financiers, de même que des transferts externes est inférieure ou égale à zéro. Cette exclusion ne concerne pas les municipalités dont l'unique dépense déclarée est le soutien aux programmes.

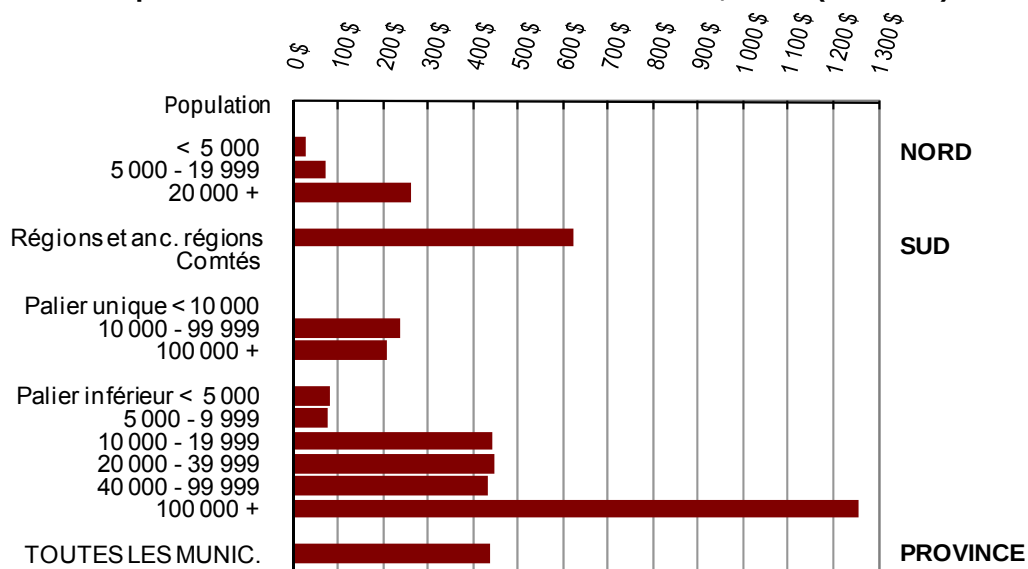
REMARQUES :

- Puisque la formule du dénominateur a été modifiée en 2006 de façon à exclure les raccords, la comparaison avec les exercices précédents est impossible.

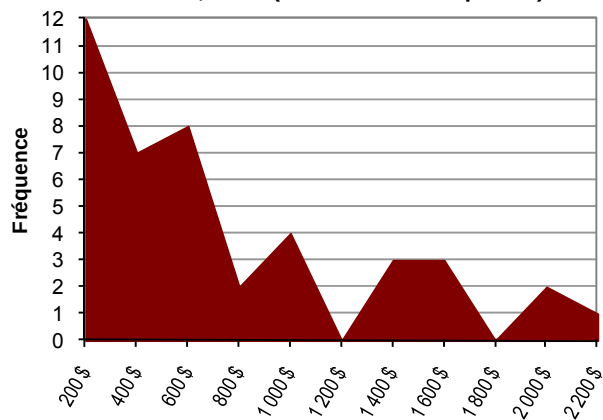
Gestion des eaux pluviales en milieu rural : Efficience

Coûts de fonctionnement de la gestion des eaux pluviales en milieu rural (collecte, épuration et évacuation) par kilomètre de canalisation d'évacuation

Coûts de fonctionnement de la gestion des eaux pluviales en milieu rural par kilomètre de canalisation d'évacuation, 2008 (médiane)



Coûts de fonctionnement de la gestion des eaux pluviales en milieu rural par kilomètre de canalisation d'évacuation, 2008 (toutes les municipalités)



Gestion des eaux pluviales en milieux urbain et rural : Efficience

Coûts de fonctionnement de la gestion des eaux pluviales en milieu urbain (collecte, épuration et évacuation) par kilomètre de canalisation d'évacuation

Coûts de fonctionnement de la gestion des eaux pluviales en milieu rural (collecte, épuration et évacuation) par kilomètre de canalisation d'évacuation

Objectif Gestion efficace des eaux pluviales en milieux urbain et rural

Remarques Seules les municipalités dotées de réseaux d'égouts pluviaux distincts ont déclaré cette mesure.

En 2006, le dénominateur a été modifié de façon à exclure les raccords des formules des mesures de gestion des eaux pluviales en milieu rural et en milieu urbain.

Un petit nombre de municipalités ont déclaré les mesures de gestion des eaux pluviales. De nombreuses municipalités ont déclaré ne pas avoir de comptes distincts pour la gestion des eaux pluviales en milieu urbain et la gestion des eaux pluviales en milieu rural. Elles ont, par conséquent, estimé les coûts. Les mesures de gestion des eaux pluviales en milieu urbain et rural peuvent comprendre les coûts de fonctionnement déclarés dans le Rapport d'information financière à la ligne réservée aux routes. Les facteurs suivants ont une incidence sur les résultats :

Facteurs influençant les résultats

- Le fait de déclarer ou d'estimer les coûts du réseau de drainage urbain distinctement de ceux du réseau de drainage rural.
- La répartition urbaine/rurale.
- La superficie de la zone desservie.
- La répartition de l'infrastructure : égouts pluviaux fermés (réseau urbain), raccords pour les eaux pluviales, bouches d'égout, canalisation à écoulement libre, fossés de drainage, buses, digues, terres humides.
- La forme urbaine (gestion urbaine des eaux pluviales), à savoir de nombreuses petites régions urbaines ou une grande région urbaine compacte.
- Les normes en matière de niveaux de service (p. ex. fréquence du nettoyage ou de l'inspection).
- La disponibilité des données concernant le nombre de kilomètres de canalisation d'évacuation en milieux urbain et rural ainsi que le nombre de raccords et de bouches d'égout.
- Le changement des coûts liés au matériel et aux services contractuels.

Traitement de l'eau potable : Efficience**Coûts de fonctionnement du traitement de l'eau potable par mégalitre d'eau traitée**

Coûts de fonctionnement du traitement de l'eau potable

Nombre total de mégalitres d'eau potable traitée

Coûts de fonctionnement du traitement de l'eau potable par mégalitre d'eau traitée						
Population	Nbre de municipalités déclarantes	Fourchette \$	2008 Médiane \$	2007 Médiane \$	2006 Médiane \$	2005 Médiane \$
NORD						
< 5 000	22	308 à 15 164	1 004	926	995	794
5 000 – 19 999	8	187 à 975	431	358	417	261
20 000 +	4	146 à 421	228	368	205	170
SUD						
Régions et anciennes régions	11	182 à 674	238	228	207	183
Comtés						
Palier unique						
<10 000	2	412 à 467	412	288	355	258
10 000 – 99 999	11	122 à 595	384	256	288	272
100 000 +	6	90 à 328	160	146	133	136
Palier inférieur						
< 5 000	14	52 à 3 597	888	600	619	515
5 000 – 9 999	28	58 à 1 407	422	545	487	498
10 000 – 19 999	33	35 à 3 351	497	418	406	364
20 000 – 39 999	11	166 à 610	420	453	407	358
40 000 – 99 999	3	291 à 544	374	372	374	335
100 000 +	3	521 à 582	532	509	496	480
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	156	35 à 15 154	471	454	420	364
Nbre de municipalités déclarantes			156	164	164	171

Référence – RIF : SLC 91 3307 13. Le nombre de municipalités déclarantes dépend des conditions suivantes.

Les municipalités sont exclues si :

- Le nombre total de mégalitres d'eau potable traitée au dénominateur est supérieur à 1,25 fois la population inscrite par la municipalité à SLC 02 0041 01.
- La municipalité a tenté de déclarer uniquement la mesure intégrée pour l'eau potable avec comme résultat que les coûts de fonctionnement pour le traitement ou la distribution de l'eau potable sont inférieurs à 10 \$.
- Cinq mégalitres ou moins ont été déclarés au dénominateur.
- La somme des salaires, traitements et avantages sociaux, du matériel, des services contractuels, des loyers et frais d'administration financiers, de même que des transferts externes est inférieure ou égale à zéro. Cette exclusion ne concerne pas les municipalités dont l'unique dépense déclarée est le soutien aux programmes.
- Le nombre total de mégalitres d'eau potable traitée au dénominateur de la mesure équivaut au nombre total de mégalitres d'eau potable traitée au dénominateur de la mesure du système intégré à SLC 91 3309 11, lorsque cette mesure a été utilisée.

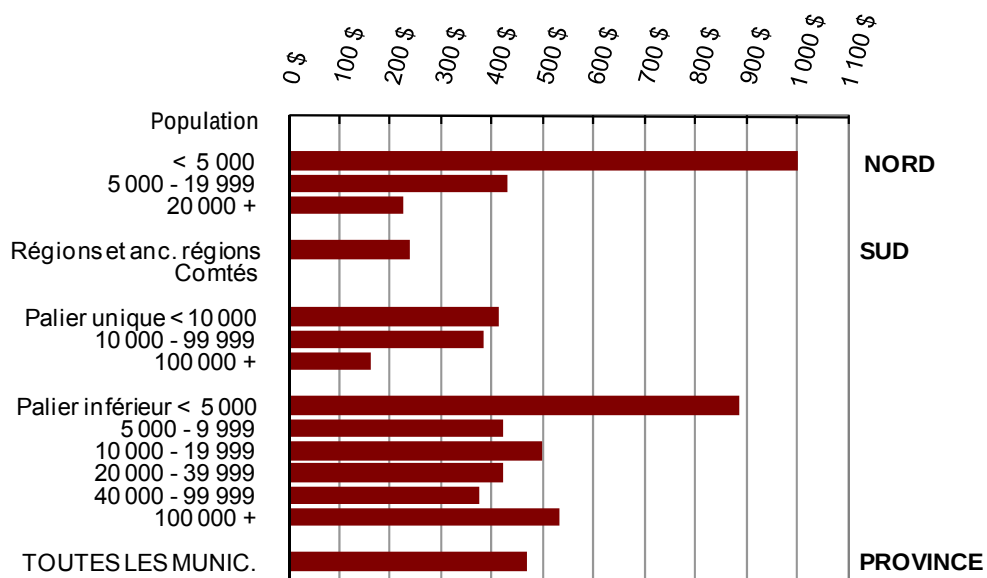
REMARQUES :

- La formule du numérateur (coûts de fonctionnement) a été modifiée en 2005 de façon à inclure les transferts externes; la comparaison avec les années antérieures n'est donc pas possible.

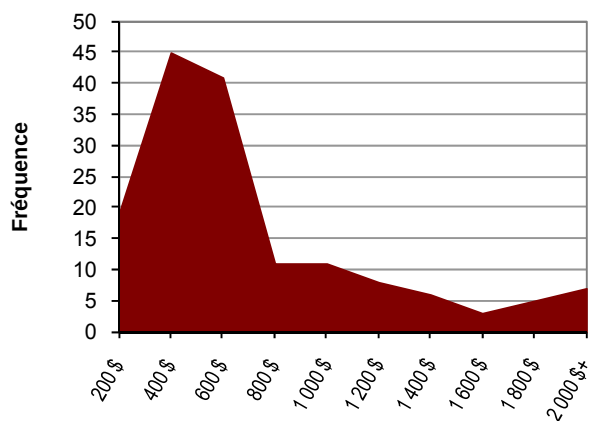
Traitement de l'eau potable : Efficience

Coûts de fonctionnement du traitement de l'eau potable par mégalitre d'eau traitée

Coûts de fonctionnement du traitement de l'eau potable par mégalitre d'eau traitée, 2008 (médiane)



Coûts de fonctionnement du traitement de l'eau potable par mégalitre d'eau traitée, 2008 (toutes les municipalités)



Objectif

Traitement efficient de l'eau potable.

**Facteurs
influençant
les résultats**

Les facteurs suivants ont une incidence sur les résultats :

- Le fait de déclarer ou d'estimer les coûts de traitement et les coûts de distribution de l'eau potable de façon distincte.
- Les répercussions sur le budget des nouvelles normes provinciales en matière de qualité et d'échantillonnage de l'eau potable.
- Les normes de service locales.
- L'utilisation (résidentielle par rapport à industrielle).
- La source d'eau brute (un lac par rapport à des puits).
- La qualité de l'eau brute.
- Le type de traitement.
- Le nombre de stations de production d'eau potable et leur capacité.
- Le nombre de puits privés.
- L'âge et l'état des stations d'épuration.
- La distance entre la source d'eau brute et les stations d'épuration.
- La zone desservie et les niveaux de consommation.
- Les conditions concurrentielles du marché.
- Le nombre de résidences desservies.
- Le type d'utilisation non résidentielle (p. ex. commerciale, industrielle, institutionnelle ou municipale).

Distribution de l'eau potable : Efficience

Coûts de fonctionnement de la distribution de l'eau potable par kilomètre de canalisation

$$\frac{\text{Coûts de fonctionnement de la distribution de l'eau potable}}{\text{Nombre total de kilomètres de canalisation}}$$

Coûts de fonctionnement de la distribution de l'eau potable par kilomètre de canalisation

			2008	2007	2006
Population	N ^{bre} de municipalités déclarantes	Fourchette \$	Médiane \$	Médiane \$	Médiane \$
NORD					
< 5 000	19	167 à 15 629	3 809	3 115	3 112
5 000 – 19 999	8	1 518 à 18 904	7 121	8 205	8 757
20 000 +	4	5 633 à 10 867	7 809	5 926	5 404
SUD					
Régions et anciennes régions	10	5 081 à 15 639	7 932	7 727	6 879
Comtés					
Palier unique					
<10 000	3	4 549 à 8 940	8 204	7 760	8 524
10 000 – 99 999	12	3 073 à 18 300	6 994	8 329	7 142
100 000 +	6	3 543 à 11 077	7 057	5 024	4 820
Palier inférieur					
< 5 000	17	180 à 19 943	5 050	5 590	5 216
5 000 – 9 999	35	49 à 24 933	5 547	4 893	4 228
10 000 – 19 999	40	1 731 à 17 017	6 366	5 963	5 339
20 000 – 39 999	16	1 521 à 19 867	6 301	5 814	6 269
40 000 – 99 999	6	4 440 à 26 507	8 940	7 199	8 583
100 000 +	7	5 815 à 12 517	8 719	7 669	7 468
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	183	49 à 26 507	6 486	6 030	5 674
N^{bre} de municipalités déclarantes			183	187	191

Référence – RIF : SLC 91 3310 13. Le nombre de municipalités déclarantes dépend des conditions suivantes.

Les municipalités sont exclues si :

- Six kilomètres de canalisation ou moins ont été déclarés au dénominateur.
- La municipalité a tenté de déclarer uniquement la mesure du système intégré pour l'eau potable avec pour résultat que le numérateur de la mesure du traitement de l'eau potable inscrit à SLC 91 3307 10 ou le numérateur de la mesure de la distribution de l'eau potable inscrit à SLC 91 3310 10 est inférieur à 10 \$.
- La somme des salaires, traitements et avantages sociaux, du matériel, des services contractuels, des loyers et frais d'administration financiers, de même que des transferts externes est inférieure ou égale à zéro. Cette exclusion ne concerne pas les municipalités dont l'unique dépense déclarée est le soutien aux programmes.

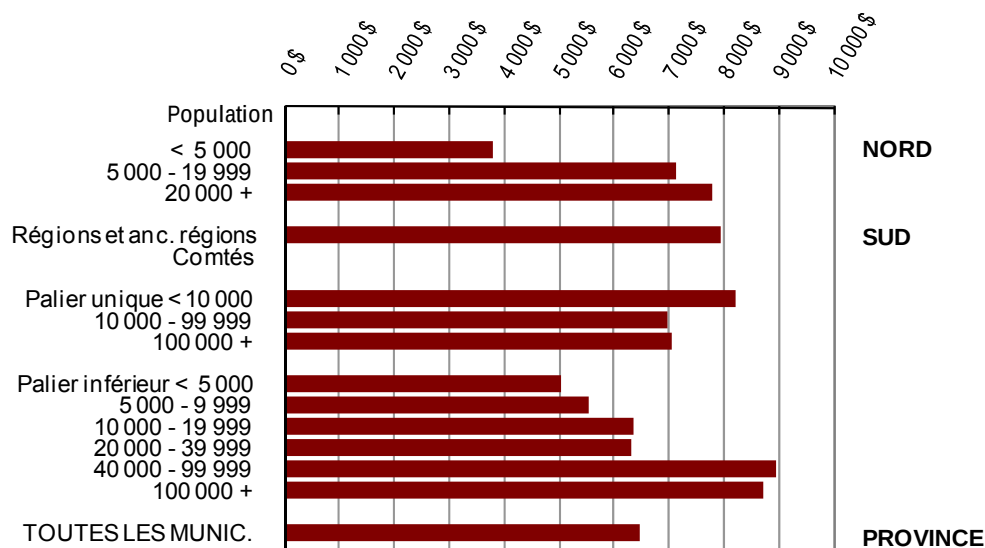
REMARQUES :

- La formule du dénominateur a été modifiée en 2006 de façon à exclure les raccords et les prises d'eau.

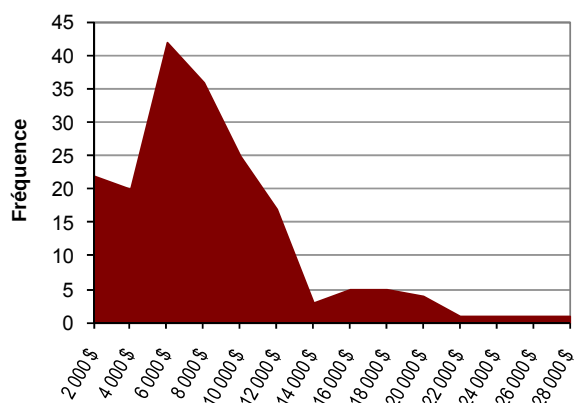
Distribution de l'eau potable : Efficience

Coûts de fonctionnement de la distribution de l'eau potable par kilomètre de canalisation

Coûts de fonctionnement de la distribution de l'eau potable par kilomètre de canalisation, 2008 (médiane)



Coûts de fonctionnement de la distribution de l'eau potable par kilomètre de canalisation, 2008 (toutes les municipalités)



Objectif	Coûts de la distribution efficiente de l'eau potable.
Remarques	En 2006, la méthode de calcul du dénominateur a été modifiée et ne tient plus compte des raccords ni des prises d'eau.
Facteurs influençant les résultats	Les facteurs suivants ont une incidence sur les résultats : ■ Le fait de déclarer ou d'estimer les coûts de distribution et de traitement de l'eau potable de façon distincte. ■ La densité et la taille de la zone desservie. Par exemple, les frais de fonctionnement d'un réseau d'alimentation en eau compact et situé dans une zone où la population est dense sont généralement moins élevés comparativement à ceux d'un ensemble de réseaux desservant des zones à population moins dense. ■ Les plans d'aménagement et la forme urbaine. ■ Les niveaux de consommation. ■ Le nombre de raccords. ■ Le nombre de stations de pompage et d'installation d'accumulation d'eau ainsi que leur capacité. ■ L'âge, la taille et l'emplacement du réseau d'alimentation en eau dans la municipalité. ■ La longueur des canalisations en kilomètres. ■ L'âge et l'état du réseau de distribution d'eau. ■ Les normes en matière de niveau de service et de rendement. Exemple : fréquence de l'entretien des canalisations principales. Il est possible que les coûts unitaires des petites municipalités qui n'ont que quelques kilomètres de canalisations soient plus élevés.

Traitement et distribution de l'eau potable (système intégré) : Efficience **Coûts de fonctionnement du traitement et de la distribution de l'eau potable par** **még litre d'eau traitée**

Coûts de fonctionnement pour le traitement et la distribution de l'eau potable

Nombre total de még litres d'eau potable traitée

Coûts de fonctionnement du traitement et de la distribution de l'eau potable par még litre d'eau traitée

			2008	2007	2006	2005
Population	Nbre de municipalités déclarantes	Fourchette \$	Médiane \$	Médiane \$	Médiane \$	Médiane \$
NORD						
< 5 000	21	396 à 2 512	1 205	1 109	1 125	1 043
5 000 – 19 999	9	496 à 1 333	850	761	702	664
20 000 +	4	469 à 719	575	557	458	418
SUD						
Régions et anciennes régions	10	295 à 1 046	413	429	327	372
Comtés						
Palier unique						
<10 000	2	633 à 686	633	625	585	508
10 000 – 99 999	11	244 à 1 354	605	493	448	502
100 000 +	6	169 à 674	422	378	366	355
Palier inférieur						
< 5 000	14	587 à 3 462	1 427	1 174	1 116	915
5 000 – 9 999	34	034 à 3 455	865	917	854	889
10 000 – 19 999	33	296 à 3 475	842	723	636	632
20 000 – 39 999	11	350 à 1 441	830	778	765	557
40 000 – 99 999	3	625 à 891	838	744	724	695
100 000 +	3	698 à 868	731	676	668	648
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	161	-34 à 3 475	842	754	724	689
Nbre de municipalités déclarantes			161	169	166	172

Référence – RIF : SLC 91 3309 13. Le nombre de municipalités déclarantes dépend des conditions suivantes.

Les municipalités sont exclues si :

- Le nombre total de még litres d'eau potable traitée au dénominateur de cette mesure est supérieur à 1,25 fois la population inscrite par la municipalité à SLC 02 0041 01.
- Cinq még litres ou moins ont été déclarés au dénominateur.
- La somme des salaires, traitements et avantages sociaux, du matériel, des services contractuels, des loyers et frais d'administration financiers, de même que des transferts externes est inférieure ou égale à zéro. Cette exclusion ne concerne pas les municipalités dont l'unique dépense déclarée est le soutien aux programmes.
- Le nombre total de még litres d'eau potable traitée au dénominateur de cette mesure pour le système intégré n'équivaut pas au nombre total de még litres d'eau potable traitée au dénominateur de la mesure du traitement de l'eau, lorsque les deux mesures ont été utilisées.

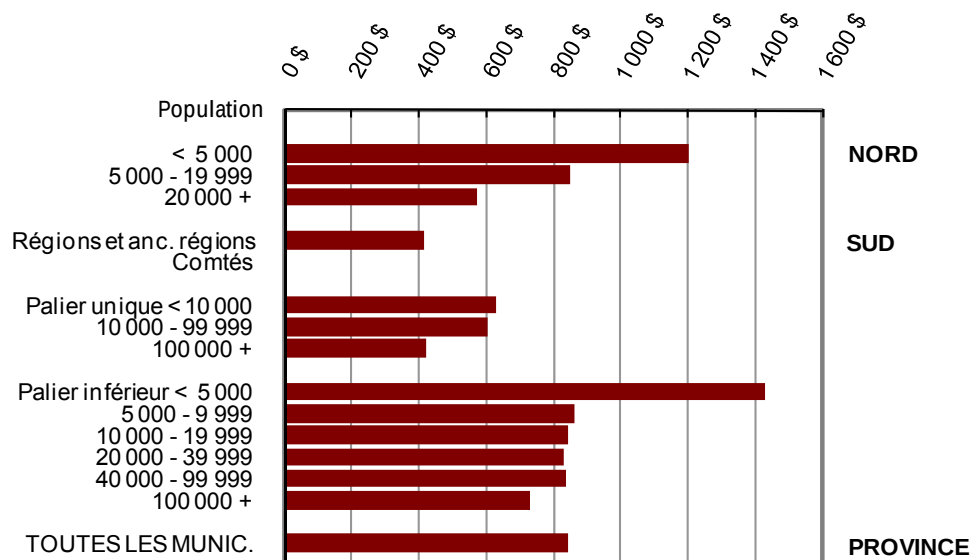
REMARQUES :

- La formule du numérateur (coûts de fonctionnement) a été modifiée en 2005 de façon à inclure les transferts externes; la comparaison avec les années antérieures n'est donc pas possible.

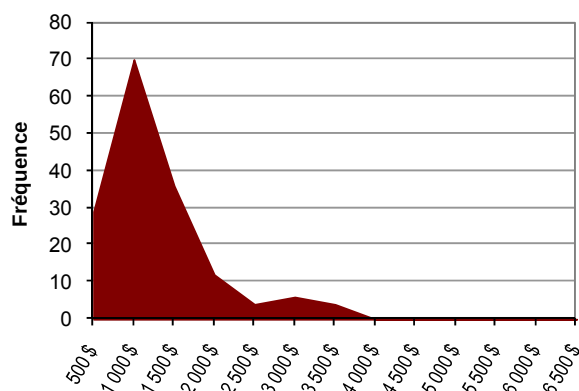
Traitement et distribution de l'eau potable (système intégré) : Efficience

Coûts de fonctionnement du traitement et de la distribution de l'eau potable par mégalitre d'eau traitée

Coûts de fonctionnement de l'épuration et de la distribution de l'eau potable par mégalitre, 2008 (médiane)



Coûts de fonctionnement de l'épuration et de la distribution de l'eau potable par mégalitre, 2008 (toutes les municipalités)



Objectif	Traitement et distribution efficaces de l'eau potable.
Remarques	Seules les municipalités à palier unique ou les municipalités qui sont entièrement responsables du traitement et de la distribution de l'eau potable ont déclaré cette mesure. Les municipalités qui ne distinguent pas les dépenses liées au traitement de l'eau des dépenses liées à sa distribution avaient la possibilité de déclarer la mesure intégrée seulement.
Facteurs influençant les résultats	Les résultats en matière de traitement de l'eau sont influencés par : ■ Le fait de déclarer ou d'estimer les coûts de traitement et les coûts de distribution de l'eau potable de façon distincte. ■ Les répercussions sur le budget des nouvelles normes provinciales en matière de qualité et d'échantillonnage de l'eau potable. ■ Les normes locales en matière de service. ■ L'utilisation (résidentielle par rapport à industrielle). ■ La source d'eau brute (lac par rapport aux puits). ■ La qualité de l'eau brute. ■ Le type de traitement. ■ Le nombre de stations de production d'eau potable, ainsi que leur capacité. ■ Le nombre de puits privés. ■ L'âge et l'état des stations d'épuration. ■ La distance que l'eau brute doit parcourir pour parvenir aux stations d'épuration. ■ La zone desservie et les niveaux de consommation. ■ Les conditions concurrentielles du marché. ■ Le nombre de résidences desservies. ■ Le type d'utilisation non résidentielle (p. ex. commerciale, industrielle, institutionnelle ou municipale). Les résultats en matière de distribution de l'eau sont influencés par : ■ Le fait de déclarer ou d'estimer les coûts de distribution et de traitement de l'eau potable de façon distincte. ■ La densité et la taille de la zone desservie. Par exemple, les frais de fonctionnement d'un réseau d'alimentation en eau compact et situé dans une zone où la population est dense sont généralement moins élevés comparativement à ceux d'un ensemble de réseaux desservant des zones à population moins dense.

- Les plans d'aménagement et la forme urbaine.
- Les niveaux de consommation.
- Le nombre de raccords.
- Le nombre de stations de pompage et d'installation d'accumulation d'eau, ainsi que leur capacité.
- L'âge, la taille et l'emplacement du réseau d'alimentation en eau dans la municipalité.
- La longueur des canalisations en kilomètres.
- L'âge et l'état du réseau de distribution d'eau.
- Les normes en matière de niveau de service et de rendement.
Exemple : Fréquence de l'entretien des conduites principales.

Avis de faire bouillir l'eau : Efficacité

Nombre pondéré de jours où un avis de faire bouillir l'eau émis par le médecin hygiéniste, applicable à l'approvisionnement en eau de la municipalité, était en vigueur

Somme : (Nombre de jours où un avis de faire bouillir l'eau était en vigueur X nombre de raccords touchés)

Nombre total de raccords dans la zone desservie

Nombre pondéré de jours où un avis de faire bouillir l'eau émis par le médecin hygiéniste, applicable à l'approvisionnement en eau de la municipalité, était en vigueur

			2008	2007	2006	2005	2004
Population	Nbre de municipalités déclarantes	Fourchette Nbre de jours	Médiane Nbre de jours	Médiane Nbre de jours	Médiane Nbre de jours	Médiane Nbre de jours	Médiane Nbre de jours
NORD							
< 5 000	30	0,0000 à 365,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000
5 000 – 19 999	7	0,0000 à 6,3655	0,0000	0,0000	0,0000	0,0009	0,0000
20 000 +	4	0,0000 à 1,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0001	0,0008
SUD							
Régions et anciennes régions	6	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000
Comtés				0,0282	3,2891		0,0185
Palier unique							
<10 000	4	0,0000 à 3,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000
10 000 – 99 999	14	0,0000 à 0,7369	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000
100 000 +	6	0,0000 à 0,0760	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000
Palier inférieur							
< 5 000	18	0,0000 à 4,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000
5 000 – 9 999	39	0,0000 à 9,8762	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000
10 000 – 19 999	41	0,0000 à 7,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000
20 000 – 39 999	16	0,0000 à 2,9165	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000
40 000 – 99 999	6	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000
100 000 +	3	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	194	0,0000 à 365,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000
Nbre de municipalités déclarantes			194	205	212	221	219

Référence – RIF : SLC 92 3355 07.

Condition :

- Les municipalités étaient exclues si le nombre pondéré de jours au SLC 92 3355 07 était supérieur à 365.

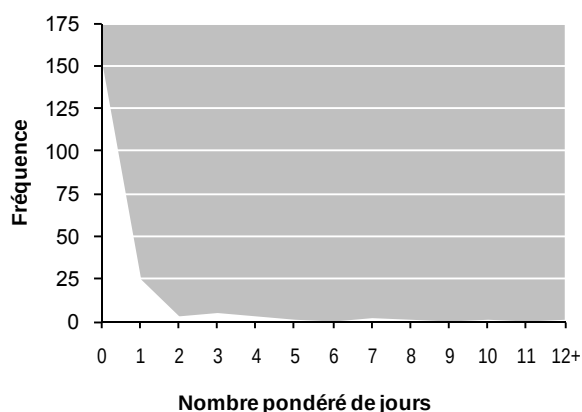
REMARQUE :

- La médiane n'est pas représentée sous forme de graphique, car la médiane est zéro pour tous les groupes en 2008.

Avis de faire bouillir l'eau : Efficacité

Nombre pondéré de jours où un avis de faire bouillir l'eau émis par le médecin hygiéniste, applicable à l'approvisionnement en eau de la municipalité, était en vigueur

Nombre pondéré de jours où un avis de faire bouillir l'eau émis par le médecin hygiéniste, applicable à l'approvisionnement en eau de la municipalité, était en vigueur, 2008 (toutes les municipalités)

**Objectif**

L'eau est salubre et répond aux besoins locaux.

Remarques

Cette mesure représente le nombre pondéré de jours pendant lesquels un avis de faire bouillir l'eau applicable à l'approvisionnement en eau de la municipalité a été émis. Le nombre de jours pendant lesquels un avis de faire bouillir l'eau était en vigueur a été pondéré par le nombre de raccords touchés. Par exemple, si un avis de faire bouillir l'eau a été émis pendant 20 jours et touchait 50 % des ménages, le nombre pondéré de jours était alors de 10.

Dans le graphique ci-dessus, la première marque de graduation du nombre pondéré de jours est 0. Bien que les marques de graduation représentent en général un intervalle, la première marque de graduation est 0 parce qu'il n'y a eu, pour la plupart des municipalités, aucun jour pondéré pendant lequel un avis de faire bouillir l'eau a été émis. Il est important de distinguer ce groupe des municipalités où il y a eu plus d'un jour pondéré pendant lequel un avis de faire bouillir l'eau a été émis.

**Facteurs
influençant
les résultats**

Les facteurs suivants ont une incidence sur les résultats :

- La source et la qualité d'eau potable (lac par rapport aux puits).
- Le nombre de sources alimentant le réseau d'eau potable.
- Les normes provinciales en matière de qualité et d'échantillonnage de l'eau potable.
- Les normes locales en matière de service.
- Le type de traitement.
- La capacité de décontaminer, de traiter et d'acheminer une eau potable salubre.
- L'analyse et le contrôle de la qualité de l'eau brute et de l'eau traitée dans les usines d'approvisionnement en eau et le réseau de distribution.
- L'élargissement du programme de curage et de nettoyage du réseau d'alimentation en eau de la municipalité.
- L'état des conduites principales.
- L'achat d'eau potable d'une autre municipalité.

Une municipalité qui achète de l'eau traitée d'une autre municipalité est assujettie aux avis de faire bouillir l'eau imposée à la municipalité auprès de laquelle elle s'approvisionne.

Bris de conduites principales d'eau : Efficacité

Nombre de bris dans les conduites principales par centaine de kilomètres de conduites de distribution d'eau, par an

Nombre de bris des conduites principales par an
 Nombre total de kilomètres de conduite de distribution d'eau/100

Nombre de bris dans les conduites principales par centaine de kilomètres de conduites de distribution d'eau, par an

			2008	2007	2006	2005	2004
Population	Nbre de municipalités déclarantes	Fourchette	Médiane	Médiane	Médiane	Médiane	Médiane
		Nbre de bris	Nbre de bris	Nbre de bris	Nbre de bris	Nbre de bris	Nbre de bris
NORD							
< 5 000	28	0,0 à 80,0	5,9	0,0	0,0	3,3	0,0
5 000 – 19 999	9	3,2 à 53,3	11,3	12,2	11,1	13,0	19,4
20 000 +	4	11,0 à 15,7	12,9	13,1	9,2	19,8	23,9
SUD							
Régions et anciennes régions	9	0,0 à 12,8	7,2	10,2	7,3	10,1	8,3
Comtés							
Palier unique							
<10 000	3	4,8 à 19,4	6,3	12,0	15,6	3,1	0,0
10 000 – 99 999	12	2,9 à 16,2	11,1	11,5	10,0	10,3	10,2
100 000 +	6	4,8 à 18,9	7,9	10,9	8,8	11,4	10,6
Palier inférieur							
< 5 000	20	0,0 à 42,9	1,6	1,0	0,0	1,9	0,0
5 000 – 9 999	38	0,0 à 44,4	3,7	5,9	2,4	7,4	10,3
10 000 – 19 999	42	0,0 à 35,7	3,5	6,3	3,6	3,7	4,5
20 000 – 39 999	16	0,0 à 13,2	5,0	5,3	4,8	6,4	5,4
40 000 – 99 999	6	1,6 à 21,6	7,4	7,0	6,0	10,9	18,1
100 000 +	7	2,8 à 19,4	10,1	11,0	7,6	9,5	10,9
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	200	0,0 à 80,0	5,9	7,0	5,7	7,5	8,3
N ^{bre} de municipalités déclarantes			200	201	201	160	159

Référence – RIF : SLC 92 3356 07. Le nombre de municipalités déclarantes dépend des conditions suivantes.

- Le nombre total de kilomètres de conduites de distribution d'eau divisé par 100 au dénominateur de cette mesure doit être inférieur ou égal au nombre total de kilomètres de conduites de distribution d'eau, incluant les prises d'eau et les raccords, au dénominateur de la mesure de l'efficacité de la distribution de l'eau potable, divisé par 100, de 2003 à 2005.
(SLC 3356 06 ≤ 91 3308/100).
- La mesure est inférieure à 100.

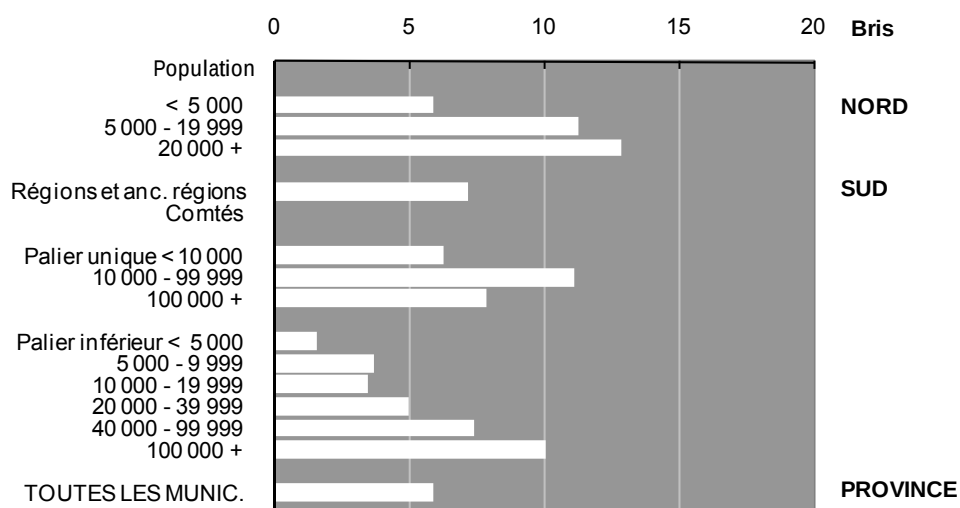
REMARQUES :

- La baisse du nombre de municipalités déclarantes en 2004 et en 2005 peut refléter la condition mettant en relation le dénominateur de cette mesure (nombre total de kilomètres de conduites de distribution d'eau divisé par 100) et celui de la mesure de l'efficacité, car il n'y a pas eu report de cette dernière vers la mesure de l'efficacité lors de ces années.

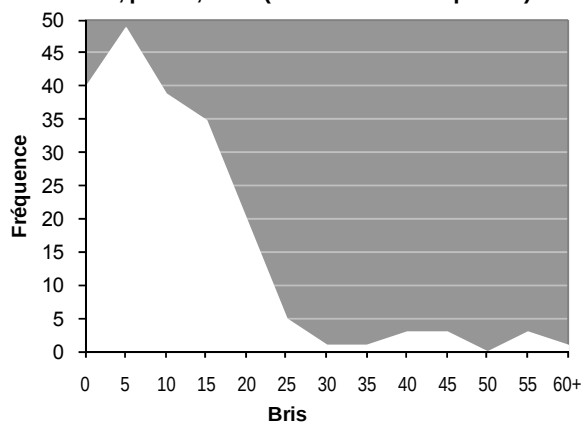
Bris de conduites principales d'eau : Efficacité

Nombre de bris dans les conduites principales par centaine de kilomètres de conduites de distribution d'eau, par an

Nombre de bris dans les conduites principales par centaine de kilomètres de conduite de distribution d'eau, 2008 (médiane)



Nombre de bris dans les conduites principales par centaine de kilomètres de conduite de distribution d'eau, par an, 2008 (toutes les municipalités)



Objectif	Améliorer la fiabilité du système.
Remarques	Dans le graphique ci-dessus, la première marque de graduation du nombre de bris est 0. La deuxième marque de graduation est 5 et représente un intervalle de 1 à 5 bris. Bien que les marques de graduation représentent en général un intervalle, la première marque de graduation est 0 parce que la plupart des municipalités n'ont déclaré aucun bris.
Facteurs influençant les résultats	Les facteurs suivants ont une incidence sur les résultats : ■ L'âge des conduites principales et des raccords. ■ Le matériau dont sont fabriquées les conduites (p. ex. fonte ductile, fonte grise, béton ou PVC). ■ Les programmes d'entretien et de réfection des conduites, comme la protection cathodique des conduites d'eaux ferreuses pour prévenir les bris et les fuites causés par la corrosion. ■ L'utilisation de revêtement de ciment dans les conduites principales. ■ La profondeur des conduites principales d'eau. ■ Les conditions du sol. ■ L'échelle barométrique et les fluctuations. ■ Les pannes d'électricité. ■ La sévérité des conditions hivernales et l'ampleur de la pénétration de la gelée. ■ La température de l'eau. ■ Le rythme de corrosion (peut être accéléré par d'autres services publics coimplantés). ■ Des bris dus à la construction. ■ Les normes et les lois nouvelles ou révisées.

Collecte des déchets : Efficience**Coûts de fonctionnement de la collecte des déchets par tonne**

Coûts de fonctionnement de la collecte des déchets

Nombre total de tonnes de déchets ramassés pour toutes les catégories de propriétés

Coûts de fonctionnement de la collecte des déchets par tonne

			2008	2007	2006	2005
Population	N ^{bre} de municipalités déclarantes	Fourchette \$	Médiane \$	Médiane \$	Médiane \$	Médiane \$
NORD						
< 5 000	5	34 à 143	107	88	79	91
5 000 – 19 999	4	40 à 207	42	89	91	50
20 000 +	3	26 à 132	58	54	51	58
SUD						
Régions et anciennes régions	8	88 à 367	107	92	93	77
Comtés						
Palier unique						
<10 000	1	97	97	91	42	26
10 000 – 99 999	10	43 à 175	83	75	71	68
100 000 +	6	36 à 157	87	86	75	77
Palier inférieur						
< 5 000	5	18 à 874	99	97	89	84
5 000 – 9 999	8	47 à 317	88	94	92	76
10 000 – 19 999	8	49 à 207	87	101	75	75
20 000 – 39 999	3	58 à 88	59	57	81	76
40 000 – 99 999	3	23 à 77	42	56	48	42
100 000 +	3	27 à 106	81	80	69	60
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	67	18 à 874	91	86	81	76
N^{bre} de municipalités déclarantes			67	72	71	72

Référence – RIF : SLC 91 3403 13. Le nombre de municipalités déclarantes dépend des conditions suivantes.

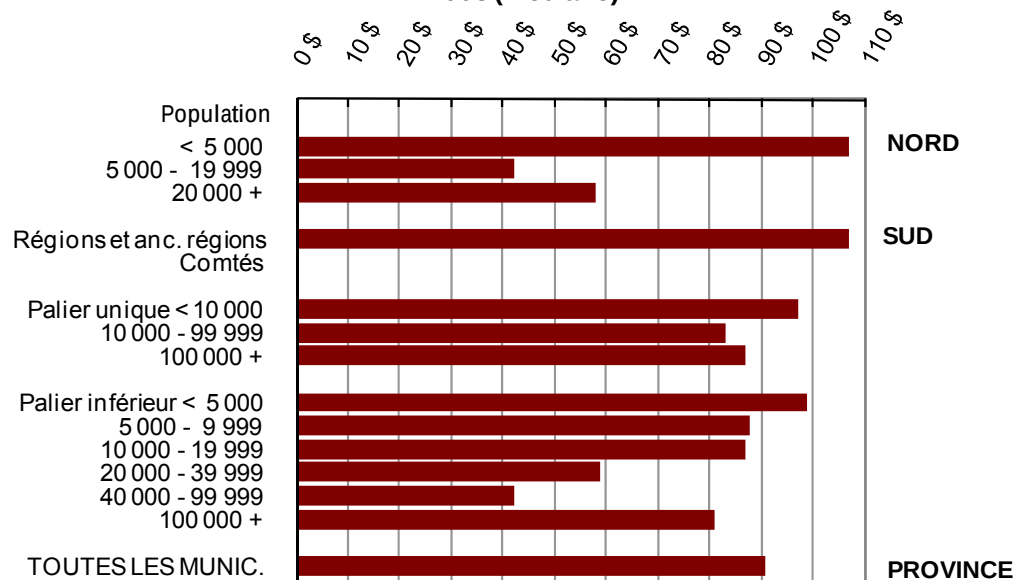
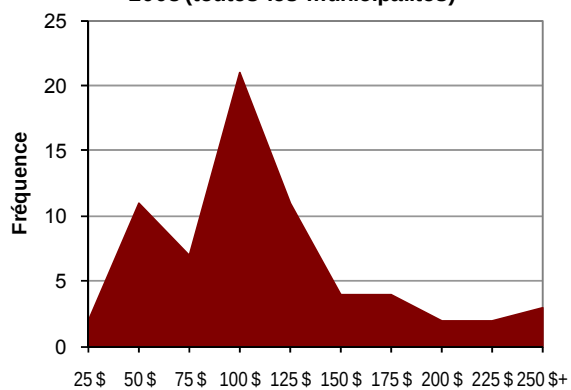
- Les unités sélectionnées au dénominateur au SLC 91 3403 14 sont indiquées par tonne.
- La somme des salaires, traitements et avantages sociaux, du matériel, des services contractuels, des loyers et frais d'administration financiers, de même que des transferts externes est inférieure ou égale à zéro. Cette exclusion ne concerne pas les municipalités dont l'unique dépense déclarée est le soutien aux programmes.

REMARQUES :

- La formule du numérateur (coûts de fonctionnement) a été modifiée en 2005 de façon à inclure les transferts externes; la comparaison avec les années antérieures n'est donc pas possible.
- En 2008, 15 municipalités n'ont pas indiqué le type d'unités inscrites au dénominateur.

Collecte des déchets : Efficience

Coûts de fonctionnement de la collecte des déchets par tonne

**Coûts de fonctionnement de la collecte des déchets par tonne,
2008 (médiane)****Coûts de fonctionnement de la collecte des
déchets par tonne
2008 (toutes les municipalités)**

Collecte des déchets : Efficience**Coûts de fonctionnement de la collecte des déchets par ménage**

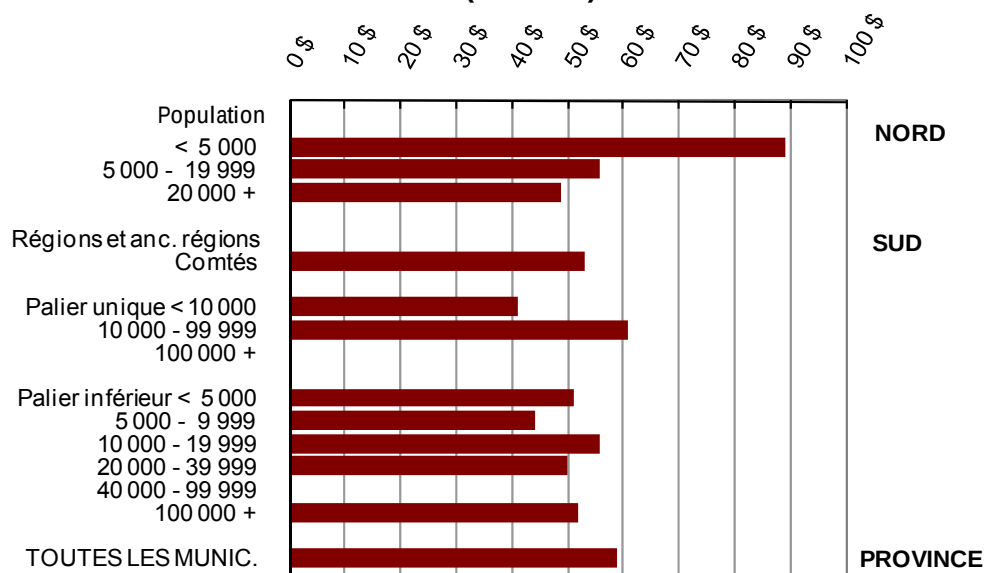
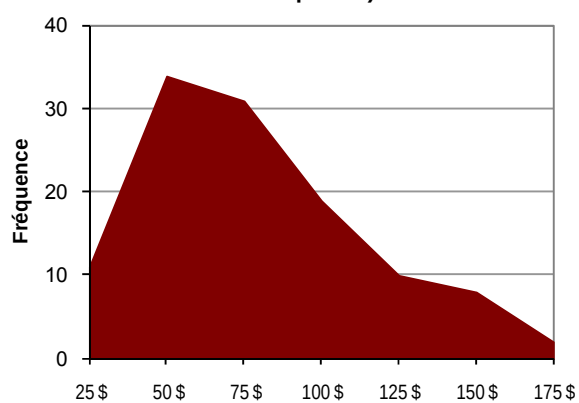
Coûts de fonctionnement de la collecte des déchets						
Nombre total de ménages						
Coûts de fonctionnement de la collecte des déchets par ménage						
			2008	2007	2006	2005
Population	Nbre de municipalités déclarantes	Fourchette \$	Médiane \$	Médiane \$	Médiane \$	Médiane \$
NORD						
< 5 000	31	6 à 154	89	74	73	72
5 000 – 19 999	6	38 à 118	56	84	49	51
20 000 +	1	49	49	47	43	40
SUD						
Régions et anciennes régions						
Comtés	2	53 à 81	53	27	21	22
Palier unique						
<10 000	2	41 à 50	41	45	28	34
10 000 – 99 999	3	43 à 146	61	58	37	31
100 000 +						
Palier inférieur						
< 5 000	20	10 à 124	51	58	44	41
5 000 – 9 999	26	12 à 172	44	41	43	36
10 000 – 19 999	18	0,25 à 141	56	59	59	50
20 000 – 39 999	5	2 à 64	50	46	57	61
40 000 – 99 999					144	143
100 000 +	1	52	52	55	49	44
TOUTES LES MUNICIPALITÉS			59	57	53	52
Nbre de municipalités déclarantes			115	142	146	140

Référence – RIF : SLC 91 3403 13. Le nombre de municipalités déclarantes dépend des conditions suivantes.

- Les ménages sont l'unité choisie.
- Le nombre total de ménages au dénominateur à SLC 91 3403 11 est égal ou supérieur au nombre de ménages déclaré à SLC 02 0040 01. Il est à noter que tous les ménages de la municipalité sont déclarés ainsi que les ménages desservis dans les municipalités avoisinantes.
- La somme des salaires, traitements et avantages sociaux, du matériel, des services contractuels, des loyers et frais d'administration financiers, de même que des transferts externes est inférieure ou égale à zéro. Cette exclusion ne concerne pas les municipalités dont l'unique dépense déclarée est le soutien aux programmes.

REMARQUES :

- La formule du numérateur (coûts de fonctionnement) a été modifiée en 2005 de façon à inclure les transferts externes; la comparaison avec les années précédentes n'est donc pas possible.
- En 2008, 15 municipalités n'ont pas indiqué le type d'unités inscrites au dénominateur.

Déchets solides : Efficience**Coûts de fonctionnement de la collecte des déchets par ménage****Coûts de fonctionnement de la collecte des déchets par ménage, 2008 (médiane)****Coûts de fonctionnement de la collecte des déchets par ménage, 2008 (toutes les municipalités)**

Déchets solides : Efficience**Coûts de fonctionnement de la collecte des déchets par tonne ou par ménage**

Objectif	Services efficaces de collecte des déchets.
Remarques	Si le nombre de ménages est utilisé au dénominateur, il représente le nombre total de ménages et non pas le nombre de ménages desservis. Lorsque le nombre de ménages est relativement faible, le résultat en matière d'efficience peut sembler bas étant donné que les coûts de fonctionnement sont divisés par le nombre total de ménages. Si le nombre de tonnes sert de dénominateur, le fait que le nombre de tonnes soit pondéré ou estimé aura une incidence sur les résultats. Il convient de noter que par tonne, on entend une tonne métrique (2 204,6 livres ou 1 000 kilogrammes). Le nombre de tonnes utilisé comme dénominateur au titre de l'efficience représente le nombre de tonnes de déchets pour toutes les catégories de propriétés.
Facteurs influençant les résultats	Les facteurs suivants ont une incidence sur les résultats : ■ La répartition rurale/urbaine. ■ Le niveau des services de collecte des déchets, y compris le pourcentage de résidents desservis, la collecte des déchets d'origine industrielle, commerciale et institutionnelle, la fréquence de la collecte. ■ La répartition des déchets résidentiels, industriels, commerciaux et institutionnels. ■ La forme urbaine : la distance entre les points de collecte et la quantité de déchets ramassés à chaque point. ■ La distance de transport jusqu'aux sites d'enfouissement et aux postes de transfert. ■ Les services spéciaux de collecte des déchets (p. ex. collecte sur appel des déchets volumineux et des produits blancs). ■ La limite quant au nombre de sacs ou de conteneurs. L'interdiction de recueillir les feuilles/déchets de jardin et les produits recyclables mêlés aux déchets ordinaires. ■ La présence de forces du marché concurrentielles. ■ La confiance envers les entrepreneurs privés. ■ Le taux général de réacheminement. ■ Les coûts de carburant.

- Si une municipalité déclare cette mesure en tonnes, alors que son contrat de collecte des déchets est établi en fonction des ménages, les coûts de fonctionnement par tonne peuvent varier de façon substantielle en fonction du volume total de déchets ramassés.

Lorsque le nombre de tonnes est utilisé, les facteurs suivants ont également eu une incidence sur les résultats :

- La présence de balances sur les sites d'enfouissement et dans les postes de transfert des déchets solides.
- Le fait qu'il s'agisse d'un nombre de tonnes estimatif ou pondéré.
- L'utilisation des principes généralement reconnus par l'organisme Corporations Supporting Recycling pour mesurer le flux des déchets.

Élimination des déchets : Efficience**Coûts de fonctionnement de l'élimination des déchets par tonne**

Coûts de fonctionnement de l'élimination des déchets

Nombre total de tonnes de déchets éliminés pour toutes les catégories de propriétés

Coûts de fonctionnement de l'élimination des déchets par tonne

			2008	2007	2006	2005
Population	Nbre de municipalités déclarantes	Fourchette \$	Médiane \$	Médiane \$	Médiane \$	Médiane \$
NORD						
< 5 000	5	70 à 121	98	67	96	56
5 000 – 19 999	4	13 à 87	20	37	45	30
20 000 +	3	20 à 101	39	35	30	23
SUD						
Régions et anciennes régions	9	23 à 134	69	66	61	50
Comtés	2	42 à 44	42	40	44	55
Palier unique						
<10 000	1	85	85	77	65	64
10 000 – 99 999	11	14 à 189	84	79	71	74
100 000 +	6	16 à 108	65	59	63	50
Palier inférieur						
< 5 000	3	59 à 164	139	61	56	52
5 000 – 9 999	7	12 à 366	59	41	55	61
10 000 – 19 999	6	10 à 223	82	33	41	55
20 000 – 39 999	2	82 à 98	82	81	65	88
40 000 – 99 999						
100 000 +						
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	59	10 à 366	82	61	62	58
Nbre de municipalités déclarantes			59	62	62	63

Référence – RIF : SLC 91 3503 13. Le nombre de municipalités déclarantes dépend des conditions suivantes.

- L'unité sélectionnée au dénominateur au SLC 91 3503 14 est « par tonne ».

Les municipalités étaient exclues si :

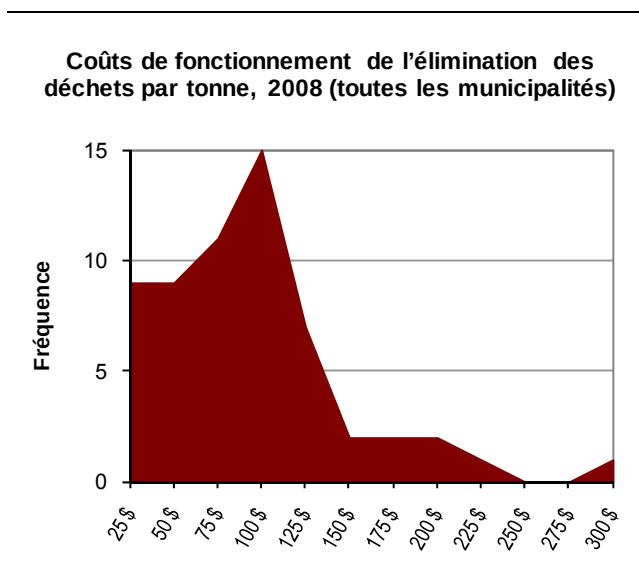
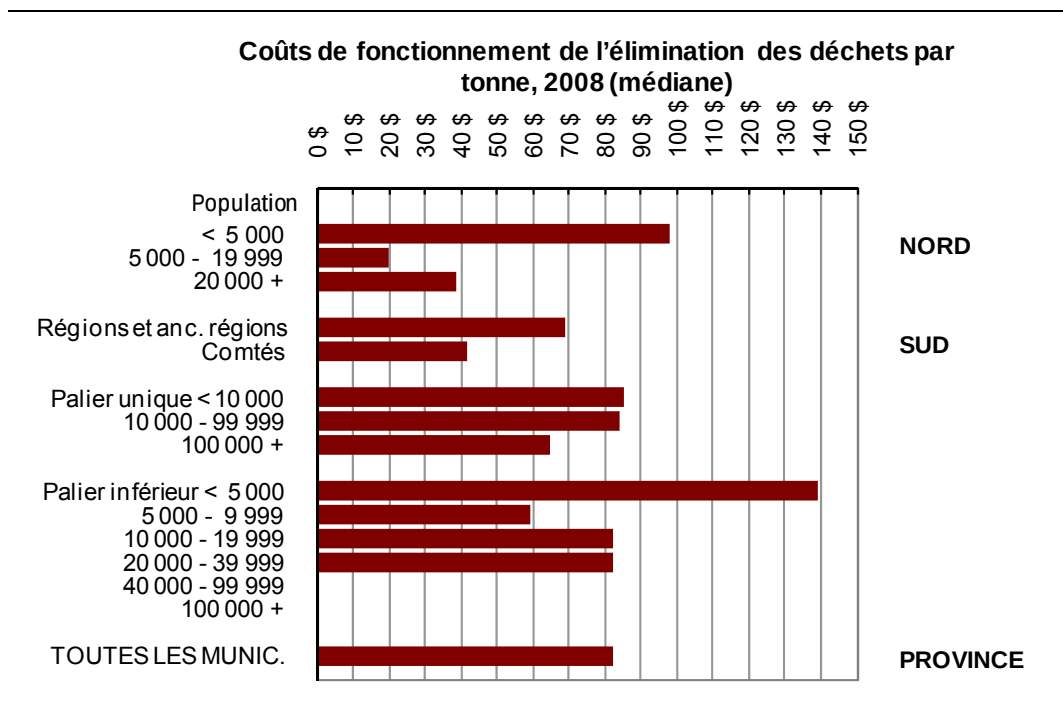
- Des valeurs négatives ont été inscrites au tableau 40 (Dépenses du fonds d'administration) pour le matériel et les services contractuels.
- La valeur déclarée à « autre revenu » à SLC 91 3503 16 équivaut au revenu provenant d'autres municipalités inscrit à SLC 12 0850 03 ou aux frais d'utilisateur et frais de service inscrits à SLC 12 0850 04.
- La somme des salaires, traitements et avantages sociaux, du matériel, des services contractuels, des loyers et frais d'administration financiers, de même que des transferts externes est inférieure ou égale à zéro. Cette exclusion ne concerne pas les municipalités dont l'unique dépense déclarée est le soutien aux programmes.

REMARQUES :

- La formule du numérateur (coûts de fonctionnement) a été modifiée en 2005 de façon à inclure les transferts externes; la comparaison avec les années antérieures n'est donc pas possible.
- En 2008, 13 municipalités n'ont pas indiqué le type d'unités inscrites au dénominateur.

Élimination des déchets : Efficience

Coûts de fonctionnement de l'élimination des déchets par tonne



Élimination des déchets : Efficience**Coûts de fonctionnement de l'élimination des déchets par ménage**

Coûts de fonctionnement de l'élimination des déchets

Nombre total de ménages

Coûts de fonctionnement de l'élimination des déchets par ménage

			2008	2007	2006	2005
Population	N ^{bre} de municipalités déclarantes	Fourchette \$	Médiane \$	Médiane \$	Médiane \$	Médiane \$
NORD						
< 5 000	71	14 à 352	77	70	80	72
5 000 – 19 999	6	25 à 153	57	45	42	64
20 000 +	1	40	40	60	54	49
SUD						
Régions et anciennes régions						
Comtés	4	3 à 92	40	52	36	35
Palier unique						
<10 000	2	44 à 128	44	41	105	4
10 000 – 99 999	2	68 à 163	68	65	72	69
100 000 +						
Palier inférieur						
< 5 000	38	2 à 855	100	82	89	75
5 000 – 9 999	31	0,6 à 140	62	59	63	50
10 000 – 19 999	15	8 à 99	52	46	43	37
20 000 – 39 999	3	30 à 69	50	53	46	42
40 000 – 99 999						
100 000 +						
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	173	0,6 à 855	72	67	71	63
N^{bre} de municipalités déclarantes			173	197	211	207

Référence – RIF : SLC 91 3503 13. Le nombre de municipalités déclarantes dépend des conditions suivantes.

- Les ménages sont l'unité choisie.
- Le nombre total de ménages au dénominateur à SLC 91 3503 11 est égal ou supérieur au nombre de ménages déclaré à SLC 02 0040 01. Il est à noter que tous les ménages de la municipalité sont déclarés ainsi que les ménages desservis dans les municipalités avoisinantes.

Les municipalités étaient exclues si :

- Des valeurs négatives ont été inscrites au tableau 40 (Dépenses du fonds d'administration) pour le matériel et les services contractuels.
- La valeur déclarée à « autre revenu » (SLC 91 3503 16) équivaut au revenu provenant d'autres municipalités (SLC 12 0850 03) ou aux frais d'utilisateur et frais de service inscrits à SLC 12 0850 04.
- La somme des salaires, traitements et avantages sociaux, du matériel, des services contractuels, des loyers et frais d'administration financiers, de même que des transferts externes est inférieure ou égale à zéro. Cette exclusion ne concerne pas les municipalités dont l'unique dépense déclarée est le soutien aux programmes.

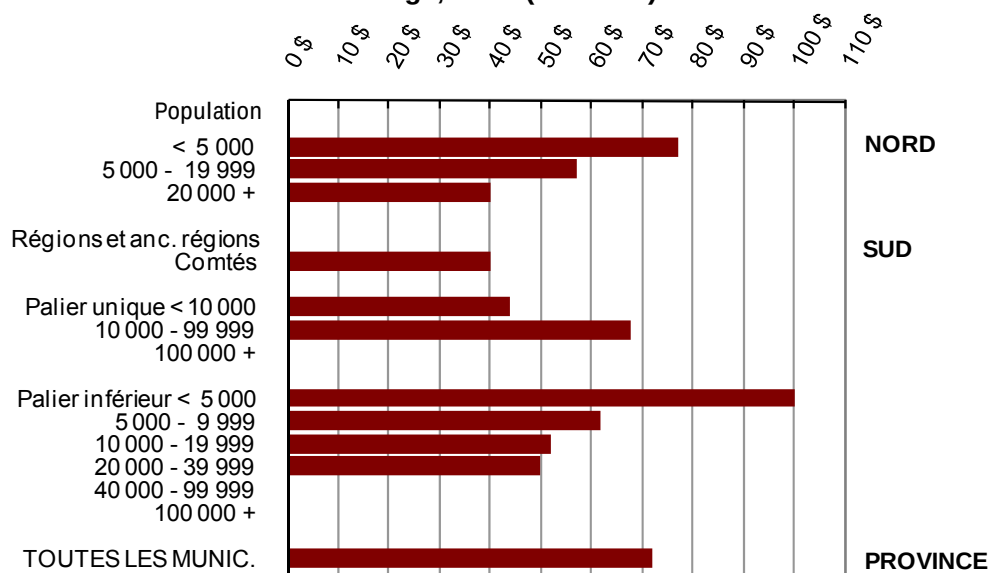
REMARQUES :

- Le nombre de municipalités déclarantes du groupe, surtout dans les petits groupes, influence beaucoup la médiane.
- La formule du numérateur (coûts de fonctionnement) a été modifiée en 2005 de façon à inclure les transferts externes; la comparaison avec les années antérieures n'est donc pas possible.
- En 2008, 13 municipalités n'ont pas indiqué le type d'unités inscrites au dénominateur.

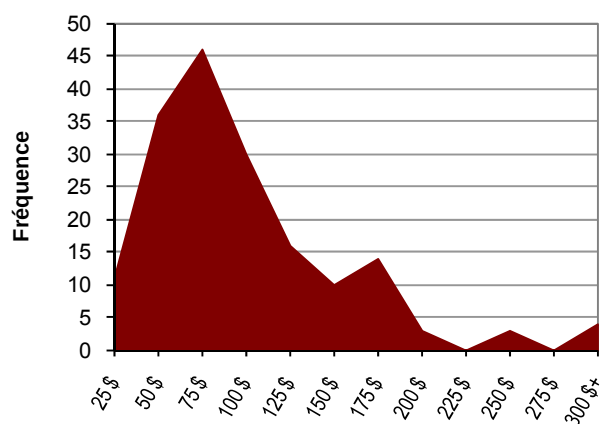
Élimination des déchets : Efficience

Coûts de fonctionnement de l'élimination des déchets par ménage

Coûts de fonctionnement de l'élimination des déchets par ménage, 2008 (médiane)



Coûts de fonctionnement de l'élimination des déchets par ménage, 2008 (toutes les municipalités)



Déchets solides : Efficience

Coûts de fonctionnement de l'élimination des déchets par tonne ou par ménage

Objectif	Services efficaces d'élimination des déchets.
Remarques	Si le nombre de tonnes sert de dénominateur, le fait d'utiliser un nombre de tonnes estimatif ou pondéré a une incidence sur les résultats. Il convient de noter que par tonne on entend une tonne métrique (2 204,6 livres ou 1 000 kilogrammes). Le nombre de tonnes utilisé comme dénominateur au titre de l'efficience représente le nombre de tonnes de déchets pour toutes les catégories de propriétés. La valeur de la mesure est négative si les « Autres revenus » de la formule permettant d'établir les coûts de fonctionnement sont supérieurs à la somme des dépenses. La valeur de la mesure peut également s'avérer négative si les rajustements interfonctionnels (transferts interservices) ou l'allocation de soutien aux programmes (frais généraux) sont supérieurs à la somme des autres dépenses.
Facteurs influençant les résultats	Les facteurs suivants ont une incidence sur les résultats : ■ La répartition rurale/urbaine. ■ La répartition des déchets résidentiels, industriels, commerciaux et institutionnels. ■ La méthode d'élimination : enfouissement, incinération, compostage, exportation, etc. ■ Le nombre de sites d'enfouissement. ■ Les heures d'exploitation des sites d'enfouissement. ■ La constatation rétroactive des coûts de fermeture et de postfermeture des sites d'enfouissement. ■ Les coûts de l'entretien perpétuel des sites d'enfouissement. ■ Les programmes de recyclage et le taux général de réacheminement. ■ La présence de forces du marché concurrentielles. ■ La confiance envers les entrepreneurs privés.

Lorsque le nombre de tonnes est utilisé, les facteurs suivants ont également une incidence sur les résultats :

- La présence de balances sur les sites d'enfouissement et dans les postes de transfert des déchets solides.
- Le fait qu'il s'agisse d'un nombre de tonnes estimatif ou pondéré.
- L'utilisation des principes généralement reconnus par l'organisme Corporations Supporting Recycling pour mesurer le flux des déchets.

Réacheminement des déchets solides : Efficience

Coûts de fonctionnement du réacheminement (recyclage) des déchets solides par tonne

Coûts de fonctionnement du réacheminement des déchets solides
 Nombre total de tonnes de déchets solides réacheminés pour toutes
 les catégories de propriétés

Coûts de fonctionnement du réacheminement (recyclage) des déchets solides par tonne

Population	Nbre de municipalités déclarantes	Fourchette \$	2008 Médiane \$	2007 Médiane \$	2006 Médiane \$	2005 Médiane \$
NORD						
< 5 000	4	66 à 710	477	386	155	115
5 000 – 19 999	4	107 à 828	181	257	244	113
20 000 +	3	92 à 182	122	120	110	112
SUD						
Régions et anciennes régions	7	71 à 159	142	138	166	137
Comtés	1	166	166	147	122	216
Palier unique						
<10 000	1	90	90	54	53	57
10 000 – 99 999	11	69 à 539	148	125	99	137
100 000 +	6	50 à 175	90	88	86	110
Palier inférieur						
< 5 000	4	133 à 1,013	146	309	307	281
5 000 – 9 999	9	51 à 664	271	194	215	173
10 000 – 19 999	7	52 à 395	209	193	189	205
20 000 – 39 999				84	158	130
40 000 – 99 999	3	85 à 126	118	89	114	82
100 000 +	2	89 à 108	89	95	121	120
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	62	50 à 1 013	146	139	143	137
Nbre de municipalités déclarantes			62	69	66	70

Référence – RIF : SLC 91 3604 13.

Le nombre de municipalités déclarantes dépend des conditions suivantes.

- Les unités sélectionnées au SLC 91 3604 14 sont « par tonne ».

Les municipalités sont exclues si :

- Des valeurs négatives ont été inscrites au tableau 40 (Dépenses du fonds d'administration) pour le matériel et les services contractuels.
- La valeur déclarée à « Autres revenus » (SLC 91 3503 16) équivaut au revenu provenant d'autres municipalités (SLC 12 0860 03) ou aux frais d'utilisateur et frais de service inscrits à SLC 12 0860 04. Les « Autres revenus » sont seulement les revenus provenant de la vente de ressources liées à des activités d'élimination dans cette mesure.
- La somme des salaires, traitements et avantages sociaux, du matériel, des services contractuels, des loyers et frais d'administration financiers, de même que des transferts externes est inférieure ou égale à zéro. Cette exclusion ne concerne pas les municipalités dont l'unique dépense déclarée est le soutien aux programmes.
- Le nombre total de tonnes de déchets réacheminés pour toutes les catégories de propriétés au dénominateur de la mesure ne doit pas être inférieur au nombre total de tonnes de déchets solides résidentiels réacheminés au numérateur de la mesure de l'efficacité au titre du réacheminement des déchets solides résidentiels (SLC 92 3655 05), si la mesure a été utilisée.

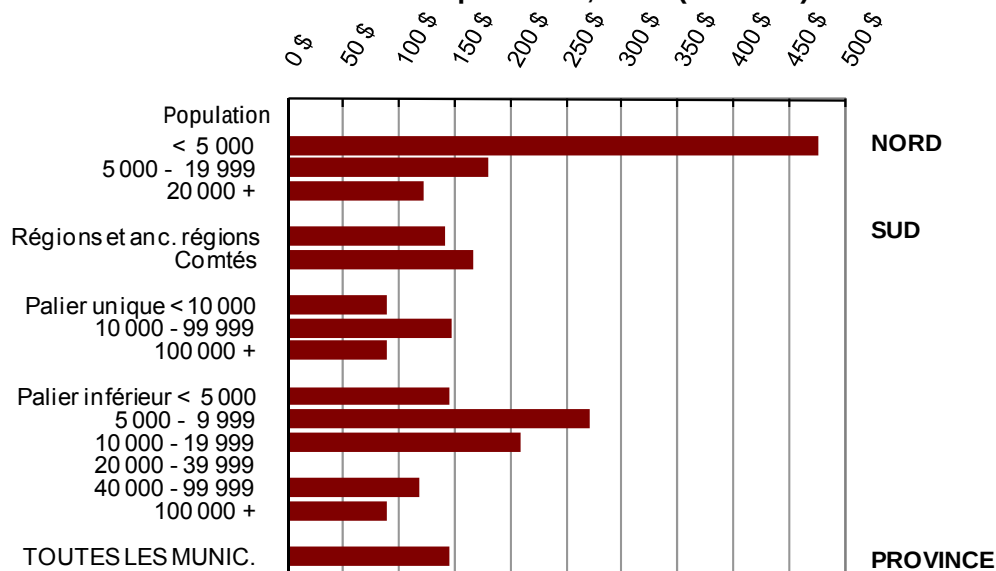
REMARQUES :

- La formule du numérateur (coûts de fonctionnement) a été modifiée en 2005 de façon à inclure les transferts externes; la comparaison avec les années antérieures n'est donc pas possible.
- En 2008, 12 municipalités n'ont pas indiqué le type d'unités inscrites au dénominateur.

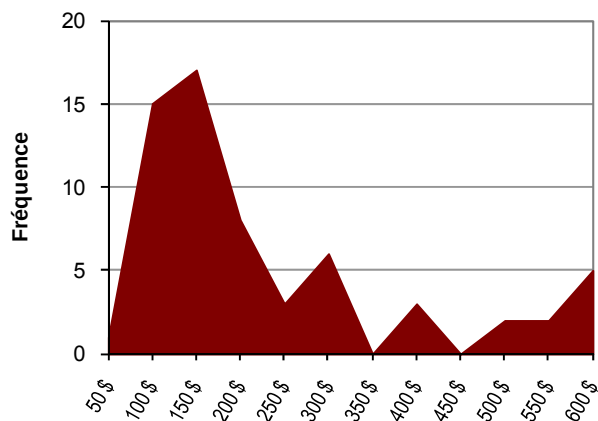
Réacheminement des déchets solides : Efficience

Coûts de fonctionnement du réacheminement (recyclage) des déchets solides par tonne

**Coûts de fonctionnement du réacheminement (recyclage)
des déchets solides par tonne, 2008 (médiane)**



**Coûts de fonctionnement du réacheminement
(recyclage) des déchets solides par tonne, 2008
(toutes les municipalités)**



Réacheminement des déchets solides : Efficience

Coûts de fonctionnement du réacheminement (recyclage) des déchets solides par ménage

Coûts de fonctionnement du réacheminement des déchets solides

Nombre total de ménages

Coûts de fonctionnement du réacheminement (recyclage) des déchets solides par ménage						
Population	N ^{bre} de municipalités déclarantes	Fourchette \$	2008 Médiane \$	2007 Médiane \$	2006 Médiane \$	2005 Médiane \$
NORD						
< 5 000	47	0,7 à 121	26	21	24	18
5 000 – 19 999	5	20 à 80	43	25	22	26
20 000 +	1	22	22	22	21	20
SUD						
Régions et anciennes régions						
Comtés	4	42 à 65	64	45	45	44
Palier unique						
<10 000	2	44 à 88	44	67	80	28
10 000 – 99 999	1	32	32	32	32	31
100 000 +						
Palier inférieur						
< 5 000	38	1 à 186	31	26	26	24
5 000 – 9 999	32	1 à 84	32	38	35	33
10 000 – 19 999	13	24 à 98	55	43	34	30
20 000 – 39 999	3	7 à 67	43	46	36	24
40 000 – 99 999	1	5	5	4	60	45
100 000 +						
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	147	0,7 à 186	32	32	28	25
N^{bre} de municipalités déclarantes			147	167	170	169

Référence – RIF : SLC 91 3604 13.

Le nombre de municipalités déclarantes dépend des conditions suivantes.

- Les ménages sont l'unité choisie.
- Le nombre total de ménages au dénominateur à SLC 91 3604 11 est égal ou supérieur au nombre de ménages déclaré à SLC 40 0040 01. Il est à noter que tous les ménages de la municipalité sont déclarés ainsi que les ménages desservis dans les municipalités avoisinantes.

Les municipalités sont exclues si :

- Des valeurs négatives ont été inscrites au tableau 40 (Dépenses du fonds d'administration) pour le matériel et les services contractuels.
- La valeur déclarée à « Autres revenus » (SLC 91 3503 16) équivaut au revenu provenant d'autres municipalités (SLC 12 0860 03) ou aux frais d'utilisateur et frais de service inscrits à SLC 12 0860 04. Les « Autres revenus » sont seulement les revenus provenant de la vente de ressources liées à des activités de réacheminement dans cette mesure.
- La somme des salaires, traitements et avantages sociaux, du matériel, des services contractuels, des loyers et frais d'administration financiers, de même que des transferts externes est inférieure ou égale à zéro. Cette exclusion ne concerne pas les municipalités dont l'unique dépense déclarée est le soutien aux programmes.

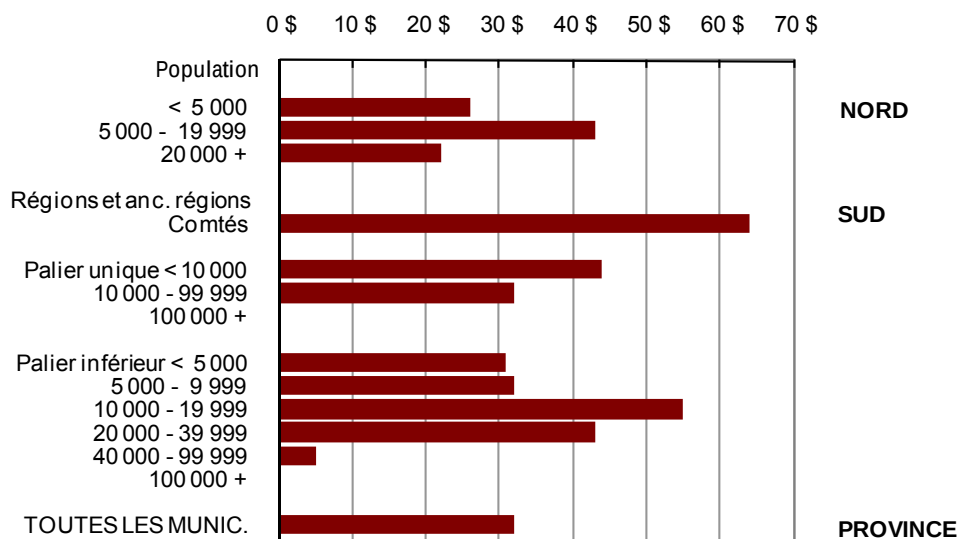
REMARQUES :

- La formule du numérateur (coûts de fonctionnement) a été modifiée en 2005 de façon à inclure les transferts externes; la comparaison avec les années antérieures n'est donc pas possible.
- En 2008, 12 municipalités n'ont pas indiqué le type d'unités inscrites au dénominateur.

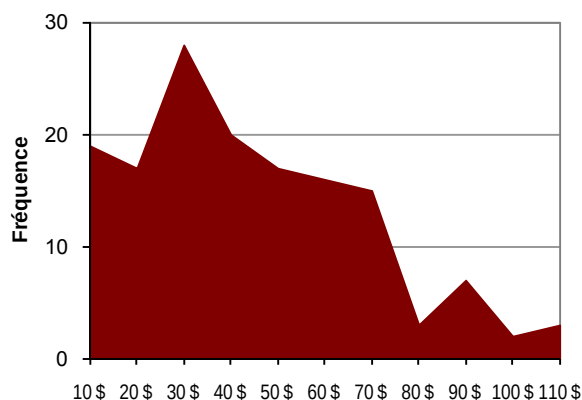
Réacheminement des déchets solides : Efficience

Coûts de fonctionnement du réacheminement (recyclage) des déchets solides par ménage

**Coûts de fonctionnement du réacheminement (recyclage)
des déchets solides par ménage, 2008 (médiane)**



**Coûts de fonctionnement du réacheminement
(recyclage) des déchets solides par ménage, 2008
(toutes les municipalités)**



Déchets solides : Efficience

Coûts de fonctionnement du réacheminement (recyclage) des déchets solides par tonne ou par ménage

Objectif	Services efficaces de réacheminement des déchets solides.
Remarques	Si le nombre de tonnes sert de dénominateur, le fait d'utiliser un nombre de tonnes estimatif ou pondéré a une incidence sur les résultats. Il convient de noter que par tonne on entend une tonne métrique (2 204,6 livres ou 1 000 kilogrammes). Le nombre de tonnes utilisé comme dénominateur au titre de l'efficience représente le nombre de tonnes de déchets pour toutes les catégories de propriétés. La valeur de la mesure sera négative si les « Autres revenus » de la formule permettant d'établir les coûts de fonctionnement sont supérieurs à la somme des dépenses. La valeur de la mesure peut également s'avérer négative si les rajustements interfonctionnels (transferts interservices) ou l'allocation de soutien aux programmes (frais généraux) sont supérieurs à la somme des autres dépenses.
Facteurs influençant les résultats	Les facteurs suivants ont une incidence sur les résultats : ■ La répartition rurale/urbaine. ■ L'ampleur des programmes de réacheminement des déchets solides et le type de matériaux réacheminés. ■ La répartition des déchets résidentiels, industriels, commerciaux et institutionnels réacheminés. ■ Le taux de réacheminement des déchets solides, y compris le niveau de participation du public ainsi que des secteurs industriels, commerciaux et institutionnels. ■ Les types de matériaux recyclés dans le cadre des programmes de réacheminement (p. ex. papier, contenants, déchets biologiques, déchets de jardin, ferraille, pneus, déchets électroniques, produits blancs, etc.) ■ Les services de collecte et la fréquence de la collecte. ■ Les budgets de promotion et de sensibilisation. ■ Le niveau de participation publique. ■ La distance de transport vers une usine de traitement et les marchés. ■ La présence de forces du marché concurrentielles. ■ La confiance envers les entrepreneurs privés. ■ Les montants perçus pour les matières recyclables. ■ Les coûts de carburant.

Lorsque le nombre de tonnes a été utilisé, les facteurs suivants ont également eu une incidence sur les résultats :

- La présence de balances sur les sites d'enfouissement et dans les postes de transfert des déchets solides.
- Le fait qu'il s'agisse d'un nombre de tonnes estimatif ou pondéré.
- Les précipitations, qui augmentent le poids des matières recueillies.
- L'introduction d'un programme de consigne de la LCBO a réduit le poids des bacs bleus.
- L'utilisation des principes généralement reconnus par l'organisme Corporations Supporting Recycling pour mesurer le flux des déchets.

Gestion des déchets solides : Efficience

Coûts de fonctionnement moyens de la gestion des déchets solides (collecte, élimination et réacheminement) par tonne

Coûts de fonctionnement moyens de la gestion des déchets solides

Nombre total de tonnes de déchets éliminés et réacheminés pour toutes les catégories de propriétés

Coûts de fonctionnement moyens de la gestion des déchets solides (collecte, élimination, réacheminement) par tonne

			2008	2007	2006	2005
Population	Nbre de municipalités déclarantes	Fourchette \$	Médiane \$	Médiane \$	Médiane \$	Médiane \$
NORD						
< 5 000	4	128 à 262	196	114	191	106
5 000 – 19 999	4	40 à 117	59	57	80	83
20 000 +	2	43 à 143	43	65	57	51
SUD						
Régions et anciennes régions	6	71 à 188	105	113	112	104
Comtés						
Palier unique						
<10 000	1	138	138	115	116	86
10 000 – 99 999	9	63 à 280	175	111	154	125
100 000 +	5	57 à 150	110	93	121	115
Palier inférieur						
< 5 000	2	236 à 280	236			84
5 000 – 9 999	5	68 à 301	192	184	108	107
10 000 – 19 999	3	117 à 259	206	123	101	102
20 000 – 39 999					146	219
40 000 – 99 999					52	
100 000 +	1	102	102			94
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	42	40 à 301	138	113	112	108
Nbre de municipalités déclarantes			42	39	39	49

Référence – RIF : SLC 91 3605 13. Le nombre de municipalités déclarantes dépend des conditions suivantes.

- L'unité sélectionnée pour le dénominateur à SLC 91 3605 14 est « par tonne ».

Les municipalités sont exclues si :

- Des valeurs négatives sont inscrites au tableau 40, revenu du trésor, pour le matériel et les services contractuels.
- La somme des salaires, traitements et avantages sociaux, du matériel, des services contractuels, des loyers et frais d'administration financiers et des transferts externes est inférieure ou égale à zéro. Cette exclusion ne concerne pas les municipalités dont l'unique dépense déclarée est le soutien aux programmes.
- La valeur déclarée à « Autres revenus » (SLC 91 3503 16) équivaut au revenu provenant d'autres municipalités (SLC 12 0850 03 + SLC 12 0860 03) ou aux frais d'utilisateur et frais de service inscrits à SLC 12 0850 04 plus SLC 12 0860 04. Les « Autres revenus » soustraits des dépenses de cette mesure sont seulement les revenus provenant de la vente de ressources liées à des activités de réacheminement et d'élimination dans cette mesure.

Conditions impliquant des comparaisons entre des mesures d'efficacité :

- Le nombre total de tonnes éliminées plus le nombre total de tonnes réacheminées pour toutes les catégories de propriétés au dénominateur de cette mesure est égal ou supérieur au nombre total de tonnes de déchets solides résidentiels éliminés plus le nombre total de tonnes réacheminées au dénominateur de la mesure de l'efficacité du réacheminement des déchets solides résidentiels, si cette mesure a été utilisée.
(SLC 91 3605 11 ≥ SLC 92 3655 06)
- Le nombre total de tonnes éliminées plus le nombre total de tonnes réacheminées pour toutes les catégories de propriétés au dénominateur de cette mesure est égal au nombre total de tonnes de déchets solides éliminés plus le nombre total de tonnes réacheminées pour toutes les catégories de propriétés au dénominateur de la mesure de l'efficacité du réacheminement des déchets solides résidentiels, selon le tonnage combiné des déchets résidentiels et industriels, commerciaux et institutionnels, si cette mesure a été utilisée.
(SLC 91 3605 11 = SLC 92 3656 06)

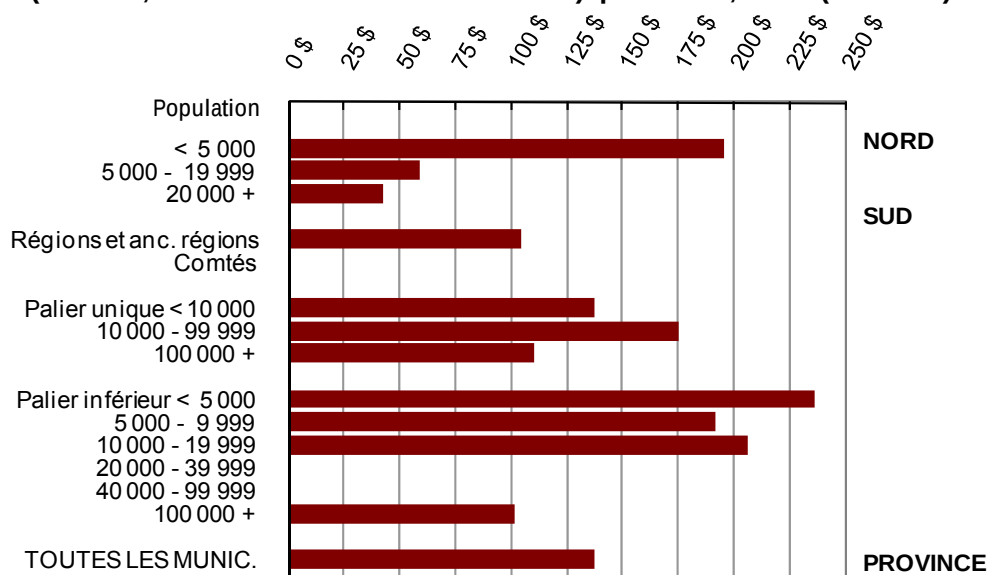
REMARQUES :

- La formule du numérateur (coûts de fonctionnement) a été modifiée en 2005 de façon à inclure les transferts externes.
- En 2008, 10 municipalités n'ont pas indiqué le type d'unités inscrites au dénominateur.

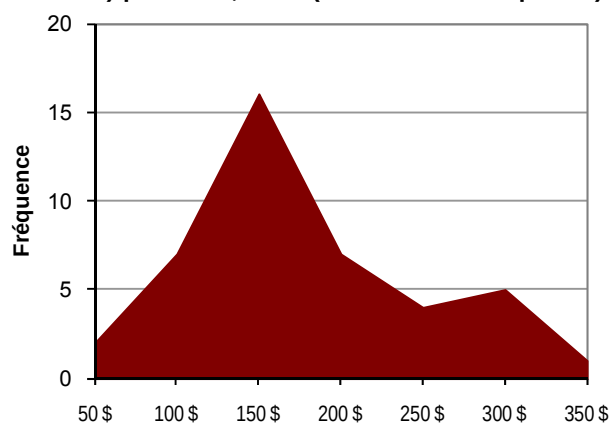
Gestion des déchets solides : Efficience

Coûts de fonctionnement moyens de la gestion des déchets solides (collecte, élimination et réacheminement) par tonne

Coûts de fonctionnement moyens de la gestion des déchets solides (collecte, élimination et réacheminement) par tonne, 2008 (médiane)



Coûts de fonctionnement moyens de la gestion des déchets solides (collecte, élimination et réacheminement) par tonne, 2008 (toutes les municipalités)



Gestion des déchets solides : Efficience

Coûts de fonctionnement moyens de la gestion des déchets solides (collecte, élimination et réacheminement) par ménage

Coûts de fonctionnement moyens de la gestion des déchets solides
Nombre total de ménages

Coûts de fonctionnement moyens de la gestion des déchets solides (collecte, élimination et réacheminement) par ménage

Population	Nbre de municipalités déclarantes	Fourchette \$	2008	2007	2006	2005
			Médiane \$	Médiane \$	Médiane \$	Médiane \$
NORD						
< 5 000	18	94 à 314	175	159	185	158
5 000 – 19 999	5	130 à 269	178	156	166	147
20 000 +	1	111	111	129	119	110
SUD						
Régions et anciennes régions						
Comtés	2	167 à 237	167	155	154	155
Palier unique						
<10 000	2	137 à 256	137	153	213	96
10 000 – 99 999	1	143	143	133	142	132
100 000 +						
Palier inférieur						
< 5 000	19	101 à 387	173	154	135	127
5 000 – 9 999	24	84 à 197	127	127	117	115
10 000 – 19 999	11	104 à 262	167	129	135	117
20 000 – 39 999	2	114 à 157	114	164	130	135
40 000 – 99 999						
100 000 +						
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	85	84 à 387	167	153	139	133
N^{bre} de municipalités déclarantes			85	95	99	92

Référence – RIF : SLC 91 3605 13. Le nombre de municipalités déclarantes dépend des conditions suivantes.

- Les ménages sont l'unité choisie.
- Le nombre de ménages pour le dénominateur au SLC 91 3503 11 est égal ou supérieur au nombre de ménages déclaré au SLC 90 0010 02. Il convient de noter que tous les ménages de la municipalité sont déclarés ainsi que les ménages desservis dans les municipalités avoisinantes.
- Les dépenses pour le matériel et les services contractuels ne sont pas des chiffres négatifs. (SLC 91 3403 05 ≥ 0 et SLC 91 3403 06 ≥ 0). Il est à noter que seuls les transferts interservices peuvent avoir une valeur négative et doivent être déclarés dans le tableau 40 du RIF en tant que rajustements interfonctionnels.
- Les municipalités sont exclues si la somme des salaires, traitements et avantages sociaux, du matériel, des services contractuels, des loyers et frais d'administration financiers, de même que des transferts externes est inférieure ou égale à zéro. Cette exclusion ne concerne pas les municipalités dont l'unique dépense déclarée est le soutien aux programmes.

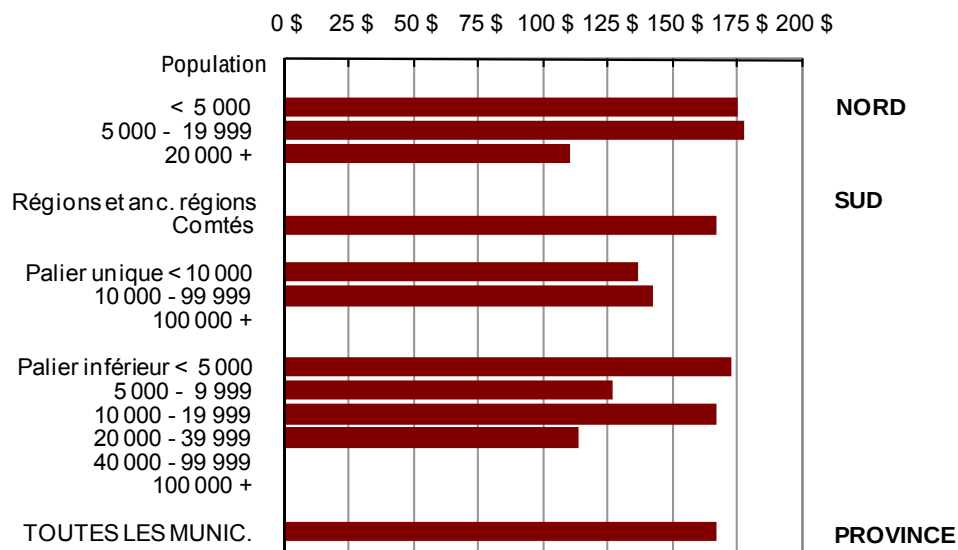
REMARQUES :

- La formule du numérateur (coûts de fonctionnement) a été modifiée en 2005 de façon à inclure les transferts externes; la comparaison avec les années antérieures n'est donc pas possible.
- En 2008, 10 municipalités n'ont pas indiqué le type d'unités inscrites au dénominateur.

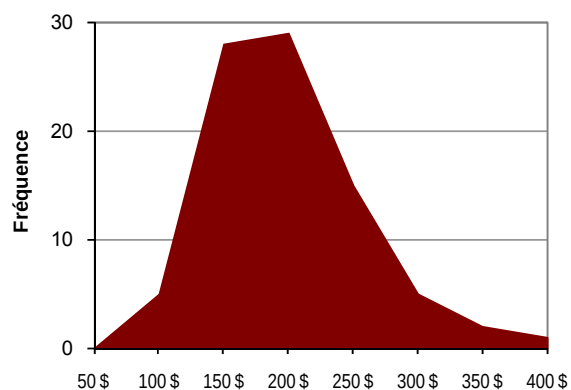
Gestion des déchets solides : Efficience

Coûts de fonctionnement moyens de la gestion des déchets solides (collecte, élimination et réacheminement) par ménage, 2008 (médiane)

Coûts de fonctionnement moyens de la gestion des déchets solides (collecte, élimination et réacheminement) par ménage, 2008 (médiane)



Coûts de fonctionnement moyens de la gestion des déchets solides (collecte, élimination et réacheminement) par ménage, 2008 (toutes les municipalités)



Gestion des déchets solides : Efficience

Coûts de fonctionnement moyens de la gestion des déchets solides par tonne ou par ménage

Objectif

Gestion efficiente des déchets solides.

Remarques

Les facteurs influençant la présente mesure comprennent tous les facteurs influençant chaque volet de cette mesure.

Si le nombre de tonnes sert de dénominateur, le fait d'utiliser un nombre de tonnes estimatif ou pondéré a une incidence sur les résultats. Il convient de noter que par tonne on entend une tonne métrique (2 204,6 livres ou 1 000 kilogrammes). Le nombre de tonnes utilisé comme dénominateur au titre de l'efficience représente le nombre de tonnes de déchets pour toutes les catégories de propriétés.

Facteurs influençant les résultats

Les facteurs suivants ont une incidence sur les résultats :

- La répartition rurale/urbaine.
- La répartition des déchets résidentiels, industriels, commerciaux et institutionnels.
- La forme urbaine : la distance entre les points de collecte et la quantité de déchets ramassés à chaque point.
- La présence de forces du marché concurrentielles.
- La confiance envers les entrepreneurs privés.

Les facteurs suivants ont une incidence sur les résultats en matière de collecte des déchets :

- Le niveau des services de collecte des déchets, y compris le pourcentage de résidents desservis, la collecte des déchets d'origine industrielle, commerciale et institutionnelle, la fréquence de la collecte.
- La distance de transport vers les sites d'enfouissement et les postes de transfert.
- Les services spéciaux de collecte des déchets (p. ex. collecte sur appel des déchets volumineux et des produits blancs).
- La limite quant au nombre de sacs ou de conteneurs.
L'interdiction de recueillir les feuilles/les déchets de jardin et les produits recyclables mêlés aux déchets ordinaires.
- Le taux général de réacheminement.
- Les coûts de carburant.

Les facteurs suivants ont une incidence sur les résultats en matière d'élimination des déchets :

- La méthode d'élimination (enfouissement, incinération, compostage, exportation, etc.).

- Le nombre de sites d'enfouissement.
- Les heures de fonctionnement des sites d'enfouissement.
- La constatation rétroactive des coûts de fermeture et de postfermeture des sites d'enfouissement.
- Les coûts de l'entretien perpétuel des sites d'enfouissement.
- Les programmes de recyclage et le taux de réacheminement des déchets solides.

Les facteurs suivants ont une incidence sur les résultats en matière de réacheminement des déchets :

- L'ampleur des programmes de réacheminement des déchets solides et le type de matériaux réacheminés.
- Le taux de réacheminement des déchets solides, y compris le niveau de participation du public et des secteurs industriels, commerciaux et institutionnels.
- Les types de matériaux recyclés dans le cadre des programmes de réacheminement (p. ex. papier, contenants, déchets biologiques, déchets de jardin, ferraille, pneus, déchets électroniques, produits blancs, etc.)
- Les services de collecte et la fréquence de la collecte.
- Les budgets de promotion et de sensibilisation.
- Le niveau de participation publique.
- La distance de transport vers une usine de traitement et les marchés.
- Les montants perçus pour les matières recyclables.
- Les coûts de carburant.

Lorsque le nombre de tonnes est utilisé, les facteurs suivants influencent également les résultats :

- La présence de balances sur les sites d'enfouissement et dans les postes de transfert des déchets solides.
- Le fait qu'il s'agisse d'un nombre de tonnes estimatif ou pondéré.
- Les précipitations, qui augmentent le poids des matières recueillies.
- L'introduction d'un programme de consigne de la LCBO a réduit le poids des bacs bleus.
- L'utilisation des principes généralement reconnus par l'organisme Corporations Supporting Recycling pour mesurer le flux des déchets.

Gestion des déchets solides : Efficacité

Nombre de plaintes reçues concernant la collecte des déchets et des matières recyclables par millier de ménages, par an

Nombre de plaintes reçues concernant la collecte des déchets et des matières recyclables par millier de ménages, par an

Nombre total de ménages/1 000

Nombre de plaintes reçues concernant la collecte des déchets et des matières recyclables par millier de ménages, par an

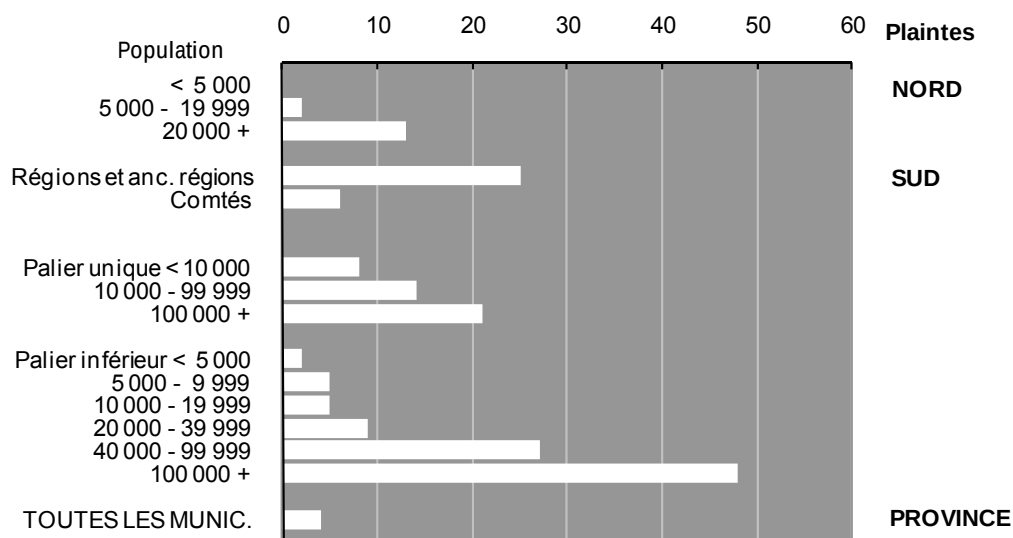
			2008	2007	2006	2005	2004
Population	Nbre de municipalités déclarantes	Fourchette Nbre de plaintes	Médiane Nbre de plaintes	Médiane Nbre de plaintes	Médiane Nbre de plaintes	Médiane Nbre de plaintes	Médiane Nbre de plaintes
NORD							
< 5 000	74	0 à 81	0	0	0	0	1
5 000 – 19 999	10	0 à 29	2	4	6	4	5
20 000 +	4	10 à 28	13	13	13	12	12
SUD							
Régions et anciennes régions	10	9 à 197	25	26	31	23	17
Comtés	5	0,1 à 48	6	4	1	2	5
Palier unique							
<10 000	4	1 à 44	8	10	6	3	6
10 000 – 99 999	14	0 à 71	14	19	20	18	14
100 000 +	6	3 à 36	21	21	15	25	15
Palier inférieur							
< 5 000	49	0 à 86	2	3	2	2	3
5 000 – 9 999	45	0 à 193	5	6	6	5	5
10 000 – 19 999	26	0 à 347	5	8	9	5	5
20 000 – 39 999	11	1 à 52	9	10	2	8	10
40 000 – 99 999	5	4 à 33	27	40	29	26	22
100 000 +	5	36 à 277	48	61	68	47	61
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	268	0 à 347	4	6	5	5	5
Nbre de municipalités déclarantes			268	278	276	296	284

Référence – RIF : SLC 92 3452 07.

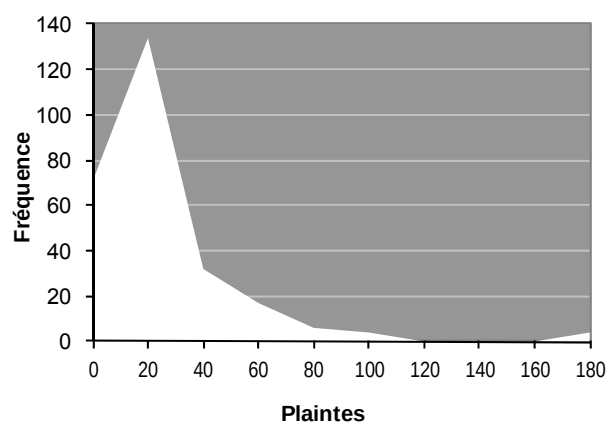
Gestion des déchets solides : Efficacité

Nombre de plaintes reçues concernant la collecte des déchets et des matières recyclables par millier de ménages, par an

Nombre de plaintes reçues concernant la collecte des déchets et des matières recyclables par millier de ménages, par an, 2008 (médiane)



Nombre de plaintes reçues concernant la collecte des déchets et des matières recyclables par millier de ménages, par an, 2008 (toutes les municipalités)



Objectif	Prestation de services municipaux de gestion des déchets solides qui n'ont aucune incidence néfaste sur l'environnement.
Remarques	Les systèmes de suivi des municipalités et leurs définitions d'une plainte diffèrent. Les plaintes ne doivent pas comprendre les demandes de renseignements du public à l'égard d'un service ou les commentaires à l'égard des politiques municipales. Certaines municipalités ont donné des exemples de plaintes (collecte de déchets incomplète, déchets non recueillis, conteneurs sales, problèmes afférents aux bancs de neige). Selon une municipalité, une plainte nécessite une enquête du personnel municipal et une résolution. La mesure fait référence au nombre total de ménages dans la municipalité divisé par 1 000 ménages recevant des services de collecte.
Facteurs influençant les résultats	Les facteurs suivants ont une incidence sur les résultats : ■ Le fait que les plaintes fassent l'objet d'un suivi officiel ou que le nombre en soit estimé. ■ Le fait que le système comprenne à la fois les plaintes adressées par téléphone et par écrit. ■ L'utilisation d'un logiciel pour le suivi des appels entrants. ■ Le fait que les plaintes soient considérées séparément des demandes de renseignements du public. ■ La prestation de services de collecte à domicile ou l'utilisation exclusive de services de récupération à un dépotoir par la municipalité. ■ Un changement d'entrepreneur. ■ Un changement de méthode de collecte. ■ La responsabilité de la municipalité pour la collecte des déchets solides et pour le réacheminement à l'intérieur d'un système à deux paliers. Aux fins d'exhaustivité, les résultats du palier supérieur et ceux du palier inférieur doivent dans certains cas être combinés.

Gestion des déchets solides : Efficacité

Nombre total d'installations de gestion des déchets solides appartenant à la municipalité et ayant reçu un certificat d'approbation du ministère de l'Environnement

Nombre total d'installations de gestion des déchets solides appartenant à la municipalité et ayant reçu un certificat d'approbation du ministère de l'Environnement

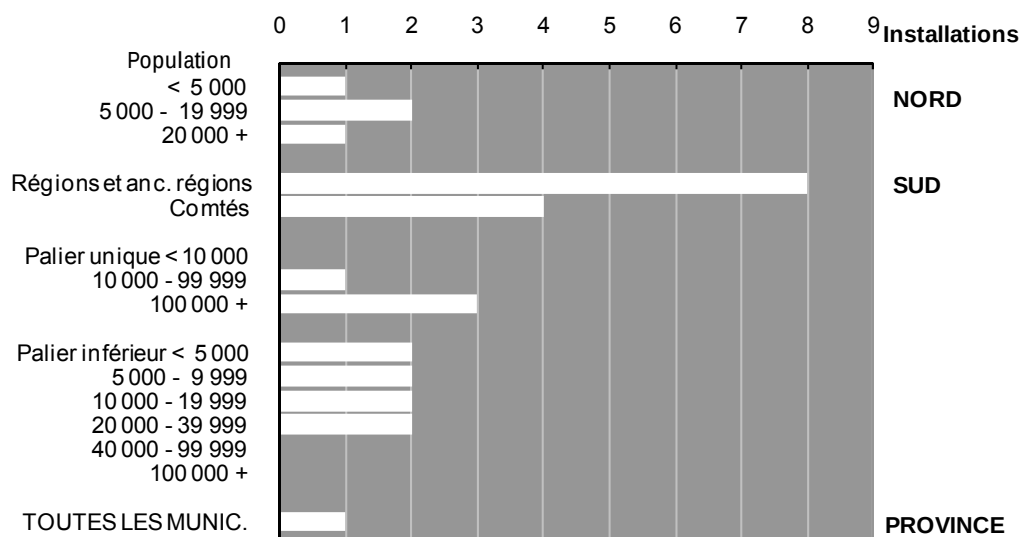
			2008	2007	2006	2005	2004
Population	Nbre de municipalités déclarantes	Fourchette Nbre d'installations	Médiane Nbre d'installations	Médiane Nbre d'installations	Médiane Nbre d'installations	Médiane Nbre d'installations	Médiane Nbre d'installations
NORD							
< 5 000	71	0 à 9	1	1	1	1	1
5 000 – 19 999	9	1 à 5	2	1	1	2	1
20 000 +	4	1 à 6	1	1	1	1	1
SUD							
Régions et anciennes régions	11	1 à 18	8	7	7	7	7
Comtés	6	0 à 20	4	6	4	6	6
Palier unique							
<10 000	3	0 à 1	0	0	0	0	0
10 000 – 99 999	14	0 à 42	1	1	1	1	1
100 000 +	6	0 à 12	3	5	5	3	3
Palier inférieur							
< 5 000	31	0 à 7	2	2	2	2	2
5 000 – 9 999	37	0 à 7	2	2	2	1	1
10 000 – 19 999	24	0 à 6	2	2	2	2	2
20 000 – 39 999	3	0 à 3	2	1	0	0	0
40 000 – 99 999	2	0	0	0	0	0	0
100 000 +	1	0	0	0	0	0	0
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	222	0 à 42	1	1	1	1	1
Nbre de municipalités déclarantes			222	224	221	240	259

Référence – RIF : SLC 92 3552 07. Aucune condition.

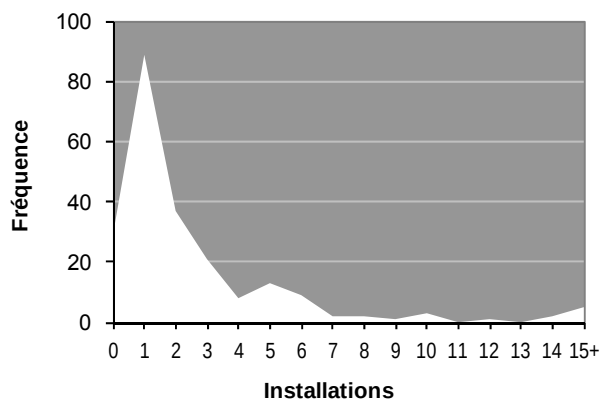
Gestion des déchets solides : Efficacité

Nombre total d'installations de gestion des déchets solides appartenant à la municipalité et ayant reçu un certificat d'approbation du ministère de l'Environnement

Nombre total d'installations de gestion des déchets solides appartenant à la municipalité et ayant reçu un certificat d'approbation du ministère de l'Environnement, 2008 (médiane)



Nombre total d'installations de gestion des déchets solides appartenant à la municipalité et ayant reçu un certificat d'approbation du ministère de l'Environnement, 2008 (toutes les municipalités)



Objectif	Prestation de services municipaux de gestion des déchets solides qui n'ont aucune incidence sur l'environnement.
Remarques	Cette mesure ne s'applique qu'aux installations de gestion des déchets solides dont la municipalité est propriétaire. La mesure englobe les sites d'enfouissement en milieu ouvert ou en milieu fermé. La mesure est définie comme le nombre total d'installations de gestion des déchets solides appartenant à la municipalité et ayant reçu un certificat d'approbation du ministère de l'Environnement. Cette mesure permet de mettre en contexte le nombre de jours par année pendant lesquels une ordonnance exécutoire rendue par le ministère de l'Environnement à l'égard d'une norme relative à l'air ou aux eaux souterraines était en vigueur ainsi que le nombre d'installations touchées.

Réacheminement des déchets solides : Efficacité

Nombre de jours par an pendant lesquels une ordonnance de se conformer et de prendre des mesures correctives rendue par le ministère de l'Environnement à l'égard d'une norme relative à l'air ou aux eaux souterraines était en vigueur dans une installation de gestion des déchets, par installation

Nombre de jours par an pendant lesquels une ordonnance de se conformer et de prendre des mesures correctives rendue par le ministère de l'Environnement à l'égard d'une norme relative à l'air ou aux eaux souterraines était en vigueur dans une installation de gestion des déchets, par installation

Population	Nbre de municipalités déclarantes	2008					Total 1 à 365 jours Nbre de munic.
		Fourchette	1 à 30 jours	31 à 100 jours	101 à 200 jours	201 à 365 jours	
		Nbre de jours	Nbre de munic.	Nbre de munic.	Nbre de munic.	Nbre de munic.	
NORD							
< 5 000	47	0 à 365	1	1		1	3
5 000 – 19 999	7	0				1	1
20 000 +	2	0					
SUD							
Régions et anciennes régions	6	0 à 365				1	1
Comtés	2	0					
Palier unique							
<10 000	1	0					
10 000 – 99 999	11	0		1			1
100 000 +	4	0					
Palier inférieur							
< 5 000	20	0				1	1
5 000 – 9 999	20	0				2	2
10 000 – 19 999	16	0					
20 000 – 39 999	2	0					
40 000 – 99 999	1	0					
100 000 +							
TOUTES LES MUNICIPALITÉS, 2008	139	0 à 365	1	2	0	6	9
TOUTES LES MUNICIPALITÉS, 2007	144	0 à 365	2	2	3	3	10
TOUTES LES MUNICIPALITÉS, 2006	140	0 à 365	1	4	2	2	9
TOUTES LES MUNICIPALITÉS, 2005	150	0 à 365	1	1	0	5	7
TOUTES LES MUNICIPALITÉS, 2004	145	0 à 365	5	3	0	3	11

Référence – RIF : SLC 92 3553 07 à SLC 92 3560 07. La déclaration est facultative pour les municipalités où aucune ordonnance exécutoire n'est en vigueur.

Chaque municipalité n'est comptée qu'une fois, même si plusieurs de ses installations de gestion des déchets sont visées par une ordonnance de se conformer et de prendre des mesures correctives rendue par le ministère de l'Environnement.

Le nombre de municipalités déclarantes dépend des conditions suivantes.

- La municipalité a dû déclarer une valeur supérieure ou égale à 0 aux lignes 3553 à 3560.
- Chaque municipalité est comptée une seule fois. Si la municipalité a plusieurs installations faisant l'objet d'une ordonnance exécutoire, l'installation où l'ordonnance exécutoire était en vigueur pendant le plus grand nombre de jours par année est comptée.

Objectif	La prestation de services municipaux de gestion des déchets solides qui n'ont aucune incidence néfaste sur l'environnement.
Remarques	Cette mesure ne s'applique qu'aux installations de gestion des déchets solides appartenant à la municipalité et pour lesquels un certificat d'approbation et une ordonnance exécutoire ont été émis par le ministère de l'Environnement (MEO) à l'égard d'une norme relative à l'air ou aux eaux souterraines.

Réacheminement des déchets solides : Efficacité

Pourcentage des déchets solides résidentiels réacheminés

$$\frac{\text{Nombre total de tonnes de déchets solides résidentiels réacheminés}}{\text{Nombre total de tonnes de déchets solides résidentiels éliminés et réacheminés}} \times 100$$

Pourcentage des déchets solides résidentiels réacheminés

			2008	2007	2006	2005	2004
Population	Nbre de municipalités déclarantes	Fourchette	Médiane	Médiane	Médiane	Médiane	Médiane
NORD							
< 5 000	19	1 % à 93 %	20 %	18 %	20 %	14 %	11 %
5 000 – 19 999	5	3 % à 47 %	15 %	18 %	18 %	14 %	16 %
20 000 +	1	12 %	12 %	8 %	8 %	22 %	19 %
SUD							
Régions et anciennes régions	5	34 % à 51 %	47 %	43 %	45 %	39 %	32 %
Comtés	4	30 % à 49 %	32 %	29 %	33 %	33 %	32 %
Palier unique							
<10 000	3	34 % à 41 %	38 %	32 %	58 %	25 %	66 %
10 000 – 99 999	6	29 % à 52 %	40 %	45 %	37 %	18 %	34 %
100 000 +	3	35 % à 46 %	46 %	45 %	44 %	36 %	37 %
Palier inférieur							
< 5 000	13	0 % à 58 %	23 %	27 %	28 %	24 %	21 %
5 000 – 9 999	18	13 % à 71 %	26 %	26 %	27 %	26 %	21 %
10 000 – 19 999	10	15 % à 70 %	34 %	30 %	26 %	22 %	19 %
20 000 – 39 999	2	64 % à 76 %	64 %	41 %	31 %	37 %	27 %
40 000 – 99 999				33 %	33 %		
100 000 +	1	67 %	67 %	56 %	32 %		27 %
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	90	0 % à 93 %	31 %	29 %	29 %	24 %	24 %
Nbre de municipalités déclarantes			90	91	89	90	98

Référence – RIF : SLC 92 3655 07. Le nombre de municipalités déclarantes dépend des conditions suivantes. Les conditions comparent les tonnes déclarées au numérateur et au dénominateur avec les tonnes déclarées au dénominateur des mesures d'efficacité. Conditions :

- Le pourcentage des déchets solides résidentiels réacheminés est inférieur à 100 %.

Comparaison avec d'autres mesures d'efficacité :

- Si les deux mesures d'efficacité pour le réacheminement ont été utilisées, le nombre total de tonnes de déchets solides résidentiels réacheminés au numérateur de la mesure doit être inférieur au nombre total de tonnes de déchets solides réacheminés pour toutes les catégories de propriétés au numérateur de la mesure fondée sur le tonnage combiné des déchets résidentiels et des déchets industriels, commerciaux et institutionnels. (SLC 92 3654 05 < SLC 92 3656 05)
- Si les deux mesures d'efficacité pour le réacheminement ont été utilisées, le nombre total de tonnes de déchets solides éliminés et le total des tonnes réacheminées au dénominateur de cette mesure doit être inférieur au nombre total de tonnes de déchets solides éliminées plus le total des données réacheminées pour toutes les catégories de propriétés au dénominateur de la mesure fondée sur le tonnage combiné des déchets résidentiels et des déchets industriels, commerciaux et institutionnels. (SLC 92 3655 06 < SLC 92 3656 06)

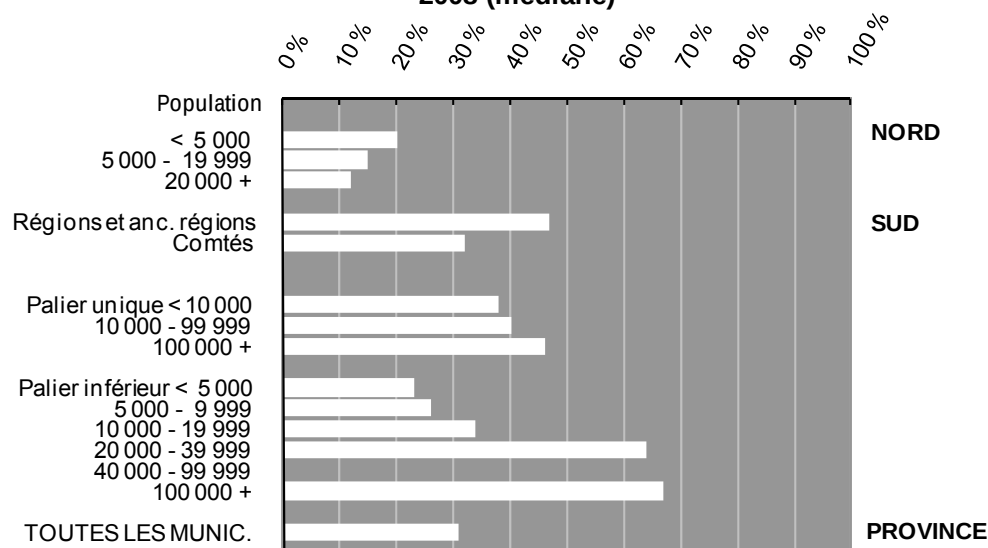
Comparaison avec d'autres mesures de l'efficacité :

- Le nombre total de tonnes de déchets solides résidentiels réacheminés au numérateur de cette mesure doit être inférieur au nombre total de tonnes de déchets solides résidentiels réacheminés pour toutes les catégories de propriétés au dénominateur de la mesure de l'efficacité portant sur le réacheminement (si cette mesure est utilisée et que les unités sont des tonnes). (SLC 92 3655 05 < SLC 91 3605 11, lorsque les unités sont des tonnes.)
- Le nombre total de tonnes de déchets solides résidentiels éliminés et le nombre total de déchets solides réacheminés indiqué au dénominateur de cette mesure doivent être inférieur au nombre total de tonnes de déchets éliminés et au nombre total de tonnes de déchets réacheminés pour toutes les catégories de propriétés au dénominateur de la mesure de l'efficacité portant sur un système intégré de gestion des déchets solides (si cette mesure est utilisée et que les unités sont des tonnes). (SLC 92 3655 06 < SLC 91 3605 11, lorsque les unités sont des tonnes.)

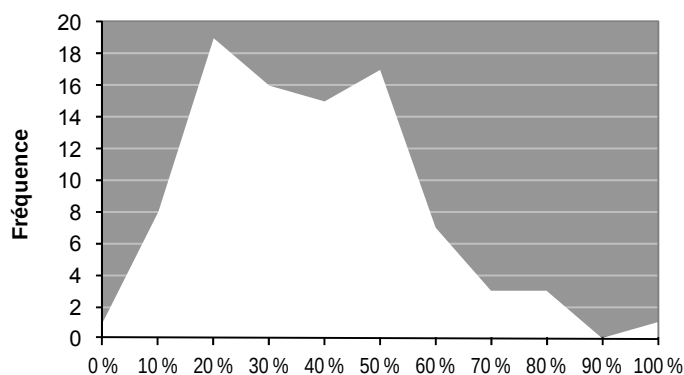
Réacheminement des déchets solides : Efficacité

Pourcentage des déchets solides résidentiels réacheminés

**Pourcentage des déchets solides résidentiels réacheminés,
2008 (médiane)**



**Pourcentage des déchets solides résidentiels
réacheminés, 2008 (toutes les municipalités)**



Réacheminement des déchets solides : Efficacité

Pourcentage des déchets solides résidentiels réacheminés (par rapport au nombre total de tonnes de déchets d'origine résidentielle, industrielle, commerciale et institutionnelle)

$$\frac{\text{Nombre total de tonnes de déchets solides réacheminés pour toutes les catégories de propriétés}}{\text{Nombre total de tonnes de déchets solides éliminés et réacheminés pour toutes les catégories de propriétés}} \times 100$$

Pourcentage des déchets solides résidentiels réacheminés (par rapport au nombre total de tonnes de déchets d'origine résidentielle, industrielle, commerciale et institutionnelle)

			2008	2007	2006	2005	2004
Population	N ^{bre} de municipalités déclarantes	Fourchette	Médiane	Médiane	Médiane	Médiane	Médiane
NORD							
< 5 000	15	3 % à 72 %	22 %	12 %	19 %	21 %	20 %
5 000 – 19 999	4	3 % à 38 %	14 %	3 %	19 %	1 %	7 %
20 000 +	1	12 %	12 %	9 %	8 %		13 %
SUD							
Régions et anciennes régions				38 %	35 %	31 %	26 %
Comtés							30 %
Palier unique							
<10 000							
10 000 – 99 999	4	20 % à 57 %	30 %	24 %	52 %	44 %	51 %
100 000 +							31 %
Palier inférieur							
< 5 000	20	10 % à 54 %	30 %	26 %	25 %	25 %	15 %
5 000 – 9 999	22	10 % à 63 %	25 %	24 %	22 %	21 %	31 %
10 000 – 19 999	7	21 % à 65 %	28 %	25 %	27 %	16 %	26 %
20 000 – 39 999	2	20 % à 27 %	20 %	18 %	20 %	16 %	30 %
40 000 – 99 999	1	34 %	34 %	33 %	34 %	32 %	
100 000 +							
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	76	3 % to 72 %	27 %	22 %	23 %	22 %	26 %
N^{bre} de municipalités déclarantes			76	74	64	62	33

Référence – RIF : SLC 92 3656 07. Le nombre de municipalités déclarantes dépend des conditions suivantes. Les conditions comparent les tonnes déclarées au numérateur et au dénominateur avec les tonnes déclarées au dénominateur des mesures d'efficacité. Le numérateur et le dénominateur sont également comparés aux valeurs entrées à la mesure d'efficacité du réacheminement des déchets solides résidentiels, lorsque la mesure est utilisée. Conditions :

- Le pourcentage de déchets solides réacheminés est inférieur à 100 %.

Comparaison avec d'autres mesures de l'efficacité :

- Si les deux mesures d'efficacité pour le réacheminement ont été utilisées, le nombre total de tonnes de déchets solides réacheminés pour toutes les catégories de propriétés au numérateur de la mesure doit être supérieur au nombre total de tonnes de déchets solides résidentiels réacheminés au numérateur de SLC 92 3655 05. (SLC 92 3656 05 > SLC 92 3655 05)
- Si les deux mesures d'efficacité pour le réacheminement ont été utilisées, le nombre total de tonnes de déchets solides réacheminés plus le total des tonnes réacheminées pour toutes les catégories de propriétés au dénominateur de cette mesure doit être supérieur au nombre total de tonnes de déchets solides résidentiels éliminés et réacheminés au dénominateur de SLC 92 3655 06. (SLC 92 3656 06 > SLC 92 3655 06)

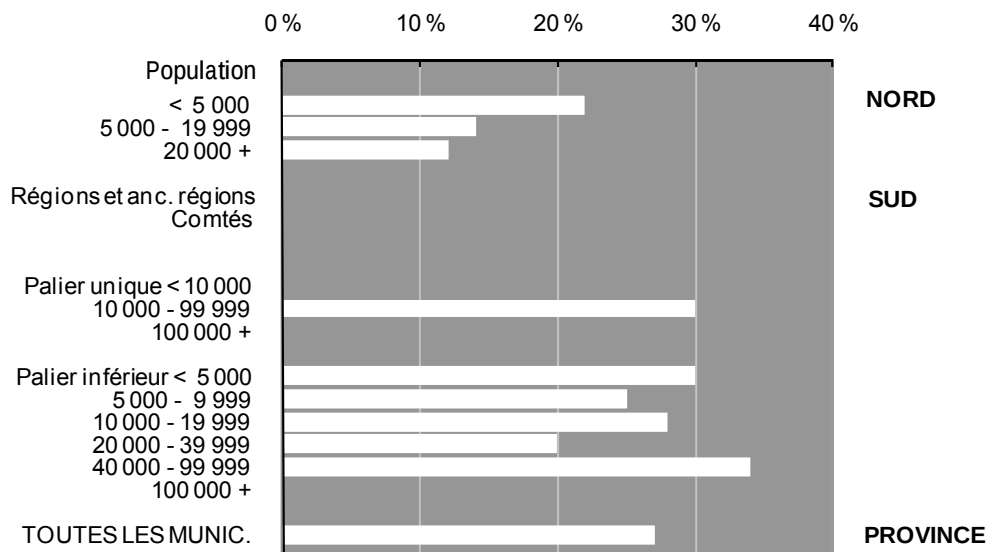
Comparaison avec d'autres mesures de l'efficacité :

- Le nombre total de tonnes de déchets solides réacheminées pour toutes les catégories de propriétés au numérateur de cette mesure doit être égal au nombre total de tonnes de déchets solides réacheminés pour toutes les catégories de propriétés au dénominateur de la mesure de l'efficacité portant sur le réacheminement des déchets solides, si cette mesure est utilisée et que les unités sont des tonnes. (SLC 92 3656 06 = SLC 91 3605 11, lorsque les unités sont des tonnes).
- Le nombre total de tonnes de déchets solides éliminés et réacheminés pour toutes les catégories de propriétés au dénominateur de cette mesure doit être égal au nombre total de tonnes de déchets solides éliminés et au nombre total de tonnes de déchets réacheminés pour toutes les catégories de propriétés au dénominateur de la mesure de l'efficacité portant sur un système intégré de gestion des déchets solides (si cette mesure est utilisée et que les unités sont des tonnes). (SLC 92 3656 06 = SLC 91 3605 11, lorsque les unités sont des tonnes)

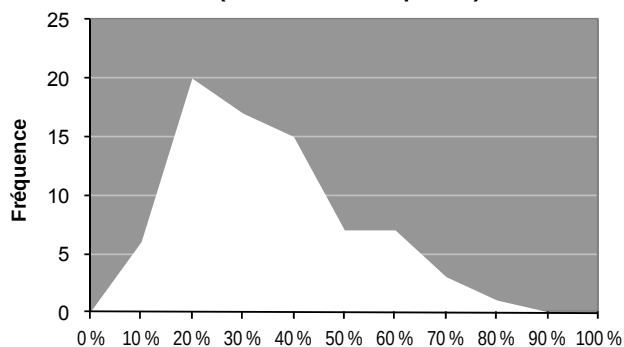
Réacheminement des déchets solides : Efficacité

Pourcentage des déchets solides résidentiels réacheminés (par rapport au nombre total de tonnes de déchets d'origine résidentielle, industrielle, commerciale et institutionnelle)

Pourcentage des déchets solides résidentiels réacheminés (par rapport au nombre total de tonnes de déchets d'origine résidentielle, industrielle, commerciale et institutionnelle), 2008 (médiane)



Pourcentage des déchets solides résidentiels réacheminés (par rapport au nombre total de tonnes de déchets d'origine résidentielle, industrielle, commerciale et institutionnelle), 2008 (toutes les municipalités)



Réacheminement des déchets solides : Efficacité

Pourcentage des déchets solides résidentiels réacheminés

Pourcentage des déchets solides résidentiels réacheminés (par rapport au nombre total de tonnes de déchets d'origine résidentielle, industrielle, commerciale et institutionnelle)

Objectif	Réacheminement des déchets solides des sites d'enfouissement et/ou des incinérateurs dans le cadre des programmes municipaux de réduction des déchets.
Remarques	Les municipalités ne doivent remplir qu'une mesure d'efficacité quant au réacheminement des déchets solides. Si la municipalité déclare le nombre de tonnes de déchets résidentiels de façon distincte, elle doit déclarer la mesure « Pourcentage des déchets solides résidentiels réacheminés ». Si la municipalité ne déclare pas le nombre de tonnes de déchets solides résidentiels distinctement du nombre de tonnes de déchets solides d'origine industrielle, commerciale et institutionnelle, elle doit consigner la mesure « Pourcentage des déchets solides résidentiels réacheminés (par rapport au nombre total de tonnes de déchets d'origine résidentielle, industrielle, commerciale et institutionnelle) ». De nombreuses municipalités ont déclaré ces deux mesures et ont fourni les mêmes résultats à cet égard. Comme ces municipalités ne semblaient pas faire une distinction entre le nombre de tonnes de déchets résidentiels et le nombre de tonnes de déchets pour toutes les catégories de propriétés, une condition a été établie pour comparer le nombre total de tonnes de déchets solides résidentiels au nombre total de tonnes de déchets solides pour toutes les catégories de propriétés. Les municipalités dont les nombres totaux de tonnes étaient identiques n'ont pas été incluses. Dans le cadre de l'analyse des résultats, le nombre de tonnes de déchets solides éliminés et réacheminés inscrit au dénominateur de chacune de ces mesures a été comparé au dénominateur de la mesure de l'efficacité, au nombre total de tonnes de déchets solides éliminés ainsi qu'au nombre total de tonnes de déchets solides réacheminés pour toutes les catégories de propriétés.
Facteurs influençant les résultats	Les facteurs suivants ont une incidence sur les résultats : ■ L'utilisation des principes généralement reconnus par l'organisme <i>Corporations Supporting Recycling</i> pour calculer le taux de réacheminement des déchets solides. ■ L'utilisation d'un suivi par catégorie des déchets réacheminés. ■ La présence de balances sur les sites d'enfouissement et dans les postes de transfert des déchets.

- La disponibilité des données sur la quantité de déchets solides reçus par les installations privées de transfert des déchets.
- Le fait que le nombre de tonnes de déchets résidentiels éliminés et réacheminés soit estimatif ou pondéré. (Certaines municipalités pèsent les déchets réacheminés, mais estiment la quantité de déchets éliminés).
- La méthode de collecte (dépôts, collecte des produits recyclables, etc.)
- Le pourcentage de la population bénéficiant d'un service de collecte.
- La fréquence de la collecte des déchets.
- L'ampleur des activités de promotion.
- Les types de matériaux recyclés dans le cadre des programmes de réacheminement (p. ex. papier, contenants, déchets biologiques, déchets de jardin, ferraille, pneus, déchets électroniques, produits blancs, etc.)
- L'augmentation des matières plastiques a une grande incidence sur le volume, mais une faible incidence sur le poids.
- La combinaison de logements résidentiels unifamiliaux et multifamiliaux. En général, les appartements ont un taux de réacheminement inférieur à celui des maisons.

Parcs : Efficience**Coûts de fonctionnement des parcs par habitant**Coûts de fonctionnement des parcs

Population totale

Coûts de fonctionnement des parcs par habitant

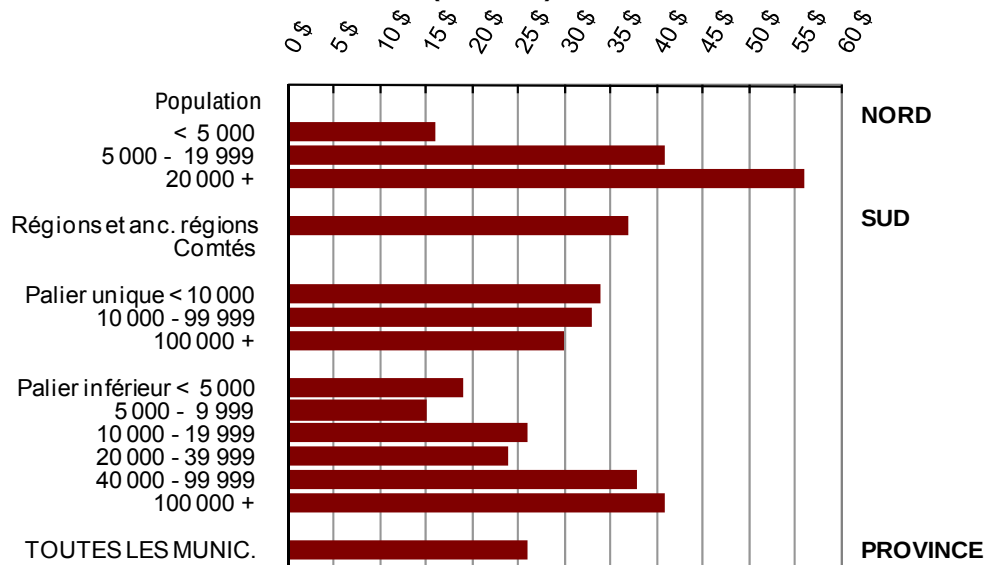
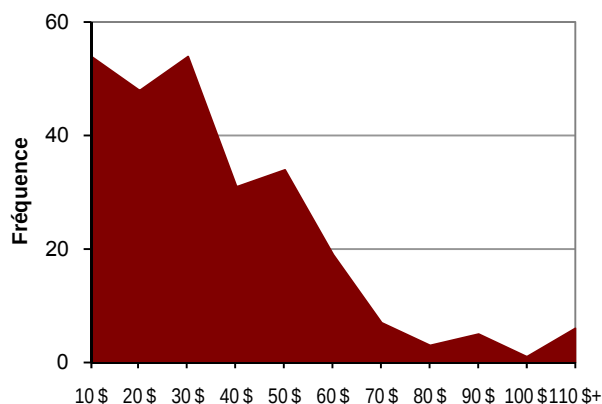
			2008	2007	2006	2005
Population	N ^{bre} de municipalités déclarantes	Fourchette \$	Médiane \$	Médiane \$	Médiane \$	Médiane \$
NORD						
< 5 000	70	1 à 215	16	11	12	11
5 000 – 19 999	11	8 à 80	41	40	37	40
20 000 +	4	29 à 65	56	42	45	41
SUD						
Régions et anciennes régions	3	31 à 42	37	33	31	28
Comtés						
Palier unique						
<10 000	4	30 à 67	34	30	33	31
10 000 – 99 999	14	17 à 70	33	31	30	25
100 000 +	6	22 à 54	30	27	27	31
Palier inférieur						
< 5 000	19	2 à 150	19	21	14	11
5 000 – 9 999	42	0,5 à 96	15	15	12	14
10 000 – 19 999	46	1 à 87	26	26	25	20
20 000 – 39 999	18	7 à 57	24	19	22	20
40 000 – 99 999	12	19 à 53	38	36	36	31
100 000 +	13	23 à 58	41	40	39	37
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	262	0,5 à 215	26	25	24	21
N^{bre} de municipalités déclarantes			262	245	236	257

Référence – RIF : SLC 91 7102 13. Le nombre de municipalités déclarantes dépend de la condition suivante.

- Les municipalités étaient exclues si la somme des salaires, traitements et avantages sociaux, du matériel, des services contractuels, des loyers et frais d'administration financiers, de même que des transferts externes est inférieure ou égale à 1 \$. Cette exclusion ne concerne pas les municipalités dont l'unique dépense déclarée est le soutien aux programmes.

REMARQUES :

- La formule du numérateur (coûts de fonctionnement) a été modifiée en 2005 de façon à inclure les transferts externes; la comparaison avec les années précédentes n'est donc pas possible.

Parcs : Efficience**Coûts de fonctionnement des parcs par habitant****Coûts de fonctionnement des parcs par habitant, 2008
(médiane)****Coûts de fonctionnement des parcs par habitant,
2008 (toutes les municipalités)**

Objectif	Exploitation efficiente des parcs.
Remarques	Cette mesure est calculée automatiquement à partir des dépenses déclarées au tableau 40 du RIF (Dépenses du fonds d'administration). Les parcs sont définis comme des espaces ouverts généralement accessibles au public en tout temps. Les parcs comprennent : les lotissements, les jardins floraux, les aménagements et les zones horticoles, les aires naturelles, les parcs et les mini-parcs, les terrains de jeux, les places publiques, les planchodromes, les patinoires extérieures et les terrains de sport.
Facteurs influençant les résultats	Les facteurs suivants ont une incidence sur les résultats : ▪ Le nombre et le type d'espaces ouverts. ▪ Le nettoyage après les orages et tempêtes.

Programmes de loisir : Efficience**Coûts de fonctionnement des programmes de loisir par habitant**Coûts de fonctionnement des programmes de loisirPopulation totale**Coûts de fonctionnement des programmes de loisir par habitant**

			2008	2007	2006	2005
Population	Nbre de municipalités déclarantes	Fourchette \$	Médiane \$	Médiane \$	Médiane \$	Médiane \$
NORD						
< 5 000	86	0,1 à 434	14	13	13	15
5 000 – 19 999	13	3 à 130	33	28	27	26
20 000 +	4	1 à 26	3	6	7	9
SUD						
Régions et anciennes régions	3	20 à 114	31	28	27	25
Comtés						0,2
Palier unique						
<10 000	4	4 à 25	8	10	11	3
10 000 – 99 999	14	3 à 52	15	15	14	13
100 000 +	6	15 à 41	22	20	22	21
Palier inférieur						
< 5 000	25	0,3 à 182	9	5	5	6
5 000 – 9 999	46	0,1 à 146	10	12	11	11
10 000 – 19 999	48	0,05 à 149	12	12	10	10
20 000 – 39 999	18	3 à 35	10	8	5	7
40 000 – 99 999	12	6 à 52	27	25	24	36
100 000 +	13	9 à 64	32	30	32	29
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	292	0,05 à 434	15	14	14	13
N^{bre} de municipalités déclarantes			292	273	265	303

Référence – RIF : SLC 91 7202 13. Le nombre de municipalités déclarantes dépend des conditions suivantes.

Les municipalités sont exclues si :

- La somme des salaires, traitements et avantages sociaux, du matériel, des services contractuels, des loyers et frais d'administration financiers, de même que des transferts externes est inférieure ou égale à 1 \$. Cette exclusion ne concerne pas les municipalités dont l'unique dépense déclarée est le soutien aux programmes.
- Les recettes provenant d'autres municipalités inscrites à SLC 91 7202 09 dépassent la somme des salaires, traitements et avantages sociaux, du matériel, des services contractuels, des loyers et frais d'administration financiers et des transferts externes. Il est à noter que les recettes provenant d'autres municipalités ne comprennent pas les frais d'utilisateur et les subventions.
- Les dépenses pour le matériel et les services contractuels étaient inscrites sous forme de valeurs négatives au tableau 40.

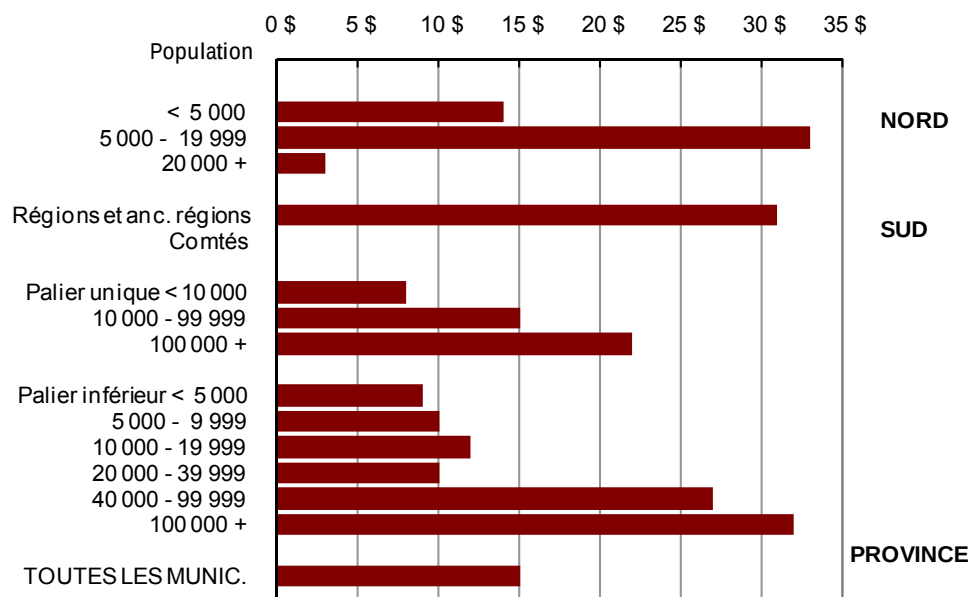
REMARQUES :

- La formule du numérateur (coûts de fonctionnement) a été modifiée en 2005 de façon à inclure les transferts externes; la comparaison avec les années antérieures n'est donc pas possible.

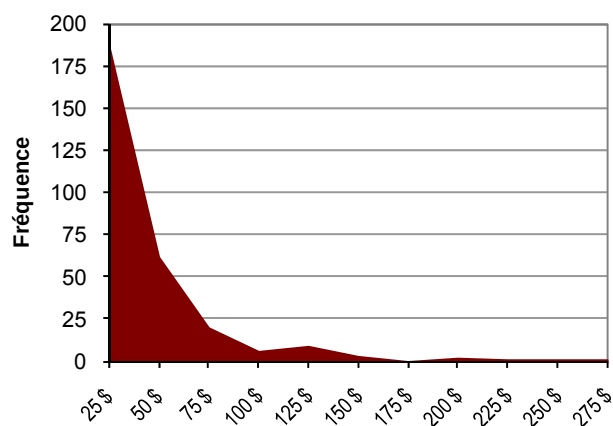
Programmes de loisir : Efficience

Coûts de fonctionnement des programmes de loisir par habitant

Coûts de fonctionnement des programmes de loisir par habitant, 2008 (médiane)



Coûts de fonctionnement des programmes de loisir par habitant, 2008 (toutes les municipalit s)



Objectif	Prestation efficiente des programmes de loisir.
Remarques	Cette mesure est calculée automatiquement à partir des dépenses déclarées au tableau 40 du RIF (Dépenses du fonds d'administration). Un programme de loisir s'entend d'une forme d'activité qui se déroule dans une installation ou un espace dont la municipalité est propriétaire ou locataire. Les programmes de loisir comprennent à la fois les programmes avec inscription ou à participation libre.
Facteurs influençant les résultats	Les facteurs suivants ont une incidence sur les résultats : • Le nombre et le type de programmes. ▪ Participation bénévole aux programmes.

Installations de loisir : Efficience**Coûts de fonctionnement des installations de loisir par habitant****Coûts de fonctionnement des installations de loisir****Population totale****Coûts de fonctionnement des installations de loisir par habitant**

			2008	2007	2006	2005
Population	N ^{bre} de municipalités déclarantes	Fourchette \$	Médiane \$	Médiane \$	Médiane \$	Médiane \$
NORD						
< 5 000	95	2 à 4 963	92	85	79	74
5 000 – 19 999	13	0,7 à 282	132	114	109	108
20 000 +	3	54 à 92	75	83	70	56
SUD						
Régions et anciennes régions	3	7 à 78	42	42	47	40
Comtés				2		
Palier unique						
<10 000	4	94 à 242	98	102	98	88
10 000 – 99 999	14	28 à 106	60	58	56	53
100 000 +	6	35 à 79	58	54	46	44
Palier inférieur						
< 5 000	53	5 à 331	56	52	60	49
5 000 – 9 999	63	0,1 à 243	61	62	64	54
10 000 – 19 999	57	3 à 134	69	70	71	65
20 000 – 39 999	19	28 à 120	63	70	61	57
40 000 – 99 999	12	31 à 102	74	72	67	62
100 000 +	13	41 à 101	55	56	49	50
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	355	0,1 à 4 963	69	69	67	61
N^{bre} de municipalités déclarantes			355	332	311	344

Référence – RIF : SLC 91 7303 13. Le nombre de municipalités déclarantes dépend des conditions suivantes.

Les municipalités sont exclues si :

- La somme des salaires, traitements et avantages sociaux, du matériel, des services contractuels, des loyers et frais d'administration financiers et des transferts externes est inférieure ou égale à 1 \$. Cette exclusion ne concerne pas les municipalités dont l'unique dépense déclarée est le soutien aux programmes.
- Les recettes provenant d'autres municipalités inscrites à SLC 91 7303 09 égalent ou dépassent la somme des salaires, traitements et avantages sociaux, du matériel, des services contractuels, des loyers et frais d'administration financiers et des transferts externes. Il est à noter que les recettes provenant d'autres municipalités ne comprennent pas les frais d'utilisateur et les subventions.
- Les dépenses pour le matériel et les services contractuels sont inscrites sous forme de valeurs négatives au tableau 40.

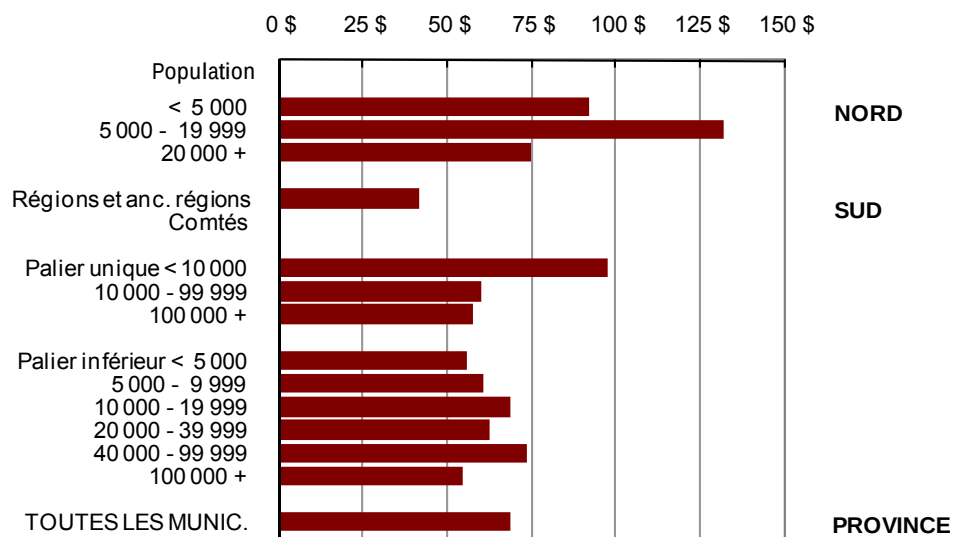
REMARQUES :

- La formule du numérateur (coûts de fonctionnement) a été modifiée en 2005 de façon à inclure les transferts externes; la comparaison avec les années antérieures n'est donc pas possible.
- Le résultat est influencé à la fois par le nombre d'habitants et les coûts de fonctionnement.

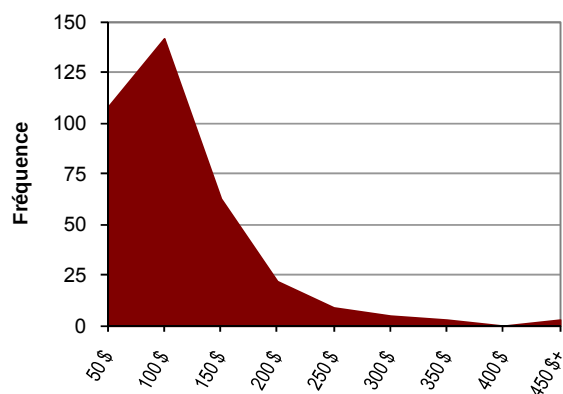
Installations de loisir : Efficience

Coûts de fonctionnement des installations de loisir par habitant

Coûts de fonctionnement des installations de loisir par habitant,
2008 (médiane)



Coûts de fonctionnement des installations de loisir par habitant, 2008 (toutes les municipalités)



Objectif	Fonctionnement efficient des installations de loisir.
Remarques	Cette mesure est calculée automatiquement à partir des dépenses déclarées au tableau 40 du RIF (Dépenses du fonds d'administration). Les installations de loisir sont les structures construites ou fermées utilisées pour les loisirs communautaires. Cette définition couvre les installations intérieures et les espaces extérieurs. Les espaces de loisir extérieurs nécessitent habituellement une forme de fonction opérationnelle (mécanique, électrique) et de contrôle d'accès (comme les entrées).
Facteurs influençant les résultats	Les facteurs suivants ont une incidence sur les résultats : ▪ Le nombre d'habitants déclaré par la municipalité; le nombre d'habitants selon les saisons. ▪ Le nombre et le type d'installations de loisir. ▪ L'âge des installations. ▪ La participation bénévole. ▪ Les installations desservent une population régionale et locale.

Sous-total : Programmes et installations de loisir : Efficience**Coûts de fonctionnement des programmes et installations de loisir (sous-total)**

Coûts de fonctionnement des programmes et installations de loisir

Population totale

Coûts de fonctionnement des programmes et installations de loisir (sous-total)

			2008	2007
Population	Nbre de municipalités déclarantes	Fourchette	Médiane	Médiane
		\$	\$	\$
NORD				
< 5 000	109	0,2 à 4 963	99	90
5 000 – 19 999	13	35 à 290	177	173
20 000 +	4	4 à 119	70	91
SUD				
Régions et anciennes régions	3	74 à 121	98	95
Comtés				2
Palier unique				
< 10 000	4	106 à 267	107	105
10 000 – 99 999	14	47 à 158	86	83
100 000 +	6	64 à 107	77	81
Palier inférieur				
< 5 000	56	5 à 402	61	52
5 000 – 9 999	65	10 à 289	66	66
10 000 – 19 999	57	10 à 241	86	89
20 000 – 39 999	19	32 à 134	83	83
40 000 – 99 999	12	37 à 146	112	105
100 000 +	13	61 à 130	90	90
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	375	0,2 to 4 963	87	84
Nbre de municipalités déclarantes			375	347

Référence - RIF : SLC 91 7305 13. Le nombre de municipalités déclarantes dépend des conditions suivantes.

Les municipalités sont exclues si :

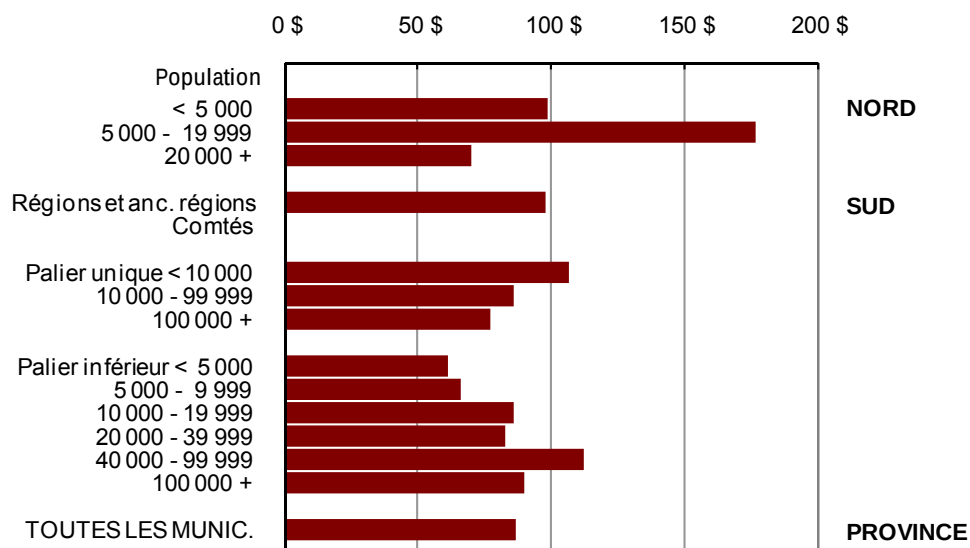
- La somme des salaires, traitements et avantages sociaux, du matériel, des services contractuels, des loyers et frais d'administration financiers et des transferts externes est inférieure ou égale à 1 \$. Cette exclusion ne concerne pas les municipalités dont l'unique dépense déclarée est le soutien aux programmes.
- Les municipalités sont exclues si les recettes provenant d'autres municipalités inscrites à SLC 91 7303 09 égalent ou dépassent la somme des salaires, traitements et avantages sociaux, du matériel, des services contractuels, des loyers et frais d'administration financiers et des transferts externes. Il est à noter que les recettes provenant d'autres municipalités ne comprennent pas les frais d'utilisateur et les subventions.
- Les dépenses pour le matériel et les services contractuels sont inscrites sous forme de valeurs négatives au tableau 40.

REMARQUES :

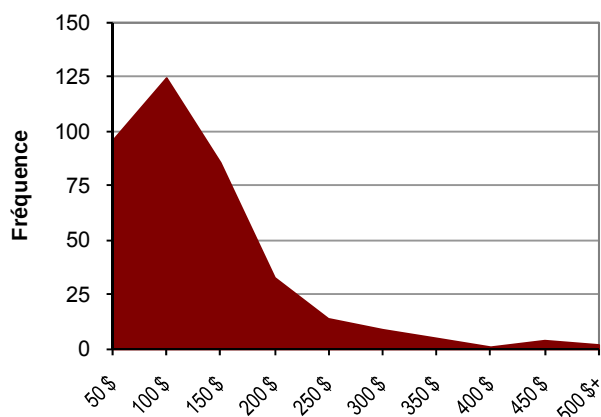
- Cette mesure a été créée en 2007.
- Le résultat est influencé à la fois par le nombre d'habitants et les coûts de fonctionnement.

Sous-total : Parcs, programmes de loisir et installations de loisir : Efficience
Coûts de fonctionnement des programmes et installations de loisir par habitant (sous-total)

Coûts de fonctionnement des programmes et installations de loisir par habitant (sous-total), 2008 (médiane)



Coûts de fonctionnement des programmes et installations de loisir par habitant (sous-total), 2008 (toutes les municipalités)



Objectif	Fonctionnement efficace des programmes et installations de loisir.
Remarques	Cette mesure est calculée automatiquement à partir de la somme des dépenses pour les programmes et installations de loisir déclarées au tableau 40 du RIF (Dépenses du fonds d'administration). Ce sous-total est fondé sur la manière dont beaucoup de municipalités regroupent leurs dépenses en loisirs.
Facteurs influençant les résultats	Les facteurs suivants influencent les résultats : ▪ Le nombre d'habitants déclaré par la municipalité; le nombre d'habitants selon les saisons. ▪ Le nettoyage après les orages et tempêtes. ▪ Le nombre et le type d'installations de loisir. ▪ L'âge des installations. ▪ L'envergure des programmes de loisir. ▪ La participation bénévole.

Sous-total : Parcs et des programmes et installations de loisir : Efficience

Coûts de fonctionnement des parcs et des programmes et installations de loisir par habitant (sous-total)

$$\frac{\text{Coûts de fonctionnement des parcs et des programmes et installations de loisir}}{\text{Population totale}}$$

Coûts de fonctionnement des parcs et des programmes et installations de loisir par habitant (sous-total)

Population	N ^{bre} de municipalités déclarantes	Fourchette \$	2008	2007	2006	2005
			Médiane \$	Médiane \$	Médiane \$	Médiane \$
NORD						
< 5 000	111	2 à 4 963	120	104	97	89
5 000 – 19 999	13	35 à 351	198	181	180	183
20 000 +	4	33 à 183	126	125	138	112
SUD						
Régions et anciennes régions	4	2 à 152	110	135	128	121
Comtés	2	0,2 à 0,3	0,2	0,2	0,2	0,2
Palier unique						
<10 000	4	136 à 333	141	138	135	117
10 000 – 99 999	14	72 à 187	119	108	105	103
100 000 +	6	85 à 148	107	107	98	93
Palier inférieur						
< 5 000	57	5 à 443	65	56	62	52
5 000 – 9 999	65	10 à 315	81	87	87	66
10 000 – 19 999	58	11 à 281	116	111	102	95
20 000 – 39 999	19	57 à 163	111	102	96	90
40 000 – 99 999	12	90 à 196	147	141	136	128
100 000 +	13	90 à 165	136	138	116	118
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	382	0,2 à 4 963	113	107	102	90
N^{bre} de municipalités déclarantes			382	346	340	381

Référence – RIF : SLC 91 7304 13. Le nombre de municipalités déclarantes dépend de la condition suivante.

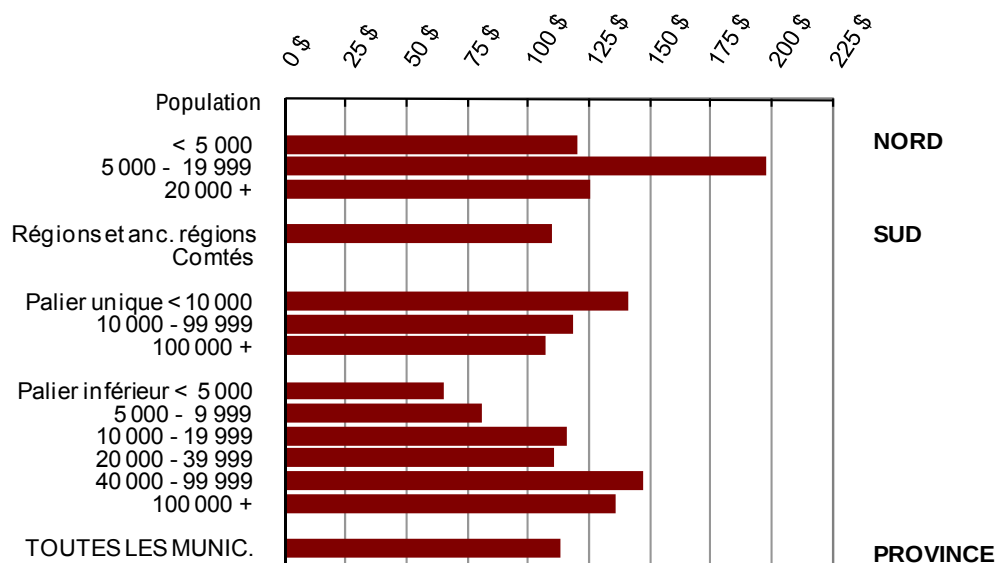
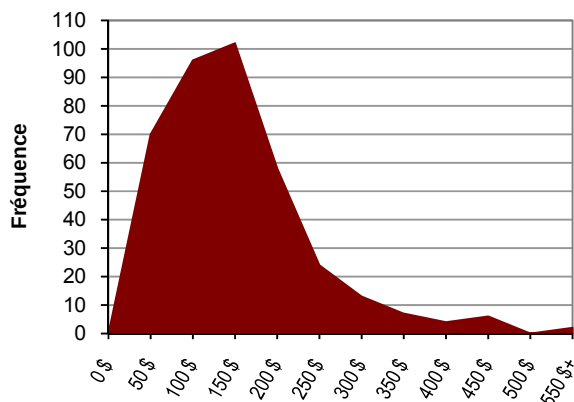
- Les municipalités sont exclues si la somme des salaires, traitements et avantages sociaux, du matériel, des services contractuels, des loyers et frais d'administration financiers et des transferts externes est inférieure ou égale à zéro. Cette exclusion ne concerne pas les municipalités dont l'unique dépense déclarée est le soutien aux programmes.

REMARQUES :

- Bien que cette mesure n'est pas une mesure officielle du PMPSM pour 2008, elle est incluse ici pour montrer les dépenses globales pour les parcs et les programmes et installations de loisir par habitant.
- La formule du numérateur (coûts de fonctionnement) a été modifiée en 2005 de façon à inclure les transferts externes; la comparaison avec les années antérieures n'est donc pas possible.
- Le résultat est influencé à la fois par le nombre d'habitants et les coûts de fonctionnement.

Sous-total : Parcs et des programmes et installations de loisir : Efficience

Coûts de fonctionnement des parcs et des programmes et installations de loisir par habitant (sous-total)

Coûts de fonctionnement des parcs et des programmes et installations de loisir par habitant (sous-total), 2008 (médiane)**Coûts de fonctionnement des parcs et des programmes et installations de loisir par habitant (sous-total), 2008 (toutes les municipalités)**

Objectif	Exploitation efficiente des parcs, des programmes de loisir et des installations.
Remarques	Cette mesure est calculée automatiquement à partir de la somme des dépenses pour les parcs, les programmes de loisir et les installations déclarées au tableau 40 du RIF (Dépenses du fonds d'administration). La mesure du sous-total a été conçue parce qu'il est possible que certaines municipalités ne consignent pas les dépenses uniformément dans les secteurs individuels.
Facteurs influençant les résultats	Les facteurs suivants ont une incidence sur les résultats : ▪ Le nombre d'habitants déclaré par la municipalité; le nombre d'habitants selon les saisons. ▪ Le nombre et le type de parcs et d'installations de loisir. ▪ L'âge des installations. ▪ L'envergure des programmes de loisir. ▪ La participation bénévole.

Sentiers : Efficacité**Nombre total de kilomètres de sentiers**

Nombre total de kilomètres de sentiers			2008	2007	2006	2005	2004
Population	N ^{bre} de municipalités déclarantes	Fourchette	Médiane	Médiane	Médiane	Médiane	Médiane
NORD							
< 5 000	33	1 à 160	8	8	10	6	6
5 000 – 19 999	9	4 à 77	13	13	13	13	9
20 000 +	4	12 à 74	34	12	12	10	10
SUD							
Régions et anciennes régions	3	49 à 235	169	169	156	52	156
Comtés	3	6 à 140	72	6	6	6	6
Palier unique							
<10 000	4	4 à 12	5	5	5	5	4
10 000 – 99 999	14	2 à 148	42	25	21	22	40
100 000 +	6	23 à 184	51	51	51	38	38
Palier inférieur							
< 5 000	19	1 à 222	18	10	7	10	12
5 000 – 9 999	34	1 à 91	9	10	10	10	8
10 000 – 19 999	49	1 à 1 200	22	22	20	16	16
20 000 – 39 999	16	4 à 219	16	14	16	9	11
40 000 – 99 999	12	4 à 495	21	23	23	30	17
100 000 +	13	23 à 248	90	90	89	63	60
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	219	1 à 1 200	21	18	18	14	15
N^{bre} de municipalités déclarantes			219	220	213	195	179

Référence – RIF : SLC 92 7152 05. Le nombre de municipalités déclarantes dépend de la condition suivante.

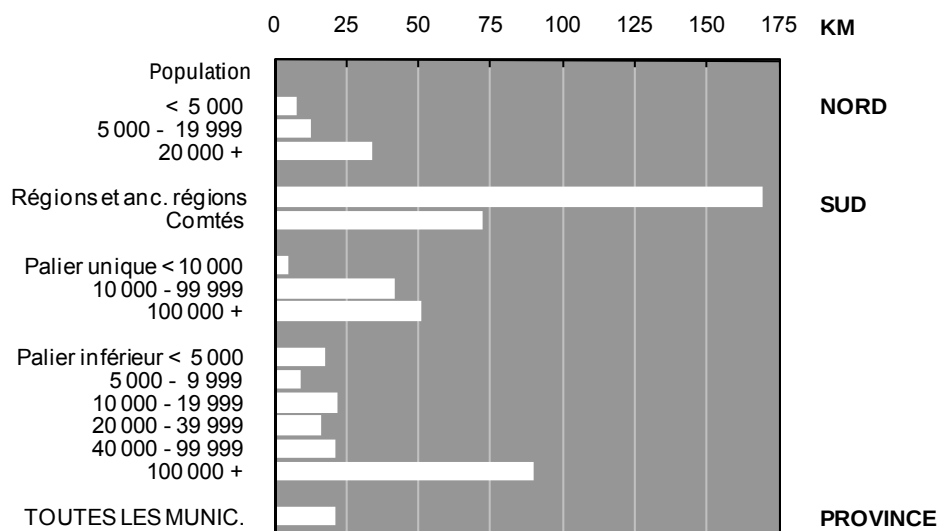
- Nombre total de kilomètres de sentiers supérieur à zéro.

REMARQUES :

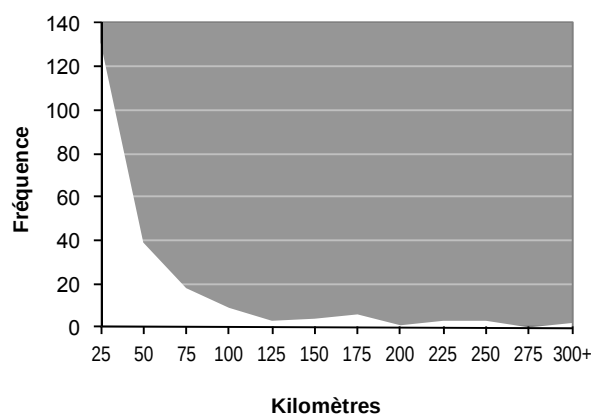
- Les sentiers sont définis comme des sentiers qui sont la propriété de la municipalité ou d'une tierce partie.
- Le nombre total de kilomètres de sentiers est le numérateur de la mesure « Nombre total de kilomètres de sentiers par millier d'habitants ».

Sentiers : Efficacité**Nombre total de kilomètres de sentiers**

**Nombre total de kilomètres de sentiers, 2008
(médiane)**



**Nombre total de kilomètres de sentiers,
2008 (toutes les municipalités)**



Sentiers : Efficacité**Nombre total de kilomètres de sentiers par millier d'habitants**

$$\frac{\text{Nombre total de kilomètres de sentiers}}{\text{Population totale / 1 000}}$$

Nombre total de kilomètres de sentiers par millier d'habitants

			2008	2007	2006	2005	2004
Population	Nbre de municipalités déclarantes	Fourchette km	Médiane km	Médiane km	Médiane km	Médiane km	Médiane km
NORD							
< 5 000	33	0,3 à 229,6	10,3	10,3	10,6	7,4	6,3
5 000 – 19 999	9	0,3 à 9,0	2,1	1,8	1,9	1,9	1,2
20 000 +	4	0,2 à 1,0	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2
SUD							
Régions et anciennes régions	3	0,1 à 1,1	0,3	0,1	0,1	0,1	0,1
Comtés	3	0,1 à 1,5	0,9	0,1	0,1	0,1	0,1
Palier unique							
< 10 000	4	0,6 à 2,6	0,8	0,8	0,8	0,8	0,9
10 000 – 99 999	14	0,2 à 3,3	0,7	0,6	0,6	0,6	1,0
100 000 +	6	0,2 à 0,7	0,4	0,4	0,4	0,3	0,3
Palier inférieur							
< 5 000	19	0,5 à 302,2	5,1	4,0	3,7	2,8	3,6
5 000 – 9 999	34	0,2 à 12,4	1,1	1,2	1,2	1,2	1,0
10 000 – 19 999	49	0,1 à 100,3	1,8	1,6	1,4	1,1	1,1
20 000 – 39 999	16	0,2 à 10,9	0,6	0,5	0,7	0,3	0,4
40 000 – 99 999	12	0,1 à 6,9	0,4	0,4	0,4	0,5	0,4
100 000 +	13	0,2 à 1,0	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	219	0,1 à 302,2	1,2	1,2	1,2	1,0	1,0
Nbre de municipalités déclarantes			219	220	213	195	179

Référence – RIF : SLC 92 7152 07. Le nombre de municipalités déclarantes dépend de la condition suivante.

- Le nombre total de kilomètres de sentiers déclaré au numérateur de cette mesure (SLC 92 7152 05) est supérieur à 0.

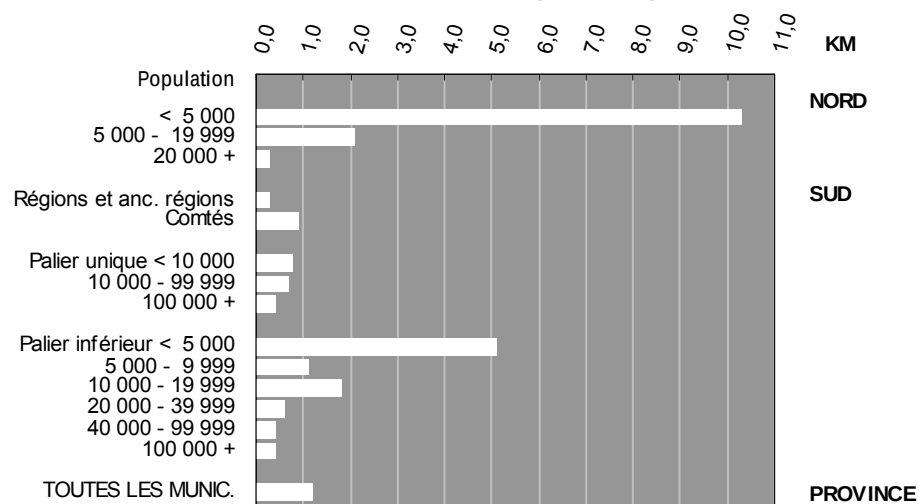
REMARQUES :

- Les sentiers sont définis comme des sentiers qui sont la propriété de la municipalité ou d'une tierce partie.

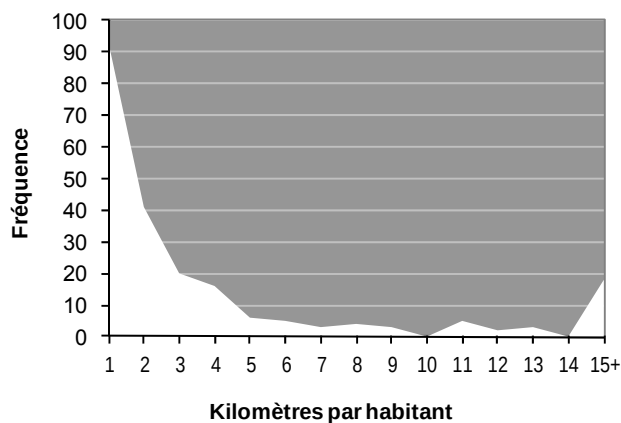
Sentiers : Efficacité

Nombre total de kilomètres de sentiers par millier d'habitants

Nombre total de kilomètres de sentiers par millier d'habitants, 2008 (médiane)



Nombre total de kilomètres de sentiers par millier d'habitants, 2008 (toutes les municipalités)



Objectif

Sentiers propices à la pratique d'activités de loisir.

**Facteurs
influençant
les résultats**

Les facteurs suivants ont une incidence sur les résultats :

- La disponibilité de données exactes.
- Le fait que le réseau municipal de sentiers comprenne des sentiers appartenant à une tierce partie, y compris des aires de conservation, des droits de passage de compagnies d'électricité, etc.
- L'usage des sentiers (pédestres, cyclables, de patin, de motoneige).
- Bénévoles.

Espaces ouverts : Efficacité**Nombre d'hectares d'espaces ouverts (appartenant à la municipalité)**

Nombre d'hectares d'espaces ouverts (appartenant à la municipalité)					
Population	Nbre de municipalités déclarantes	Fourchette ha	2008	2007	2006
			Médiane	Médiane	Médiane
			ha	ha	ha
NORD					
< 5 000	65	1 à 74 196	11	13	12
5 000 – 19 999	10	4 à 606	61	61	40
20 000 +	4	91 à 1 659	315	900	900
SUD					
Régions et anciennes régions	3	621 à 4 694	2 124	1 797	1 797
Comtés	2	605 à 2 002	605	605	605
Palier unique					
< 10 000	4	10 à 44	30	30	30
10 000 – 99 999	14	60 à 4 143	211	209	185
100 000 +	6	257 à 2 331	479	478	567
Palier inférieur					
< 5 000	34	1 à 48 555	10	10	10
5 000 – 9 999	50	1 à 399	35	30	28
10 000 – 19 999	54	4 à 546	63	63	61
20 000 – 39 999	18	30 à 342	89	93	80
40 000 – 99 999	11	167 à 710	365	280	311
100 000 +	13	402 à 2 732	893	837	827
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	288	1 à 74 196	50	48	49
Nbre de municipalités déclarantes			288	285	274

Référence - RIF : SLC 92 7155 05. Le nombre de municipalités déclarantes dépend de la condition suivante.

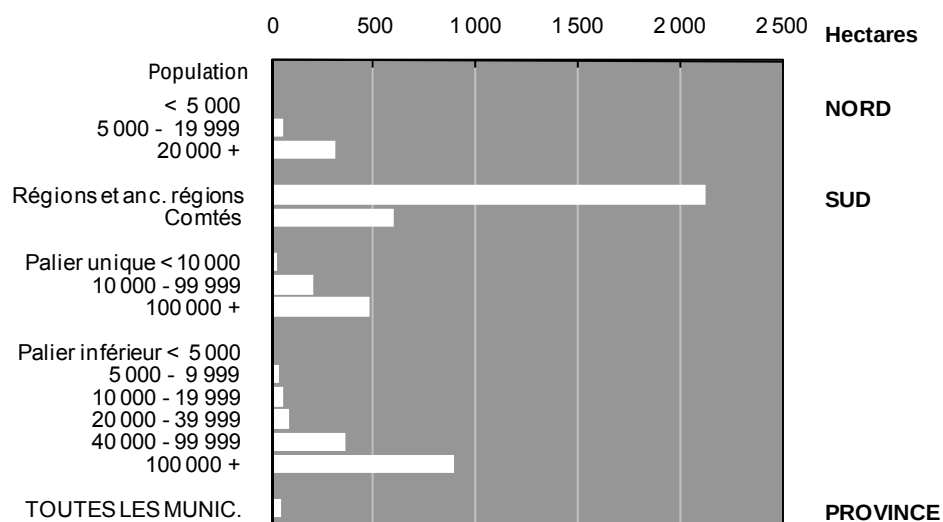
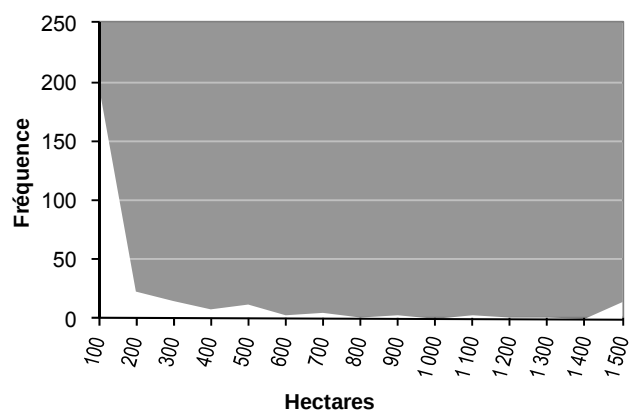
- Nombre total d'hectares d'espaces ouverts supérieur à zéro.

REMARQUES :

- Cette mesure a été modifiée en 2006 pour ne comprendre que les espaces appartenant à la municipalité; la comparaison avec les années antérieures n'est donc pas possible.
- Le nombre d'hectares d'espaces ouverts est le numérateur de la mesure « Nombre d'hectares d'espaces ouverts par millier d'habitants ».

Espaces ouverts : Efficacité

Nombre d'hectares d'espaces ouverts (appartenant à la municipalité)

Nombre d'hectares d'espaces ouverts (appartenant à la municipalité), 2008 (médiane)**Nombre d'hectares d'espaces ouverts (appartenant à la municipalité), 2008 (toutes les municipalités)**

Espaces ouverts : Efficacité

Nombre d'hectares d'espaces ouverts (appartenant à la municipalité) par millier d'habitants

$$\frac{\text{Nombre total d'hectares d'espaces ouverts}}{\text{Population totale / 1 000}}$$

Nombre d'hectares d'espaces ouverts (appartenant à la municipalité) par millier d'habitants

			2008	2007	2006
Population	Nbre de municipalités déclarantes	Fourchette	Médiane	Médiane	Médiane
		ha	ha	ha	ha
NORD					
< 5 000	65	0,3 à 27 893	12	15	16
5 000 – 19 999	10	0,8 à 75	6	6	5
20 000 +	4	2,1 à 17	4	15	15
SUD					
Régions et anciennes régions	3	3,9 à 5	4	3	3
Comtés	2	10,6 à 34	11	11	11
Palier unique					
< 10 000	4	2,1 à 8	5	5	5
10 000 – 99 999	14	2,2 à 56	6	5	5
100 000 +	6	2,4 à 8	4	4	4
Palier inférieur					
< 5 000	34	0,3 à 12 181	4	4	4
5 000 – 9 999	50	0,2 à 62	4	4	4
10 000 – 19 999	54	0,4 à 51	5	5	4
20 000 – 39 999	18	1,0 à 11	3	3	3
40 000 – 99 999	11	2,8 à 11	5	5	5
100 000 +	13	2,5 à 8	4	4	3
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	288	0,2 to 27 893	5	5	5
Nbre de municipalités déclarantes			288	285	274

Référence - RIF : SLC 92 7155 07. Le nombre de municipalités déclarantes dépend de la condition suivante.

- Le nombre total d'hectares d'espace ouvert déclaré est supérieur à zéro.

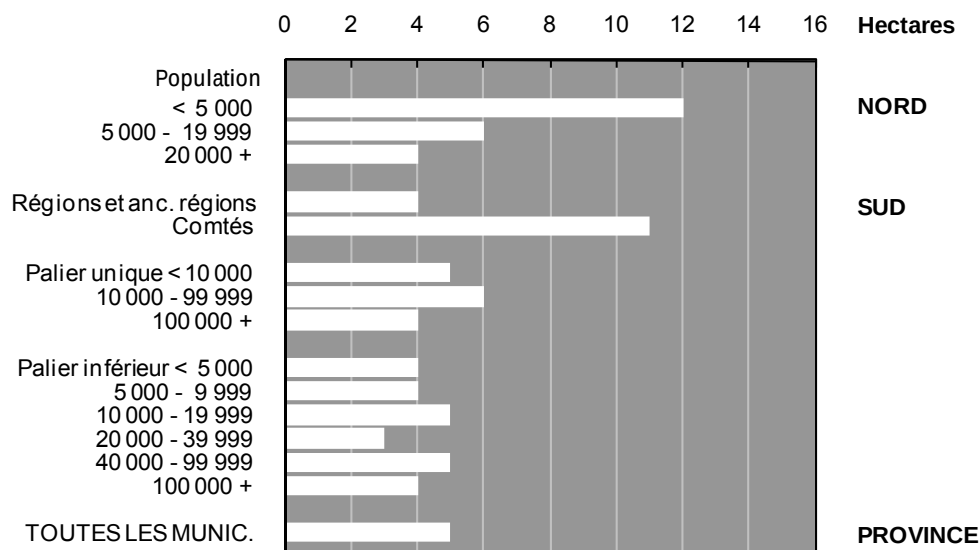
REMARQUES :

- Cette mesure a été modifiée en 2006 pour ne comprendre que les espaces appartenant à la municipalité; la comparaison avec les années antérieures n'est donc pas possible.

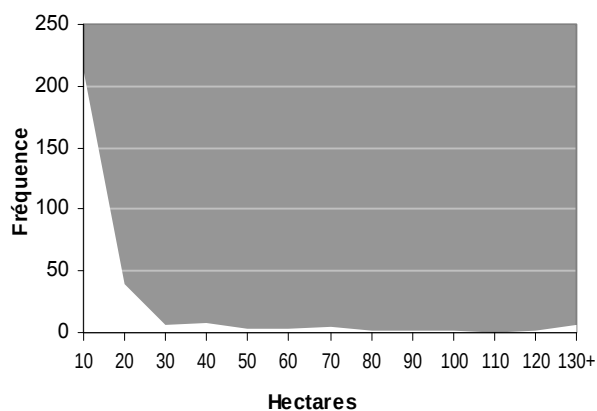
Espaces ouverts : Efficacité

Nombre d'hectares d'espaces ouverts (appartenant à la municipalité) par millier d'habitants

Nombre d'hectares d'espaces ouverts (appartenant à la municipalité) par millier d'habitants, 2008 (médiane)



Nombre d'hectares d'espaces ouverts (appartenant à la municipalité) par millier d'habitants, 2008 (toutes les municipalités)



Objectif	Espaces ouverts adéquats pour la population.
Remarques	Cette mesure normalise le nombre d'hectares d'espaces ouverts en divisant le nombre d'hectares par la population totale/1 000. Les municipalités n'ayant déclaré aucun hectare sont exclues.
Facteurs influençant les résultats	Les facteurs suivants influencent les résultats : ▪ Le type d'espaces ouverts, comme les parcs, les espaces naturels, les forêts jardinées, etc.; ▪ La disponibilité de données exactes.

Programmes de loisir : Efficacité**Nombre total d'heures de participation aux programmes de loisir par millier d'habitants**

Nombre total d'heures de participation aux programmes de loisir :
programmes permis, avec inscription ou à participation libre

Population totale/1 000

Nombre total d'heures de participation aux programmes de loisir par millier d'habitants

Population	Nbre de municipalités déclarantes	Fourchette	2008	2007	2006	2005
			Médiane	Médiane	Médiane	Médiane
			h	h	h	h
NORD						
< 5 000	49	15 à 46 773	1 652	897	1 054	1 133
5 000 – 19 999	9	50 à 49 132	21 685	15 979	15 164	16 813
20 000 +	4	57 à 36 670	16 164	3 833	3 985	282
SUD						
Régions et anciennes régions	3	5 519 à 12 674	9 034	7 102	15 721	8 650
Comtés						
Palier unique						
<10 000	4	721 à 6 394	1 086	1 086	1 086	1 074
10 000 – 99 999	13	641 à 40 319	14 592	16 225	16 148	16 973
100 000 +	6	2 928 à 37 066	13 481	12 410	12 063	12 262
Palier inférieur						
< 5 000	23	12 à 34 963	528	1 086	826	884
5 000 – 9 999	46	23 à 47 243	793	1 330	890	748
10 000 – 19 999	42	7 à 25 640	4 360	4 893	4 647	5 724
20 000 – 39 999	19	7 à 28 357	6 712	5 097	2 846	6 280
40 000 – 99 999	11	609 à 35 178	17 385	16 851	20 180	14 487
100 000 +	13	9 890 à 25 556	20 268	18 370	14 943	16 075
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	242	7 à 49 132	3 080	2 928	2 240	3 158
Nbre de municipalités déclarantes			242	239	231	227

Référence – RIF : SLC 92 7255 07. Le nombre de municipalités déclarantes dépend des conditions suivantes.

- Le nombre total d'heures de participation au numérateur inscrit à SLC 92 7255 05 est égal ou supérieur à 20.
- Le nombre total d'heures de participation au numérateur de SLC 92 7255 05 est inférieur à la population inscrite à SLC 02 0041 01 multiplié par 50.

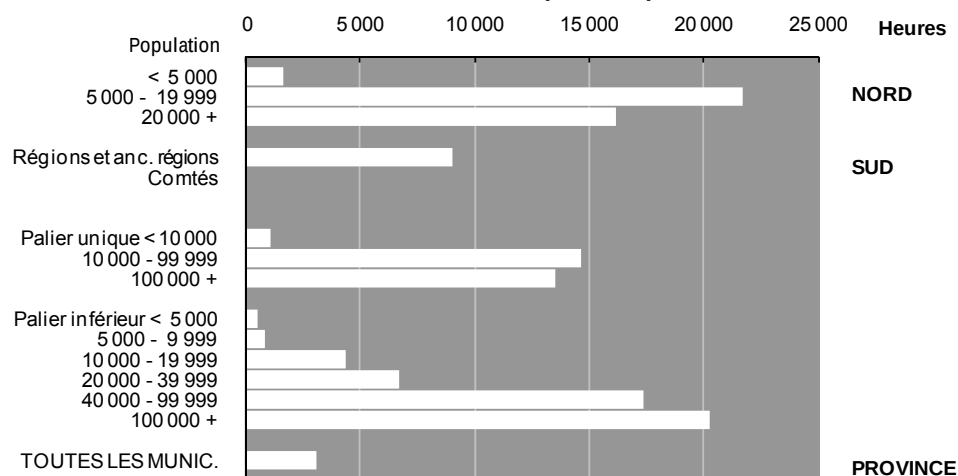
REMARQUES :

- Les résultats pour 2004 ne sont pas indiqués puisque les heures de participation à des événements spéciaux y étaient incluses, ce qui n'est pas le cas pour 2005.

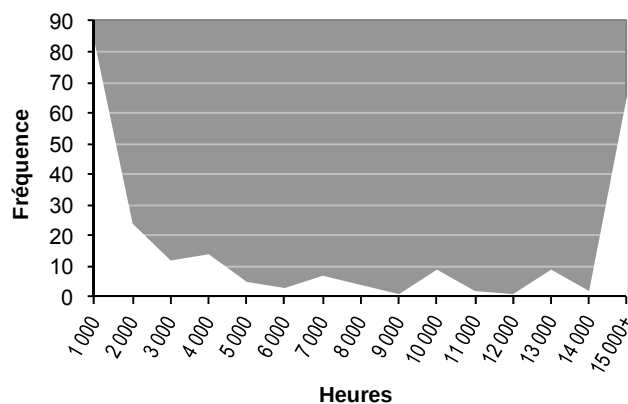
Programmes de loisir : Efficacité

Nombre total d'heures de participation aux programmes de loisir par millier d'habitants

Nombre total d'heures de participation aux programmes de loisir par millier d'habitants, 2008 (médiane)



Nombre total d'heures de participation aux programmes de loisir par millier d'habitants, 2008 (toutes les municipalités)



Objectif	Les programmes de loisir répondent aux besoins des résidents.
Remarques	Les évènements spéciaux ne sont pas inclus dans la mesure. Le nombre d'heures de participation est déclaré pour les programmes permis, avec inscription ou à participation libre.
Facteurs influençant les résultats	Les facteurs suivants ont une incidence sur les résultats : ▪ La disponibilité de données exactes. ▪ La municipalité a un système en place pour consigner chaque type de programme. ▪ Les programmes de loisir sont gérés par des bénévoles. ▪ La disponibilité des installations pour les programmes, y compris les ententes réciproques avec les conseils scolaires.

Installations de loisir intérieures : Efficacité

Nombre de mètres carrés occupés par des installations de loisir intérieures (appartenant à la municipalité)

Nombre de mètres carrés occupés par des installations de loisir intérieures (appartenant à la municipalité)					
			2008	2007	2006
Population	Nbre de municipalités déclarantes	Fourchette	Médiane	Médiane	Médiane
			m²	m²	m²
NORD					
< 5 000	67	5 à 48 851	1 685	1 643	1 323
5 000 – 19 999	10	5 281 à 52 500	11 298	11 298	11 298
20 000 +	4	12 326 à 333 321	45 314	45 314	56 841
SUD					
Régions et anciennes régions	3	11 899 à 375 479	135 267	135 267	135 267
Comtés					
Palier unique					
< 10 000	4	2 542 à 10 154	3 057	3 057	3 057
10 000 – 99 999	14	7 665 à 65 500	28 786	28 786	17 512
100 000 +	6	53 582 à 82 207	59 685	47 853	53 582
Palier inférieur					
< 5 000	37	60 à 15 721	2 415	2 356	2 356
5 000 – 9 999	53	54 à 104 295	5 735	5 735	5 873
10 000 – 19 999	52	780 à 500 000	8 701	8 531	7 841
20 000 – 39 999	18	1 940 à 34 225	11 792	11 273	11 273
40 000 – 99 999	12	17 836 à 338 952	33 450	33 450	27 669
100 000 +	13	31 776 à 207 067	61 653	60 491	60 491
TOUTES LES MUNICIPALITÉS			6 113	5 873	5 873
Nbre de municipalités déclarantes			293	292	278

Référence - RIF : SLC 92 7356 05. Le nombre de municipalités déclarantes dépend de la condition suivante.

- Le nombre de mètres carrés occupés par des installations de loisir intérieures est supérieur à zéro.

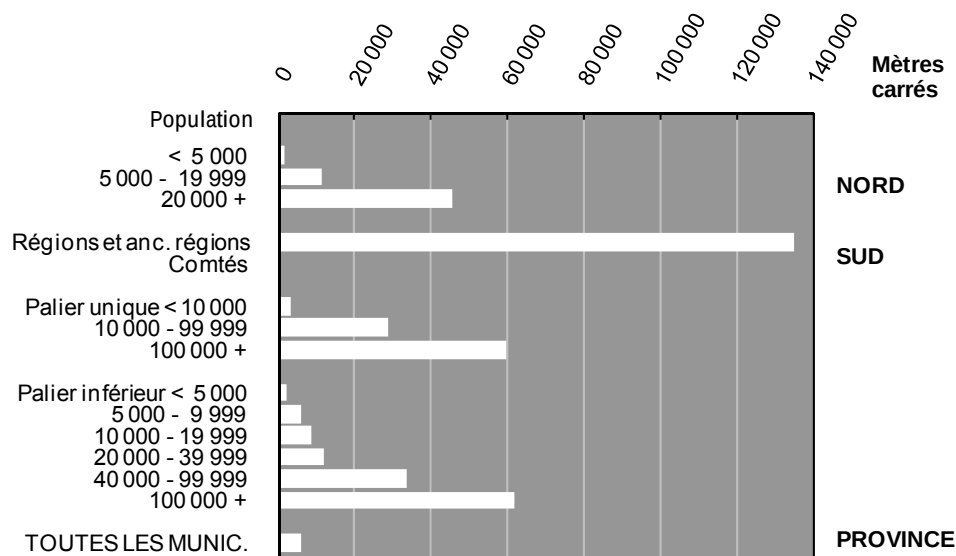
REMARQUES :

- La mesure du nombre de mètres carrés occupés par des installations de loisir a été divisée en deux mesures en 2006 pour distinguer les installations intérieures (appartenant à la municipalité) des installations extérieures (appartenant à la municipalité).
- Le nombre de mètres carrés occupés par des installations de loisir intérieures est le numérateur de la mesure « Nombre de mètres carrés occupés par des installations de loisir intérieures par millier d'habitants (appartenant à la municipalité) ».

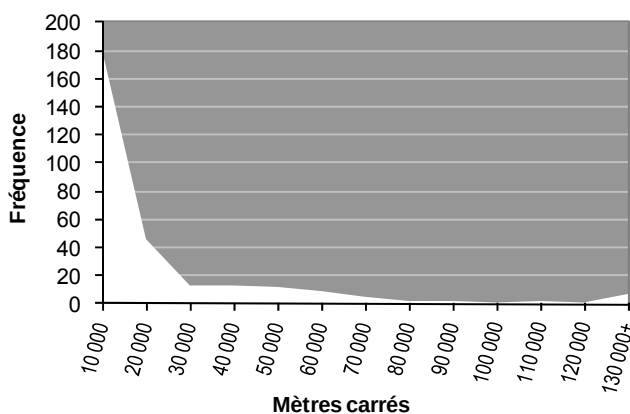
Installations de loisir intérieures : Efficacité

Nombre de mètres carrés occupés par des installations de loisir intérieures (appartenant à la municipalité)

Nombre de mètres carrés occupés par des installations de loisir intérieures (appartenant à la municipalité), 2008 (médiane)



Nombre de mètres carrés occupés par des installations de loisir intérieures (appartenant à la municipalité), 2008 (toutes les municipalités)



Installations de loisir intérieures : Efficacité

Nombre de mètres carrés occupés par des installations de loisir intérieures (appartenant à la municipalité) par millier d'habitants

$$\frac{\text{Nombre de mètres carrés occupés par des installations de loisir intérieures (appartenant à la municipalité)}}{\text{Population totale / 1 000}}$$

Nombre de mètres carrés occupés par des installations de loisir intérieures (appartenant à la municipalité) par millier d'habitants

			2008	2007	2006
Population	Nbre de municipalités déclarantes	Fourchette	Médiane m ²	Médiane m ²	Médiane m ²
NORD					
< 5 000	67	7 à 50 000	1 397	1 336	1 349
5 000 – 19 999	10	457 à 9 839	1 187	1 187	1 176
20 000 +	4	228 à 4 432	521	521	521
SUD					
Régions et anciennes régions	3	261 à 696	418	261	263
Comtés					
Palier unique					
< 10 000	4	608 à 1 535	650	650	650
10 000 – 99 999	14	262 à 1 449	495	495	396
100 000 +	6	229 à 502	446	255	256
Palier inférieur					
< 5 000	37	32 à 3 753	882	819	814
5 000 – 9 999	53	6 à 10 835	749	776	782
10 000 – 19 999	52	67 à 41 799	617	685	601
20 000 – 39 999	18	92 à 1 362	463	433	428
40 000 – 99 999	12	293 à 4 124	437	441	399
100 000 +	13	188 à 504	318	321	291
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	293	6 à 50 000	725	702	717
Nbre de municipalités déclarantes			293	292	278

Référence - RIF : SLC 92 7356 07. Le nombre de municipalités déclarantes dépend de la condition suivante.

- Le nombre de mètres carrés occupés par des installations de loisir intérieures est supérieur à zéro.

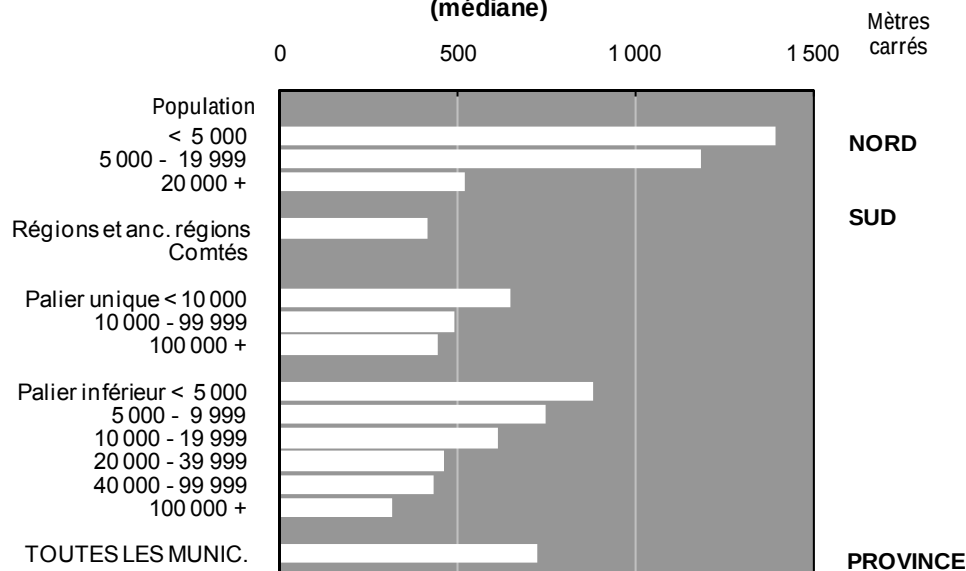
REMARQUES :

- La mesure du nombre de mètres carrés occupés par des installations de loisir par millier d'habitants a été divisée en deux mesures en 2006 pour distinguer les installations intérieures (appartenant à la municipalité) par millier d'habitants des installations extérieures (appartenant à la municipalité) par millier d'habitants.

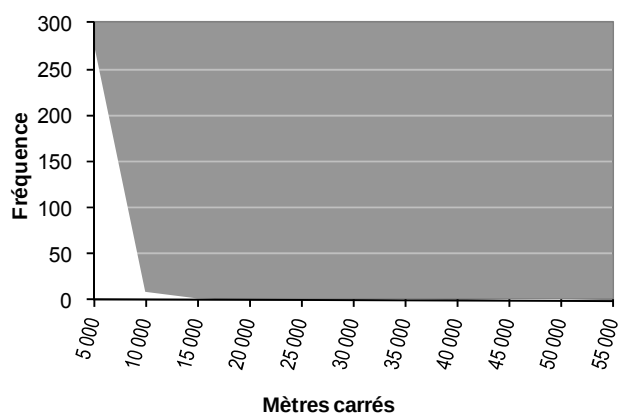
Installations de loisir intérieures : Efficacité

Nombre de mètres carrés occupés par des installations de loisir intérieures (appartenant à la municipalité) par millier d'habitants

Nombre de mètres carrés occupés par des installations de loisir intérieures (appartenant à la municipalité) par millier d'habitants, 2008 (médiane)



Nombre de mètres carrés occupés par des installations de loisir intérieures (appartenant à la municipalité) par millier d'habitants, 2008 (toutes les municipalités)



Objectif	Installations de loisir intérieures adéquates pour la population.
Remarques	Ces mesures ont été ajoutées en 2006 pour déterminer le nombre de mètres carrés de structures construites séparément des mètres carrés occupés par des installations et des aires de loisir extérieures.
Facteurs influençant les résultats	Les facteurs suivants ont une incidence sur les résultats : ▪ La disponibilité de données exactes. ▪ Le nombre et la taille des installations de loisir intérieures (structures bâties). ▪ L'âge de l'infrastructure a une incidence sur les coûts de maintenance.

Installations de loisir extérieures : Efficacité

Nombre de mètres carrés occupés par des installations de loisir extérieures
(appartenant à la municipalité)

Nombre de mètres carrés occupés par des installations de loisir extérieures (appartenant à la municipalité)			2008	2007	2006
Population	Nbre de municipalités déclarantes	Fourchette	Médiane	Médiane	Médiane
			m ²	m ²	m ²
NORD					
< 5 000	45	5 à 1 570 500	1 625	1 398	1 782
5 000 – 19 999	7	929 à 705 281	6 836	6 836	6 836
20 000 +	3	2 910 à 911 151	6 573	6 573	2 910
SUD					
Régions et anciennes régions	2	42 810 à 856 655	42 810	422 429	447 222
Comtés					
Palier unique					
< 10 000	2	1 113 à 300 000	1 113	1 113	1 113
10 000 – 99 999	11	2 015 à 163 816	9 000	14 784	15 332
100 000 +	5	13 612 à 478 011	18 578	18 578	18 578
Palier inférieur					
< 5 000	18	8 à 110 479	2 785	1 980	1 980
5 000 – 9 999	40	13 à 316 800	5 351	5 351	5 130
10 000 – 19 999	35	55 à 1 451 965	5 073	5 073	4 013
20 000 – 39 999	13	5 à 558 466	6 917	2 098	3 458
40 000 – 99 999	10	3 090 à 1 981 683	12 883	12 883	8 061
100 000 +	12	368 à 514 518	22 188	22 188	22 188
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	203	5 à 1 981 683	5 351	4 322	4 271
Nbre de municipalités déclarantes			203	204	192

Référence - RIF : SLC 92 7359 05. Le nombre de municipalités déclarantes dépend de la condition suivante.

- Le nombre de mètres carrés occupés par des installations de loisir extérieures est supérieur à zéro.

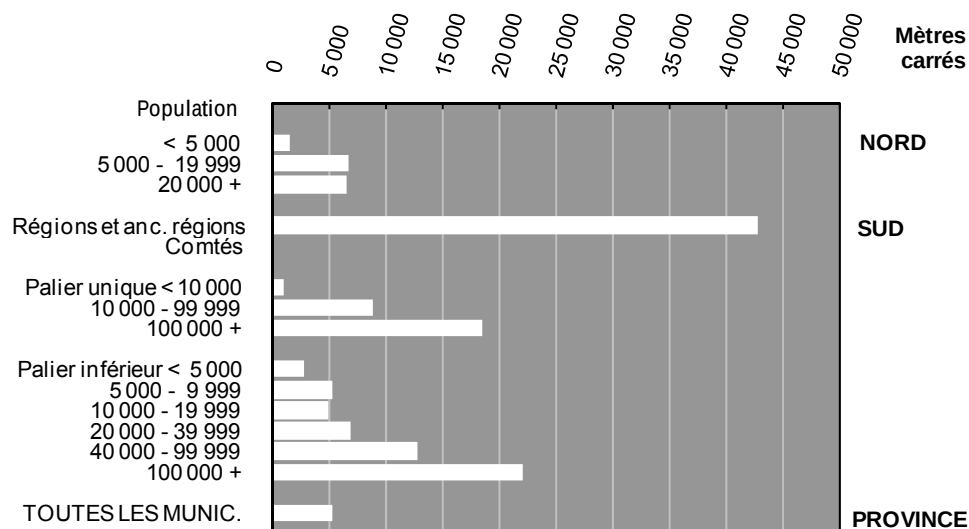
REMARQUES :

- La mesure du nombre de mètres carrés occupés par des installations de loisir a été divisée en deux mesures en 2006 pour distinguer les installations intérieures (appartenant à la municipalité) des installations extérieures (appartenant à la municipalité).
- Le nombre de mètres carrés occupés par des installations de loisir extérieures est le numérateur de la mesure « Nombre de mètres carrés occupés par des installations de loisir extérieures par millier d'habitants (appartenant à la municipalité) ».
- Le nombre de mètres carrés occupés par des installations de loisir extérieures est défini comme étant l'espace appartenant à la municipalité dont l'accès est contrôlé, doté de fonctions électriques et mécaniques.

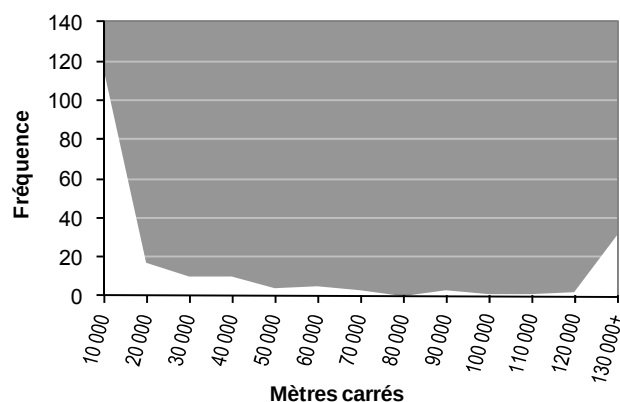
Installations de loisir extérieures : Efficacité

Nombre de mètres carrés occupés par des installations de loisir extérieures (appartenant à la municipalité)

Nombre de mètres carrés occupés par des installations de loisir extérieures (appartenant à la municipalité), 2008 (médiane)



Nombre de mètres carrés occupés par des installations de loisir extérieures (appartenant à la municipalité), 2008 (toutes les municipalités)



Installations de loisir extérieures : Efficacité

Nombre de mètres carrés occupés par des installations de loisir extérieures
(appartenant à la municipalité) par millier d'habitants

Nombre de mètres carrés occupés par des installations de loisir extérieures
dont l'accès est contrôlé, dotées de fonctions électriques ou mécaniques
(appartenant à la municipalité)

Population totale / 1 000

Nombre de mètres carrés occupés par des installations de loisir extérieures (appartenant à la municipalité) par millier d'habitants

			2008	2007	2006
Population	Nbre de municipalités déclarantes	Fourchette	Médiane m ²	Médiane m ²	Médiane m ²
NORD					
< 5 000	45	6 à 1 314 095	1 930	1 930	1 930
5 000 – 19 999	7	129 à 61 321	510	510	511
20 000 +	3	27 à 21 191	87	88	27
SUD					
Régions et anciennes régions	2	266 à 1 650	266	266	271
Comtés					
Palier unique					
< 10 000	2	266 à 45 338	266	266	266
10 000 – 99 999	11	42 à 4 537	199	281	285
100 000 +	5	38 à 3 439	172	172	172
Palier inférieur					
< 5 000	18	3 à 27 717	1 192	966	435
5 000 – 9 999	40	2 à 39 237	691	687	651
10 000 – 19 999	35	5 à 92 712	474	341	303
20 000 – 39 999	13	0.2 à 27 879	304	95	165
40 000 – 99 999	10	32 à 24 113	223	211	147
100 000 +	12	3 à 3 898	61	62	63
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	203	0.2 à 1 314 095	559	496	398
Nbre de municipalités déclarantes			203	204	192

Référence - RIF : SLC 92 7359 07. Le nombre de municipalités déclarantes dépend de la condition suivante.

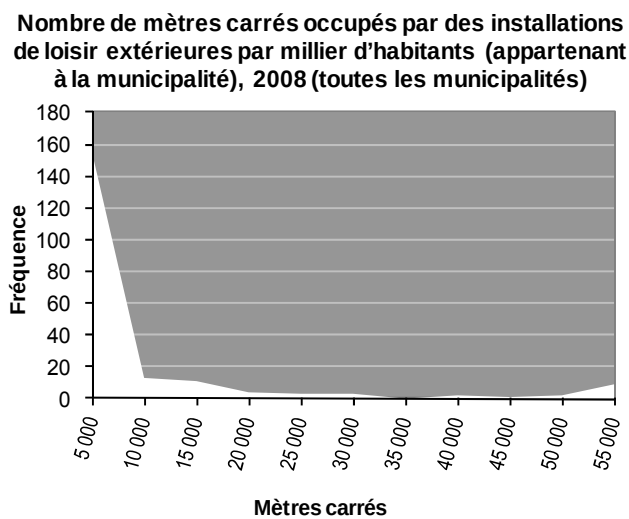
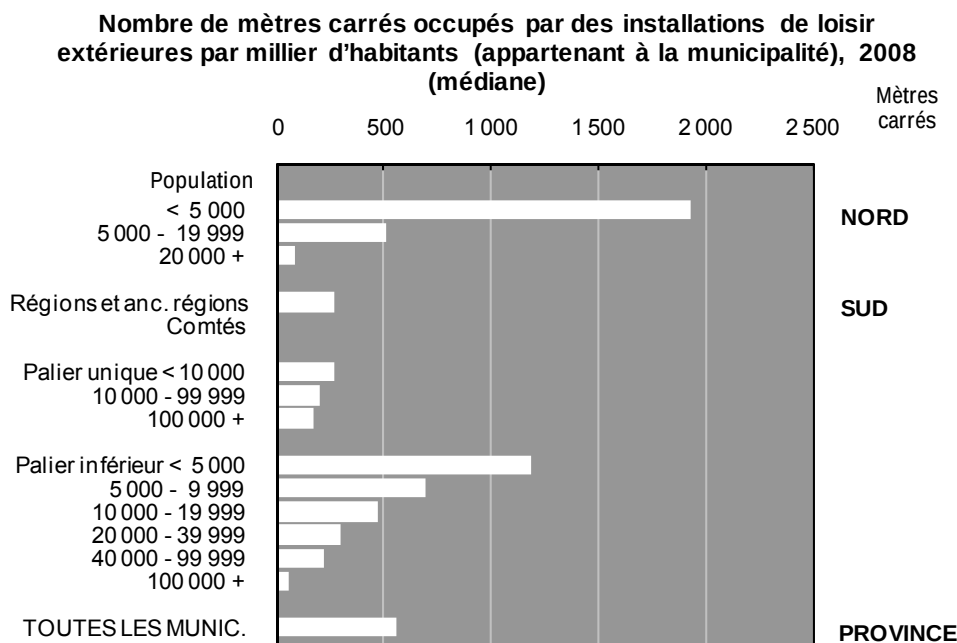
- Le nombre de mètres carrés occupés par des installations de loisir extérieures est supérieur à zéro.

REMARQUES :

- La mesure du nombre de mètres carrés occupés par des installations de loisir par millier d'habitants a été divisée en deux mesures en 2006 pour distinguer les installations intérieures (appartenant à la municipalité) par millier d'habitants des installations extérieures (appartenant à la municipalité) par millier d'habitants.
- Le nombre de mètres carrés occupés par des installations de loisir extérieures est défini comme étant l'espace appartenant à la municipalité dont l'accès est contrôlé, doté de fonctions électriques et mécaniques.

Installations de loisir extérieures : Efficacité

Nombre de mètres carrés occupés par des installations de loisir extérieures par millier d'habitants (appartenant à la municipalité)



Objectif Installations de loisir extérieures adéquates pour la population.

Remarques Ces mesures ont été ajoutées en 2006 pour déterminer le nombre de mètres carrés occupés par des installations et des aires de loisir extérieures séparément de l'espace occupé par des constructions. Seules les installations appartenant à la municipalité sont incluses.

Le nombre de mètres carrés occupés par des installations de loisir extérieures est défini comme étant l'espace appartenant à la municipalité dont l'accès est contrôlé, doté de fonctions électriques et mécaniques.

Facteurs influençant les résultats Les facteurs suivants influencent les résultats :

- Disponibilité de données exactes.
- Nombre et taille des installations de loisir extérieures.

Services de bibliothèque : Efficience**Coûts de fonctionnement des services de bibliothèque par habitant****Coûts de fonctionnement des services de bibliothèque****Population totale****Coûts de fonctionnement des services de bibliothèque par habitant**

Population	N ^{bre} de municipalités déclarantes	Fourchette	2008 Médiane \$	2007 Médiane \$	2006 Médiane \$	2005 Médiane \$
NORD						
< 5 000	107	1 à 165	34	32	30	27
5 000 – 19 999	13	12 à 91	43	38	37	36
20 000 +	4	31 à 48	38	35	35	32
SUD						
Régions et anciennes régions	3	46 à 58	51	44	45	43
Comtés	12	2 à 51	33	37	32	34
Palier unique						
<10 000	4	29 à 78	34	33	32	33
10 000 – 99 999	14	21 à 63	41	36	37	32
100 000 +	6	30 à 52	42	43	39	38
Palier inférieur						
< 5 000	39	2 à 136	21	18	19	22
5 000 – 9 999	32	7 à 72	24	23	21	20
10 000 – 19 999	37	4 à 72	32	34	32	30
20 000 – 39 999	11	11 à 58	42	37	37	38
40 000 – 99 999	11	33 à 55	38	36	37	34
100 000 +	11	24 à 54	37	39	39	36
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	304	1 à 165	34	33	33	31
N^{bre} de municipalités déclarantes			304	283	273	267

Référence – RIF : SLC 91 7403 13. Le nombre de municipalités déclarantes dépend des conditions suivantes.

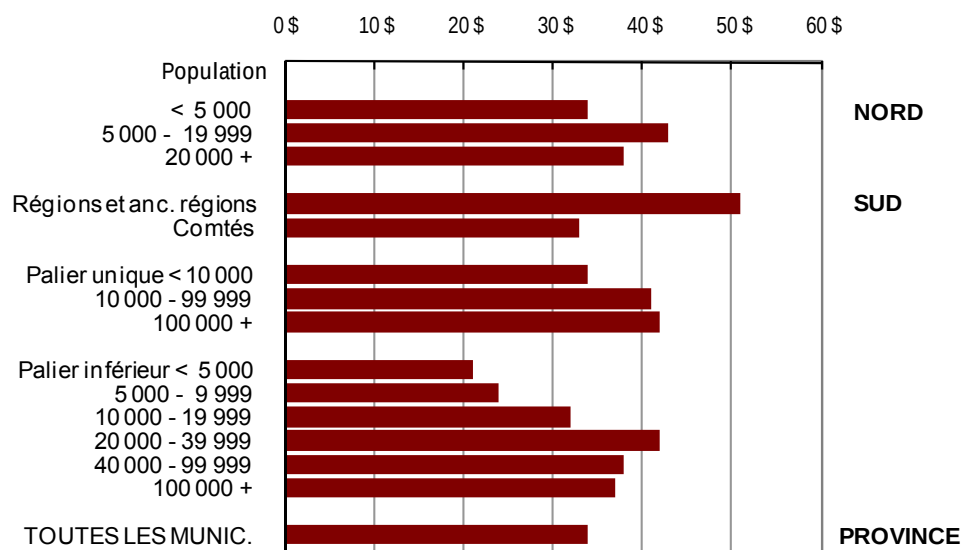
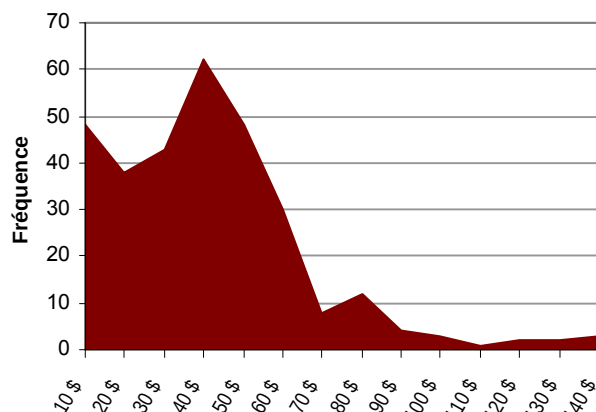
- Les municipalités sont exclues si la somme des salaires, traitements et avantages sociaux, du matériel, des services contractuels, des loyers et frais d'administration financiers et des transferts externes est inférieure ou égale à zéro. Cette exclusion ne concerne pas les municipalités dont l'unique dépense déclarée est le soutien aux programmes.
- Les municipalités dont les transferts externes ont une valeur négative sont exclues.
- Les municipalités de palier inférieur desservies par le conseil de bibliothèque d'une municipalités de palier supérieur sont exclues parce que le palier supérieur a la responsabilité du service et déclare la mesure.

REMARQUES :

- La formule du numérateur (coûts de fonctionnement) a été modifiée en 2005 de façon à inclure les transferts externes; la comparaison avec les années antérieures n'est donc pas possible.

Services de bibliothèque : Efficience

Coûts de fonctionnement des services de bibliothèque par habitant

**Coûts de fonctionnement des services de bibliothèque
par habitant, 2008 (médiane)****Coûts de fonctionnement des services de bibliothèque
par habitant, 2008 (toutes les municipalités)**

Objectif	Services de bibliothèque efficaces.
Remarques	Cette mesure est calculée automatiquement à partir des coûts de fonctionnement déclarés au tableau 40 du RIF et de la population. Les résultats ne sont pas inclus dans le rapport si l'allocation de soutien aux programmes est la seule dépense déclarée ou si les transferts externes constatés au tableau 40 représentent des valeurs négatives. Les municipalités du palier supérieur dotées de conseils de bibliothèque ne déclarent que la population des municipalités du palier inférieur recevant des services de bibliothèque d'un conseil du palier supérieur. Les services de bibliothèque sont dispensés selon une variété de modèles dont : ▪ La municipalité dispose d'une bibliothèque. Il n'existe aucune entente contractuelle. ▪ La municipalité dispose d'une bibliothèque et elle a conclu un contrat « interconseils » avec une bibliothèque située dans une autre municipalité. ▪ La municipalité dispose d'une bibliothèque et dispense des services contractuels dans des territoires non érigés en municipalité ou aux Premières nations. ▪ La municipalité dispose d'une bibliothèque et elle a conclu des ententes avec une ou plusieurs municipalités qui ne disposent d'aucune bibliothèque. ▪ La municipalité ne possède aucune bibliothèque et achète des services de bibliothèque d'une ou de plusieurs municipalités. ▪ La municipalité est membre d'une bibliothèque publique unie. Aucune entente n'a été conclue entre la bibliothèque unie et les municipalités. ▪ La municipalité est membre d'une bibliothèque publique unie. La bibliothèque unie a conclu une entente avec les municipalités qui ne disposent d'aucune bibliothèque. ▪ Une municipalité de palier supérieur dispense des services de bibliothèque à certaines ou à toutes les municipalités de palier inférieur. Il n'existe aucun contrat.

- Une municipalité de palier supérieur dont une des bibliothèques dispense des services à certaines ou à toutes les municipalités de palier inférieur. La bibliothèque du palier supérieur dispense également des services contractuels aux municipalités situées à l'extérieur du comté ou de la région. Les conseils de bibliothèque du palier supérieur sont habituellement situés dans les comtés; une seule région est dotée d'un conseil de bibliothèque du palier supérieur.
- Coopérative des bibliothèques du comté de Simcoe.

**Facteurs
influençant
les résultats**

Les facteurs suivants ont une incidence sur les résultats :

- Le modèle de prestation de services utilisé.
- Les services offerts, y compris les services numériques.

Services de bibliothèque : Efficience**Coûts de fonctionnement des services de bibliothèque par utilisation**

Coûts de fonctionnement des services de bibliothèque

Nombre total d'utilisations de la bibliothèque dans la municipalité

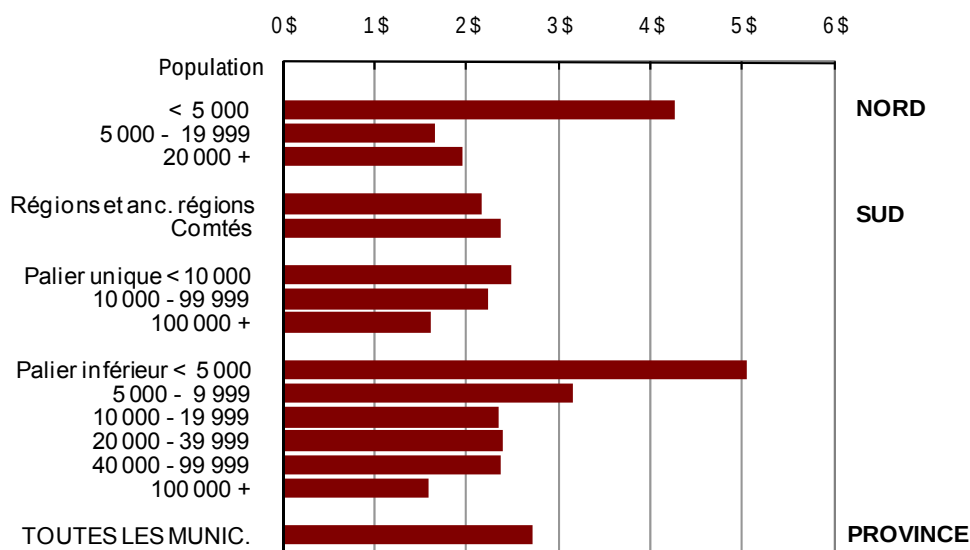
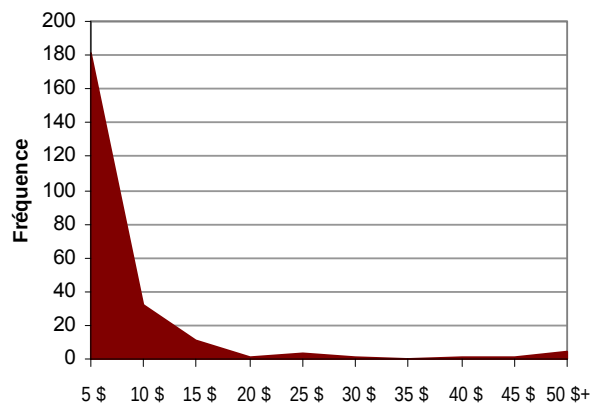
Coûts de fonctionnement des services de bibliothèque par utilisation						
Population	Nbre de municipalités déclarantes	Fourchette	2008 Médiane \$	2007 Médiane \$	2006 Médiane \$	2005 Médiane \$
NORD						
< 5 000	66	0,50 à 58,99	4,26	4,73	4,21	4,13
5 000 – 19 999	10	0,84 à 3,08	1,67	1,82	2,00	2,52
20 000 +	4	0,60 à 2,61	1,96	1,95	1,83	2,04
SUD						
Régions et anciennes régions	3	2,09 à 2,63	2,17	1,99	2,03	1,83
Comtés	10	1,25 à 9,00	2,37	2,37	2,47	2,33
Palier unique						
<10 000	4	1,55 à 3,00	2,49	1,92	2,17	1,83
10 000 – 99 999	13	1,20 à 4,00	2,24	2,00	1,88	1,86
100 000 +	6	1,35 à 2,18	1,61	1,85	1,86	1,73
Palier inférieur						
< 5 000	28	0,25 à 41,19	5,06	5,72	4,18	3,14
5 000 – 9 999	26	1,09 à 8,98	3,17	2,84	2,56	2,86
10 000 – 19 999	34	1,10 à 57,48	2,35	2,32	2,13	2,15
20 000 – 39 999	10	1,19 à 51,93	2,41	2,14	2,39	1,94
40 000 – 99 999	11	0,69 à 2,99	2,37	2,30	2,04	1,90
100 000 +	10	0,97 à 2,14	1,59	1,64	1,52	1,48
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	235	0,25 à 58,99	2,73	2,74	2,60	2,43
Nbre de municipalités déclarantes			235	228	236	240

Référence – RIF : SLC 91 7404 13. Le nombre de municipalités déclarantes dépend des conditions suivantes.

- Les municipalités sont exclues si la somme des salaires, traitements et avantages sociaux, du matériel, des services contractuels, des loyers et frais d'administration financiers et des transferts externes est inférieure ou égale à zéro. Cette exclusion ne concerne pas les municipalités dont l'unique dépense déclarée est le soutien aux programmes.
- Les transferts externes sont égaux ou supérieurs à zéro.
- Les municipalités de palier inférieur desservies par le conseil de bibliothèque d'une municipalité de palier supérieur sont exclues parce que le palier supérieur a la responsabilité du service et déclare la mesure.
- Le nombre total d'utilisations des bibliothèques au dénominateur est inférieur ou égal à 10.
- Si une municipalité reçoit un revenu d'autres municipalités pour des services de bibliothèque, le nombre d'utilisations des bibliothèques doit être inférieur au nombre d'utilisations pour les conseils de bibliothèque inscrit à SLC 94 7403 02, lorsque cette information est déclarée. En effet, le nombre de bibliothèques doit être réparti entre les bibliothèques qui dispensent des services et les bibliothèques qui achètent des services, en fonction des dépenses.

REMARQUES :

- La formule du numérateur (coûts de fonctionnement) a été modifiée en 2005 de façon à inclure les transferts externes; la comparaison avec les années antérieures n'est donc pas possible.

Services de bibliothèque : Efficience**Coûts de fonctionnement des services de bibliothèque par utilisation****Coûts de fonctionnement des services de bibliothèque
par utilisation, 2008 (médiane)****Coûts de fonctionnement des services de bibliothèque
par utilisation, 2008 (toutes les municipalités)**

Objectif	Services de bibliothèque efficaces.
Remarques	Le nombre d'utilisations des bibliothèques au dénominateur a été déterminé d'après l'Enquête annuelle sur les bibliothèques publiques menée par le ministère de la Culture. Les utilisations comprennent la diffusion annuelle, la participation aux programmes, l'utilisation des documents de la bibliothèque, le nombre de personnes qui utilisent les postes de travail, le nombre de fois que les utilisateurs accèdent aux bases de données électroniques de la bibliothèque, le nombre de transactions de références standard, le nombre de transactions de références électroniques, le nombre de visites en personne de la bibliothèque, le nombre de visites électroniques de la bibliothèque.
Calcul	Le numérateur est calculé automatiquement en fonction de la population et des coûts de fonctionnement déclarés au tableau 40 du RIF (Dépenses du fonds d'administration). Les résultats ne sont pas inclus dans le rapport si l'allocation de soutien aux programmes est la seule dépense déclarée ou si les transferts externes constatés au tableau 40 représentent des valeurs négatives. Dans le cas où des bibliothèques auraient conclu des ententes contractuelles, le nombre d'utilisations des bibliothèques doit être réparti entre la municipalité qui dispense les services de bibliothèque et la ou les municipalité(s) qui achètent les services en fonction des dépenses totales encourues par les municipalités impliquées. Il s'agit d'une méthode plus équitable de répartition des utilisations que la répartition en fonction de la population. Des classeurs Excel sont fournis afin d'aider les municipalités à répartir le nombre d'utilisations des bibliothèques. Les membres d'une bibliothèque publique unie doivent également répartir les utilisations en fonction des dépenses. Les résultats doivent toutefois être identiques pour chaque membre de la bibliothèque unie étant donné que les utilisations sont réparties de façon proportionnelle. Les résultats seront sous-évalués si les utilisations ne sont pas réparties en fonction des dépenses pour : ▪ les municipalités ayant conclu une entente contractuelle; ▪ les membres d'une bibliothèque publique unie.

Afin d'améliorer la qualité des résultats présentés dans ce rapport, les municipalités ont été exclues si elles ont reçu des revenus des autres municipalités (preuve d'un lien contractuel), mais elles ont déclaré les utilisations totales pour le conseil de bibliothèques. Cette condition ne fait pas état des problèmes de déclaration auxquels sont confrontés les comtés, les municipalités qui achètent des services et les membres d'une bibliothèque publique unie.

**Facteurs
influençant
les résultats**

Les facteurs suivants ont une incidence sur les résultats :

- Le modèle de prestation de services utilisé.
- Les services offerts, y compris les services numériques.
- La répartition du nombre d'utilisations des bibliothèques en fonction des dépenses dans les cas suivants : la municipalité dispense des services de bibliothèque contractuels, la municipalité achète des services, la municipalité est membre d'une bibliothèque publique unie.

Services de bibliothèque : Efficacité**Nombre d'utilisations des bibliothèques par habitant**

Nombre total d'utilisations des bibliothèques

Population totale

Nombre d'utilisations des bibliothèques par habitant

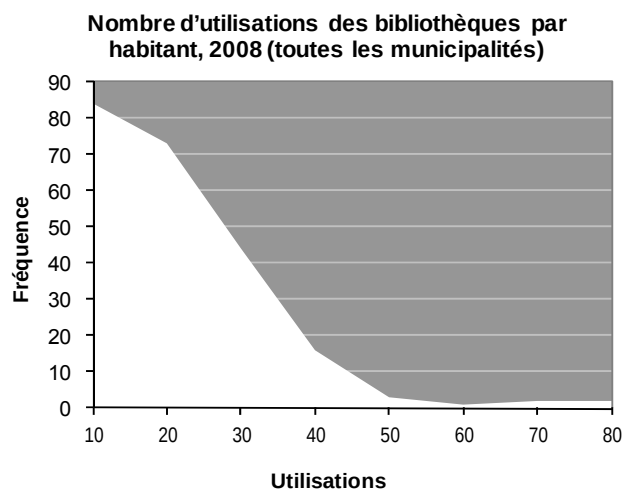
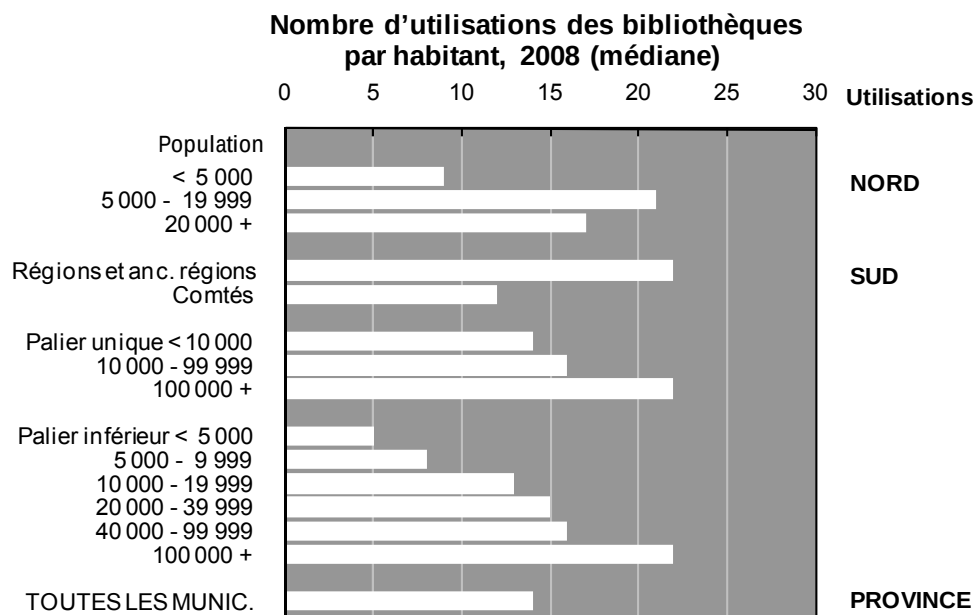
			2008	2007	2006	2005	2004
Population	Nbre de municipalités déclarantes	Fourchette	Médiane Nbre d'utilisations	Médiane Nbre d'utilisations	Médiane Nbre d'utilisations	Médiane Nbre d'utilisations	Médiane Nbre d'utilisations
NORD							
< 5 000	62	0,1 à 100	9	9	10	10	9
5 000 – 19 999	10	9 à 62	21	21	18	18	10
20 000 +	4	12 à 63	17	18	17	14	17
SUD							
Régions et anciennes régions	4	19 à 28	22	26	22	23	20
Comtés	8	4 à 32	12	13	14	11	16
Palier unique							
<10 000	4	13 à 29	14	15	14	18	13
10 000 – 99 999	12	10 à 26	16	18	17	18	14
100 000 +	6	19 à 34	22	24	23	19	20
Palier inférieur							
< 5 000	27	0,3 à 37	5	5	5	6	5
5 000 – 9 999	26	1 à 37	8	9	9	8	8
10 000 – 19 999	32	0,2 à 31	13	13	14	15	16
20 000 – 39 999	8	4 à 42	15	16	18	23	25
40 000 – 99 999	10	12 à 78	16	16	15	14	12
100 000 +	12	19 à 38	22	22	22	21	21
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	225	0,1 à 100	14	13	13	14	13
Nbre de municipalités déclarantes			225	217	215	229	217

Référence – RIF : SLC 92 7460 07. Le nombre de municipalités déclarantes dépend des conditions suivantes.

- Le nombre total d'utilisations des bibliothèques est supérieur à 10.
- Si une municipalité reçoit un revenu d'autres municipalités pour des services de bibliothèque, le nombre d'utilisations des bibliothèques doit être inférieur au nombre d'utilisations pour les conseils de bibliothèque inscrit à SLC 94 7403 02, lorsque cette information est déclarée. En effet, le nombre de bibliothèques doit être réparti entre les bibliothèques qui dispensent des services et les bibliothèques qui achètent des services, en fonction des dépenses.
NON (SLC 91 7404 09 > 0 ET SLC 92 7460 05 ≥ SLC 94 7403 02 ET SLC 94 7403 02 EST NON NUL)

Services de bibliothèque : Efficacité

Nombre d'utilisations des bibliothèques par habitant



Objectif	Utilisation accrue des services de bibliothèque.
Remarques	Le nombre d'utilisations des bibliothèques inscrit au dénominateur a été déterminé d'après l'Enquête annuelle sur les bibliothèques publiques menée par le ministère de la Culture. Les utilisations des bibliothèques comprennent la diffusion annuelle, la participation à des programmes, les documents utilisés dans les bibliothèques, le nombre de personnes qui utilisent les postes de travail, le nombre de fois que les utilisateurs accèdent aux bases de données électroniques de la bibliothèque, le nombre de transactions de références électroniques, le nombre de visites en personne de la bibliothèque et le nombre de visites électroniques de la bibliothèque.
Calcul	Dans le cas où des bibliothèques auraient conclu des ententes contractuelles, le nombre d'utilisations des bibliothèques doit être réparti entre la municipalité qui dispense les services de bibliothèque et la ou les municipalité(s) qui achètent les services en fonction des dépenses totales encourues par les municipalités impliquées. Il s'agit d'une méthode plus équitable de répartition des utilisations que la répartition en fonction de la population. Les membres d'une bibliothèque publique unie doivent également répartir les utilisations en fonction des dépenses.
Facteurs influençant les résultats	Les facteurs suivants ont une incidence sur les résultats : ▪ Le modèle de prestation de services utilisé. ▪ Les services offerts, y compris les services numériques.

Services de bibliothèque : Efficacité

Nombre d'utilisations numériques de la bibliothèque en tant que pourcentage du nombre total d'utilisations des bibliothèques

Nombre d'utilisations numériques de la bibliothèque en tant que pourcentage du nombre total d'utilisations des bibliothèques

Population	Nbre de municipalités déclarantes	Fourchette %	2008 Médiane %	2007 Médiane %	2006 Médiane %	2005 Médiane %	2004 Médiane %
NORD							
< 5 000	62	0 % à 100 %	13 %	15 %	13 %	13 %	11 %
5 000 – 19 999	9	6 % à 22 %	17 %	13 %	10 %	4 %	2 %
20 000 +	4	20 % à 84 %	33 %	38 %	27 %	20 %	15 %
SUD							
Régions et anciennes régions	5	19 % à 37 %	26 %	25 %	26 %	21 %	10 %
Comtés	10	2 % à 50 %	19 %	13 %	18 %	7 %	5 %
Palier unique							
<10 000	4	3 % à 21 %	5 %	7 %	5 %	6 %	7 %
10 000 – 99 999	13	6 % à 31 %	17 %	18 %	14 %	16 %	11 %
100 000 +	6	18 % à 38 %	22 %	22 %	18 %	20 %	17 %
Palier inférieur							
< 5 000	26	0 % à 58 %	9 %	8 %	6 %	6 %	5 %
5 000 – 9 999	27	0 % à 100 %	10 %	7 %	7 %	7 %	7 %
10 000 – 19 999	33	0 % à 81 %	12 %	11 %	11 %	7 %	4 %
20 000 – 39 999	10	12 % à 53 %	16 %	18 %	16 %	17 %	13 %
40 000 – 99 999	11	15 % à 75 %	26 %	20 %	17 %	14 %	15 %
100 000 +	13	8 % à 35 %	22 %	23 %	18 %	20 %	15 %
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	233	0 % à 100 %	16 %	15 %	13 %	10 %	10 %
N^{bre} de municipalités déclarantes			233	235	239	223	152

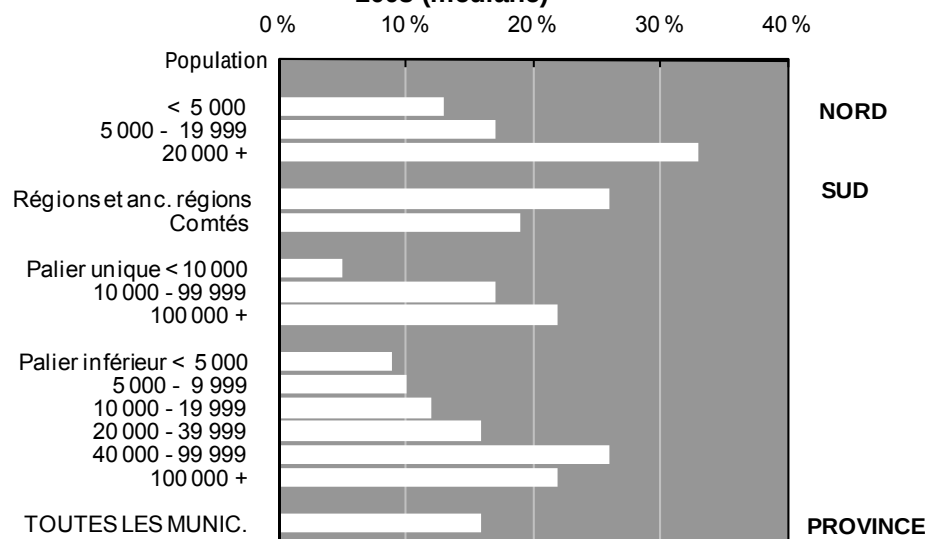
Référence – RIF : SLC 92 7461 07. Le nombre de municipalités déclarantes dépend de la condition suivante :

- La somme des utilisations numériques et non numériques des bibliothèques n'excède pas 100 %.

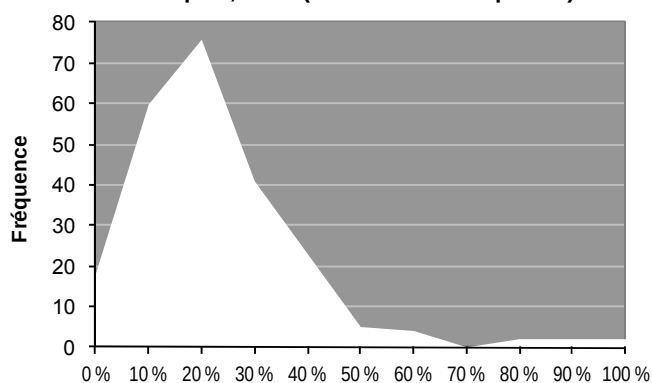
Services de bibliothèque : Efficacité

Nombre d'utilisations numériques de la bibliothèque en tant que pourcentage du nombre total d'utilisations des bibliothèques

Nombre d'utilisations numériques de la bibliothèque en tant que pourcentage du nombre total d'utilisations des bibliothèques, 2008 (médiane)



Nombre d'utilisations numériques de la bibliothèque en tant que pourcentage du nombre total d'utilisations des bibliothèques, 2008 (toutes les municipalités)



Objectif	Utilisation accrue des services de bibliothèque.
Remarques	Le nombre d'utilisations numériques des bibliothèques a été déterminé d'après l'Enquête annuelle sur les bibliothèques publiques menée par le ministère de la Culture. Les utilisations numériques des bibliothèques comprennent le nombre de personnes qui utilisent les postes de travail, le nombre de fois que les utilisateurs accèdent aux bases de données électroniques de la bibliothèque, le nombre de transactions de références électroniques, ainsi que le nombre de visites électroniques de la bibliothèque.
Calcul	Comme la mesure est exprimée en pourcentage, la somme des utilisations numériques et non numériques des bibliothèques ne peut excéder 100 %.
Facteurs influençant les résultats	Les facteurs suivants ont une incidence sur les résultats : ▪ Le modèle de prestation de services utilisé. ▪ Les services offerts, y compris les services numériques. ▪ L'exactitude du nombre d'utilisations numériques.

Services de bibliothèque : Efficacité

Nombre d'utilisations non numériques de la bibliothèque en tant que pourcentage du nombre total d'utilisations des bibliothèques

Nombre d'utilisations non numériques de la bibliothèque en tant que pourcentage du nombre total d'utilisations des bibliothèques

Population	Nbre de municipalités déclarantes	Fourchette %	2008 Médiane %	2007 Médiane %	2006 Médiane %	2005 Médiane %	2004 Médiane %
NORD							
< 5 000	62	0 % à 100 %	87 %	84 %	87 %	87 %	89 %
5 000 – 19 999	9	78 % à 94 %	83 %	86 %	89 %	93 %	97 %
20 000 +	4	16 % à 80 %	58 %	61 %	66 %	75 %	85 %
SUD							
Régions et anciennes régions	5	63 % à 81 %	75 %	73 %	74 %	79 %	84 %
Comtés	10	50 % à 98 %	81 %	84 %	78 %	93 %	91 %
Palier unique							
<10 000	4	79 % à 97 %	91 %	86 %	92 %	88 %	93 %
10 000 – 99 999	13	69 % à 94 %	83 %	80 %	85 %	83 %	87 %
100 000 +	6	62 % à 82 %	77 %	76 %	82 %	78 %	83 %
Palier inférieur							
< 5 000	26	42 % à 100 %	91 %	92 %	94 %	93 %	94 %
5 000 – 9 999	27	0 % à 100 %	90 %	93 %	93 %	92 %	93 %
10 000 – 19 999	33	19 % à 100 %	88 %	89 %	89 %	93 %	96 %
20 000 – 39 999	10	47 % à 88 %	80 %	82 %	84 %	83 %	87 %
40 000 – 99 999	11	25 % à 85 %	74 %	80 %	83 %	84 %	85 %
100 000 +	13	65 % à 92 %	78 %	77 %	82 %	80 %	83 %
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	233	0 % à 100 %	84 %	85 %	87 %	90 %	90 %
Nbre de municipalités déclarantes			233	235	239	223	152

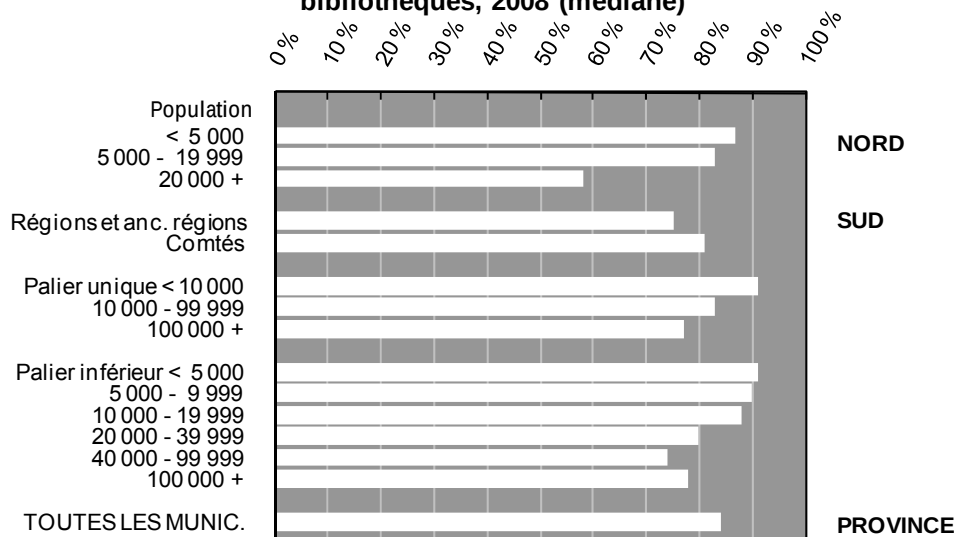
Référence – RIF : SLC 92 7462 07. Le nombre de municipalités déclarantes dépend de la condition suivante.

- La somme des utilisations numériques et non numériques des bibliothèques n'excède pas 100 %.

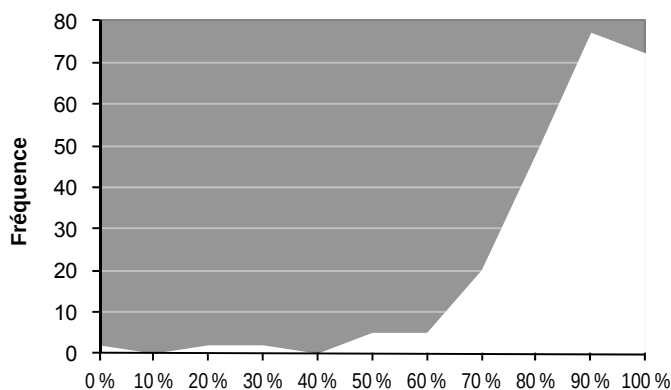
Services de bibliothèque : Efficacité

Nombre d'utilisations non numériques de la bibliothèque en tant que pourcentage du nombre total d'utilisations des bibliothèques

Nombre d'utilisations non numériques de la bibliothèque en tant que pourcentage du nombre total d'utilisations des bibliothèques, 2008 (médiane)



Nombre d'utilisations non numériques de la bibliothèque en tant que pourcentage du nombre total d'utilisations des bibliothèques, 2008 (toutes les municipalités)



Objectif	Utilisation accrue des services de bibliothèque.
Notes	Le nombre d'utilisations non numériques des bibliothèques inscrit au dénominateur a été déterminé d'après l'Enquête annuelle sur les bibliothèques publiques menée par le ministère de la Culture. Les utilisations non numériques des bibliothèques comprennent la diffusion annuelle, la participation aux programmes, l'utilisation des documents de la bibliothèque, le nombre de transactions de références standard ainsi que le nombre de visites en personne de la bibliothèque.
Calcul	Comme la mesure est exprimée en pourcentage, la somme des utilisations numériques et non numériques des bibliothèques ne peut excéder 100 %.
Facteurs influençant les résultats	Les facteurs suivants ont une incidence sur les résultats : ▪ Le modèle de prestation de services utilisé. ▪ Les services offerts, y compris les services numériques.

Emplacement des nouveaux développements résidentiels : Efficacité

Pourcentage de nouvelles unités résidentielles qui sont situées dans des zones habitées

$$\frac{\text{Nombre de nouvelles unités résidentielles qui sont situées dans des zones habitées}}{\text{Nombre total de nouvelles unités résidentielles dans l'ensemble de la municipalité}} \times 100$$

Pourcentage de nouvelles unités résidentielles qui sont situées dans des zones habitées

			2008	2007
Population	Nbre de municipalités déclarantes	Fourchette %	Médiane %	Médiane %
NORD				
< 5 000	37	0 % à 100 %	27 %	71 %
5 000 – 19 999	6	60 % à 100 %	100 %	100 %
20 000 +	4	68 % à 100 %	85 %	93 %
SUD				
Régions et anciennes régions	7	83 % à 100 %	98 %	99 %
Comtés	5	17 % à 100 %	67 %	75 %
Palier unique				
<10 000	3	100 %	100 %	100 %
10 000 – 99 999	13	41 % à 100 %	100 %	100 %
100 000 +	5	97 % à 100 %	100 %	100 %
Palier inférieur				
< 5 000	29	0 % à 100 %	20 %	9 %
5 000 – 9 999	58	0 % à 100 %	61 %	64 %
10 000 – 19 999	51	0 % à 100 %	87 %	91 %
20 000 – 39 999	17	44 % à 100 %	88 %	94 %
40 000 – 99 999	11	52 % à 100 %	100 %	100 %
100 000 +	11	2 % à 100 %	100 %	100 %
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	257	0 % à 100 %	90 %	92 %
Nbre de municipalités déclarantes			257	256

Référence – RIF : SLC 92 8170 07. Le nombre de municipalités déclarantes dépend des conditions suivantes.

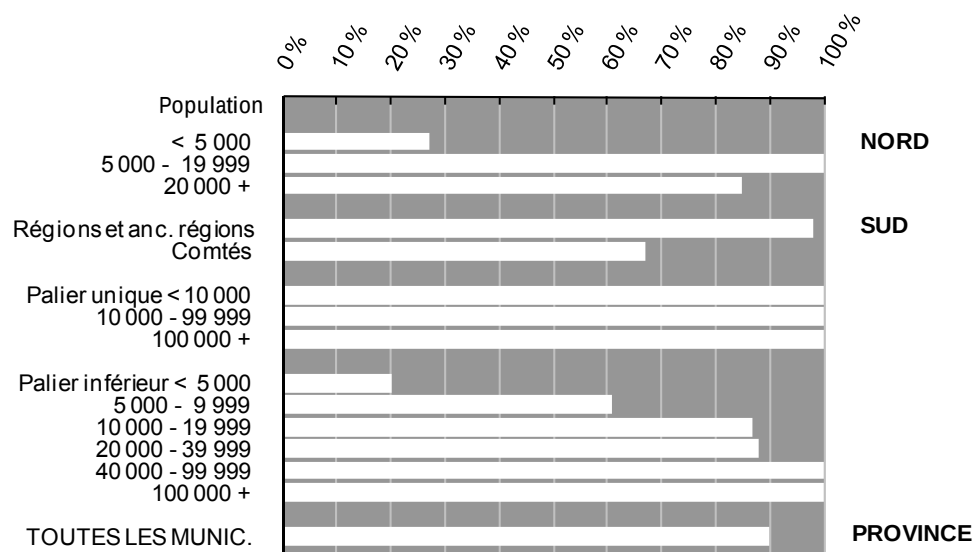
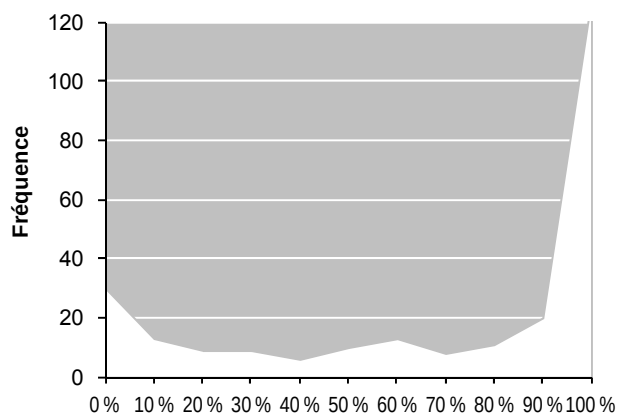
- Le nombre total de nouvelles unités résidentielles dans l'ensemble de la municipalité est supérieur à zéro (SLC 92 8170 06 > 0).
- La mesure ne dépasse pas 100 % (SLC 92 8170 07 ≤ 100).

REMARQUE :

- Cette mesure a été ajoutée en 2007 et remplace la mesure portant sur l'emplacement des nouveaux développements fondée sur les lots, terrains et/ou unités approuvées définitivement. La mesure actuelle est reposée sur les données sur les permis de construction.

Emplacement des nouveaux développements résidentiels : Efficacité

Pourcentage de nouvelles unités résidentielles qui sont situées dans des zones habitées

Pourcentage de nouvelles unités résidentielles qui sont situées dans des zones habitées, 2008 (médiane)**Pourcentage de nouvelles unités résidentielles qui sont situées dans des zones habitées, 2008 (toutes les municipalités)**

Objectif	Nouvelles unités résidentielles situées dans des zones habitées.
Remarques	Cette mesure permet de déclarer les nouvelles unités résidentielles des catégories suivantes : maisons simples, maisons jumelées, maisons en rangée et appartements/immeubles à logements multiples. Cette mesure ne tient pas compte des ajouts faits aux édifices résidentiels ni des reconstructions ne nécessitant pas l'ajout de nouvelles unités résidentielles. Elle repose sur les données sur les permis de construction. L'ancienne mesure portant sur l'emplacement des nouveaux développements était fondée sur les lots, terrains et/ou unités approuvées définitivement. Cette mesure est utilisée seulement par les municipalités responsables de délivrer des permis de construction.
Facteurs influençant les résultats	Les facteurs suivants ont une incidence sur les résultats : ■ L'élaboration d'un plan officiel par la municipalité. ■ La délimitation de zones habitées par la municipalité. ■ La disponibilité des terrains propices aux nouveaux développements. ■ Les terres de la Couronne. Les terres de la Couronne peuvent représenter, pour certaines municipalités, une grande proportion des terres dont elles disposent. ■ Les aménagements à l'extérieur des zones habitées peuvent être conformes aux politiques de planification officielle et aux énoncés de politiques provinciales. ■ Le nombre d'unités établi selon les permis de construction peut ne pas correspondre au nombre réel de nouvelles unités résidentielles, car l'approbation finale de construction peut avoir lieu à une année différente de la construction.

Préservation des terres agricoles : Efficacité

Pourcentage de terres désignées comme terres agricoles qui n'ont pas été désignées à d'autres fins au cours de l'année de déclaration

$$\frac{\text{Nombre d'hectares de terres désignées à des fins agricoles dans le plan officiel au 31 décembre de l'année de déclaration}}{\text{Nombre d'hectares de terres désignées à des fins agricoles dans le plan officiel au 1^{er} janvier de l'année de déclaration}} \times 100$$

Pourcentage de terres désignées comme terres agricoles qui n'ont pas été désignées à d'autres fins au cours de l'année de déclaration

			2008	2007	2006	2005	2004
Population	Nbre de municipalités déclarantes	Fourchette	Médiane	Médiane	Médiane	Médiane	Médiane
NORD							
< 5 000	19	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
5 000 – 19 999	3	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
20 000 +	1	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
SUD							
Régions et anciennes régions	9	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Comtés	10	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Palier unique							
< 10 000	1	100 %	100 %	68 %	100 %	100 %	100 %
10 000 – 99 999	9	0 % à 100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
100 000 +	2	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Palier inférieur							
< 5 000	19	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
5 000 – 9 999	39	99 % à 100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
10 000 – 19 999	45	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
20 000 – 39 999	16	97 % à 100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
40 000 – 99 999	10	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
100 000 +	9	97 % à 100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	192	0 % à 100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Nbre de municipalités déclarantes			192	192	186	193	197

Référence – RIF : SLC 92 8163 07. Le nombre de municipalités déclarantes dépend des conditions suivantes.

- Le nombre d'hectares de terres désignées à des fins agricoles au 1^{er} janvier de l'année de déclaration est supérieur à zéro. (SLC 92 8163 06 > 0)
- La mesure est inférieure à 100,5 %. (SLC 92 8164 07 > 100,5)

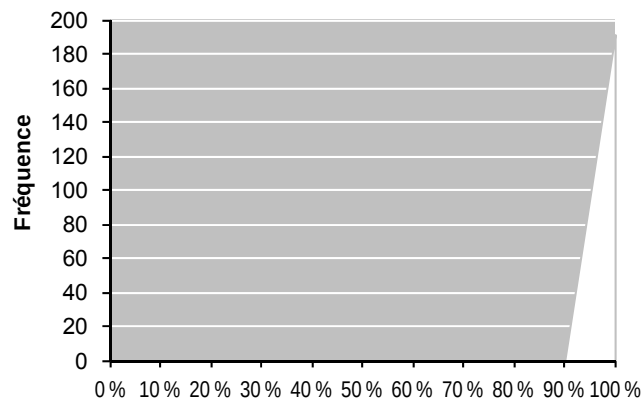
REMARQUES :

- Aucun diagramme à barres n'est présenté puisque le résultat de la médiane pour tous les groupes était de 100 % en 2008.

Préservation des terres agricoles : Efficacité

Pourcentage de terres désignées comme terres agricoles qui n'ont pas été désignées à d'autres fins durant l'année de déclaration

Pourcentage de terres désignées comme terres agricoles
qui n'ont pas été désignées à d'autres fins durant l'année
de déclaration, 2008 (toutes les municipalités)



Préservation des terres agricoles : Efficacité

Pourcentage de terres désignées comme terres agricoles qui n'ont pas été désignées à d'autres fins, par rapport à l'année de base (2000)

$$\frac{\text{Nombre d'hectares de terres désignées à des fins agricoles dans le plan officiel au 31 décembre de l'année de déclaration}}{\text{Nombre d'hectares de terres désignées à des fins agricoles dans le plan officiel au 1^{er} janvier 2000}} \times 100$$

Pourcentage de terres désignées comme terres agricoles qui n'ont pas été désignées à d'autres fins, par rapport à l'année de base (2000)

Population	N ^{bre} de municipalités déclarantes	Fourchette	2008 Médiane	2007 Médiane	2006 Médiane	2005 Médiane	2004 Médiane
NORD							
< 5 000	17	19 % à 100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
5 000 – 19 999	3	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
40 000 +	1	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
SUD							
Régions et anciennes régions	9	88 % à 100 %	98 %	98 %	98 %	99 %	99 %
Comtés	9	99 % à 100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Palier unique							
<10 000	1	57 %	57 %	57 %	85 %	85 %	96 %
10 000 – 99 999	8	0 % à 100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
100 000 +	2	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Palier inférieur							
< 5 000	18	65 % à 100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
5 000 – 9 999	37	0 % à 100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
10 000 – 19 999	42	85 % à 100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
20 000 – 39 999	16	95 % à 100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
40 000 – 99 999	10	83 % à 100 %	99 %	100 %	100 %	100 %	100 %
100 000 +	10	0 % à 100 %	97 %	100 %	100 %	100 %	100 %
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	183	0 % à 100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
N^{bre} de municipalités déclarantes			183	179	176	185	189

Référence – RIF : SLC 92 8164 07. Le nombre de municipalités déclarantes dépend des conditions suivantes.

- Le nombre d'hectares de terres désignées à des fins agricoles au 1^{er} janvier 2000 est supérieur à zéro. (SLC 92 8164 06 > 0)
- La mesure est inférieure à 100,5 % (SLC 92 8164 07 < 100,5).

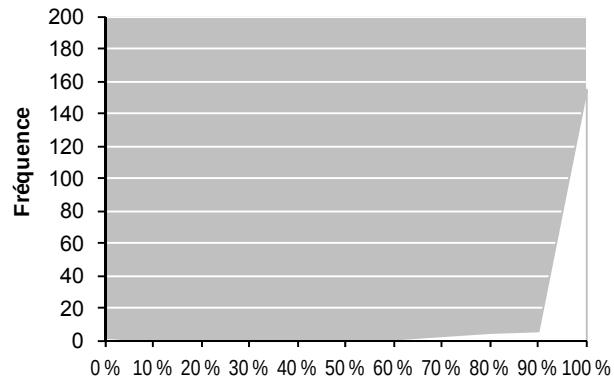
REMARQUES :

- Aucun diagramme à barres n'est présenté parce que le résultat de la médiane pour tous les groupes sauf quatre était de 100 % en 2008.

Préservation des terres agricoles : Efficacité

Pourcentage de terres désignées comme terres agricoles qui n'ont pas été désignées à d'autres fins, par rapport à l'année de base (2000)

Pourcentage de terres désignées comme terres agricoles
qui n'ont pas été désignées à d'autres fins, par rapport à
l'année de base (2000), 2008 (toutes les municipalités)



Objectif

Préservation des terres agricoles.

**Facteurs
influençant
les résultats**

Les facteurs ayant eu une incidence sur les résultats sont les mêmes pour toutes les mesures concernant la préservation des terres agricoles. Les facteurs suivants ont une incidence sur les résultats :

- L'existence d'un plan officiel.
- La modification du plan officiel ou l'adoption d'un nouveau plan officiel.
- L'inclusion des terres agricoles dans une catégorie distincte dans le cadre du plan officiel.
- Le fait qu'une terre agricole soit considérée comme une terre de toute désignation destinée à préserver les terres agricoles.
- La municipalité dispose d'un inventaire des terres agricoles.
- Une annexion ou une fusion.
- La demande de nouveaux développements.
- La construction de nouvelles routes et l'élargissement de routes existantes.
- Une variation dans le nombre d'hectares attribuable aux données du Système d'information géographique.

Préservation des terres agricoles : Efficacité

Nombre d'hectares de terres qui, initialement désignées comme terres agricoles, ont été désignées à d'autres fins au cours de l'année de déclaration

Nombre d'hectares de terres qui, initialement désignées comme terres agricoles, ont été désignées à d'autres fins au cours de l'année de déclaration

			2008	2007	2006	2005	2004
Population	Nbre de municipalités déclarantes	Fourchette ha	Médiane ha	Médiane ha	Médiane ha	Médiane ha	Médiane ha
NORD							
< 5 000	19	0	0	0	0	0	0
5 000 – 19 999	3	0	0	0	0	0	0
40 000 +	1	0	0	0	0	0	0
SUD							
Régions et anciennes régions	8	0 à 400	0	0	38	56	0
Comtés	9	0 à 120	20	2	0	13	27
Palier unique							
<10 000	1	0	0	77	0	0	0
10 000 – 99 999	9	0 à 229	0	0	0	0	0
100 000 +	2	0 à 1	0	0	0	0	4
Palier inférieur							
< 5 000	19	0 à 3	0	0	0	0	0
5 000 – 9 999	39	0 à 272	0	0	0	0	0
10 000 – 19 999	45	0 à 148	0	0	0	0	0
20 000 – 39 999	16	0 à 303	0	0	0	0	0
40 000 – 99 999	10	0 à 61	0	0	0	0	0
100 000 +	9	0 à 83	0	0	0	0	0
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	190	0 à 400	0	0	0	0	0
N^{bre} de municipalités déclarantes			190	190	181	190	194

Référence – RIF : SLC 92 8165 07. Le nombre de municipalités déclarantes dépend des conditions suivantes.

- Dans la mesure connexe portant sur la préservation des terres agricoles au cours de l'année de déclaration, les municipalités doivent avoir désigné des terres à des fins agricoles dans le plan officiel. (SLC 92 8163 06 > 0)
- Les municipalités qui déclarent des valeurs négatives pour le nombre d'hectares ne sont pas incluses dans les statistiques sommaires. (À inclure : SLC 92 8165 07 ≥ 0)

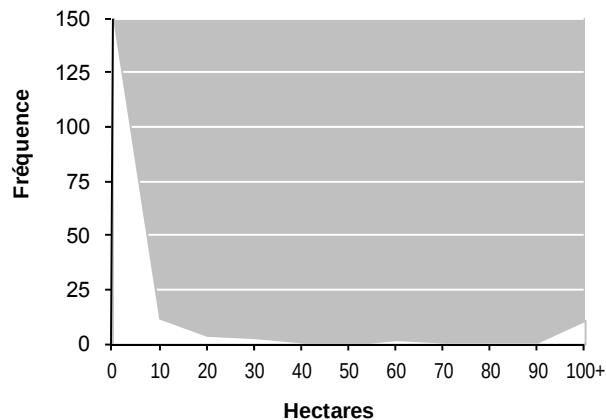
REMARQUES :

- Cette mesure sera négative si le résultat pour la mesure connexe (Pourcentage des terres désignées à des fins agricoles qui n'ont pas été désignées à d'autres fins au cours de l'année de déclaration) est supérieur à 100 % (SLC 92 8163 07 > 100 %). Le nombre d'hectares désignés à des fins agricoles à la fin de l'année peut être supérieur au nombre d'hectares au 1^{er} janvier par suite d'une fusion, d'une annexion, d'une modification apportée au plan officiel, d'un changement à la méthode de calcul des hectares ou d'erreurs dans la saisie des données.

Préservation des terres agricoles : Efficacité

Nombre d'hectares de terres qui, initialement désignées comme terres agricoles, ont été désignées à d'autres fins au cours de l'année de déclaration

Nombre d'hectares de terres qui, initialement désignées comme terres agricoles, ont été désignées à d'autres fins au cours de l'année de déclaration, 2008
(toutes les municipalités)

**Objectif**

Préservation des terres agricoles.

Remarques

Cette mesure fournit le nombre d'hectares désignés à d'autres fins au cours de l'année considérée et complète la mesure :

« Pourcentage de terres désignées à des fins agricoles qui n'ont pas été désignées à d'autres fins au cours de l'année de déclaration ». La médiane de tous les groupes municipaux, sauf deux, étant égale à zéro, la fourchette au sein de chaque groupe est fournie à titre informatif.

Les municipalités qui ont déclaré une valeur négative pour le nombre d'hectares désignés à d'autres fins n'ont pas été incluses dans les statistiques sommaires. Une valeur négative signifie que le résultat au SLC 92 8163 07 est supérieur à 100 % pour la mesure « Pourcentage de terres désignées comme terres agricoles qui n'ont pas été désignées à d'autres fins au cours de l'année de déclaration ». Le nombre d'hectares désignés à des fins agricoles à la fin de l'année peut être supérieur au nombre d'hectares au 1^{er} janvier par suite d'une fusion, d'une annexion, d'une modification apportée au plan officiel, d'un changement à la méthode de calcul des hectares ou d'erreurs dans la saisie des données.

**Facteurs
influençant
les résultats**

Les facteurs ayant eu une incidence sur les résultats sont les mêmes pour toutes les mesures concernant la préservation des terres agricoles. Les facteurs suivants ont une incidence sur les résultats :

- L'existence d'un plan officiel.
- La modification du plan officiel ou l'adoption d'un nouveau plan officiel.
- L'inclusion des terres agricoles dans une catégorie distincte dans le cadre du plan officiel.
- Le fait qu'une terre agricole soit considérée comme une terre de toute désignation destinée à préserver les terres agricoles.
- La municipalité dispose d'un inventaire des terres agricoles.
- Une annexion ou une fusion.
- La demande de nouveaux développements.
- La construction de nouvelles routes et l'élargissement de routes existantes.
- Une variation dans le nombre d'hectares attribuable aux données du Système d'information géographique.

Préservation des terres agricoles : Efficacité

Nombre d'hectares de terres qui, initialement désignées comme terres agricoles, ont été désignées à d'autres fins depuis le 1^{er} janvier 2000

Nombre d'hectares de terres qui, initialement désignées comme terres agricoles, ont été désignées à d'autres fins depuis le 1^{er} janvier 2000

			2008	2007	2006	2005	2004
Population	Nbre de municipalités déclarantes	Fourchette ha	Médiane ha	Médiane ha	Médiane ha	Médiane ha	Médiane ha
NORD							
< 5 000	17	0 à 924	0	0	0	0	0
5 000 – 19 999	3	0	0	0	0	0	0
20 000 +	1	30	30	30	30	30	30
SUD							
Régions et anciennes régions	9	0 à 3 375	1 169	1 114	895	1 064	186
Comtés	8	0 à 2 213	175	150	37	71	61
Palier unique							
<10 000	1	120	120	120	43	43	9
10 000 – 99 999	8	0 à 2 533	80	85	19	19	19
100 000 +	2	0 à 27	0	27	110	110	99
Palier inférieur							
< 5 000	17	0 à 1 600	0	0	0	0	0
5 000 – 9 999	35	0 à 8 012	1	0	0	0	0
10 000 – 19 999	40	0 à 2 132	1	5	4	7	7
20 000 – 39 999	16	0 à 913	15	2	2	0	0
40 000 – 99 999	10	0 à 3 922	15	6	6	0	4
100 000 +	10	0 à 2 438	4	0	0	0	0
TOUTES LES MUNICIPALITÉS			5	1	1	0	0
Nbre de municipalités déclarantes			177	174	170	180	186

Référence – RIF : SLC 92 8166 07. Le nombre de municipalités déclarantes dépend des conditions suivantes.

- Dans la mesure connexe pour la préservation des terres agricoles par rapport à l'année de base (2000), les municipalités doivent désigner certaines terres du plan officiel à des fins agricoles. (SLC 92 8164 06 > 0)
- Les municipalités qui déclarent des valeurs négatives pour le nombre d'hectares ne sont pas incluses dans les statistiques sommaires. (SLC 92 8166 07 ≥ 0)

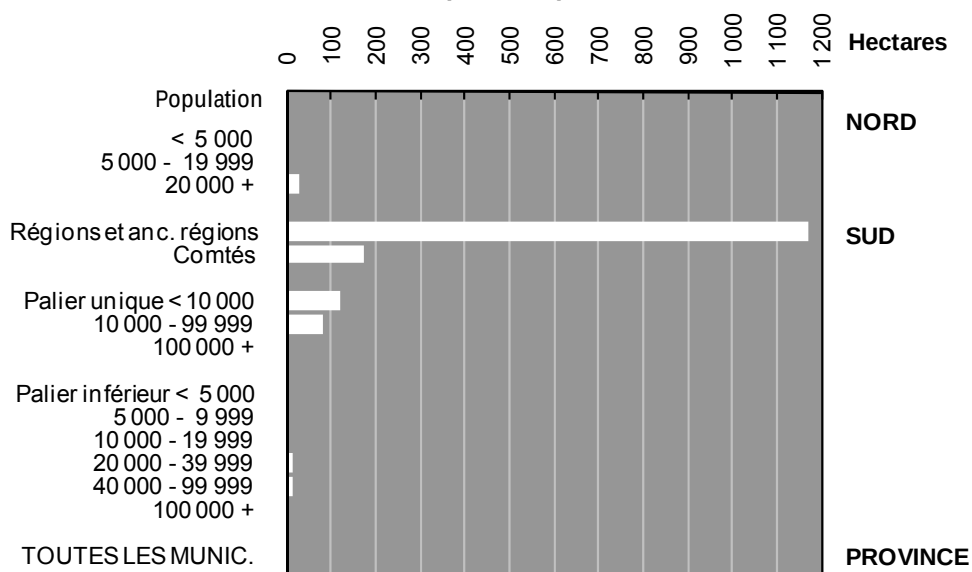
REMARQUES :

- Une valeur négative signifie que le résultat au SLC 92 8164 07 est supérieur à 100 % pour la mesure « Pourcentage de terres désignées à des fins agricoles qui n'ont pas été désignées à d'autres fins, par rapport à l'année de base (2000) ». Le nombre d'hectares désignés à des fins agricoles à la fin de l'année peut être supérieur au nombre d'hectares au 1^{er} janvier par suite d'une fusion, d'une annexion, d'une modification apportée au plan officiel, d'un changement à la méthode de calcul des hectares ou d'erreurs dans la saisie des données.

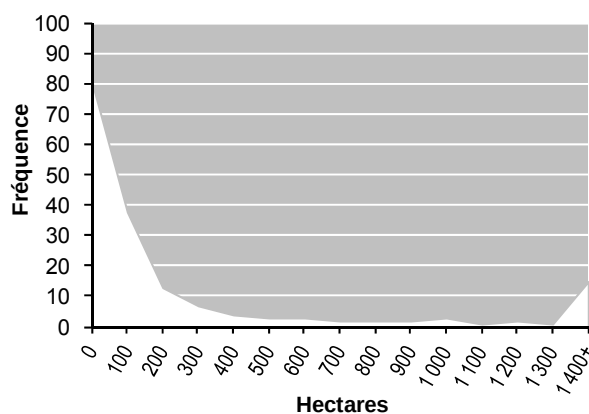
Préservation des terres agricoles : Efficacité

Nombre d'hectares de terres qui, initialement désignées comme terres agricoles, ont été désignées à d'autres fins depuis le 1^{er} janvier 2000

Nombre d'hectares de terres qui, initialement désignées comme terres agricoles, ont été désignées à d'autres fins depuis le 1^{er} janvier 2000, 2008
(médiane)



Nombre d'hectares de terres qui, initialement désignées comme terres agricoles, ont été désignées à d'autres fins depuis le 1^{er} janvier 2000, 2008 (toutes les municipalités)



Objectif	Préservation des terres agricoles.
Remarques	Cette mesure fournit le nombre d'hectares cumulés qui ont été désignés à d'autres fins depuis le 1^{er} janvier 2000 et complète la mesure « Pourcentage de terres désignées à des fins agricoles qui n'ont pas été désignées à d'autres fins par rapport à l'année de base (2000) ». Les municipalités qui ont déclaré une valeur négative pour le nombre d'hectares désignés à d'autres fins n'ont pas été incluses dans les statistiques sommaires. Une valeur négative signifie que le résultat au SLC 92 8164 07 est supérieur à 100 % pour la mesure « Pourcentage de terres désignées comme terres agricoles qui n'ont pas été désignées à d'autres fins, par rapport à l'année de base (2000) ». Le nombre d'hectares désignés à des fins agricoles à la fin de l'année peut être supérieur au nombre d'hectares au 1^{er} janvier par suite d'une fusion, d'une annexion, d'une modification apportée au plan officiel, d'un changement à la méthode de calcul des hectares ou d'erreurs dans la saisie des données.
Facteurs influençant les résultats	Les facteurs ayant eu une incidence sur les résultats sont les mêmes pour toutes les mesures concernant la préservation des terres agricoles. Les facteurs suivants ont une incidence sur les résultats : ■ L'existence d'un plan officiel. ■ La modification du plan officiel ou l'adoption d'un nouveau plan officiel. ■ L'inclusion des terres agricoles dans une catégorie distincte dans le cadre du plan officiel. ■ Le fait qu'une terre agricole soit considérée comme une terre de toute désignation destinée à préserver les terres agricoles. ■ La municipalité dispose d'un inventaire des terres agricoles. ■ Une annexion ou une fusion. ■ La demande de nouveaux développements. ■ La construction de nouvelles routes et l'élargissement de routes existantes. ■ Une variation dans le nombre d'hectares attribuable aux données du Système d'information géographique.

Mesures de la performance des services municipaux de l'Ontario pour 2008

Service	Type de mesure	Description de la mesure	Tableau, ligne, colonne dans le Rapport d'information financière de 2008
Administration générale			
	Efficience	Coûts de fonctionnement liés à la gouvernance et à la gestion en pourcentage des coûts de fonctionnement totaux de la municipalité	91 0205 13
Protection			
Services d'incendie	Efficience	Coûts de fonctionnement des services d'incendie par tranche de 1 000 \$ de l'évaluation foncière totale	91 1102 13
Services policiers	Efficience	Coûts de fonctionnement des services policiers par habitant	91 1203 13
	Efficacité	Taux de criminalité violente par millier d'habitants	92 1258 07
	Efficacité	Taux de criminalité contre les biens par millier d'habitants	92 1259 07
	Efficacité	Taux de criminalité global par millier d'habitants (infractions relevant du <i>Code criminel</i> , à l'exclusion des délits de la route)	92 1263 07
	Efficacité	Nombre de jeunes inculpés par millier de jeunes	92 1265 07
Routes			
Routes	Efficience	Coûts de fonctionnement des routes revêtues par kilomètres de voies de circulation	91 2107 13
	Efficience	Coûts de fonctionnement des routes non revêtues par kilomètre de voie de circulation	91 2108 13
	Efficacité	Pourcentage de kilomètres de voies revêtues dont l'état est considéré satisfaisant ou très satisfaisant	92 2152 07
Opérations hivernales	Efficience	Coûts de fonctionnement des opérations hivernales par kilomètre de voie de circulation	91 2204 13
	Efficacité	Pourcentage d'opérations hivernales qui répondent aux niveaux de services municipaux en la matière ou qui les dépassent	92 2251 07
Transport en commun conventionnel			
	Efficience	Coûts de fonctionnement des services de transport en commun traditionnels par déplacement régulier	91 2302 13
	Efficacité	Nombre de déplacements en transport en commun traditionnel par habitant, par an, dans la zone desservie	92 2351 07
Environnement			
Eaux usées	Efficience	Coûts de fonctionnement de la collecte des eaux usées par kilomètre de canalisation principale d'égout	91 3110 13
	Efficience	Coûts de fonctionnement de l'épuration et de l'évacuation des eaux usées par mégalitre d'eau traitée	91 3108 13
	Efficience	Coûts de fonctionnement de la collecte, de l'épuration et de l'évacuation des eaux usées par mégalitre d'eau traitée	91 3109 13
	Efficacité	Nombre de reflux de la canalisation principale d'égout par centaine de kilomètres de canalisation principale, par an	92 3154 07
	Efficacité	Estimation du pourcentage d'eaux usées qui n'ont pas été traitées	92 3155 07

Mesures de la performance des services municipaux de l'Ontario pour 2008

Service	Type de mesure	Description de la mesure	Tableau, ligne, colonne dans le Rapport d'information financière de 2008
Environnement			
Eaux pluviales	Efficiencia	Coûts de fonctionnement de la gestion des eaux pluviales en milieu urbain (collecte, épuration et évacuation) par kilomètre de canalisation d'évacuation	91 3207 13
	Efficiencia	Coûts de fonctionnement de la gestion des eaux pluviales en milieu rural (collecte, épuration et évacuation) par kilomètre de canalisation d'évacuation	91 3208 13
Eau potable	Efficiencia	Coûts de fonctionnement du traitement de l'eau potable par mégalitre d'eau traitée	91 3307 13
	Efficiencia	Coûts de fonctionnement de la distribution de l'eau potable par kilomètre de canalisation	91 3310 13
	Efficiencia	Coûts de fonctionnement du traitement et de la distribution de l'eau potable par mégalitre d'eau traitée	91 3309 13
	Efficacité	Nombre pondéré de jours pendant lesquels le médecin hygiéniste a émis un avis de faire bouillir l'eau applicable à l'approvisionnement en eau de la municipalité	92 3355 07
	Efficacité	Nombre de bris dans les conduites principales par centaine de kilomètres de conduites de distribution d'eau, par an	92 3356 07
Déchets solides	Efficiencia	Coûts de fonctionnement de la collecte des déchets par tonne ou par ménage	91 3403 13
	Efficiencia	Coûts de fonctionnement de l'élimination des déchets par tonne ou par ménage	91 3503 13
	Efficiencia	Coûts de fonctionnement du réacheminement (recyclage) des déchets solides par tonne ou par ménage	91 3604 13
	Efficiencia	Coûts de fonctionnement moyens de la gestion des déchets solides (collecte, élimination et réacheminement) par tonne ou par ménage	91 3605 13
	Efficacité	Nombre de plaintes reçues concernant la collecte des déchets et des matières recyclables par millier de ménages, par an	92 3452 07
	Efficacité	Nombre total d'installations de gestion des déchets solides appartenant à la municipalité et ayant reçu un certificat d'approbation du ministère de l'Environnement	92 3552 07
	Efficacité	Nombre de jours par an pendant lesquels une ordonnance de se conformer et de prendre des mesures correctives rendue par le ministère de l'Environnement à l'égard d'une norme relative à l'air ou aux eaux souterraines était en vigueur dans une installation de gestion des déchets appartenant à la municipalité, par installation	92 3553 03 à 92 3560 03 92 3553 07 à 92 3560 07
	Efficacité	Pourcentage des déchets solides résidentiels réacheminés à des fins de recyclage	92 3655 07
	Efficacité	Pourcentage des déchets solides résidentiels réacheminés (par rapport au nombre total de tonnes de déchets d'origine résidentielle, industrielle, commerciale et institutionnelle)	92 3656 07

Mesures de la performance des services municipaux de l'Ontario pour 2008

Service	Type de mesure	Description de la mesure	Tableau, ligne, colonne dans le Rapport d'information financière de 2008
Parcs et loisirs			
Efficiences	Coûts de fonctionnement des parcs par habitant		91 7102 13
Efficiences	Coûts de fonctionnement des programmes de loisir par habitant		91 7202 13
Efficiences	Coûts de fonctionnement des installations de loisir par habitant		91 7303 13
Efficiences	Coûts de fonctionnement des programmes et installations de loisir (sous-total)		91 7305 13
Efficacité	Nombre total de kilomètres de sentiers		92 7152 05
Efficacité	Nombre total de kilomètres de sentiers par millier d'habitants		92 7152 07
Efficacité	Nombre d'hectares d'espaces ouverts (appartenant à la municipalité)		92 7155 05
Efficacité	Nombre d'hectares d'espaces ouverts (appartenant à la municipalité) par millier d'habitants		92 7155 07
Efficacité	Nombre total d'heures de participation aux programmes de loisir par millier d'habitants		92 7255 07
Efficacité	Nombre de mètres carrés occupés par des installations de loisir intérieures (appartenant à la municipalité)		92 7356 05
Efficacité	Nombre de mètres carrés occupés par des installations de loisir intérieures (appartenant à la municipalité) par millier d'habitants.		92 7356 07
Efficacité	Nombre de mètres carrés occupés par des installations de loisir extérieures (appartenant à la municipalité)		92 7359 05
Efficacité	Nombre de mètres carrés occupés par des installations de loisir extérieures (appartenant à la municipalité) par millier d'habitants		92 7359 07
Services de bibliothèque			
Efficiences	Coûts de fonctionnement des services de bibliothèque par habitant		91 7403 13
Efficiences	Coûts de fonctionnement des services de bibliothèque par utilisation		91 7404 13
Efficacité	Nombre d'utilisations des bibliothèques par habitant		92 7460 13
Efficacité	Nombre d'utilisations numériques de la bibliothèque en tant que pourcentage du nombre total d'utilisations des bibliothèques		92 7461 07
Efficacité	Nombre d'utilisations non numériques de la bibliothèque en tant que pourcentage du nombre total d'utilisations des bibliothèques		92 7462 07

Mesures de la performance des services municipaux de l'Ontario pour 2008

Service	Type de mesure	Description de la mesure	Tableau, ligne, colonne dans le Rapport d'information financière de 2008
Aménagement du territoire			
	Efficacité	Pourcentage de nouvelles unités résidentielles qui sont situées dans des zones habitées.	92 8170 07
	Efficacité	Pourcentage de terres désignées comme terres agricoles qui n'ont pas été désignées à d'autres fins au cours de l'année de déclaration	92 8163 07
	Efficacité	Pourcentage de terres désignées comme terres agricoles qui n'ont pas été désignées à d'autres fins, par rapport à l'année de base (2000)	92 8164 07
	Efficacité	Nombre d'hectares de terres qui, initialement désignées comme terres agricoles, ont été désignées à d'autres fins au cours de l'année de déclaration	92 8165 07
	Efficacité	Nombre d'hectares de terres qui, initialement désignées comme terres agricoles, ont été désignées à d'autres fins depuis le 1 ^{er} janvier 2000	92 8166 07

MUNICIPALITÉS PAR GROUPE

Les municipalités sont regroupées selon la situation géographique, le type de municipalité et le nombre d'habitants déclaré par la municipalité dans le Rapport d'information financière de 2008 à SLC 02 0041 01. Si une municipalité n'a pas soumis son RIF au moment de la compilation des données du présent rapport, le nombre d'habitants utilisé est celui de 2007.

NORD

Population	Municipalité	2008 Population
< 5 000	Alberton, canton	958
	Armour, canton	1 241
	Armstrong, canton	1 155
	Assignack, canton	914
	¹ Atikokan, canton	3 172
	Baldwin, canton	570
	Barrie Island, canton	40
	Billings, canton	539
	Black River - Matheson, canton	2 518
	Blind River, ville	3 651
	Bonfield, canton	2 009
	Brethour, canton	117
	Bruce Mines, ville	584
	Burk's Falls, village	893
	Burpee and Mills, canton	330
	Callander, municipalité	3 579
	Calvin, canton	545
	Carling, canton	1 025
	Casey, canton	385
	Central Manitoulin, canton	1 782
	Chamberlain, canton	310
	Chapleau, canton	2 354
	Chapple, canton	711
	Charlton/Dack, municipalité	613
	Chisholm, canton	1 210
	Cobalt, ville	1 108
	Cockburn Island, canton	2
	Coleman, canton	531
	Conmee, canton	728
	Dawson, canton	513
	Dorion, canton	358
	Dubreuilville, canton	773
	Ear Falls, canton	893
	East Ferris, canton	4 431
	Emo, canton	1 125
	Englehart, ville	1 494
	Evanturel, canton	548

¹ Population tirée du *2008 Ontario Municipal Directory* de l'Association des directeurs généraux, des secrétaires et trésoriers municipaux de l'Ontario (ADGSTMO).

NORD

Population	Municipalité	2008 Population
< 5 000	Fauquier-Strickland, canton	621
	French River, municipalité	2 660
	Gauthier, canton	131
	Gillies, canton	540
	Gordon, canton	473
	Gore Bay, ville	799
	² Greenstone, municipalité	4 906
	Harley, canton	551
	Harris, canton	519
	Hilliard, canton	190
	Hilton Beach, village	173
	Hilton, canton	252
	Hornepayne, canton	1 200
	Hudson, canton	462
	Huron Shores, municipalité	1 696
	Ignace, canton	1 363
	³ Iroquois Falls, ville	4 298
	James, canton	414
	Jocelyn, canton	264
	Johnson, canton	701
	Joly, canton	237
	Kearney, ville	798
	Kerns, canton	325
	Killarney, municipalité	405
	La Vallee, canton	968
	Laird, canton	1 109
	Lake of The Woods, canton	308
	Larder Lake, canton	735
	Latchford, ville	436
	Macdonald Meredith et al, canton	1 550
	Machar, canton	782
	Machin, canton	978
	Magnetawan, municipalité	1 610
	Manitouwadge, canton	2 500
	Marathon, ville	3 865
	Markstay-Warren, municipalité	2 645
	Matachewan, canton	375
	Mattawa, ville	2 114
	Mattawan, canton	150
	Mattice - Val Cote, canton	790

² En 2007 et en 2008, la municipalité de Greenstone a fait partie du groupe des municipalités du Nord de moins de 5 000 habitants en raison d'une diminution de sa population.

³ Avant 2008, Iroquois Falls déclarait une population de plus de 5 000 habitants; elle a donc fait partie du groupe des 5 000 à 9 999 habitants de 2004 à 2007.

NORD		
Population	Municipalité	2008 Population
< 5 000	McDougall, canton	2 493
	McGarry, canton	828
	McKellar, canton	930
	McMurrich-Monteith, canton	655
	Moonbeam, canton	1 112
	Moosonee, ville	3 000
	Morley, canton	500
	Nairn and Hyman, canton	421
	Neebing, municipalité	2 184
	Nipigon, canton	1 661
	Nipissing, canton	1 578
	Northeastern Manitoulin & The Isl. , ville	2 711
	O'Connor, canton	720
	Opasatika, canton	280
	Papineau-Cameron, canton	1 060
	Perry, canton	1 869
	Pickle Lake, canton	398
	Plummer Additional, canton	671
	Powassan, municipalité	3 309
	Prince, canton	971
	Rainy River, ville	741
	Red Lake, municipalité	4 526
	Red Rock, canton	1 063
	Ryerson, canton	591
	Sables-Spanish Rivers, canton	2 910
	Schreiber, canton	901
	Seguin, canton	3 421
	Shuniah, municipalité	2 913
	Sioux Narrows-Nestor Falls, canton	672
	⁴ Smooth Rock Falls, ville	1 672
	South Algonquin, canton	1 125
	South River, village	1 069
	⁵ Spanish, ville	740
	St. Joseph, canton	1 195
	St.-Charles, municipalité	1 226
	Strong, canton	1 327
	Sundridge, village	875
	Tarbutt and Tarbutt Additional, canton	428
	Tehkummah, canton	382
	Temagami, municipalité	938
	Terrace Bay, canton	1 586
	The Archipelago, canton	548
	The North Shore, canton	486

⁴ Population tirée du *2008 Ontario Municipal Directory* de l'ADGSTMO.

⁵ En 2004, le canton de Schedden est devenu la ville de Spanish.

NORD		
Population	Municipalité	2008 Population
< 5 000	Thessalon, canton	1 305
	Thornloe, village	86
	Val Rita-Harty, canton	964
	⁶ Wawa, municipalité	3 204
	⁷ White River, canton	889
	Whitestone, municipalité	1 030
5 000 à 19 999	Cochrane, canton	5 008
	Dryden, cité	7 232
	Elliot Lake, cité	11 549
	Espanola, canton	5 527
	Fort Frances, canton	8 103
	Hearst, canton	5 133
	Kapuskasing, canton	8 326
	Kenora, cité	13 414
	Kirkland Lake, canton	8 250
	Oliver Paipoonge, municipalité	5 862
	Parry Sound, canton	5 251
	Sioux Lookout, municipalité	5 336
	⁸ Temiskaming Shores, cité	10 442
	West Nipissing, municipalité	13 410
20 000 +	North Bay, cité	53 966
	Sault Ste. Marie, cité	75 200
	Thunder Bay, cité	109 140
	Timmins, cité	42 997

⁶ En 2004, le canton de Michopicotén est devenu la municipalité de Wawa.

⁷ Population tirée du *2008 Ontario Municipal Directory* de l'ADGSTMO.

⁸ La cité de Temiskaming Shores a été créée le 1^{er} janvier 2004 par la fusion de la ville de Haileybury (4 468 habitants en 2003), de la ville de New Liskeard (4 793 habitants en 2003) et du canton de Dymond (1 226 habitants en 2003).

SUD

	Municipalité	2008 Population
Régions et anciennes régions	Durham, région	611 900
	Greater Sudbury, cité	160 700
	Halton, région	467 200
	Hamilton, cité	519 109
	Muskoka, district	61 191
	Niagara, région	442 121
	Ottawa, cité	898 150
	Oxford, comté	93 929
	Peel, région	1 263 000
	Toronto, cité	2 738 600
	Waterloo, région	533 700
	York, région	1 011 360
Comtés	Bruce, comté	62 745
	Dufferin, comté	54 436
	Elgin, comté	44 975
	Essex, comté	176 642
	Frontenac, comté	26 658
	Grey, comté	92 411
	Haliburton, comté	16 526
	Hastings, comté	51 915
	Huron, comté	57 131
	Lambton, comté	128 204
	Lanark, comté	55 008
	Leeds and Grenville United, comté	61 650
	Lennox and Addington, comté	40 542
	Middlesex, comté	69 024
	Northumberland, comté	80 960
	Perth, comté	37 266
	Peterborough, comté	58 182
	Prescott and Russell United, comté	79 792
	Renfrew, comté	78 463
	Simcoe, comté	238 815
	Stormont, Dundas and Glengarry United, comté	59 447
	Wellington, comté	92 120

SUD

Palier unique	Municipalité	2008 Population
< 10 000	⁹ Gananoque, palier unique	4 760
	Pelee, canton	287
	Prescott, palier unique	4 180
	Smiths Falls, palier unique	8 777
	St. Marys, palier unique	6 617
10 000 à 99 999	Belleville, cité	48 821
	Brant County	31 449
	Brantford, cité	92 317
	Brockville, cité	19 128
	Cornwall, cité	45 965
	Haldimand County	45 212
	Kawartha Lakes, cité	74 561
	¹⁰ Norfolk County	62 750
	Orillia, cité	31 129
	Pembroke, cité	12 955
	Peterborough, cité	76 000
	Prince Edward County	22 494
	Quinte West, cité	42 697
	St. Thomas, cité	36 110
	Stratford, cité	31 641
100 000 +	Barrie, cité	139 000
	Chatham-Kent, municipalité	108 177
	Guelph, cité	119 000
	Kingston, cité	118 453
	London, cité	358 838
	Windsor, cité	205 343

⁹ Population tirée du *2008 Ontario Municipal Directory* de l'ADGSTMO.

¹⁰ Norfolk County, une municipalité à palier unique, est classée avec les municipalités à palier unique de 10 000 à 99 999 habitants.

SUD

Palier inférieur	Municipalité	2008 Population
< 5 000	Addington Highlands, canton	2 011
	Adelaide-Metcalf, canton	3 150
	Admaston/Bromley, canton	2 713
	Algonquin Highlands, canton	1 820
	Amaranth, canton	3 462
	Asphodel-Norwood, canton	3 767
	Athens, canton	2 809
	Bancroft, ville	3 838
	Bonnechere Valley, canton	3 280
	Brooke-Alvinston, municipalité	2 661
	Brudenell, Lyndoch and Raglan, canton	1 533
	Carlow/Mayo, canton	950
	Casselman, village	3 166
	Central Frontenac, canton	3 943
	Centre Hastings, municipalité	4 390
	Dawn-Euphemia, canton	2 078
	Deep River, ville	4 550
	Deseronto, ville	1 824
	Dutton-Dunwich, municipalité	3 511
	¹¹ Dysart et al, canton	4 824
	East Garafraxa, canton	2 234
	East Hawkesbury, canton	3 289
	East Luther Grand Valley, canton	2 526
	Enniskillen, canton	2 995
	Faraday, canton	1 578
	Front of Yonge, canton	2 803
	Frontenac Islands, canton	1 639
	Georgian Bay, canton	1 781
	Greater Madawaska, canton	2 205
	Hastings Highlands, municipalité	3 614
	Havelock-Belmont-Methuen, canton	4 637
	Head, Clara and Maria, canton	207
	Highlands East, municipalité	2 947
	Horton, canton	2 501
	Howick, canton	3 880
	Killaloe, Hagarty and Richards, canton	2 336
	Lake of Bays, canton	2 560
	Laurentian Hills, ville	2 789

¹¹ En 2006 seulement, le canton de Dysart et al. a déclaré un peu plus de 5 000 habitants; il a donc fait partie du groupe des 5 000 à 9 999 habitants cette année-là.

SUD		
Palier inférieur	Municipalité	2008 Population
< 5 000	Limerick, canton	364
	Lucan Biddulph, canton	3 986
	Madawaska Valley, canton	4 148
	Madoc, canton	1 905
	Marmora and Lake, municipalité	3 511
	Melancthon, canton	2 475
	Merrickville-Wolford, village	2 812
	Montague, canton	3 179
	Morris-Turnberry, municipalité	3 379
	Mulmur, canton	3 018
	Newbury, village	439
	North Algona-Wilberforce, canton	2 640
	North Frontenac, canton	1 904
	North Huron, canton	4 833
	North Kawartha, canton	2 342
	Northern Bruce Peninsula, municipalité	3 850
	Oil Springs, village	717
	Perth South, canton	4 307
	Point Edward, village	1 968
	Southwold, canton	4 349
	Stirling-Rawdon, canton	4 906
	Tudor and Cashel, canton	682
	Tyendinaga, canton	4 070
	Warwick, canton	3 945
	Westport, village	594
	Wollaston, canton	730

SUD

Palier inférieur	Municipalité	2008 Population
5 000 à 9 999	Alfred and Plantagenet, canton	8 074
	Alnwick-Haldimand, canton	6 435
	Arnprior, ville	7 158
	Arran-Elderslie, municipalité	6 747
	Ashfield-Colborne-Wawanosh, canton	5 011
	Augusta, canton	7 510
	Aylmer, ville	7 069
	Bayham, municipalité	6 727
	Beckwith, canton	6 132
	Blandford - Blenheim, canton	6 754
	Bluewater, municipalité	6 578
	Brockton, municipalité	9 351
	Carleton Place, ville	9 626
	¹² Cavan Monaghan, canton	8 828
	Central Huron, municipalité	7 122
	Champlain, canton	8 857
	Chatsworth, canton	6 390
	Cramahe, canton	5 435
	Douro-Dummer, canton	6 954
	Drummond-North Elmsley, canton	6 669
	East Zorra - Tavistock, canton	7 000
	Edwardsburgh/Cardinal, canton	6 689
	Elizabethtown-Kitley, canton	9 631
	¹³ Galway-Cavendish and Harvey, canton	5 431
	Goderich, ville	7 253
	Grey Highlands, municipalité	9 750
	Hanover, ville	7 147
	Huron East, municipalité	9 233
	Huron-Kinloss, canton	6 515
	¹⁴ Lanark Highlands, canton	5 180
	Laurentian Valley, canton	8 438
	Leeds and the Thousand Islands, canton	8 759
	Malahide, canton	7 394
	Mapleton, canton	9 851
	McNab-Braeside, canton	7 222
	¹⁵ Minden Hills, canton	5 555
	Minto, ville	9 100
	Mono, ville	7 623
	Muskoka Lakes, canton	6 467
	North Dumfries, canton	8 302

¹² En 2007, le canton de Cavan-Millbrook-North est devenu le canton de Cavan-Monaghan.

¹³ Avant 2006, le canton de Galway-Cavendish and Harvey déclarait moins de 5 000 habitants.

¹⁴ Avant 2006, le canton de Lanark Highlands déclarait moins de 5 000 habitants.

¹⁵ Avant 2008, le canton de Minden Hills déclarait moins de 5 000 habitants.

SUD		
Palier inférieur	Municipalité	2008 Population
5 000 à 9 999	North Middlesex, municipalité	6 297
	North Stormont, canton	6 266
	Norwich, canton	9 231
	Otonabee-South Monaghan, canton	6 344
	Penetanguishene, ville	9 354
	Perth, ville	6 233
	¹⁶ Petrolia, ville	5 222
	Plympton-Wyoming, ville	7 459
	Puslinch, canton	5 986
	Ramara, canton	8 631
	Renfrew, ville	7 846
	Rideau Lakes	9 209
	¹⁷ Shelburne, ville	5 546
	South Bruce M	5 727
	¹⁸ South Dundas, canton	9 533
	¹⁹ South Huron, municipalité	9 982
	South-West Oxford, canton	6 877
	Southgate, canton	7 167
	Southwest Middlesex, municipalité	5 860
	Stone Mills, canton	6 937
	Tay Valley, canton	5 778
	The Blue Mountains, ville	6 825
	The South Bruce Peninsula, ville	7 331
	Tweed, municipalité	5 153
	Wainfleet, canton	6 601
	West Elgin, municipalité	5 481
	West Perth, municipalité	8 635
	Whitewater Region, canton	6 532
	Zorra, canton	7 601

¹⁶ Avant 2007, la ville de Petrolia déclarait moins de 5 000 habitants.

¹⁷ En 2004, la ville de Shelburne a déclaré moins de 5 000 habitants.

¹⁸ En 2004 et en 2005, la municipalité de South Dundas a déclaré 10 000 habitants; elle a donc fait partie du groupe des 10 000 à 19 999 habitants ces années-là. De 2006 à 2008, elle a déclaré moins de 10 000 habitants; elle a donc fait partie du groupe des 5 000 à 9 999 habitants ces années-là.

¹⁹ En 2005 et en 2006, la municipalité de South Huron a déclaré un peu plus de 10 000 habitants; elle a donc fait partie du groupe des 10 000 à 19 999 habitants ces années-là. En 2004, en 2007 et en 2008, elle a déclaré un peu moins de 10 000 habitants; elle a donc fait partie du groupe des 5 000 à 9 999 habitants ces années-là.

SUD		
Palier inférieur	Municipalité	2008 Population
10 000 à 19 999		
	²⁰ Adjala-Tosorontio, canton	10 695
	Bracebridge, ville	15 652
	²¹ Brighton, municipalité	10 253
	Brock, canton	11 517
	Central Elgin, municipalité	12 015
	Clearview, canton	14 800
	²² Cobourg, ville	17 210
	Collingwood, ville	17 503
	Erin, ville	10 068
	Essa, canton	16 961
	²³ Georgian Bluffs, canton	11 274
	Gravenhurst, ville	11 046
	Greater Napanee, ville	15 400
	Guelph/Eramosa, canton	12 066
	Hamilton, canton	10 972
	Hawkesbury, ville	10 869
	Huntsville, ville	18 280
	Ingersoll, ville	11 960
	Kincardine, municipalité	10 692
	²⁴ King, canton	19 487
	Lambton Shores, municipalité	11 150
	Lincoln, ville	19 663
	Loyalist, canton	15 062
	²⁵ Meaford, municipalité	10 948
	Middlesex Centre, municipalité	16 000
	Midland, ville	17 200
	Mississippi Mills, ville	11 734
	Niagara-on-the-Lake, ville	14 587
	North Dundas, canton	11 962
	North Glengarry, canton	10 163
	North Grenville, municipalité	13 130
	North Perth, ville	12 254

²⁰ En 2005 seulement, le canton d'Adjala-Tosorontio a déclaré un peu moins de 10 000 habitants; il a donc fait partie du groupe des 5 000 à 9 999 habitants cette année-là.

²¹ Avant 2006, la municipalité de Brighton déclarait de 5 000 à 9 999 habitants.

²² Population tirée du RIF de 2007.

²³ Avant 2007, le canton de Georgian Bluffs déclarait de 5 000 à 9 999 habitants.

²⁴ De 2004 à 2006, le canton de King a déclaré un peu plus de 20 000 habitants; il a donc fait partie du groupe des 20 000 à 39 999 habitants ces années-là. En 2007 et en 2008, il a déclaré un peu moins de 20 000 habitants; il a donc fait partie du groupe des 10 000 à 19 999 habitants ces années-là.

²⁵ En 2004 et en 2006, la municipalité de Meaford a déclaré un peu moins de 10 000 habitants; elle a donc fait partie du groupe des 5 000 à 9 999 habitants ces années-là. En 2005, en 2007 et en 2008, elle a déclaré un peu plus de 10 000 habitants; elle a donc fait partie du groupe des 10 000 à 19 999 habitants ces années-là.

SUD		
Palier inférieur	Municipalité	2008 Population
10 000 à 19 999	Pelham, ville	16,155
	Perth East, canton	11,201
	Petawawa, ville	15,661
	Port Colborne, cité	18,003
	Port Hope, municipalité	16,390
	Russell, canton	13,385
	Saugeen Shores, ville	11,720
	Severn, canton	11,104
	Smith-Ennismore-Lakefield, canton	17,413
	South Frontenac, canton	15,675
	South Glengarry, canton	12,067
	South Stormont, canton	12,520
	Springwater, canton	18,655
	St. Clair, canton	14,649
	²⁶ Strathroy-Caradoc, canton	19,977
	²⁷ Tay, canton	10,261
	Thames Centre, municipalité	12,332
	The Nation, municipalité	11,078
	Thorold, cité	18,224
	Tillsonburg, ville	14,822
	²⁸ Tiny, canton	10,784
	Trent Hills, municipalité	12,247
	Uxbridge, canton	19,169
	Wasaga Beach, ville	16,384
	²⁹ Wellesley, canton	10,484
	Wellington North, canton	10,225
	West Grey, municipalité	12,193
	West Lincoln, canton	13,167
	Wilmot, canton	18,731
	³⁰ Woolwich, canton	19,658

²⁶ En 2004 et en 2005, le canton de Strathroy-Caradoc a déclaré un peu plus de 20 000 habitants; il a donc fait partie du groupe des 20 000 à 39 999 habitants ces années-là. Depuis 2006, il compte moins de 20 000 habitants, il fait donc partie du groupe des 10 000 à 19 999 habitants.

²⁷ Avant 2007, le canton de Tay déclarait un peu moins de 10 000 habitants; il faisait donc partie du groupe des 5 000 à 9 999 habitants.

²⁸ Avant 2006, le canton de Tiny déclarait un peu moins de 10 000 habitants; il a donc fait partie du groupe des 5 000 à 9 999 habitants en 2004 et en 2005.

²⁹ En 2004 et en 2007, le canton de Wellesley a déclaré un peu moins de 10 000 habitants; il a donc fait partie du groupe des 5 000 à 9 999 habitants ces années-là. En 2005, en 2006 et en 2008, il a déclaré plus de 10 000 habitants; il a donc fait partie du groupe des 10 000 à 19 999 habitants ces années-là.

³⁰ En 2006 seulement, le canton de Woolwich a déclaré un peu plus de 20 000 habitants; il a donc fait partie du groupe des 20 000 à 39 999 cette année-là.

SUD

Palier inférieur	Municipalité	2008 Population
20 000 à 39 999	Amherstburg, ville	21 748
	Bradford-West Gwillimbury, ville	24 500
	Centre Wellington, canton	26 049
	Clarence-Rockland, cité	22 000
	³¹ East Gwillimbury, ville	23 724
	³² Essex, ville	20 032
	Fort Erie, ville	29 925
	Grimsby, ville	23 937
	³³ Innisfil, ville	31 175
	³⁴ Kingsville, ville	21 000
	LaSalle, ville	27 835
	Lakeshore, ville	33 841
	Leamington, municipalité	28 833
	New Tecumseth, ville	31 551
	³⁵ Orangeville, ville	28 178
	³⁶ Oro-Medonte, canton	20 031
	³⁷ Owen Sound, cité	21 753
	Scugog, canton	21 439
	Tecumseh, ville	24 224
	Whitchurch - Stouffville, ville	30 000
	Woodstock, cité	32 127
40 000 à 99 999	Ajax, ville	97 277
	Aurora, ville	51 925
	Caledon, ville	57 900
	Clarington, municipalité	85 900
	Georgina, ville	46 845
	Halton Hills, ville	57 700
	Milton, ville	75 000
	Newmarket, ville	82 127
	Niagara Falls, cité	82 184
	Pickering, cité	92 801
	Sarnia, cité	71 420
	Welland, cité	50 331

³¹ Avant 2007, la ville d'East Gwillimbury déclarait un peu moins de 20 000 habitants; elle faisait donc partie du groupe des 10 000 à 19 999 habitants.

³² En 2007 seulement, la ville d'Essex a déclaré un peu moins de 20 000 habitants; elle a donc fait partie du groupe des 10 000 à 19 999 habitants cette année-là.

³³ Population tirée du *2008 Ontario Municipal Directory* de l'ADGSTMO.

³⁴ Avant 2006, la ville de Kingsville déclarait un peu moins de 20 000 habitants; elle faisait donc partie du groupe des 10 000 à 19 999 habitants.

³⁵ Population tirée du RIF de 2007.

³⁶ Avant 2006, le canton d'Oro-Medonte déclarait de 10 000 à 19 999 habitants.

³⁷ Avant 2008, la cité d'Owen Sound déclarait un peu moins de 20 000 habitants; elle faisait donc partie du groupe des 10 000 à 19 999 habitants.

SUD		
		2008
Palier inférieur	Municipalité	Population
100 000 +	Brampton, cité	487 230
	Burlington, cité	170 100
	Cambridge, cité	126 000
	Kitchener, cité	220 600
	Markham, ville	300 000
	Mississauga, cité	717 250
	Oakville, ville	173 600
	Oshawa, cité	151 369
	Richmond Hill, ville	185 217
	St. Catharines, cité	131 989
	Vaughan, cité	270 405
	Waterloo, cité	120 000
	Whitby, ville	121 300

Liste des sites Web

Les sites Web suivants présentent des renseignements supplémentaires utiles.

Ministère des Affaires municipales et du Logement (MAML)

Consultez le site Web du MAML et cliquez sur « Programme de mesure de la performance des services municipaux » pour obtenir de l'information sur le Programme. Le site comprend également des documents d'archives.

www.mah.gov.on.ca

Association des directeurs généraux, des secrétaires et trésoriers municipaux de l'Ontario (ADGSTMO)

L'ADGSTMO dessert ceux et celles dont la profession est directement liée à l'administration municipale. Elle contribue à l'expertise de ceux et celles qui veulent acquérir les compétences, les connaissances et les capacités au travail d'équipe requises pour promouvoir l'excellence au sein de l'administration municipale.

www.amcto.com

Association des municipalités de l'Ontario (AMO)

L'Association travaille de concert avec les administrations municipales et pour le compte de celles-ci. Parmi les activités de l'Association, mentionnons les relations intergouvernementales, l'élaboration de politiques ainsi que la collecte et la diffusion d'information sur toutes les questions influençant les municipalités. Le Système d'analyse de l'information et des données municipales (SAIDM) appartient à l'Association, qui donne gratuitement aux municipalités de l'Ontario l'accès aux données liées au PMPSM et aux autres données concernant le RIF.

www.amo.on.ca

Pour obtenir la liste des pages d'accueil des municipalités de l'Ontario, cliquez sur le lien suivant : www.amo.on.ca/YLG/ylq/ontario.html.

Corporations Supporting Recycling (CSR)

Corporations Supporting Recycling (CSR) est un organisme canadien sans but lucratif du secteur privé qui travaille avec tous les paliers de gouvernement, plus particulièrement avec les municipalités, ainsi que les organismes non gouvernementaux et les groupes de l'industrie, pour faciliter la création de systèmes municipaux durables de recyclage et de réacheminement des déchets solides.

Cliquez sur « GAP » pour obtenir des renseignements sur les principes généralement reconnus de l'organisme utilisés pour mesurer le débit des déchets municipaux afin d'évaluer la performance des services de gestion des déchets solides municipaux.

www.csr.org

Municipal Finance Officers Association of Ontario (MFOA)

La Municipal Finance Officers Association of Ontario (MFOA) est l'association professionnelle des agents financiers municipaux de la province de l'Ontario. La MFOA aide ses membres à assumer leurs responsabilités obligatoires et autres responsabilités financières en effectuant des études et en organisant des séminaires afin d'examiner les grandes politiques et les enjeux en matière de gestion financière, d'en discuter et de prendre position à cet égard.

www.mfoa.on.ca

Ontario Good Roads Association (OGRA)

L'Ontario Good Roads Association soulève les préoccupations de toutes les municipalités et d'un grand nombre de Premières Nations de l'Ontario en matière de transports et de travaux publics. Depuis plus de 100 ans, cette association aide les municipalités à offrir des réseaux de transport efficaces et efficaces.

www.ogra.org/home.asp

Ontario Municipal Administrators' Association (OMAA)

Les membres sont des personnes ayant de vastes responsabilités de gestion pour leur corporation municipale. Les membres de l'OMAA ont pour objectif une administration locale efficace et démocratique, dont les représentants sont élus. Ils cherchent à améliorer la valeur de l'ordre de gouvernement municipal au moyen de la promotion d'une amélioration continue de l'administration municipale et de l'excellence du leadership dans les services publics locaux dans l'ensemble de l'Ontario.

On peut accéder à ce site en se rendant sur la page d'accueil de l'AMO à l'adresse <http://www.amo.on.ca>, puis en déroulant jusqu'au bas et en cliquant sur « OMAA ».

Ontario Municipal CAO's Benchmarking Initiative (OMBI)

L'Ontario Municipal CAO's Benchmarking Initiative est un projet de partenariat dont l'objectif est de promouvoir l'excellence des services municipaux. Les municipalités participantes examinent les statistiques en matière de performance, cernent les meilleures pratiques opérationnelles et travaillent ensemble dans un esprit d'innovation et d'entrepreneuriat à l'obtention de succès encore plus retentissants.

www.ombi.ca/index.asp

Réseau d'échange des connaissances des municipalités de l'Ontario (RECMO)

Le RECMO, anciennement appelé Centre des meilleures pratiques municipales de l'Ontario, a été lancé en 2009 par l'Association des municipalités de l'Ontario et le ministère des Affaires municipales et du Logement de l'Ontario. Il offre de l'information en ligne sur ce que les municipalités de l'Ontario et d'ailleurs font pour améliorer la prestation des services et le rapport qualité-prix pour les contribuables. Parmi les pratiques que nous décrivons, beaucoup ont été déterminées au moyen des données du Programme de mesure de la performance des services municipaux de l'Ontario et ont été examinées et documentées avec soin par les experts collaborateurs appropriés. En outre, nous diffusons de l'information sur les pratiques qui sous-tendent l'excellence en matière de services, l'innovation et les prix de reconnaissance.

www.omkn.ca

Ministère des Affaires municipales et du Logement

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario 2010

ISBN 978-1-4249-6167-2 (Imprimé)

ISBN 978-1-4249-6168-9 (PDF)

50/12/10

This publication is also available in English under the title
*Municipal Performance Measurement Program: Summary of 2006
and 2007 Results*

Programme
de mesure
de la **performance**
des services municipaux

Sommaire des résultats pour 2008